

Une carrière aux PTT

1952 – 1995

Pierre Simon



Les idées émises dans ce manuscrit n'engagent que l'auteur et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Comité pour l'histoire de La Poste ou de La Poste, ni refléter leur position.





Ce récit traite de ma vie professionnelle. Elle commença le 2 janvier 1952 et se termina le 31 mars 1995, soit au total 43 ans de vie active.

Début 1952, moins de sept ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le travail ne manquait pas. Les jeunes pouvaient, bien évidemment en fonction de leur niveau d'études et de leurs capacités, choisir véritablement leur métier. Pour ma part, je n'avais pas d'idée bien arrêtée dans ce domaine. Mon père, receveur des PTT, souhaitait me voir embrasser comme lui une carrière dans la Fonction Publique, essentiellement pour la sécurité de l'emploi.

Après l'obtention de mon BEPC, je décidai sottement d'interrompre mes études, au prétexte que mon entrée directe en 5^{ème} après mon certificat d'études obtenu normalement à 13 ans et demi, me mènerait au bac, trop âgé à mon sens. En effet, l'entrée normale en 6^{ème} à 11 ans, m'avait été interdite à cause de l'éloignement du Cours Complémentaire le plus proche de mon village et de l'absence à cette époque, de transports scolaires (12 km à parcourir à bicyclette matin et soir).

Mes parents ne s'opposèrent pas à mon désir d'entrer immédiatement dans la vie active. Ils me laissèrent une initiative complète en la matière, qui me permit de découvrir par le bas, le monde du travail.

Mes deux premières expériences très courtes mais pleines d'enseignements, me firent rapidement comprendre que mon intérêt consistait à entrer dans la Fonction publique qui, à l'époque, offrait de grandes possibilités de promotion interne. Je choisis les PTT, un peu à cause de mon père, et surtout parce que le premier concours externe qui se présenta à moi, était proposé par cette Administration.

Je fus admis et dès lors ma voie était tracée.

Sommaire

<i>Expériences préliminaires</i>	<i>1</i>
<i>AEX</i>	<i>8</i>
<i>CT</i>	<i>16</i>
<i>INE-IN</i>	<i>23</i>
<i>INPAE-INP</i>	<i>50</i>
<i>DDA-DD</i>	<i>125</i>



Expériences préliminaires

Après notre départ d'Avernes et notre installation à Mailly-Champagne, se posa la question de mon avenir. Ayant malgré moi du retard dans mes études et ne comprenant encore pas très bien leur importance, je décidai d'entrer immédiatement dans la vie active comme nous disons maintenant.

Je regardais donc les petites annonces et jetai un jour mon dévolu (à l'époque le chômage ne sévissait pas et l'ambition me faisait défaut), sur un emploi de vendeur chez Félix Potin, immédiatement disponible à Paris. Cela ne présentait pas de difficultés, car ma tante Rosine sollicitée, avait consenti avec joie à m'héberger chez elle à Athis-Mons, ville distante d'une quinzaine de kilomètres de Paris. Mes parents acceptèrent mon choix et je quittai donc Mailly-Champagne.

Je subis à Pantin, un test où le calcul mental l'emportait largement sur le reste. L'examineur s'étonna de voir un jeune titulaire du BEPC, se contenter d'un simple emploi de vendeur. Il me le dit, en me précisant que ce métier était mal payé et me conseilla d'opter pour une autre branche. Néanmoins, ayant facilement satisfait aux épreuves et désireux de gagner ma vie, je persistai et fus aussitôt embauché. Ayant précisé que j'habiterai Athis-Mons, j'eus la chance d'obtenir un poste dans la succursale Félix Potin de la rue Daguerre dans le 14^e arrondissement de Paris, près de la place Denfert Rochereau, que je devais rejoindre le 2 janvier 1952.

A mon arrivée, le gérant du point de vente ne perdant pas de temps en discours inutiles, m'affecta immédiatement au rayon « poissonnerie » et me présenta à son responsable, en vue de me mettre à l'ouvrage sans tarder. C'est ainsi que dans l'heure qui suivit mon entrée dans la succursale Daguerre, je me retrouvai revêtu d'une grande blouse bleue, d'un tablier de même couleur et chaussé de bottes en caoutchouc, dans la chambre froide à changer la glace des cageots de poissons. Ne sachant rien faire encore, mon chef m'avait confié cette tâche à la hauteur de mes compétences.

Nous étions trois : le responsable également vendeur, un adjoint, tous deux âgés d'une trentaine d'années et un apprenti, moi. Je ne connaissais évidemment rien de ce métier. Je n'ai jamais eu à me plaindre d'eux ; ils étaient même, à cause de mon jeune âge je suppose, plutôt gentils avec moi ; mais je devais exécuter ma part de travail et toute ma part, sans espérer d'eux une aide quelconque. Notre emploi du temps de la journée s'organisait ainsi : dès l'ouverture, à 8 h 30, le chef qui avait préalablement réceptionné la marchandise en provenance des halles, assurait la vente. L'adjoint et moi passions dans la chambre froide pour classer par catégories les poissons reçus et « rafraîchir » ceux encore en stock. C'est ainsi que j'appris à retirer sur les yeux des dorades, la première peau devenue flasque, pour leur redonner un regard clair. Nous lavions également les poissons un peu anciens et les remettions dans les cageots, recouverts de glace fraîche.

Très rapidement, j'assurai seul ce travail en chambre froide. L'adjoint m'ayant enseigné la suite des opérations à effectuer chaque matin, préféra ensuite rejoindre immédiatement son chef à la vente, plutôt que de se geler avec moi pendant environ deux heures, entre quatre murs revêtus de carreaux de faïence blancs, éclairés par des ampoules électriques. Je sortais de là vers 10 heures et demie et participais à la vente et au

réapprovisionnement de l'étalage le reste du temps : « *Pierrot ! Il ne reste plus de harengs, va en chercher une caisse dans la réserve!* ». En ce temps là, les balances n'affichaient pas le prix à payer ; elles indiquaient seulement le poids et il fallait donc le calculer de tête, pour ne pas faire attendre la clientèle. Mes deux collègues, anciens dans la maison, m'émerveillaient par leur rapidité à compter mentalement. Ils reportaient le prix de chaque article ainsi déterminé sur leur calepin et si le client en commandait plusieurs, il leur suffisait d'en faire l'addition. Au début mon chef contrôlait discrètement mes calculs et rectifiait mes erreurs. Bientôt je m'améliorai et fus capable de me débrouiller seul.

La vente ne manquait pas d'attraits. Mes collègues connaissaient tous leurs clients et leur présentaient gentiment le nouveau que j'étais. Les plaisanteries fusaient souvent avec les habitué(e)s. Au début de la matinée, les restaurateurs du quartier venaient s'approvisionner. Certains d'entre eux peu scrupuleux, achetaient à prix cassé les poissons « fatigués » que nous ne pouvions plus présenter à l'étalage. Le chef les connaissait et ce type de transaction s'effectuait en aparté, à l'abri des regards indiscrets.

Ce jour là, nous sommes seuls avec un restaurateur de ce type. Il plaisante et nous dit qu'avec une sauce bien épicée, les clients n'y verront que du feu. Quand il a tourné les talons, mon chef me dit : « il tient le restaurant au bout de la rue, évite d'aller y manger ».

Les horaires de travail étaient extrêmement pénibles : 8h 30 -12h 30, puis 15h 30 -19h 30, six jours par semaine, toujours debout par la volonté du responsable du magasin, qui estimait que ses vendeurs ne devaient pas s'asseoir. Avec mes deux collègues, nous avions largement le temps d'aller déjeuner à la cantine centrale de Félix Potin, située dans un grand bâtiment, le siège de l'entreprise je crois, sis au coin de la rue Réaumur et du boulevard Sébastopol (métro Réaumur-Sébastopol). Nous y mangions d'ailleurs très bien. Ensuite chacun se séparait pour vaquer à ses occupations et se retrouver à 15 h 30 rue Daguerré. Moi, ne sachant pas trop quoi faire d'un temps libre dont je me serais bien passé, je déambulais dans les rues à la découverte de la capitale.

Comme je logeais chez ma tante à Athis-Mons, je devais me lever à 6 heures le matin en même temps que mon oncle, faire ma toilette et déjeuner, puis sans perdre de temps, descendre à pied à la gare distante d'environ trois kilomètres, prendre le train m'amenant gare d'Austerlitz, puis le métro pour descendre à la station place Denfert-Rochereau et terminer à pied jusqu'à la rue Daguerré. Le soir je reprenais le chemin en sens inverse et arrivais à la maison un peu avant 21 heures. Souvent mon oncle était couché et ma tante m'attendait pour me réchauffer mon repas. Le dimanche, mon seul jour de libre de la semaine, je tentais de récupérer mes forces en dormant beaucoup.

A ce rythme-là, la fatigue s'accumula rapidement et je commençai à maigrir. Ma première paye confirma le pronostic de mon examinateur de Pantin : je travaillais beaucoup, gagnais peu et n'ayant pas 18 ans, mon salaire s'avérait encore plus dérisoire. Cette première paye, je l'avais touchée en numéraire, dans une enveloppe spéciale dont le recto imprimé comprenait les différentes rubriques liées aux émoluments d'un employé de chez Félix Potin et contenant la somme due. Cette enveloppe, je l'ai longtemps conservée en souvenir, puis je l'ai jetée, ne sachant pas que quelques années plus tard, j'allais entreprendre la rédaction de mes souvenirs. Dommage, car il s'agissait d'un document témoin d'une époque révolue.

Ma tante s'inquiéta rapidement de mon rythme de travail, trop pénible à soutenir pour un adolescent. Comme je ne voulais pas en informer mes parents, elle le fit à ma place, leur conseillant de mettre un terme à cette expérience. Mon père l'approuva et comme j'étais mineur (majorité à 21 ans à l'époque), écrivit directement chez Félix Potin pour interrompre

cet emploi physiquement trop dur pour moi. Quand je fus averti de sa décision, je ne protestai pas. J'étais fatigué et finalement soulagé de m'en tirer à si bon compte, mon père ayant pris une décision à laquelle je ne voulais pas me résoudre, mais que je savais inévitable. Je quittais donc Félix Potin fin février, après deux mois de présence dans cette entreprise.

Cette expérience un peu pénible, me fut finalement bénéfique. Dès lors, je commençai à comprendre que le choix d'un métier méritait réflexion et que les diplômes ne manquaient pas d'intérêt.

Je retournai donc chez mes parents à Mailly-Champagne, localité située dans le vignoble champenois et plus précisément sur un terroir classé « Grand Cru », appellation prestigieuse faisant la fierté des habitants et la richesse des viticulteurs. C'est dire que toute l'activité économique de cette localité tournait, et tourne encore aujourd'hui, autour du champagne, fortune de la commune. Pour ne pas me laisser inactif en attendant de trouver un emploi plus conforme à ses vœux, mon père demanda à un viticulteur qu'il connaissait, de m'occuper quelque temps. Ainsi, pour un salaire dérisoire, je travaillai environ trois mois, je ne m'en souviens plus très bien, chez M. Raoul Chance, producteur de champagne dans le village.

Cet homme d'une cinquantaine d'années, exploitait sa propriété avec un seul ouvrier. Lorsque le besoin s'en faisait sentir, pour la taille, le relevage des sarments consécutif et les vendanges, il embauchait des journaliers. Nous étions en mars 1952, au moment de la taille. Tout naturellement, il m'envoya ramasser les sarments. Dans la montagne de Reims en hiver, le froid pique et je me couvrais bien, y compris la tête et les mains, pour y résister. Seul, je relevais et regroupais les branchettes coupées en petits tas, puis ayant terminé cette tâche sur toute la superficie de la vigne, je les rassemblais à un endroit précis au bord du chemin, en vue d'un enlèvement ultérieur. Quelques jours après nous passions avec le tracteur et la remorque, pour les emporter chez le patron qui les brûlait pendant l'année.

Ce matin là, M Chance me dit : « tu vas aller ramasser les sarments de la vigne que je viens de tailler, route de Cormontreuil ; je passerai te prendre à midi » et il m'indique le chemin. Ses explications me paraissant claires, je pars sans demander plus de précision. Mais voila, les chemins et les vignes se ressemblent et beaucoup d'entre elles déjà taillées, attendent les ramasseurs. Je n'arrive pas à distinguer laquelle appartient au patron. Il n'y a personne alentour, impossible de me renseigner. Après avoir hésité, je commence mon travail dans celle qui me semble la bonne. A midi quand le patron arrive, j'ai terminé de « relever » la vigne. Il regarde autour de lui et me dit : « tu as bien travaillé, mais cette parcelle ne m'appartient pas, c'est celle de..., à l'avenir, quand tu ne seras pas sûr de toi, demande »

Cet homme ne m'en dit pas plus et je pense qu'il dut s'arranger avec son voisin, ces méprises n'étant pas rares.

Assez souvent à midi avant d'aller déjeuner, le patron qui commercialisait lui-même sa production, ouvrait une bouteille d'un lot en cours de vieillissement (une de celles qui sont placées en oblique la tête en bas pour que les impuretés se déposent sur le bouchon), afin de s'assurer que le vin ne prenait pas le goût de bouchon. Il ouvrait la bouteille avec précaution, en humait son contenu, en remplissait trois verres, le sien, celui de son ouvrier, le mien et le goûtait avec recueillement. J'écoutais alors en silence les commentaires techniques des deux hommes, sur le vin de champagne en général et le sien en particulier, tout en apprenant à apprécier cette boisson renommée et délicieuse, que je découvrais. Je me demande si maintenant, à notre époque de rentabilité forcenée, les producteurs de champagne procèdent de la même manière avec leurs ouvriers. J'en doute.

Il m'arrivait de travailler à la cave. Le plus souvent, je faisais pivoter d'un quart de tour des centaines de bouteilles rangées en oblique la tête en bas, ou j'aidais le patron à coller les étiquettes sur les bouteilles à expédier et à les mettre dans les cartons.

Mon père souhaitant pour moi un travail plus valorisant, m'avait convaincu d'entrer dans l'administration des PTT, m'expliquant que si je le voulais, je pourrai m'élever dans la hiérarchie en passant des concours internes. Ma brève expérience chez Félix Potin et mon emploi du moment, m'incitèrent à suivre son conseil. Titulaire du BEPC, je m'inscrivis donc au concours externe d'Agent d'exploitation des PTT (cadre C de la Fonction publique qui en comprend quatre : A, B, C, D), annoncé pour le printemps 1952. Le 25 mai 1952, dans la salle des Fêtes de Chalons sur Marne, je subis donc sans préparation, les épreuves du concours d'accès à ce grade. Cela dura toute la journée : le matin, 3 heures de composition française puis une dictée, l'après-midi, 2 heures de géographie et 2 heures de mathématiques. Je rentrai à la maison sans pouvoir évaluer sérieusement mes chances de réussite. Il ne me restait plus qu'à patienter jusqu'à la publication des résultats prévue à l'automne.

Quelques jours après, mon père parvint à me faire embaucher aux PTT en qualité d'auxiliaire occasionnel, en attendant l'issue du concours. Je fus affecté au centre de tri postal de Reims gare, service dépendant de la Recette Principale. Le département de la Marne, présente la particularité de posséder une grande ville, Reims, bien plus peuplée que le chef lieu, Chalons sur Marne (aujourd'hui, Chalons en Champagne). L'acheminement du courrier étant à cette époque essentiellement assuré par voie ferrée, le département de la Marne comptait deux centres de tri: le plus important Chalons gare situé sur la ligne Paris-Strasbourg, le second plus petit Reims gare, desservi par la ligne Paris-Givet. Reims gare assurait la desserte de la ville et d'un certain nombre d'agglomérations rurales autour de Reims, réparties en 3 zones appelées « côtés » dans le jargon postal, plus « la station d'Epernay » comprenant Epernay et ses environs immédiats.

Le centre de tri fonctionnait 24 h sur 24, tous les jours de l'année. Le travail était assuré par trois brigades, deux de jour et une de nuit, cette dernière avec un effectif réduit. Le trafic se scindait en deux parties distinctes :

- le « courrier départ » : correspondances et paquets recueillis dans l'agglomération rémoise et les zones rurales en dépendant, qui devaient être triés puis expédiés vers leur destination,
- le « courrier arrivée » à distribuer à Reims et dans les zones rurales rattachées, parvenant par les trains desservant la ville et que nous devions trier par localité de destination.

Je fus affecté dans une brigade de jour qui comprenait une quinzaine d'hommes, tous grades confondus, commandée par contrôleur principal ou un inspecteur adjoint, je ne me souviens plus. A la prise de service, nous signions la feuille de présence qui mentionnait notre nom, notre grade et notre affectation pour la vacation. Ce document établi dans l'ordre hiérarchique, me plaçait le dernier de la liste, en ma qualité d'auxiliaire occasionnel. La plupart du temps, je triais des lettres ordinaires sur un « côté », tâche pénible à la longue, car nous devions toujours travailler debout, afin de maintenir la cadence minimum exigée de 500 objets au quart d'heure.

La besogne ne manquait pas et nous nous faisons un point d'honneur, comme partout alors dans les services de tri de France, d'être « au pair » (c'est-à-dire de ne pas laisser de

courrier en souffrance) à chaque expédition des dépêches et en fin de vacation. Cela entraînait à l'approche de ces moments là, une accélération sensible des cadences de travail. Notre chef de brigade menait ses hommes avec autorité et il n'était pas question surtout pour un débutant comme moi, de contester un ordre ou de répliquer sous peine de sanctions. Les tâches se répartissaient en fonction du grade et de l'ancienneté. En règle générale, les plus intéressantes et les moins pénibles revenant aux « plus anciens dans le grade le plus élevé ».

C'est là que je pris réellement conscience de l'intérêt des concours. Outre l'avantage pécuniaire qu'ils procuraient lors de l'accès au grade supérieur, ils permettaient aussi d'échapper, au moins en partie, au poids de cette hiérarchie, qui pesait beaucoup à l'époque sur les agents au sein des services, notamment sur ceux du bas de l'échelle. Je décidai donc de reprendre mes études par correspondance dès que possible. En effet, si les concours externes exigeaient pour s'y présenter un diplôme spécifique (le bac complet pour le grade contrôleur immédiatement supérieur à celui d'AEX), les concours internes nécessitaient seulement une certaine ancienneté. Par contre, le niveau de connaissances requis restait le même et il me fallait donc rattraper le temps perdu et acquérir seul beaucoup de connaissances nouvelles.

Habitant chez mes parents à Mailly, j'utilisais une mobylette pour rejoindre Reims ; j'avais une quinzaine de kilomètres à parcourir pour me rendre à mon travail, à des horaires différents, selon que ma brigade était « de matin » ou « d'après midi ». Le travail et l'ambiance me plaisaient et malgré ma paie modeste, mon sort me paraissait très acceptable.

Je m'étais fait quelques copains et copines dans le village. Le samedi soir ou le dimanche, nous fréquentions les fêtes patronales, attendant le moment du bal pour tenter notre chance auprès des filles qui nous plaisaient. A cette époque, nous mettions le costume et la cravate pour aller danser et il fallait faire très attention de ne pas se salir en utilisant la mobylette, notre seul moyen de transport en dehors de Mailly. En 1952, je participai à la fête communale du village, fixée cette année là, aux 31 août, 1^{er}, 2 et 7 septembre. L'organisation de celle-ci revenait, traditionnellement aux garçons de la classe (20 ans dans l'année); mais comme ils n'étaient pas assez nombreux, j'en fis partie, bien que plus jeune de deux ans.

Le comité de la fête auquel j'appartenais en qualité de secrétaire, prenait totalement en charge l'organisation de celle-ci. Aidés des filles volontaires, nous confectionnions quelques semaines avant, les fleurs en papier destinées à orner le podium de l'orchestre. Nous démarchions également les commerçants, artisans et assimilés pour obtenir des fonds destinés à couvrir nos achats de papier crépon et à payer l'impression d'un petit livret distribué à la population, contenant le programme des réjouissances. Nous décidions en commun des danses à exécuter par l'orchestre, privilégiant évidemment celles qui offriraient selon nous, les meilleures chances de succès auprès des filles, à savoir à l'époque le tango et la rumba. L'avant-veille et la veille du grand jour, garçons et filles nous aménageons les lieux, à grand renfort de rires et de plaisanteries plus ou moins spirituelles.

Il existait à l'époque une tradition, certainement disparue de nos jours, qui autorisait les garçons du comité des fêtes à aller demander aux vigneron du village et aux parents des filles de notre âge, de quoi nous désaltérer gratuitement pendant la durée des festivités. Nous passions donc quelques jours avant chez ces personnes là et nous recevions, selon la générosité de chacun, une ou plusieurs bouteilles de champagne sans étiquette. A la fin de la collecte, nous stockions notre butin s'élevant à plusieurs dizaines de bouteilles, destinées à une consommation ultérieure avec nos copines ou nos invitées, notamment les soirées de bal durant l'entracte, après la danse « invitation ». Il faut dire que pendant la fête patronale, le

champagne se consommait en quantité chez les adultes, riches ou pas. Heureux temps où l'argent ne régnait pas encore tout à fait en despote.

Par note du 9 octobre 1952, reçue de la Direction départementale des PTT de la Marne, j'apprenais mon succès au concours, avec le n° 988 sur 1500 admis. Les lauréats étant appelés à l'activité au fur et à mesure des besoins et évidemment en fonction de leur rang d'admission, je savais que j'allais attendre quelques mois. Ma vie ne changea donc pas dans l'immédiat. A Reims gare, le chef de brigade me précisa qu'étant reçu au concours, l'Administration me garderait dans son service jusqu'à ma future nomination en qualité d'Agent d'exploitation. Tout allait donc pour le mieux.

Quelques temps après son arrivée dans sa nouvelle résidence, mon père désormais Receveur, avait fait des fiches de vœux pour retourner dans la Région parisienne. Nous nous plaisions tous bien à Mailly, mais mes parents préféraient revenir vivre plus près d'Athis-Mons où ils avaient leur famille. A la fin de l'année, il fut préavisé pour une affectation prochaine à Villeneuve le Comte, village de Seine et Marne situé entre Lagny sur Marne et Meaux. A quelques jours d'intervalle, j'appris ma nomination à Reims Central (service télégraphique) en qualité d'Agent d'exploitation stagiaire, à compter du 3 mars 1953.

Si mes parents étaient restés, j'aurais sans aucun doute accepté ce poste et le cours de ma vie en aurait été changé; leur départ imminent compliquait les choses. Je cherchai pourtant une chambre à Reims, mais à cette époque la crise du logement sévissait et les loyers demandés pour de simples pièces au centre ville, s'avérèrent trop élevés pour ma modeste future paie. Comment allais-je vivre décemment, seul dans une grande agglomération à 18 ans ? Mon père écrivit donc à la Direction régionale des Services postaux de Chalons sur Marne en exposant son cas et le mien (j'étais encore mineur), et en demandant pour moi une nouvelle affectation dans la Région parisienne. Comme l'Administration manquait toujours de postiers à Paris, elle accéda sans difficulté à sa requête et je reçus quelque temps après, une nouvelle nomination pour la Direction régionale des Ambulants à Paris (affectation provisoire), que je devais rejoindre le 25 mars 1953. Tout s'arrangeait donc, à ma grande satisfaction je l'avoue.

Quand mon père travaillait à Aavernes, il fréquentait un excellent collègue Corse, M. Palavicini, facteur-receveur dans un village voisin. Le hasard voulut que cet homme fut promu Receveur en même temps que mon père et nommé lui aussi dans le vignoble champenois, à Verzenay, localité limitrophe de Mailly-Champagne. C'était d'ailleurs lui qui, arrivé sur place quelques semaines auparavant, nous avait accueillis dans notre nouveau logement. M. Palavicini et sa femme n'avaient pas d'enfant, mais élevaient une nièce de mon âge, Simone. Comme mon père m'avait conseillé de ne pas abandonner mon emploi à Reims gare avant de rejoindre Paris, il avait été décidé que je logerais chez eux les quelques semaines me séparant de ma nouvelle affectation, au cas où mes parents quitteraient Mailly-Champagne prématurément.

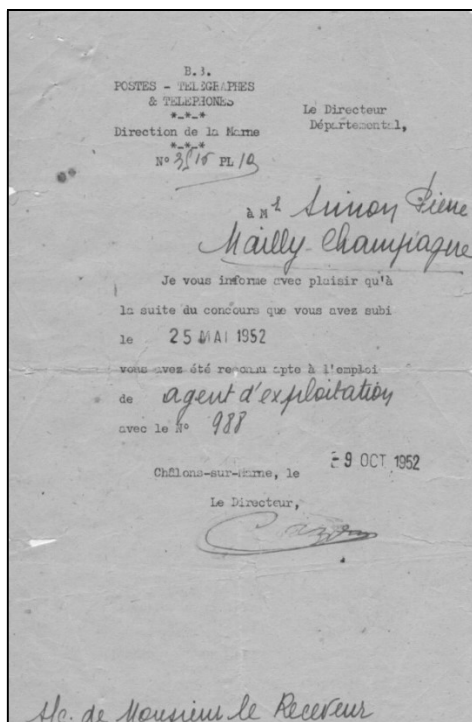
Ils déménagèrent de Mailly début février je crois, et j'allai donc vivre quelques semaines chez les Palavicini à Verzenay. J'y étais très bien. M. Palavicini, ancien militaire de carrière entré aux PTT après 15 ans d'armée, avait vécu avec sa femme, quelques années à Thiès au Sénégal au temps de la colonisation. Il aimait raconter cette période de sa vie et je l'écoutais avec beaucoup d'intérêt, car je rêvais déjà d'aller en Afrique. Le dimanche, je retrouvais mes copains et copines de Mailly, ou je sortais avec Simone et sa bande selon le cas.

Quelques jours avant ma convocation à la Direction des Ambulants de Paris, j'arrêtai mon travail à Reims gare avec l'accord de ma hiérarchie, allai dire au revoir à mes copains et

copines de Mailly, remerciai M. et Mme Palavicini de leur hospitalité, les embrassai ainsi que Simone et quittai définitivement, moins de deux ans après notre arrivée, une région que j'avais appris à apprécier. En effet, après une période de réserve et d'observation de plusieurs mois, les habitants de Mailly avaient dû estimer que nous étions à leur goût, car leur attitude à notre égard devint amicale et nous pûmes alors nous insérer très facilement dans la vie du village. C'est ainsi que mon père entretenait des relations de confiance avec le gérant de l'antenne locale de la Maison Charles Heidsick voisine du bureau de Poste. Je me souviens que le soir de temps à autre, ce dernier appelait papa pour « tester » comme il disait, une bouteille de champagne prise dans un des lots qu'il élevait et dont il avait la responsabilité en sa qualité de chef de cave. Je crois que si mon père n'avait pas demandé sa mutation si rapidement, nous aurions pu faire souche dans cette région.

Je retrouvai donc mes parents à Villeneuve le Comte en attendant de connaître mon affectation définitive, à Paris vraisemblablement.

Villeneuve le Comte, petit village de la Brie boisée situé à 12 km de Lagny, joua un rôle important dans la famille. Ma sœur Geneviève et mon frère André, y rencontrèrent leur futur conjoint. Geneviève alors âgée d'une quinzaine d'années, connut puis fréquenta un garçon du village de mon âge, Emile Renard, issu d'une vieille famille locale. Nous étions bien copains Emile et moi, mais je crois qu'il préférait de loin ma sœur. Il l'épousa d'ailleurs en avril 1958, au retour de son service militaire effectué au Maroc. Ils eurent un enfant, Philippe dont je suis le parrain. Mon petit frère André avait tout juste dix ans en arrivant à Villeneuve, où il alla à l'école communale avant d'entrer en 6^{ème} à Lagny. Devenu adolescent, il fréquenta lui aussi une fille du village, Anne Marie Blondé née, chose étonnante, le même jour de la même année que lui. Ils se marièrent en 1967. Trois enfants naquirent de leur union : Catherine, Christine et Nicolas. Seuls mon frère Robert et moi, échappâmes à cette épidémie. Enfin, mes parents vécurent dans cette localité toute leur retraite.



N° 869-1
(J. A. 920993)

COMMISSION

Direction Régionale
DIRECTION des Services Ambulants

PERSONNEL N°

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

M (1) SIMON Pierre agent d'exploitation stagiaire à Paris tri Est

— est nommé à l'emploi de agent d'exploitation à partir du 26.3.54

— est titularisé dans le grade correspondant à compter du 26.3.54

A Paris tri Est par décision du 2.4.54

TRAITEMENT INDICE 140 à compter du 26.3.53

pour en remplir les fonctions conformément aux lois de l'État et aux règlements sur le service.

Métrés - 8-45

Pour ampliation : A Paris le 13 Avril 1954

Le Directeur Régional des Services Ambulants

(1) Nom, prénom, grade. Ajouter, le cas échéant : Stagiaire depuis le...
NOTA — Il ne sera installé dans les fonctions auxquelles il aura été nommé s'il ne justifie :
1° de la prestation de serment conformément à la loi du 29 août 1790 relative au secret des lettres et à la loi du 29 novembre 1950 relative au secret de la correspondance télégraphique ;
2° du versement de son cautionnement.

Agent d'exploitation (AEX)

Le mercredi 25 mars 1952 à 9 heures du matin, je me rendis donc comme indiqué sur ma fiche d'embauche, au ministère des PTT 20 Avenue de Ségur à Paris. Je ne me souviens plus du tout de cette première journée dans les PTT en qualité de fonctionnaire, mais comme j'ai conservé l'emploi du temps des deux jours suivants qui nous avait été distribué, je peux le relater ici. Le jeudi 26 au matin, nous avons rendez-vous à 9 heures 7 rue du Charolais siège de la Direction Régionale des Ambulants, pour assister à une conférence. L'après midi, nous visitâmes le Centre de tri de Paris PLM, alors le plus grand de la capitale. Le soir à 18 heures à notre retour à la Direction, nous recevions notre affectation définitive, pour moi le Centre de tri de Paris gare de l'Est.

Le vendredi 27 à 9 heures du matin, je me présentai donc 48 rue d'Alsace, siège de la Direction de la Ligne de l'Est. Nous nous trouvions une dizaine de garçons de mon âge dans la même situation (à cette époque, le personnel des centres de tri était encore exclusivement masculin) et après un bref discours d'accueil du Chef de Centre, nous fûmes dirigés sur l'école de tri au seuil de laquelle nous attendait notre instructeur. Celui-ci nous expliqua que nous y resterions jusqu'à la fin de la semaine suivante, le temps d'assimiler les rudiments du métier. Après quoi, nous serions « embrigadés ». Durant cette brève période, nous prîmes serment devant le juge d'Instance du 10^{ème} arrondissement.

Durant ces quelques jours, nous apprîmes à reconnaître les différentes catégories de correspondances et le traitement spécifique à leur appliquer. Nous découvrîmes également la structure générale des services d'acheminement, la place éminente que les centres de tri des gares de Paris tenaient alors dans cet ensemble et l'organisation particulière de notre propre centre. Le bâtiment abritant la Direction de la Ligne de l'Est ainsi que le centre de tri, était situé entre les voies ferrées de la gare de l'Est et la rue Lafayette. Il comprenait, trois niveaux, de bas en haut : le transbordement et ses quais, où les hommes chargeaient et déchargeaient presque sans interruption les fourgons postaux en provenance ou à destination des autres centres de tri parisiens ainsi que la messagerie (tri des paquets), puis au-dessus, la Direction de la Ligne, les services « Province », « Banlieue » et la « Cabine », enfin au second, le service « Etranger », les « Paris » et la douane. Les wagons-poste des bureaux ambulants dépendant de la Ligne, stationnaient sur les voies ferrées au niveau inférieur.

Notre instructeur nous informa également que nous devrions connaître parfaitement le contenu des indicateurs de tri n°197 et 201 à l'usage des centres de tri de Paris, ainsi que le tri des rues de Paris par arrondissement (2500 rues!) avant la fin de notre année de stage. Il ne s'agissait pas d'une plaisanterie, puisque notre titularisation en dépendait. Je ne fus pas surpris de toutes ces obligations, mes collègues de Reims gare m'ayant prévenu.

A l'issue de notre courte formation, nous reçûmes notre affectation définitive : la brigade spéciale, appelée également « 17/24 », car nous prenions notre service à 17 heures pour le terminer à minuit, avec une pause d'une heure entre 18 h 30 et 19 h 30, pour dîner à la cantine de la Gare du Nord. Le Centre de tri de la Gare de l'Est fonctionnait alors 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, grâce à 5 brigades :

- deux brigades de jour nommées A et B, travaillant alternativement le matin de 6 h à 12h ou l'après-midi de 12h à 20h, 7 jours sur 7. Le service étant allégé le dimanche, les agents bénéficiaient à tour de rôle de repos ce jour là; pour le reste, ils se voyaient attribuer une journée de libre en pleine semaine;
- deux brigades de nuit les plus importantes en personnel, plus de 100 agents chacune, identifiées par les lettres C et D, travaillant 2 nuits sur 4, de 20 h à 6 h le lendemain matin, tous les jours de l'année jours fériés compris;
- la brigade spéciale dite 17/24 déjà citée, travaillait tous les jours de la semaine, sauf les dimanches et jours fériés. Chargés de renforcer en fin d'après-midi et en début de soirée, la brigade de jour puis celle de nuit, ses agents exécutaient le travail le moins intéressant. Elle se composait essentiellement des jeunes fonctionnaires nouvellement nommés.

Je sollicitai dès mon arrivée à la 17/24, ma mutation pour une brigade de nuit, car terminant à minuit, je devais attendre presque une heure le dernier train de la journée pour Lagny, qui partait de la gare de l'Est à 0 h 58. Habitant chez mes parents à Villeneuve le Comte, j'effectuais ensuite à mobylette les douze kilomètres séparant Lagny de ce village. J'arrivais à la maison vers 2 heures et quart du matin, pour en repartir un peu avant 15 heures le même jour.

Après environ un mois et demi de ce régime, je fus affecté à ma grande satisfaction à la brigade C, que je n'ai pas quittée jusqu'à mon départ du Centre de tri le 2 février 1959, à l'exception bien sûr, de la durée de mon service militaire. Pour toutes les brigades, le trafic arrivant au Centre de tri, était traité par quatre chantiers distincts de courrier ordinaire et un cinquième réservé aux envois recommandés et avec valeur déclarée, disposant chacun de son propre personnel :

- la Province, regroupant tous les départements desservis par les trains quittant la gare de l'est, notamment les lignes Paris à Strasbourg, Paris à Bâle et Paris à Givet ;

- la Banlieue, chargée de trier tout le courrier d'arrivée destiné au département de la Seine et Marne,

- l'Etranger, en relation avec tous les pays d'Europe situés à l'est de la France et les « Paris ».

- la Cabine, répartie elle-même en « province », « banlieue », « étranger » et « Paris », traitait tous les envois recommandés et chargés beaucoup moins nombreux, mais plus important quant à leur valeur, et bénéficiant d'un traitement spécifique.

Le dirigeant de la Brigade C, un fonctionnaire de rang, élevé, disposait d'un inspecteur pour chaque chantier plus un assurant le secrétariat de l'ensemble nommé Collet. Ce dernier, personnage très volumineux, toujours assis derrière son bureau, que nous appelions « le gros Collet », était le plus important à nos yeux. Il établissait la feuille de présence et donc décidait des affectations entre les différents chantiers, mais surtout, répartissait les « rentrées payantes » (c'est-à-dire les heures supplémentaires) entre le personnel, sans souci aucun de l'équité. Il nous fallait donc faire preuve de beaucoup de prudence à son égard et surtout ne pas le contrarier, si nous voulions figurer sur sa liste officieuse des agents susceptibles d'obtenir régulièrement de lui une « rentrée payante »

Je fus affecté à la « Banlieue », objets ordinaires. Le département de Seine et Marne se divisait en six secteurs appelés « côtés », comprenant chacun entre 25 et 35 bureaux distributeurs regroupés en fonction des circuits automobiles les desservant. Il s'agissait donc de trier tout le courrier reçu de France et de l'étranger entre ces établissements. Dans un premier temps, il convenait de répartir les correspondances en cause entre les six « côtés », dans un tri que nous appelions général, puis ensuite, cette fois sur le « côté », de l'affiner pour aboutir au bureau distributeur. Ces opérations s'effectuaient toujours debout, devant des casiers métalliques, à un rythme minimum de 500 lettres au quart d'heure. Deux agents travaillaient sur chaque « côté » : le titulaire, responsable de la bonne marche du service et un aide. Après une période d'adaptation au tri général et des remplacements en qualité d'aide sur les différents côtés, je fus désigné titulaire du « côté 5 », place que je gardai jusqu'à mon départ pour le Service militaire début octobre 1955.

Le travail étant salissant (beaucoup de poussière), nous laissions nos habits de ville dans notre vestiaire, pour revêtir une tenue mieux adaptée : pantalon de toile ou jeans et selon la saison, chemise avec pull usagés ou chemisette, ainsi qu'une coiffure quelconque. Certains portaient une blouse par-dessus le tout. Notre aspect extérieur ne s'en trouvait pas amélioré et nous avions pour la plupart, une allure peu engageante. A la prise de service à 20 h au plus tard, nous allions signer la feuille de présence placée sur le bureau, sous les yeux du « gros Collet » (d'où notre ponctualité), regardions notre affectation et allions rejoindre aussitôt notre poste de travail. Jusqu'à 22 heures environ, nous traitions les correspondances départ arrivant de la banlieue Est, puis nous partions au tri général Seine et Marne. Entre minuit et demi et une heure dix, nous bénéficions d'une pause pour nous restaurer et nous reposer. J'avais pris l'habitude parmi beaucoup d'autres, d'aller manger mon sandwich à « l'Abbaye », un des deux bistrotés situés rue d'Alsace qui fermaient à 1 h 30 de la nuit, pour rouvrir à 5 h 30 du matin et accueillaient presque exclusivement les agents du Centre de tri. Ceux de la brigade C fréquentaient « l'Abbaye »; les gars de la D se regroupaient dans l'autre dont j'ai oublié le nom. Nous y jouions au baby foot, tout en mangeant notre casse croûte et en buvant une bière ou un diabolo, avant de terminer par un café. Quarante minutes passent vite, mais quoi qu'il arrive, il nous fallait reprendre le travail à l'heure dite, car le chef de brigade nous attendait à l'entrée de la salle.

A la reprise, les titulaires des « côtés » et leurs aides rejoignaient leurs places; les autres retournaient au tri général. Vers 3 heures, nous avions parfois le temps d'aller boire rapidement un café à l'extérieur, avant de « bourrer » jusqu'à la fermeture des dépêches à 5 heures. Si nous étions « au pair », nous pouvions alors aller tranquillement nous doucher dans les sous-sols du centre, remettre nos vêtements de ville et boire un lait grenadine à « l'Abbaye », avant de prendre le train du retour à la maison. Le mien quittait la gare de l'est à 6 h 07. Bien que tous jeunes, nous étions fatigués d'avoir travaillé dur pendant dix heures, toujours debout devant les casiers de tri.

Pour accéder aux douches, il y avait parfois des frictions entre les agents du centre de tri et ceux des bureaux ambulants rejoignant la capitale en fin de nuit, qui bénéficiaient d'une priorité d'accès que nous ne leur reconnaissons pas. Périodiquement, une note de service de la Direction rappelait leurs droits, sans pour autant régler la question.

En 1953, la qualité des services d'acheminement de la Poste était quasiment irréprochable. Plus de 98% des lettres déposées sur le territoire atteignaient leur destinataire le lendemain matin. Les services de tri et d'acheminement s'avéraient donc particulièrement performants, tant en rapidité qu'en régularité. La rapidité découlait de l'utilisation rationnelle des moyens de transport existants, tout d'abord le réseau ferré lui aussi de grande qualité à l'époque, très largement mis à contribution, notamment ses trains rapides, puis l'aviation postale de nuit pour atteindre le sud de la France, enfin la route, pour relier les centres de tri départementaux aux bureaux distributeurs.

La régularité dépendait, elle, essentiellement de l'habileté et de la conscience professionnelle des fonctionnaires chargés du tri. En ce temps là, les télécommunications, télégraphe et téléphone (les fax et Internet n'existaient pas), ne concurrençaient absolument pas la Poste et tout le trafic commercial et familial (lettres et paquets) lui revenait en totalité. La charge de travail variait évidemment avec les jours de la semaine et les mois de l'année. Au moment des vœux de nouvel an, que nous appelions la « période », elle atteignait des sommets, la tradition imposant alors l'expédition de ceux-ci par lettre. Bien entendu, sauf pour la « période », l'effectif des trieurs demeurait inchangé et nous devons si l'importance

du trafic l'exigeait, « bourrer » toute la vacation pour être « au pair » quoi qu'il arrive, avant l'expédition des dépêches.

Pourquoi nous comportions nous ainsi ? La conscience professionnelle habitait tous les agents des PTT à un degré élevé inconnu de nos jours. Nos anciens nous inculquaient tout naturellement la fierté du travail bien fait, pour nous au tri : sans fausses directions et terminé à temps. Afin de ne rien cacher, je dois dire que les contrôles nombreux assortis de sanctions (les fameux PV 165/167 et surtout, le redouté PV 532) mis en place par la hiérarchie à tous les niveaux des services, contribuaient puissamment à nous maintenir dans le droit chemin. Je me souviens qu'après une grève, notre dirigeant syndical nous dit que nous devons maintenant mettre les bouchées doubles pour revenir « au pair » dans les meilleurs délais, ce qui paraît de nos jours inimaginable. Mais nous avons aussi des compensations plus tangibles, s'ajoutant à la satisfaction du devoir accompli. Pour ne prendre qu'un exemple, celui de l'équipe de nuit dont j'étais, affectée au tri de la Seine et Marne, la fermeture des dépêches à destination des bureaux distributeurs intervenait obligatoirement à 5 heures du matin, qu'il reste ou non des objets à trier. Si nous arrivions « au pair » à ce moment là et que l'équipe Province l'était également, le chef de brigade nous laissait partir immédiatement après, soit une heure avant la fin de service fixée à 6 heures. Nous pouvions alors aller prendre tranquillement notre douche, puis un lait grenadine ou un café crème au bistrot du coin, avant de rejoindre notre domicile par le premier train du matin. Si nous étions « enfoncés », c'est-à-dire s'il restait des lettres à trier sur la Seine et Marne ou sur la Province, il nous fallait continuer de travailler jusqu'à la fin du service. Autant dire qu'entre 2 heures et 5 heures du matin, les gars « ne relevaient pas la tête » et triaient à une vitesse moyenne supérieure à 700 lettres au quart d'heure sur les « côtés ». Cette compensation finalement bien modeste, nous suffisait pour donner le meilleur de nous même. Elle permettait simultanément à l'Administration d'atteindre ses objectifs de qualité de service et de calmer à bon compte, une catégorie de travailleurs assez revendicatifs.

Puis les années passèrent. Le trafic augmenta régulièrement mais pas les effectifs, car les gouvernements successifs de l'époque avaient certainement d'autres priorités. En 1958 et après, la Seine et Marne fermait « au pair », mais avec l'aide d'agents de la Province. Nous devions donc ensuite aller les renforcer, au début jusqu'à 5 heures et demie, puis 6 heures moins le quart et enfin 6 heures. Ainsi, ce petit privilège qui nous était concédé par nos chefs immédiats conscients de son impact sur notre comportement, s'amenuisa progressivement et finalement disparut. A ce moment là, les trieurs qui portaient désormais quoi qu'il arrive à 6 heures, n'éprouvèrent plus toujours le besoin de se donner à fond pour rien.

Voilà comment l'administration des PTT en « tirant trop sur la corde », contrainte qu'elle était peut-être par les Pouvoirs publics de réduire ses coûts à tout prix, contribua selon moi, à la diminution du niveau de conscience professionnelle de ses agents chargés du tri. En effet, pour gagner du temps et donc embaucher moins d'agents, les contrôles jusqu'alors pointilleux, mais très efficaces, s'allégèrent progressivement, abaissant nécessairement la qualité du service rendu aux usagers. La même attitude dans les autres services : guichets, centres financiers, etc., généralisa cette détérioration à l'ensemble des PTT. Les exemples abondent en la matière.

Je travaillais donc 2 nuits sur 4, avec une rentrée supplémentaire obligatoire par mois et parfois une « payante ». Comme les nuits de dimanche à lundi la brigade traitait assez peu de courrier, certains d'entre nous étaient mis en repos d'office. Malheureusement, ils devaient « rendre la nuit » et travailler en compensation une vacation supplémentaire de semaine, avec à la clé une seule nuit de repos avant le nouveau cycle de deux. Mais j'étais jeune, l'ambiance

au travail me plaisait, je dormais bien le jour, je bénéficiais d'un temps libre non négligeable, j'appréciais cet emploi.

Dans les premiers mois, je dus me libérer des mes obligations professionnelles en passant avec succès, mes examens de tri : tout d'abord le tri par départements qui comportait 2 épreuves et celui des rues de Paris par arrondissement (2 500 rues à connaître par cœur). Je me débarrassai du premier très facilement, mais j'eus du mal à obtenir le second, car j'avais au départ sous-estimé la difficulté de retenir 2 500 noms de rues répartis sur 20 arrondissements. J'y parvins finalement et ayant satisfait également à l'examen de fin de stage, je fus titularisé dans mon grade le 26 mars 1954.

Parallèlement à cela, je m'inscrivis à une école de préparation par correspondance aux emplois des PTT, pour présenter dès que possible, le concours interne de contrôleur de niveau 2. Mon choix se porta sur l'Office d'orientation et de préparation des PTT à Paris. Je reçus donc un plan de travail, une liste de livres à acheter et 15 séries de devoirs à effectuer, sur une durée fixée il semble me souvenir, à 2 ans. Les épreuves du concours comprenaient une composition française (4 heures), des maths et de l'électricité (2 heures), de la géographie moitié économique, moitié postale (2 heures) et une épreuve professionnelle (3 heures), ainsi qu'une langue vivante facultative. Mon problème concernait évidemment les maths et l'électricité, matières assorties comme le français d'ailleurs, d'une note éliminatoire. Du niveau de 3^e théoriquement acquis dans ces matières, je devais atteindre seul celui de terminale. Je dus faire beaucoup d'efforts pour y parvenir sans l'aide de personne, en utilisant uniquement les bouquins de cours (assez hermétiques sans les explications d'un professeur) et les énoncés d'exercices avec corrigés. Il me fallut deux bonnes années d'un travail soutenu, pour rattraper mon retard et assimiler plus ou moins bien ce programme. Le reste ne présentait pas trop de difficultés pour moi. J'étais prêt à tenter le concours avec quelques chances de succès, quand je fus appelé au service militaire en octobre 1955. Néanmoins, ces efforts ne furent pas accomplis en vain.

J'habitais chez mes parents à qui je payais mensuellement une pension, en contrepartie du gîte et du couvert qu'ils m'offraient. Je me trouvais donc dans les conditions les meilleures pour mener parallèlement mon travail et mes études un peu tardives. Malgré cela, je bénéficiais de suffisamment de temps de libre pour mener ma vie de jeune homme, soit à Villeneuve le Comte où je m'étais fait des copains, soit à Paris avec mes collègues des PTT.

A la belle saison surtout, j'allais le dimanche à Paris retrouver quelques collègues du centre de tri et des jeunes filles débutantes comme nous dans les PTT, qui travaillaient pour la plupart au Centre de Chèques postaux de Paris. Il faut savoir qu'à cette époque, ce centre comprenait plusieurs milliers d'agents féminins, dont une majorité de jeunes filles célibataires venues de leur province, chercher leur premier grade à Paris. Nous nous retrouvions souvent une bonne trentaine de filles et garçons, à la gare du Nord pour prendre le train, afin d'aller passer ensemble la journée à la campagne. Nous occupions une bonne partie de notre temps à flirter, comme il se doit à cet âge là et dans de pareilles circonstances, en n'oubliant pas de rappeler au lecteur, que la pilule contraceptive n'existait pas à cette époque, ce qui compliquait terriblement notre tâche. Le reste du temps, avec mes copains et copines de Villeneuve ou des environs, nous fréquentions les fêtes et les bals, toujours dans la même perspective de rechercher, pour quelques jours ou pour la vie, l'âme sœur.

Le 7 août 1953, un peu plus de quatre mois après mon arrivée au Centre de tri, commença dans le pays une grève très suivie de l'ensemble des Services Publics, qui se termina le 25 du même mois, sans que les fonctionnaires et agents concernés (PTT, SNCF,

EDF, etc.) aient obtenu gain de cause sur l'ensemble de leurs revendications. Celles-ci concernaient les conditions de travail encore rudes à l'époque et les salaires, alors très en retard, à qualification égale, sur ceux du secteur privé. Aux PTT, les personnels des centres de tri postaux, furent les premiers à « débrayer ». Au Centre de Tri Paris Est, les agents des brigades de nuit très syndiqués (la C à la Fédération nationale des Syndicats autonomes des PTT, la D à la CGT), menèrent le mouvement. A la prise de service à 20 heures, nos délégués syndicaux nous expliquèrent la situation et l'ensemble des agents, à l'exception des Inspecteurs et du chef de brigade quittèrent les salles de tri pour s'installer à l'extérieur du bâtiment et placer des piquets de grève. Jeune homme sans expérience, je suivis le mouvement par solidarité avec mes collègues plus anciens. Je rentrai donc à la maison par le dernier train du soir, doublement dernier, puisque le trafic SNCF s'interrompt totalement immédiatement après pendant plus de deux semaines, avant de reprendre progressivement.

Je passai ces trois semaines d'inactivité forcée en promenades et baignades en compagnie de mes copains et copines de Villeneuve, avec l'approbation de mon père qui, en qualité de Comptable public, devait rester à son poste. Puis la fin de la grève se précisa et le 25 au soir nous reprîmes le travail, non sans une dernière péripétie. A la prise de service, le chef de Centre voulut interdire l'accès des salles de tri à nos dirigeants syndicaux, considérés comme des meneurs et donc sanctionnés d'une mise à pied temporaire. La frustration et la colère aidant, tous les agents quittèrent à nouveau l'établissement en signe de protestation. La Direction dut prendre peur, car après une palabre d'une petite heure, nos collègues furent immédiatement réintégrés sans aucune réserve et tout le monde rentra définitivement. Dès lors, les mêmes dirigeants syndicaux nous invitèrent à travailler dur pour résorber dans les meilleurs délais, le courrier en souffrance. La conscience professionnelle n'était pas un vain mot à cette époque.

Fin décembre de la même année, je vécus ma première « période ». Comme je l'ai évoqué plus haut, la tradition très suivie alors, voulait que la population échange des vœux de bonne année. Comme le téléphone restait encore rare chez les particuliers, ceux-ci utilisaient massivement la Poste. Immédiatement après Noël, les petites enveloppes de vœux, appelées « mignonnettes » envahissaient soudainement les centres de tri et venaient s'ajouter au trafic habituel. Malgré toute notre bonne volonté, nous étions « enfoncés ». La conduite à tenir, consistait à écouler le courrier normal, puis à trier le plus possible de mignonnettes jusqu'à la fin de la vacation (plus question momentanément de sortir à 5 heures, après la fermeture de la Seine et Marne).

Il fallait voir le transbordement et les salles de tri envahis par des centaines de sacs 7 entassés dans les moindres espaces libres; on triait, on triait et il en restait toujours autant. Parallèlement, le service « transit » chargé de traiter les paquets, voyait son trafic au moins tripler, au point que certains agents de la « spéciale » passaient une partie de leur vacation à une tâche exclusive : fermer des sacs sans interruption. Puis vers le 10 janvier, les amoncellements de sacs diminuaient de volume et vers le 20, nous avions résorbé tout le trafic en retard. A cette époque de l'année, nous faisons autant de « payantes » que nous voulions pour arrondir nos fins de mois. Seule la fatigue de trois nuits de travail pour une de repos, freinait notre ardeur.

Ce 13 juillet au soir, je prends mon service. En sortant de la gare de l'Est, je passe rue d'Alsace pour me rendre au centre de tri. En haut de l'escalier qui partage la rue en deux et la rend impropre à la circulation sur ce tronçon, je vois l'estrade sur laquelle s'installera vers 22 heures un orchestre pour le traditionnel bal du 14 juillet. Les gens du quartier s'y rendent, ainsi que bon nombre de Postiers du centre de tri au moment de la pause. A minuit et

demis nous arrivons vêtus de nos vêtements de travail, généralement peu « reluisants ». Mais comme les jeunes filles des alentours savent qui nous sommes, elles acceptent de bon gré notre présence et dansent volontiers avec nous. Il faut dire que sur le nombre il ne manque pas de jolis garçons parmi nous et qu'une rencontre imprévue peut générer une suite heureuse...

L'été pendant les périodes de chaleur, nous étouffions dans ces salles mal aérées, à l'atmosphère saturée de poussière et nous buvions beaucoup. L'Administration dans sa grande sagesse, nous fournissait ce que nous appelions du « coco », c'est-à-dire un extrait de plantes à base de réglisse, à diluer dans l'eau. Nous disposions à cet effet, de pots en terre sensés conserver la fraîcheur, que nous nous passions de l'un à l'autre pour nous désaltérer. Nous attendions tous la douche de la fin de service avec beaucoup d'impatience.

Dans le courant de 1954, je fis la connaissance d'un jeune agent d'exploitation de la « spéciale », nouvellement arrivé de son Languedoc natal, nommé Jo Diaz, qui devint quatre ans après mon beau frère. En effet, nous avons décidé pour des raisons maintenant oubliées, que j'irai participer avec lui aux vendanges dans l'Hérault, chez son père viticulteur. Début septembre 1955, nous partîmes donc ensemble pour Paulhan, son village. J'y fis la connaissance de ses parents, sœurs, frères et amis. Le travail était plus pénible que dans le vignoble champenois, où les vignes conduites sur fil de fer, facilitaient la tâche des vendangeurs. Moi qui ignorais tout du sud de la France, je découvrais cette jolie région avec son océan de vignes, ses villages, ses habitants et leur accent chantant, et même sa nourriture si différents. Durant ces quelques jours, je fis plus ample connaissance avec sa sœur cadette, Berthe, qui me plut beaucoup et qui ne sembla pas indifférente à ma personne. Avant de repartir, à l'occasion d'une corrida à laquelle nous avons assisté à Béziers, nous décidâmes de ne pas en rester là et de correspondre.

Quelques temps avant, mon père avait obtenu sa mutation pour Dampmart, joli village situé dans la vallée de la Marne, à flanc de coteau exposé au sud, à trois kilomètres à peine de Lagny. Comme j'habitais toujours chez mes parents, j'y avais gagné, puisque j'allais désormais à pied ou par le car, de la gare de Lagny à la maison. Mi octobre 1955, moins d'un mois après mon retour de Paulhan, je partais pour le service militaire.

Vingt six mois plus tard, début décembre 1957, je reprenais mon travail au centre de tri de la gare de l'Est, toujours en brigade C. A cette occasion, je vécus une mésaventure bénigne mais désagréable. J'avais connu en Algérie des moments difficiles qui m'avaient marqué et de retour au pays, je ne vis pas passer les quelques jours de permission libérable dont je bénéficiais, d'autant plus que ma fiancée était à la maison et que je lui faisais visiter Paris qu'elle découvrait à l'époque. Un matin en arrivant à Paris gare de l'Est par le train, et avant d'aller nous promener, je passai à la Direction de la Ligne de l'Est toute proche, pour connaître ma date de reprise de travail. Là, à ma stupeur, j'appris que j'aurais dû réintégrer le service deux jours plus tôt, me plaçant ainsi en situation irrégulière. Mon interlocuteur m'annonça que je commencerai impérativement mon service le soir même, à 20 heures. Atterré, je rejoignis ma fiancée et nous reprîmes le premier train en partance pour Lagny, notre journée gâchée. Cette petite affaire n'eut pas de suite administrative.

Quelques jours après Berthe rentra chez ses parents, ayant au préalable fixé la date de notre mariage au mois d'octobre suivant. Nous nous séparâmes avec beaucoup de peine, puis je repris le rythme des deux nuits sur quatre. Elle revint deux semaines à Dampmart en avril, pour assister au mariage de ma sœur. Celle-ci épousait mon copain Emile Renard et allait

habiter Meaux où mon beau-frère travaillait à la succursale locale de la Société Nancéienne, banque alors régionale.

L'expérience acquise durant mon service militaire, et le bénéfice que j'avais tiré de ma situation d'officier, me renforcèrent dans l'idée que je devais passer les concours le plus rapidement possible pour m'élever dans la hiérarchie. J'avais tout à y gagner. Je me lançai donc immédiatement dans mes révisions, d'autant qu'un concours pour l'admission au grade de contrôleur masculin (cadre B de la fonction publique), était annoncé pour les 18 et 19 mai 1958. Lorsque je me présentai pour subir les épreuves, je ne savais pas si ma préparation accélérée serait suffisante, mais la chance me sourit et j'eus à traiter des sujets connus. Il ne me restait plus qu'à attendre les résultats. Dès mon retour dans la brigade, je retrouvai le « côté 5 » en qualité de titulaire et tout continua comme avant, hormis le fait que désormais, nous terminions plus souvent à 6 heures qu'à 5.

Par note du 29 juillet, j'apprenais ma réussite au concours avec le n° 127. J'étais très heureux, ma fiancée et mes parents aussi. A cette époque, l'Administration manquant de fonctionnaires pour l'Algérie, proposait systématiquement aux lauréats des différents concours, d'y être nommés par anticipation. Le salaire servi, très supérieur à celui de métropole, s'accompagnait d'une prime d'installation d'un montant égal à 9 mois de traitement indiciaire, versée en deux fois. Mais je rentrais d'Algérie, je ne me sentais pas le courage d'y retourner si vite, malgré les avantages pécuniaires offerts. Je laissai donc cette offre sans réponse.

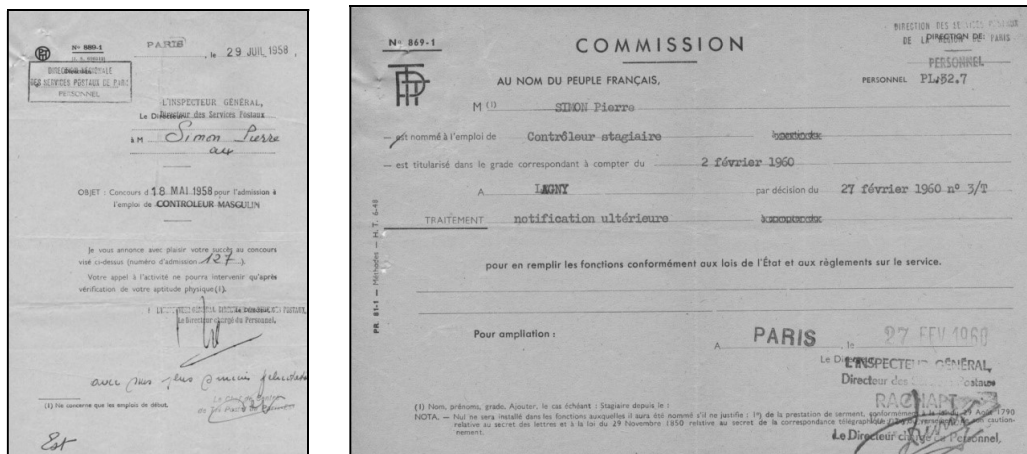
Au centre de tri, ma situation évolua rapidement après l'annonce de mon succès. Etant contrôleur potentiel, le chef de brigade m'affecta à la « cabine », service noble et recherché car plus calme, composé presque exclusivement de fonctionnaires du cadre B. J'acceptai d'autant plus facilement, qu'à la « Banlieue », nous cessions la plupart du temps le service à 6 heures sans être « au pair ». Selon mon affectation, je travaillais à la cabine parfois toute la vacation, parfois jusqu'à la pause, terminant alors ma nuit au tri des « Paris » ordinaires. J'étais content de mon sort, la seule incertitude concernait la date à laquelle je serai réellement nommé contrôleur.

Nous nous mariâmes à Paulhan le 4 octobre 1958 et après un voyage de noce d'une semaine en Roussillon et quelques jours de détente à Paulhan chez mes beaux-parents, nous reprîmes le chemin de Dampmart pour nous y installer. Ma femme avec beaucoup de courage, quittait pour longtemps son pays natal ensoleillé pour rejoindre la grisaille de la région parisienne. A cette époque, la crise du logement sévissait et nous eûmes toutes les peines du monde à en trouver un. Finalement, nous louâmes rue Emile Blanchet à Dampmart, deux pièces sur un garage dont le propriétaire se réservait la jouissance, contre une reprise de 100 000 francs (anciens), alors que mon traitement mensuel s'élevait à 46 000 francs. Par contre, notre loyer fixé à 5 000 francs par mois, convenait parfaitement à nos revenus modestes. Berthe avait trouvé un petit emploi au bureau de poste, où mon père l'occupait quelques heures par semaine en qualité d'auxiliaire occasionnelle.

Durant les treize premières années de notre mariage, Ma femme travailla successivement à la Poste comme femme de ménage, puis à la librairie David à Lagny en qualité de vendeuse, à nouveau à la Poste cette fois au guichet, elle intégra ensuite une petite société de cadeaux d'entreprises installée à Dampmart et enfin, elle occupa le poste de standardiste accueil dans une usine de produits chimiques de Lagny, appelée Pettens chimie.

Dans les premiers mois de notre mariage, mon travail de nuit bien que fatigant me laissait beaucoup de temps de libre, nous allions souvent nous promener à pied dans la

campagne environnante, chercher selon la saison des pissenlits, des champignons ou des fleurs. Parallèlement, je commençais à me renseigner sur le prochain concours auquel j'aurais accès quand je serais contrôleur. Il s'agissait de celui d'Inspecteur élève (cadre A de la Fonction publique), du niveau de la licence. Là encore, je devrais fournir un gros effort pour m'y présenter avec quelques chances de succès.



Contrôleur (CT)

Fin janvier, je reçus ma nomination en qualité de contrôleur stagiaire au Centre régional d'instruction de Paris établissement dépendant de la DRSP (Direction Régionale des Services Postaux de la Région de Paris), à compter du 2 février 1959. Je devais me présenter le même jour à 9 heures, à Paris RP, 52 rue du Louvre. Le moment venu, je quittai donc le centre de tri avec nostalgie, car l'ambiance de chaude camaraderie qui y régnait en brigade de nuit, me plaisait et rendait ce travail physiquement pénible très agréable selon moi. J'y laissai quelques très bons collègues.

Le 2 février à 9 heures du matin, je me présentai donc comme prévu, salle des concours, au 6^e étage de Paris RP. S'agissant de lauréats d'un concours de contrôleurs masculins, nous n'étions évidemment que des hommes. Je ne me souviens pas vraiment de cette journée, durant laquelle nous avons été informés de ce qui nous attendait et répartis en plusieurs cours. Je fus affecté avec une petite trentaine d'autres, au centre d'Instruction professionnelle de Paris 114, 38 boulevard de Strasbourg.

L'équipe enseignante se composait de 3 fonctionnaires : 2 instructeurs, Inspecteurs Principaux Adjoint des Services d'Enseignement se répartissant par moitié les matières à enseigner et d'un moniteur, Inspecteur détaché d'un bureau de poste, chargé des travaux pratiques. L'enseignement se composait de leçons magistrales dispensées par les instructeurs, suivies de travaux pratiques d'application animées par le moniteur.

Nous travaillions du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que le samedi de 9 h à 12 h. Entre midi et deux, nous allions déjeuner dans la cantine PTT la plus proche, pour nous celle de Bonne Nouvelle, installée au dernier étage de l'immeuble PTT sis boulevard du même nom, près du métro Strasbourg Saint Denis, qui abritait alors un central téléphonique et le bureau de Poste de Paris 124.

Le cours dura quatre mois, pendant lesquels nous étudiâmes en totalité les services postaux, les services financiers, le télégraphe et le téléphone, ces deux dernières matières dans

leur partie commerciale uniquement. Nous subissions un contrôle continu de nos connaissances nouvelles, sous la forme d'interrogations orales ou écrites quotidiennes, puis à la fin de chaque matière, d'une composition écrite de 3 heures portant sur celle-ci. Le stage se termina par un examen écrit et oral englobant la totalité de ce que nous étions sensés connaître. Pour réussir ce cours et être titularisés, il fallait obtenir une moyenne générale minimum de 13/20. A défaut, nous étions rétrogradés AEX. Autant dire que nous accomplîmes tous, les efforts nécessaires à notre réussite et que nos enseignants n'eurent pas à rougir de nous.

A Paris 114 CRI (Centre régional d'instruction), deux cours fonctionnaient simultanément : le notre et un d'Inspecteurs élèves masculins. Nous n'avions pas de relations avec ces garçons plus vieux que nous de quelques années et qui, pour la plupart, nous ignoraient superbement, conscients sans doute de leur supériorité toute neuve sur les agents d'exécution que nous restions.

A la fin du cours, vint le moment des affectations. La Direction demanda à chacun de préciser ses vœux, sans pour autant s'engager à les satisfaire. Ne voulant plus travailler de nuit, état que j'estimais incompatible avec ma condition de nouveau marié, je renonçais de fait à revenir au Centre de Paris tri Est. Par ailleurs, comme je souhaitais rapprocher mon domicile de mon lieu de travail, je demandai à tout hasard le bureau de poste de Lagny sur Marne en premier rang, puis quelques bureaux parisiens situés très près de la gare de l'Est.

La chance me sourit et je fus nommé Contrôleur stagiaire à Lagny à partir du 1^{er} juin 1959. J'étais à la fois heureux et inquiet. Heureux car je travaillerais désormais près de chez moi, économisant ainsi beaucoup de temps (sans compter l'argent), que je consacrerai à la préparation du prochain concours, inquiet, car je ne connaissais que le tri, alors que les tâches dévolues aux agents dans un bureau mixte demandaient de leur part des compétences bien plus larges, que je n'avais fait qu'entrevoir pendant mes 4 mois de cours. S'ajoutait à cela une dernière inconnue : l'ambiance de travail, qui comptait beaucoup pour moi.

A l'époque, l'immeuble PTT Lagny, assez décrépi sis rue St Denis, comprenait au rez-de-chaussée le bureau de poste, guichets et distribution et à l'étage, le central téléphonique encore manuel. Ne dépendant pas de la même Direction, les gens du bureau et ceux (il faudrait plutôt dire celles) du central n'entretenaient aucune relation professionnelle. Le personnel du bureau comprenait outre les cadres, les agents du service général (CT, AEX...), occupant indifféremment des postes de guichet, de tri départ ou d'assistance à la distribution et ceux spécialisés dans la seule distribution (facteurs chefs, facteurs ...), au total quarante personnes environ, d'un âge moyen voisin de quarante ans. Je n'en avais pas vingt cinq à l'époque.

Environ quatre kilomètres séparaient mon domicile de Dampmart, du bureau de poste de Lagny. Je m'y rendais à bicyclette hiver comme été. Cela me faisait un peu d'exercice, rendu obligatoire par le fait nous ne possédions pas de voiture à l'époque.

Le receveur me reçut sans enthousiasme lorsque je lui annonçai que je venais d'un centre de tri et me laissa sans tarder entre les mains du contrôleur divisionnaire (ou principal je ne me souviens plus) femme célibataire d'une quarantaine d'années, chef du bureau d'ordre. Celle-ci, peu causante, ne semblait pas s'intéresser beaucoup à l'accueil des nouveaux arrivants et se borna à me faire remplir les documents administratifs indispensables à mon installation. Les deux inspecteurs du guichet, un par brigade, à qui je fus ultérieurement présenté, ne me mirent pas plus à l'aise. Aucun doute, les cadres du bureau restaient

indifférents à mon intégration; à moi de me débrouiller. Je devrai « faire mon trou » tout seul et je commençai à regretter le Centre de tri.

Je fus affecté au service guichets, qui recevait le public tous les jours ouvrables de 8 h à 19 h sans interruption. En 1961 ou 1962, je ne m'en souviens plus, les guichets fermèrent au public à 16 h le samedi, mesure accueillie avec satisfaction par les agents. Nous travaillions donc en brigade : le matin de 8 h à 12 h, avec un retour au tri le soir, l'après midi de 12 h 19 h. La salle recevant le public comprenait l'emplacement de quatre guichets, dont trois étaient ouverts aux « usagers » comme nous les appelions alors, qui devinrent des « clients » plus tard, sans pour autant être mieux servis.

L'inspecteur me plaça au guichet de l'émission des mandats, réservé aux débutants, car demandant peu de connaissances professionnelles, mais de la vivacité. A cette époque, beaucoup de personnes réglaient leurs loyers, traites, factures, etc. par mandat poste et le temps des paiements par chèque et des prélèvements d'office sur compte courant commençait à peine. Aussi, les débuts de mois étaient ils très durs à ce guichet, où l'agent manipulait parfois durant sa vacation des sommes considérables. Bien entendu, nous n'étions pas informatisés ni même mécanisés. Nous inscrivions les mandats à la main, sur les registres et leurs états (puis uniquement sur leurs états) et les additionnions mentalement. Il convenait donc pour ne pas être « enfoncé », de totaliser les colonnes des états après chaque groupe de 25 inscriptions, contrôler l'exactitude des résultats, tout en servant la clientèle généralement peu indulgente à notre égard.

En ce premier jour du mois, je relève ma collègue à midi; j'en ai pour sept heures à souffrir. Quelques personnes attendent impatiemment devant le guichet, que je m'installe et les serve de toute urgence. Ma sous caisse à peine ouverte pour y puiser les pièces et billets de petite valeur dont j'aurai besoin pour rendre la monnaie, j'attaque. Les clients se succèdent; les uns avec un seul mandat, les autres avec plusieurs, les uns présentant les coupures bien ordonnées pour me faciliter la tâche, les autres en vrac, me laissant le soin de les déplier et de les disposer en liasses de dix unités comme il se doit. Les billets s'accumulent dans le tiroir caisse et plusieurs fois dans l'après midi je dois confectionner, entre deux clients toujours pressés, des versements préparatoires accompagnés de leur fiche descriptive, que l'agent du bureau d'ordre vient chercher à heures fixes. Après 18 h, le nombre d'usagers diminue, me permettant entre deux opérations de reconstituer ma sous caisse quelques minutes avant la fermeture, « d'avancer » mes totaux sur les états et de préparer la fiche du versement de fin de vacation. Dès la porte close, j'établis ma situation comptable individuelle qui à mon grand soulagement s'avère juste, ferme ma sous caisse et vais la porter au bureau d'ordre avec mon dernier versement. Aujourd'hui « ça baigne »; tous les guichetiers sont « bons ». Je suis un peu énervé, mais je quitte le bureau à 19 h 15.

Le travail de guichet était dur, car il fallait travailler vite et bien sur les registres, ne pas commettre d'erreur dans les encaissements et les rendus de monnaie, ni dans les additions sur les états ni dans la situation comptable individuelle. Dans le cas contraire cette dernière était fautive et le guichetier devait impérativement retrouver l'erreur ou les erreurs, avant de rentrer à la maison. Cela pouvait durer dix minutes ou une heure et plus, car le contrôle de chaque opération nécessitait du temps. Il s'agissait généralement d'une simple erreur d'inscription sans conséquence pécuniaire, ou rarement, d'une erreur dans la manipulation des fonds entraînant le plus souvent un déficit de caisse, que l'agent devait rembourser de sa propre poche. S'agissant des erreurs de caisse réelles, les déficits étaient comblés comme je

viens de le mentionner par l'agent et les excédents obligatoirement versés par celui-ci à l'Administration. Pas question de compensation ! Sauf exception, les autres guichetiers, leur caisse terminée, venaient aider leur collègue en difficulté, en reprenant ses inscriptions comptables et ses additions, jusqu'à la découverte de l'erreur et son redressement.

A cette époque, des agents d'EDF passaient à domicile relever les compteurs de gaz, d'électricité et encaisser les factures correspondantes, soit par chèque, soit en liquide. En fin de journée, ils devaient aller dans un bureau de poste verser tout le numéraire reçu, qu'ils transformaient en mandats au nom d'EDF. Ils étaient quatre ou cinq à venir régulièrement à mon guichet. Je les connaissais bien. Tous sauf un, ils déposaient l'argent dans les règles, les coupures séparées par valeurs et par liasses de dix, décrites sur une feuille de papier mentionnant également le total versé, pour faciliter la tâche du guichetier et réduire la durée de l'opération. Mais un des leurs, un homme toujours pressé, antipathique, et je l'ai constaté rapidement de mauvaise foi, présentait sur le guichet le mandat à émettre avec son montant, accompagné des fonds correspondants en vrac, me laissant le soin de classer le tout. J'avais été mis en garde par l'Inspecteur, car fréquemment il manquait un billet de cent ou de cinquante nouveaux francs, pour atteindre le total mentionné sur le mandat. Nous le soupçonnions de malhonnêteté. Comme je ne pouvais pas exiger de lui un classement préalable des coupures, je prenais vraiment tout mon temps pour les séparer par catégories, faire les liasses et compter l'ensemble, puis contrôler attentivement la formule de mandat à la recherche d'une rature pouvant entraîner une contestation ultérieure. N'osant pas me faire de remarque car connaissant la réponse que je lui aurais faite, il bouillait d'impatience mais devait attendre le temps nécessaire, sous les regards furieux des clients suivants qu'il retardait.

Le 1er janvier 1960, le nouveau franc entra en vigueur; il valait 100 anciens francs. Je ne citerai pas les très nombreuses difficultés rencontrées, surtout pendant la période assez longue où coexistèrent les anciens billets et les nouveaux. Il fallait redoubler d'attention entre les clients honnêtes se trompant par étourderie ou par ignorance et ceux essayant sciemment de nous duper.

Pendant au moins un an et demi, je travaillai successivement au guichet de l'émission, puis aux affranchissements, instances, poste restante, télégraphe, pour finir par le plus difficile, celui chargé de la vente des timbres poste en gros, de l'émission et du remboursement des Bons du Trésor, du paiement des mandats et des pensions. Le travail en lui-même ne me déplaisait pas, mais j'acceptais moins le contact avec le public et surtout les risques pécuniaires que nous encourrions, malgré l'assurance souscrite. J'y voyais là une sorte d'injustice. L'ambiance au guichet variait en fonction de la qualité des agents en place. J'étais le seul homme, jeune, avec des femmes de quarante à cinquante ans, n'ayant évidemment pas les mêmes centres d'intérêt que moi. En un mot, je ne m'y plaisais pas.

Je lorgnais sur la « cabine », qui assurait à « l'arrière » les travaux préparatoires à la distribution et le contrôle des comptes des facteurs dès leur retour au bureau. Ils concernaient le traitement des objets recommandés, chargés, contre remboursement, valeurs à recouvrer, l'expédition et la réception des dépêches et des télégrammes téléphonés, ainsi que leur mise en distribution. Ce poste « stratégique » demandant de bonnes connaissances professionnelles et de l'expérience, était tenu par deux contrôleurs anciens travaillant en brigade intégrale, alternativement de 5 h 30 à 12 h 30 ou de 12 h 30 à 20 h 15. J'y voyais un double avantage : ne pas faire de « retour » l'après midi et surtout, éviter le contact avec le public. En qualité de

contrôleur masculin, j'assurais de temps à autre les remplacements lors des congés des titulaires. Le travail me plaisait et je parvenais à me débrouiller seul sans trop de peine.

Aussi, quand un des postes se libéra, je fis acte de candidature. L'Inspecteur central qui dirigeait les « services arrières », accepta de me prendre à l'essai, pour s'assurer que ma jeunesse ne serait pas un handicap dans mes relations avec les facteurs pour la grande majorité bien plus vieux que moi, par définition individualistes et parfois frondeurs. Je faisais équipe avec un contrôleur d'une cinquantaine d'années, Lambotte, homme véritablement sympathique et charmant, dont la femme tenait un commerce à Torcy, qui n'avait qu'un seul défaut, celui d'arriver toujours cinq à dix minutes en retard à la relève de 12 h 30.

Il est midi trente cinq, j'aimerais bien arrêter pour établir ma situation de caisse individuelle et aller manger, mais un facteur attend d'être contrôlé qui a faim lui aussi et Lambotte n'arrive toujours pas. J'entame donc l'examen des comptes. Il apparaît enfin, en coup de vent comme à son habitude : « Pierrot, tu m'excuseras, mais j'ai dû faire une course pour ma femme qui m'a mis en retard. Je te revaudrai ça ».

Il existait une vingtaine de tournées de distribution, les trois quarts urbaines (de ville comme nous disions), le reste rurales, desservant les petits villages autour de Lagny : Gouvernes, Guermantes, les deux Bussy, St Georges et St Martin, Chanteloup Pomponne et Jossigny. Tous les facteurs emportaient outre les correspondances, journaux, revues et colis, des mandats à payer à domicile, des paquets contre remboursement et des valeurs à recouvrer. Les tournées rurales présentaient une particularité, en ce sens que les facteurs en cause disposaient d'un « carnet de commissions », document officiel sur lequel ils notaient les demandes des usagers, afin de leur éviter un déplacement au bureau de poste. Il s'agissait surtout de lettres, de paquets ou de mandats à envoyer ou à se faire payer. Bien évidemment, les facteurs qui recevaient en échange de bons pourboires, en acceptaient d'autres, du genre médicaments, articles de papeterie, tabac, etc. à rapporter le lendemain aux clients. Souvent au moment de la reddition des comptes, nous devions rétablir leur comptabilité, car ils avaient mélangé leurs pourboires aux fonds que l'Administration leur confiait pour le paiement des mandats.

La reddition des comptes qui se déroulait au retour de chaque facteur, généralement entre 11 h 30 et 13 h 30, constituait un moment important de la vacation. Les facteurs de ville arrivaient les premiers, s'installaient à leur place pour établir leur fiche comptable, compter l'argent à verser, puis à tour de rôle, se présentaient à la cabine pour restituer les mandats payés ou non, les autres pièces comptables, ainsi que le numéraire. Après contrôle de l'exactitude des comptes et encaissement des valeurs, je leur donnais quitus. L'opération demandait moins de dix minutes. Par contre, quand à partir de 13 h arrivaient les ruraux, l'affaire se compliquait. La préparation de leur situation comptable individuelle s'avérait parfois laborieuse et le contrôle que nous exercions après, mettait parfois en évidence des erreurs.

Il ne reste plus que Michel C..... à contrôler. Depuis un bon quart d'heure, il essaie à sa place d'établir sa situation, sans apparemment y parvenir. Il a les yeux un peu dans le vague, car il appartient à cette catégorie, très peu nombreuse à Lagny, de distributeurs rentrant parfois éméchés au bureau. Il se décide enfin à venir, et me verse pièces comptables et numéraire sur la banque en me disant qu'il « n'est pas juste ». Je dois reprendre une à une les opérations qu'il a effectuées et je m'aperçois finalement qu'il lui manque de l'argent. Je le lui dis. Il fouille dans sa poche, en sort une poignée de billets et de pièces, m'annonce que ce

sont ses pourboires du jour et qu'il me suffit d'y prélever la somme manquante. Ce que je fais.

Sauf de petits accrochages inévitables entre hommes au fil des jours, mes relations étaient bonnes avec les facteurs. Lambotte, vieil habitué des us et coutumes de ce petit monde, m'avait indiqué qu'en cas de besoin, je pouvais contacter certains distributeurs ruraux en cours de tournée (les téléphones portables n'existaient pas alors). C'est ainsi que Michel déjà cité et deux de ses collègues, se retrouvaient vers 9 heures dans un bistrot de Gouvernes pour casser la croûte. Il suffisait d'appeler le tenancier au téléphone pour les obtenir.

En plus des tournées classiques, il en existait une particulière, la poussette, consacrée à la distribution des colis au centre ville et à la levée des boîtes aux lettres publiques destinées au courrier départ. Le facteur affecté à cette tâche, Eloi Soulès originaire de l'Aude, de deux ans mon aîné, était arrivé sensiblement en même temps que moi, Son accent rocailleux et chantant, mettait un peu de gaîté dans le bureau. L'après midi il procédait à plusieurs tournées de relevage. Nous étions de ce fait en contact professionnel étroit, puisque le soir, après son circuit de 19 heures, il assistait l'agent de la cabine jusqu'à l'expédition de la dernière dépêche fixée à 20 h 15, qu'il allait ensuite livrer à la gare. Nous avons sympathisé rapidement et les dernières heures de la vacation passaient agréablement avec lui.

Il est presque 20 heures et nous sommes au pair. Nous pourrions fermer la dernière dépêche, mais Eloi doit aller lever la boîte aux lettres du bureau à 20 heures précises et surtout pas avant. En effet, nous savons que certains soirs, à l'extérieur, un client teigneux que nous connaissons bien, un assureur, attend le regard fixé sur sa montre bracelet, le moment ultime pour poster sa lettre et écoute ensuite pour savoir si elle a été ou non relevée et éventuellement, déposer une réclamation le lendemain matin. Eh oui, ce n'est pas une blague! Nous n'avions pas que des amis.

Eloi, célibataire à l'époque, prenait la vie du bon côté. En parlant, j'avais appris qu'il possédait le bac complet et qu'il aurait pu présenter depuis longtemps le concours externe de contrôleur. Je mis du temps à le convaincre qu'il ne devait pas rester facteur (cadre D de la fonction publique) et que son intérêt bien compris consistait à s'élever dans la hiérarchie. Il prépara finalement le concours externe de contrôleur des télécommunications (CIEM), fut reçu quelques temps après mon départ de Lagny, qu'il quitta également un peu plus tard. Par la suite, il réussit au concours d'inspecteur des télécommunications et termina sa carrière comme chef de division dans un central téléphonique parisien.

A la cabine, nous assurions également la transmission et la réception des télégrammes. N'étant pas équipés de téléimprimeur, nous les envoyions ou les recevions par téléphone de Melun Central télégraphique qui en assurait ensuite l'acheminement par ces machines. Les femmes de ce service s'annonçaient par leur numéro de position, par exemple : « Melun télégrammes téléphonés n° 2 ». Nous recevions une petite dizaine de télégrammes par vacation, sans parler des mariages et des enterrements qui triplaient facilement ce nombre. A force de correspondre, nous pouvions nous identifier à la voix et des relations amicales s'établissaient entre nous. Nous faisons tous partis de la grande famille PTT.

Dans les années soixante, le salaire des fonctionnaires était nettement inférieur à qualification égale, à celui proposé dans le privé. En voici pour preuve ces deux anecdotes. Nous décidâmes en 1962 ma femme et moi, d'acheter notre première voiture, une 2 CV par souci d'économie. Ne disposant évidemment pas de la somme nécessaire à l'achat comptant du véhicule, j'étais allé demander un crédit chez CETELEM. L'employé me demanda ma

profession et je lui indiquai : « contrôleur des PTT », titre qui sembla l'impressionner. Mais quand je lui fournis le montant de mon salaire mensuel, un peu plus de 600 francs, je pus lire sur son visage son étonnement navré.

Toujours à la même époque, les maçons portugais, très nombreux dans la région, envoyaient régulièrement des mandats à leurs familles restées au pays. Le contrôle des changes très strict, ne leur permettait de transférer au plus, que les 3/4 de leurs salaires. Pour faciliter cette vérification, la réglementation des changes obligeait leurs employeurs à déclarer chaque mois sur un carnet spécial, le montant des sommes versées. Au guichet, ils devaient obligatoirement nous présenter ce document pour nous permettre de déterminer la somme maximale à expédier. C'est ainsi que je pus vérifier l'exactitude de cette inégalité. Un simple maçon encaissait selon le nombre d'heures effectuées, entre 50 et 60 par semaine, de 1.000 à 1.200 francs environ par mois. Moi contrôleur, pour une durée hebdomadaire de travail de 42 heures 30, je gagnais un peu plus de 600 francs. Heureusement pour nous, au fur et à mesure des années cette différence s'estompa.

Dès mon affectation à Lagny, j'entrepris la préparation du concours interne d'inspecteur élève et pour ce faire, m'inscrivis aux cours de préparation par correspondance, que l'Administration organisait à cet effet. J'avais le choix entre deux séries d'épreuves : l'une (option A) permettant d'accéder aux services techniques, à dominante maths et électricité de niveau « maths spé » hors de ma portée et l'autre (option B) de niveau licence, destinée à occuper les postes des services administratifs et commerciaux, à prépondérance littéraire (composition française, résumé de texte). Je choisis bien évidemment la deuxième série. Les épreuves se déroulaient sur deux jours. 9 h à 12 h Droit constitutionnel et administratif, de 14 h à 17 h Géographie économique et postale, puis le lendemain, 8 h à 12 h Composition française, 14 h à 16 h Résumé de texte, 16 h 15 à 18 h 15 Langue vivante facultative.

La préparation fut longue, difficile et fatigante, car je voulais absolument réussir et je travaillais en conséquence, sans jamais compter mon temps. Si la composition française ne m'inquiétait pas trop, le résumé de texte me demanda un apprentissage patient, car dans cette épreuve malaisée, seule la répétition des exercices permettent de découvrir ses faiblesses et de tenter de les corriger. Il me fallut aussi étudier le droit constitutionnel et administratif que je découvrais. Enfin je ne devais pas négliger l'épreuve de géographie qui permettait, si elle était réussie, de « faire des points » à bon compte.

Bien que n'ayant pas achevé mon programme de préparation, je me présentai au concours des 8 et 9 juin 1961. J'étais assez content de mon travail, sauf en géographie où une des questions à traiter concernait l'économie de l'Italie du sud, sur laquelle j'avais fait l'impasse. Malgré tous mes efforts, j'avais rendu une copie de niveau médiocre.

Par note du 26 septembre, j'apprenais mon échec. J'étais classé non reçu avec le numéro 362 pour 244 admis. Je m'y attendais plus ou moins, mais je fus quand même très déçu. Mon relevé de notes montra que j'avais assez bien réussi la composition française (12/20), le résumé de texte (10/20) et le droit (13/20), mais que ma faiblesse en géographie (8,50/20) ne me laissait aucune chance de réussite. Toutefois, j'avais obtenu les notes minima exigées par le règlement de ce concours et je savais que je pouvais figurer sur une liste spéciale d'admission, valable exclusivement pour une nomination en Algérie. J'allais être prochainement consulté à cet effet.

La question méritait réflexion. Devais-je accepter d'aller en Algérie chercher mon grade, afin de ne pas me représenter à un concours interne très couru donc difficile, sans garantie de réussite ultérieure, ou reprendre ma préparation et attendre la session de l'année suivante en espérant un succès? J'hésitais devant cette alternative, un jour oui, l'autre non, n'arrivant pas à me décider.

Par note du 9 octobre, je recevais ma première consultation. A cette date, la guerre d'Algérie touchait à sa fin, mais nous ne le savions pas...Les postes d'inspecteur à pourvoir se situaient dans des villes grandes ou petites, mais toutes théâtre d'attentats plus ou moins fréquents. Je connaissais bien la situation pour l'avoir vécue pendant mon service militaire et je n'étais pas très enthousiaste à l'idée d'y retourner. Seuls deux postes proposés me semblaient à l'abri de ces risques: Colomb-Béchar et Touggourt. J'en parlai avec Berthe qui, faisant preuve de courage, accepta de m'accompagner si je me portais candidat pour ceux-ci. Je répondis donc positivement pour ces deux postes.

La réponse de l'Administration tardant à me parvenir, je dus téléphoner. J'appris ainsi que Colomb-Béchar avait été pris par le n° 251, Touggourt par le n° 317 et qu'une seconde consultation devait me parvenir ultérieurement. Dans ces conditions, finalement soulagé car sans regret, je décidai de reprendre ma préparation et de me présenter à la prochaine session. Le 17 janvier je recevais une nouvelle offre. Mais la situation en Algérie empirant du fait de l'action de l'OAS, je ne lui donnai pas suite.

Les 7 et 8 mai 1962, je subis donc pour la seconde fois, les épreuves du concours. N'ayant trébuché dans aucune matière, je n'étais pas mécontent de moi. Toutefois le nombre élevé de candidats laissait craindre que les places toujours limitées, soient chères. Il ne me restait plus qu'à espérer.

Par note du 24 août, j'apprenais mon succès avec le n° 42; j'avais 27 ans et quelques mois. La joie nous submergea ma femme et moi, car nous avons fait l'un et l'autre de gros sacrifices pour en arriver là, moi en étudiant inlassablement, elle en m'encourageant et en me facilitant constamment la tâche. J'avais atteint mon objectif minimum : accéder au cadre A et donc aux emplois de maîtrise.

Début octobre, je recevais ma convocation au cours d'inspecteur-élève, débutant le 16 du même mois à Paris. Je partis du bureau de Lagny sans regrets. J'y quittai un ami, Eloi Soulès et quelques excellents collègues dont Lambotte, mais l'ambiance générale de travail laissait vraiment trop à désirer. Cette situation regrettable incombait essentiellement au Receveur et à un degré moindre à son encadrement, à l'exclusion notable de M. Petit Inspecteur central. Ces hommes n'avaient qu'une idée en tête: « surtout pas d'histoires ». En cas de difficultés, notamment d'erreurs professionnelles toujours possibles étant donné la variété des tâches à accomplir, au mieux, nous n'avions aucune aide à attendre de leur part, au pire ils nous enfonçaient. Malgré cela, j'y appris complètement le métier de postier, car nous étions véritablement polyvalents et le service des bureaux mixtes ne recélait plus de mystères pour moi quand j'arrivai au cours.



Inspecteur-Elève, Inspecteur (INE, IN)

Le 16 octobre 1962, je me présentai donc comme indiqué sur ma convocation, à la Direction des Services d'Enseignement, 46 rue Barrault à Paris 13^e. Après les formalités d'accueil et un exposé sur la carrière d'inspecteur et ses débouchés, nous fûmes répartis par groupes d'une trentaine entre les différents Centres d'Instruction de la capitale, qui ne dépendaient pas de la Direction des Services d'Enseignement, mais de Paris Centre d'Instruction Professionnelle, relevant de la DRSP.

Je fus affecté à celui de Paris 103 rue de Saintonge, près de la place de la République, non loin de la gare de l'Est. Je pouvais ainsi rentrer tous les soirs à la maison. Ce centre abritait deux cours d'INE, les n° 16 et 17. Le cours n°17 auquel j'appartenais, comprenait 31 élèves, tous issus des deux derniers concours internes. L'équipe enseignante qui nous suivit pendant les six mois de cours, se composait de deux instructeurs, MM Roussilhe et Guimbarde et un moniteur, M Blouvac. Le premier me laisse le souvenir d'un homme compétent et sympathique; le second un peu original, avait quoi qu'il arrive, sept parties à tous ses cours, quitte à en « torturer » leur présentation pour en arriver là; pas mauvais bougre par ailleurs. Le dernier, Blouvac, représentait le prototype du parfait moniteur, incollable dans les travaux pratiques et près des élèves. Nous l'apprécions beaucoup.

Nous devons obtenir au moins 13/20 de moyenne à l'issue du cours et passer ensuite avec succès un examen écrit de fin du stage, lequel durait deux ans, avant la titularisation dans le grade d'Inspecteur. Aucun d'entre nous ne voulant échouer et redevenir contrôleur, nous travaillâmes tous sérieusement, mais dans une ambiance de camaraderie assez exceptionnelle. Dans la salle de cours, nous étions répartis dans l'ordre alphabétique, par deux ou quatre. J'occupais une table de deux avec un garçon d'un an mon aîné, nommé André Yorke. Nous

sympathisâmes rapidement et ce ne fut pas un feu de paille, puisque plus de quarante ans après, tous deux à la retraite, nous nous retrouvons régulièrement.

L'équipe enseignante constatant nos bonnes dispositions, se mit au diapason et les six mois passèrent très agréablement, malgré les contrôles de connaissance de toute nature, auxquels nous étions réglementairement astreints. Un après midi par semaine était réservé au sport. Nous nous retrouvions tous au stade PTT de la Porte de Pantin, pour une partie de football attendue et très disputée. Elle nous permettait de décompresser un peu.

Durant ces six mois, nous étudiâmes la réglementation poste et services financiers dans le détail, la partie commerciale des services téléphoniques et télégraphiques, la comptabilité complète des bureaux mixtes, ainsi que des notions techniques relatives au fonctionnement des appareils télégraphiques et téléphoniques. L'expérience acquise à Lagny, me facilita grandement la tâche, notamment dans les travaux pratiques. Périodiquement, nous allions visiter des services, pour nous donner un aperçu des différentes activités de notre Administration. C'est ainsi que nous découvrîmes les centres des Chèques postaux et de Caisse Nationale d'Épargne de Paris, non encore informatisés à l'époque, le Centre téléphonique interurbain de Paris Archives, le Centre télégraphique international de Paris Bourse et le Centre de tri de Paris PLM, que j'avais déjà visité quelques années auparavant, à mon entrée dans les PTT.

Cet après-midi, nous visitons Paris Archives. Ce centre téléphonique est encore manuel pour l'essentiel et nous rentrons dans une vaste salle où une bonne centaine d'opératrices travaillent, alignées les unes à côté des autres, assises devant leur standard. A quelques mètres derrière, des surveillantes, une pour une quinzaine de positions de travail environ, qui contrôlent à partir de leur bureau, la qualité du service rendu par les agents placées sous leur autorité.

Le chef de division qui commente la visite, nous montre le dispositif visuel permettant au dirigeant de salle de connaître par simple lecture, le délai moyen de réponse aux appels. Si celui-ci s'allonge au-delà de la durée prescrite, il lui suffit de prévenir les surveillantes qui transmettent aux opératrices l'ordre d'accélérer. L'arrivée d'une trentaine d'hommes dans la salle distrait les téléphonistes et le temps moyen de réponse s'allonge. La seule solution consiste à nous faire sortir immédiatement. Tant pis pour nous, nous examinerons les standards une autre fois et nous ne parlerons pas aux opératrices comme nous l'avions espéré.

Après cinq mois de cours, nous fûmes expédiés, pour quinze jours ou trois semaines je ne m'en souviens plus, en stage d'exécution dans un bureau mixte. Ceux-ci avaient été choisis en fonction de notre domicile et de la qualité de l'encadrement, receveur, inspecteurs centraux et inspecteurs, pour que les élèves que nous étions, découvrent toutes les positions de travail et profitent au mieux des conseils que nos anciens nous dispensaient amicalement.

J'avais choisi le bureau de Villemomble, situé près de la gare Le Raincy-Villemomble, sur la ligne SNCF Paris- Lagny- Meaux. Pendant la durée du stage, j'occupai tous les postes de travail d'un bureau mixte, seul ou en doublure selon l'avis du receveur. L'expérience acquise à Lagny me permit de passer rapidement sur ceux que je connaissais et de rester plus longtemps sur les autres positions, telles que le bureau d'ordre et la comptabilité par exemple. Comme je travaillais sérieusement et que je ne manquais pas de bonne volonté, le receveur me permettait en contrepartie de partir un peu plus tôt le soir, car la fréquence des trains pour Lagny diminuait après 20 heures. Les inspecteurs du bureau me traitaient comme un de leurs collègues et j'avais l'impression d'appartenir déjà pleinement au cadre A.

A la fin du stage, le Receveur qui devait porter une appréciation écrite sur mon comportement, me convoqua dans son bureau. Il me dit qu'il était satisfait de mes services et qu'il l'écrirait. Puis il ajouta : « Par contre, je ne sais pas si je dois terminer en précisant que vous n'avez jamais hésité à quitter le service avant l'heure, pour ne pas rater votre train ! » Il plaisantait évidemment.

Au retour du stage, nous passâmes l'examen écrit et oral de fin de cours. Le classement final me plaça au 4^e rang, avec une moyenne de 17,56 /20. Mon copain André Yorke arriva second, le premier étant Maxence Jacoub, avec 18,09 /20. Le cours se terminait, nous allions nous séparer. Nous décidâmes alors de garder le contact et nous créâmes d'une manière informelle, l'Amicale des Inspecteurs du Cours 17, plaçant à notre tête notre aîné et ami Raymond Moula, la crème des hommes. Pendant quelques années, nous nous réunîmes une fois par an avec nos instructeurs et moniteur autour d'un bon repas, pour échanger des souvenirs et parler de l'avenir. Puis le temps passa et le nombre de convives diminua régulièrement. Finalement l'Amicale disparut. Nous étions géographiquement trop dispersés, certains demeuraient inspecteurs, alors que d'autres eurent une brillante carrière, telle celle de Launay devenu Administrateur, ce qui distendit encore un peu plus nos liens.

Ne souhaitant pas tenir une place d'inspecteur dans un bureau mixte de banlieue, où les horaires étaient contraignants, je me bornai dans mes vœux à demander un bureau central d'arrondissement, situé le plus près possible de la gare de l'Est, car nous ne voulions pas ma femme et moi, quitter Dampmart. Je fus affecté à Paris IX, rue Hippolyte Lebas. Le 22 avril 1963 au matin, je commençai mon service dans cet établissement, fort je pense, de deux ou trois cents agents. Là, je déchantai; j'étais Inspecteur élève, certes, mais beaucoup plus élève qu'Inspecteur. Aussi, je me retrouvai immédiatement occupant des tâches d'exécution les plus diverses, mes supérieurs estimant que venant du cours je devais tout apprendre.

C'est ainsi que pendant des semaines, j'inscrivis des valeurs déclarées et des lettres recommandées à la cabine « arrivée », service très important en trafic, car le 9^e arrondissement abritait alors de nombreux diamantaires, des banques et beaucoup d'entreprise commerciales de toute nature. L'Inspecteur central chef de service, sachant que je ne resterais pas dans le sien, m'utilisait comme suppléant, m'affectant sur la position « à découvert » au gré des besoins. Puis je descendis au service des guichets, en qualité de guichetier évidemment.

La salle des guichets très vaste, comprenait une bonne douzaine de positions, dont environ dix ouvertes au public. En 1963, la mécanisation soulageait déjà beaucoup notre tâche, mais nous devions servir une clientèle nombreuse et assez difficile. Cela ne me changeait pas beaucoup de Lagny, hormis le fait capital que le personnel très jeune de ce service, rendait l'ambiance de travail chaleureuse et facilitait grandement l'entraide entre les guichetiers. Là je passai successivement sur toutes les positions, puis étant sensé tout connaître, je servis de bouche trou au gré des congés d'affaires ou de maladie des agents du guichet. Malgré les excellentes relations que j'entretenais avec mes collègues, je n'appréciais pas du tout. Mais j'étais Inspecteur élève et je devais, si je voulais obtenir ma titularisation, faire contre mauvaise fortune bon cœur.

Pendant une bonne année, la hiérarchie me cantonna dans des postes d'exécution. Puis, je commençai à occuper temporairement des places d'inspecteurs, à l'occasion des congés des titulaires. C'est ainsi que j'assurai pendant quelques semaines la direction du chantier « tri arrivée » entre 6 h et 7 h 30 environ, où une bonne centaine de facteurs exécutaient le tri général par quartier de distribution, des correspondances destinées au 9^e

arrondissement. Ensuite, ils relevaient les objets leur revenant pour les classer à leur place, dans l'ordre de leur tournée.

Le tri général s'avérait le moment le plus délicat pour l'Inspecteur. Celui-ci, chargé de veiller à ce que le travail se fasse le plus rapidement et le mieux possible, devait s'assurer que pendant cette phase de tri, aucun des facteurs ne s'installe subrepticement à sa place pour commencer son propre classement avant les autres. Les resquilleurs avançaient toujours d'excellentes excuses, telles que « je suis un rouleur (remplaçant), je ne connais pas ce quartier.. » L'Inspecteur ne devait pas admettre ce genre de prétexte et, sauf exception reconnue de tous, renvoyait les fautifs rejoindre leurs collègues. Les facteurs sont individualistes par nature. Ils passent la majeure partie de leur temps qu'ils organisent à leur gré ou presque, seuls à l'extérieur et bon nombre d'entre eux estiment de ce fait, que le travail de tri général exécuté en commun au bureau, n'aurait pas dû leur revenir et les retardait. Des altercations éclataient parfois entre des petits malins, relevant leur quartier avant la fin du tri général prétextant que les cases étant pleines ils ne pouvaient plus trier, et leurs voisins immédiats les soupçonnant de vouloir tricher à leur détriment. L'inspecteur devait intervenir immédiatement pour ramener le calme.

Pendant une bonne heure, je passais donc dans les travées pour chasser les resquilleurs et m'assurer que les cadences de tri permettraient de mettre en distribution tout le courrier arrivé le matin même. Ce travail de surveillant, remplaçant de surcroît, ne m'apporta pas beaucoup de satisfaction. Il me confirma cependant ce que j'avais déjà expérimenté en Algérie, à savoir que l'équité puis la fermeté, permettent au dirigeant de se faire plus facilement accepter par ses subalternes.

Je fis également quelques remplacements au service départ. Celui de Paris IX se caractérisait alors, par l'importance de ses dépôts en nombre de lettres ou paquets recommandés. A cette époque, beaucoup d'entreprises commerciales expédiaient par la poste, souvent en paquets recommandés, leurs produits. Certains d'entre eux représentaient une valeur marchande non négligeable.

A cette époque déjà, ces dépôts en nombre n'étaient pas tous vérifiés, faute de personnel disponible. Nous procédions certes à des contrôles aléatoires, mais ceux-ci ne protégeaient pas l'Administration contre les tentatives de malversations.

Aujourd'hui je décide, aidé d'un agent, de recompter un arrivage de plus de deux cents paquets à destination de l'Outre Mer, contenant chacun un appareil photo. Il faut faire vite, car les camionnettes de livraison arrivent toutes ensemble ou presque, en fin d'après-midi. A l'issue du comptage, il manque trois colis. Je le signale au chauffeur du véhicule en lui disant que j'allai modifier le nombre d'objets déposés et avertir son employeur. Il me répond alors : « attendez, je vais aller vérifier s'il n'en reste pas ! ». Quelques instants plus tard, il revient avec les trois colis manquants.

Ce genre d'incident se renouvelait assez fréquemment, dès que les objets déposés contenaient des marchandises susceptibles d'être aisément revendues. A l'évidence, la suppression des contrôles systématiques encourageait la fraude. L'administration le savait, mais elle devait estimer qu'il lui revenait moins cher de rembourser le montant de l'indemnité forfaitaire de perte d'un objet recommandé jamais déposé, que d'affecter un agent supplémentaire dans le service. Comme je l'ai signalé plus haut, c'est ce genre de décision (je pourrais en citer bien d'autres) dont l'application économise à court terme des emplois, qui contribue fortement dans la durée, à la détérioration de la qualité du service et à la baisse de la conscience professionnelle du personnel.

Pour ne citer qu'un exemple portant sur les envois recommandés : à l'origine ils étaient tous comptés, mais également inscrits sur les documents de service. Puis l'Administration exclut de ces comptages les objets recommandés en franchise (une croix sur la feuille 12), puis les paquets recommandés, puis les lettres recommandées, une croix également). En une vingtaine d'années environ, malgré l'augmentation régulière du trafic, l'Administration réduisit au minimum l'embauche de personnel supplémentaire; par voie de conséquence, elle vida également de son sens le concept même de « recommandé ». Mais en outre, elle dilua la notion de responsabilité personnelle des agents, qui constituait alors la base du métier de postier et, selon moi, sa fierté.

Jusqu'au printemps 1964, j'alternais les positions d'exécution et ceux de maîtrise au gré des besoins du service. Les postes d'inspecteur étant rares dans l'établissement et tenus de surcroît par du personnel jeune, mes chances de devenir titulaire de l'un d'eux, s'avéraient minces dans un avenir proche. Je décidai donc de chercher ailleurs. Etant resté en relation avec nos instructeurs, grâce à l'Amicale des anciens du Cours 17, j'appris que les services d'Enseignement professionnel de Paris recherchaient des moniteurs parmi les Inspecteurs. Je fis acte de candidature. Le 20 mai 1964, je subis à Paris 114 les épreuves de l'examen de « moniteur des cours professionnels », comprenant des questions professionnelles écrites, puis quelques jours après, une épreuve pédagogique. Je connaissais bien tous les compartiments du service et, s'agissant d'un examen, je croyais en mes chances de réussite. Par note du 8 juin de la DRSP, j'étais déclaré apte. Mon détachement au Centre Régional d'Instruction de Paris interviendrait dès l'ouverture de nouveaux cours, à la rentrée.

Je passais donc l'été dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire comme bouche trou. Le 27 août, je recevais mon avis de détachement ; je quittais donc Paris IX et les quelques copains et copines que je m'étais fait dans cet établissement. Entre temps, par note du 23 juin, l'Administration m'avisait de l'approche de mon examen écrit de fin de stage, fixé au 12 septembre. Je me remis donc à réviser et subis les épreuves le jour dit. Je fus reçu et titularisé dans le grade correspondant. Je venais de réaliser mon objectif minimum, sept ans après mon retour du Service militaire.

A cette époque, nous habitions toujours rue Emile Blanchet à Dampmart, dans notre petit deux pièces sur garage agrémenté d'un jardinet, agréable mais très difficile à chauffer l'hiver. Nous aspirions évidemment à acheter un logement, maison individuelle de préférence, car l'un comme l'autre nous n'avions jamais vécu dans un appartement. En 1963 je crois me souvenir, la municipalité décida de créer un lotissement dans le village, afin de faciliter l'accession à la propriété des personnes intéressées, en mettant à leur disposition des terrains à des prix abordables. Nous nous inscrivîmes pour un lot, assurés que nous étions de l'obtenir, puisque prioritaires en notre qualité de Dampmartois. Mais notre patience fut mise à l'épreuve, car il fallut pour ce faire que la commune obtienne préalablement toutes les autorisations administratives nécessaires, procède ensuite non sans difficultés, aux expropriations indispensables pour libérer les terrains, les viabilise et enfin nous les vende. Finalement, courant 1967 nous achetions le lot n° 7 du lotissement « Le Clos Richard », d'une superficie de 652 m² au prix de 30 francs le mètre carré, payable en cinq ans. Nous avions attendu longtemps, mais nous ne devons pas le regretter.

Nous n'en étions encore pas là, lors de mon arrivée au centre d'Instruction professionnelle, qui constitua le début d'une période nouvelle dans ma carrière. Jusqu'à ce jour, j'avais exclusivement travaillé dans des services d'exploitation. Nous y exécutions des tâches bien déterminées, nous y appliquions une réglementation précise, le tout dans le but de servir le mieux possible le public et le pays. La hiérarchie y était ferme mais acceptée, le goût

du travail bien fait encore à l'honneur, l'esprit « maison » développé. Désormais, bien qu'appartenant toujours à la grande famille PTT, j'allais avoir une vision différente de celle-ci.

Service de l'enseignement professionnel

Le centre d'instruction professionnel de Paris, dépendait comme je l'ai déjà signalé, de la Direction Régionale des Services Postaux de Paris, située 140 Bd du Montparnasse, dans le 14^e arrondissement, où était installé le chef de service, alors M. Houzet et la cellule administrative (PL 51). Les salles de cours disséminées dans les locaux parisiens disponibles (de mon temps : Paris RP, 13, 22, 70, 93, 103, 112, 114, Arcueil, puis Evry), chaque centre disposant de deux salles de cours au minimum, laissaient de fait, une grande autonomie aux équipes enseignantes, géographiquement éloignées de la Direction. Celles-ci, au nombre d'une petite trentaine, bien que polyvalentes, se spécialisaient parfois en fonction des besoins de formation.

Chaque équipe enseignante comprenait deux INP (Inspecteur principal) ou INPAE (Inspecteur principal adjoint, spécialité enseignement) appelés instructeurs, assurant de concert la conduite du cours et l'enseignement théorique, secondés par un INC (Inspecteur central) ou IN (appelé moniteur) chargé des travaux pratiques. Les instructeurs travaillaient en brigade ; ils dispensaient leur cours, puis laissaient la place au moniteur, assurant lui un service mixte, pour les travaux pratiques d'application. Celui-ci avait donc deux patrons, ce qui parfois, ne lui simplifiait pas la tâche.

En septembre et octobre, je débutais par deux cours successifs d'AEX masculins service du tri, un par mois, fonctionnant à Paris RP. Durant cette période, je visitais également avec mes collègues moniteurs débutants, quelques grands services PTT, tels que le Centre régional de comptabilité de Limoges, le Centre de chèques postaux de Rouen (le premier de France à abandonner la gestion mécanisée des comptes au profit de l'informatique), le Centre de réception radioélectrique international de Noisieu, le Centre téléx Grenelle et quelques autres encore. J'apprenais également à consulter l'Instruction générale et le Guide Officiel et à « monter » les exercices pratiques de toutes sortes.

Fin octobre, je fus désigné pour assurer les fonctions de moniteur à Paris 13, sur le cours d'Inspecteurs élèves n° 1, dirigé par MM Desportes et Plas, INPAE. Ce centre abritait trois salles de cours, une salle d'exercices pratiques, les bureaux des instructeurs et moniteurs et à l'entrée, une pièce réservée au manutentionnaire planton, un par brigade, responsable notamment de la gestion du stock d'imprimés. Les moniteurs travaillant en mixte, nous avons donc à faire aux deux manutentionnaires, soit Crochepeyre le Rémois, homme posé, sérieux et sympathique dans lequel nous avons la plus entière confiance et Delage, vieux garçon, très gentil lui aussi, mais bavard impénitent malgré ou peut être à cause, d'un bégaiement prononcé. Grâce à eux, nous apprenions les petits potins du centre, ou quelques indiscretions glanées au hasard des conversations échangées devant eux par les instructeurs, qui ne nous informaient pas de tout.

Spécialisé dans la formation de inspecteurs élèves, le centre fonctionnait avec trois équipes d'instructeurs expérimentés. Je mesurais ma chance de commencer ma carrière de moniteur dans un cours du niveau le plus élevé, mais je savais également que je devais donner entière satisfaction à mes instructeurs, sous peine d'annulation de mon détachement et de retour à Paris IX.

A mon arrivée, je fis la connaissance de mes deux collègues moniteurs déjà en place, des anciens tous deux INC : Jojo Montoux et Paul Bessou. Ils furent pour moi débutant, des collègues précieux, amicaux et toujours disposés à me conseiller ou à m'aider. Je leur dois en partie, d'avoir tenu honorablement mon rôle de moniteur lors de ce premier cours qui commença le 2 novembre 1964 à 9 heures, par l'accueil des élèves. Ceux-ci en totalité des femmes au nombre de 14, venaient des centres spécialisés de Téléphone ou de Télégraphe et devaient s'initier en huit mois, à la spécialité télécommunications-exploitation. Mon premier travail fut d'établir le plan de la classe avec le nom des élèves à chaque place, pour que les instructeurs à qui j'en avais donné une copie, puissent les identifier sans risque d'erreur, dès le premier contact.

Ce cours différait des cours d'INE habituels, qui duraient un an. Il comprenait une partie théorique axée sur les télécommunications et un aperçu de la réglementation poste et services financiers, de nombreux stages pratiques dans les centres de télécommunications, des conférences d'organisation sur l'ensemble des services PTT et un stage d'observation « bureaux mixtes ». Ce dernier avait pour objectif de faire découvrir à ces agents la vie des bureaux de poste et donc celle de leurs collègues postiers, dont ils ignoraient tout. Bien entendu les élèves étaient soumis à un contrôle des connaissances soutenu, avec interrogations orales quotidiennes, interrogations écrites hebdomadaires, cinq compositions écrites et un examen final écrit et oral. Le cours se termina le 26 mai 1965, par le palmarès suivi des affectations. Avec l'aide de Plas spécialiste des télécommunications, les conseils de Bessou et Montoux et un travail de préparation important, je parvins à tirer mon épingle du jeu et à conquérir la confiance de mes deux chefs.

Après un été passé à remplacer des collègues sur différents cours d'AEX un peu partout dans Paris, je fus confirmé à mon poste et commençai le 26 octobre 1965, toujours à Paris 13, un cours d'INE de 24 élèves, 22 femmes et 2 hommes, avec les mêmes instructeurs. Il s'agissait cette fois d'une formation de type classique d'un an, stages et congés des élèves inclus. Durant ce cours, Plas nous quitta pour aller à sa demande dans un autre centre et fut remplacé par Renaud, INP. Avec Renaud et Desportes, j'avais tiré le bon numéro et je restai avec eux en qualité de moniteur, jusqu'au début 1968. A partir de 1966, je dispensais même les cours théoriques à leur place, lorsqu'ils s'absentaient un jour ou deux.

L'enseignement théorique durait huit mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin juin, entrecoupé de quelques visites et ponctué par l'examen final écrit et oral. Début juillet les élèves suivaient un stage d'application dans un bureau mixte, puis partaient en congé en août. Ils revenaient début septembre pour d'autres stages et conférences, puis l'évaluation générale et le palmarès suivi des affectations. Nous les avions donc onze mois, c'est-à-dire largement le temps de se connaître mutuellement.

Les instructeurs se répartissaient les matières à enseigner : l'un le service postal dans sa totalité et la comptabilité, l'autre les services financiers, l'exploitation téléphonique et télégraphique. Quant à moi, je dirigeais les exercices pratiques d'application dans les deux branches simultanément. Les élèves ne s'amusaient pas, car les contrôles de connaissances oraux et écrits les tenaient en haleine. Une fois par jour en début de cours, chaque instructeur interrogeait oralement un ou deux élèves au hasard ; une fois par semaine il leur donnait une interrogation écrite et tous les deux mois environ, il leur demandait de restituer en trois heures, sous forme de dissertation, la réglementation applicable à un compartiment du service

étudié précédemment. Sous le contrôle des instructeurs et à leur demande, j'organisais des travaux pratiques notés, qui venaient s'ajouter au reste.

A un tel rythme, certains stagiaires peinaient à suivre et c'était un des rôles du moniteur de surveiller le travail des élèves en salle de cours et de signaler aux instructeurs les plus faibles. Ils adaptaient alors discrètement leurs exigences, pourvu que les personnes en cause fassent preuve de courage et de bonne volonté. Seuls les fumistes, il en existait parfois, risquaient de ne pas atteindre la moyenne de 13/20 fatidique en fin de stage. Ils réintégraient alors leur grade d'origine pour les élèves issus du concours interne, ou étaient exclus de l'Administration pour les autres. Autant dire que le moniteur devenait rapidement le confident des stagiaires, qui lui confiaient leurs difficultés et leurs craintes.

La palme dans ce rôle, revenait à mon ami Paul Bessou, dont je ne possède malheureusement pas de photo, moniteur de l'autre cours d'Inspecteurs élèves féminins fonctionnant dans le centre. Ses élèves l'appréciaient tellement, qu'un jour je vis de mes yeux, l'une d'entre elles le remercier par un bouquet de fleurs, d'une aide qu'il lui avait fournie quelques jours auparavant.

Les deux instructeurs avec lesquels je travaillais, étaient appréciés mais craints des stagiaires. Desportes, grand type foncièrement gentil, mais à l'allure bourrue, au visage sévère, riait rarement en cours et en imposait sans peine à son auditoire. Renaud contrastait par son attitude courtoise, mais faisait preuve de la même exigence professionnelle que son collègue. Tous les deux dispensaient un enseignement de qualité et veillaient à ce que toute la classe suive dans les meilleures conditions possibles. Quant à moi, j'œuvrais de mon mieux. Sur les conseils de Bessou et par la force des choses, j'entrais dans mon rôle de « grand frère » apte à aider et à conseiller les élèves en difficulté, tout en me gardant bien d'oublier ma qualité de moniteur, membre solidaire de l'équipe enseignante. Je devais donc me tenir toujours le plus près possible de ceux-ci, sans pour autant être avec eux.

Après une bonne heure et demie, parfois deux avec l'instructeur et une brève pause, les stagiaires considéraient les travaux pratiques comme une sorte de détente. Pourtant, ceux-ci constituaient l'essentiel de leurs activités futures, la finalité de l'enseignement théorique. Il fallait donc qu'ils sachent les exécuter parfaitement, étant appelés ultérieurement à les contrôler. Je devais donc les leur faire travailler sérieusement, dans une ambiance autant que possible détendue. Bessou et Montoux m'enseignèrent l'art d'y parvenir par une préparation approfondie et complète du thème à traiter, des exercices pratiques l'illustrant et de l'inventaire préalable des cas particuliers pouvant apparaître à cette occasion, afin d'y apporter sans hésitation les précisions nécessaires. Toutes mes interventions devaient être claires, nettes, sans ambiguïté par rapport à la réglementation.

Ce procédé permettait d'éliminer toute contestation éventuelle née d'une divergence entre les enseignements théorique et pratique. En effet, il n'y avait rien de plus désagréable, et dangereux pour le moniteur si cela se reproduisait souvent, que d'entendre un élève contester la réglementation que je lui demandais d'appliquer, au motif que celle exposée par l'instructeur en différait sur certains points. Je me mis à l'abri de ce risque au prix d'un travail de préparation important exécuté au bureau et d'une révision de la réglementation pendant le trajet dans le train de banlieue et le métro, entre mon domicile et le bureau.

Durant les périodes de cours, je travaillais donc du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, avec une interruption d'une heure et demie le midi pour aller manger, et le samedi de 9 heures à midi. Compte tenu de la durée du trajet, je quittais la maison vers 7 h 30, pour y revenir aux alentours de 18 h 30. A midi nous allions manger à la cantine PTT (appelée

ensuite restaurant administratif, pour faire moins prolétaire sans doute), située au dernier étage de l'immeuble. Nous nous y retrouvions tous autour d'une table, toujours la même. Nous y avions nos habitudes et passions un bon moment de détente à discuter et à plaisanter. Bessou venait rarement déjeuner avec nous, car sa femme couturière employant des ouvrières à domicile, le chargeait de leur apporter les fournitures ou de leur reprendre les vêtements achevés. Il mettait souvent à profit la pause de midi pour effectuer cette tâche. D'ailleurs quelques années plus tard il demanda sa mise en disponibilité, car sa femme et lui achetèrent un grand magasin de vêtements à Arles, à l'enseigne « Chez Camille », ou ils vendaient entre autres, des habits de gardian. En 1999, au retour d'un séjour à Menton, nous passâmes à son magasin. Son fils que nous avons connu enfant et qui désormais le remplaçait, nous apprit que sa mère était décédée depuis quelques années et que son père, absent ce jour là, avait pris sa retraite.

Après une période d'adaptation de quelques mois, je me trouvais désormais à l'aise dans ce nouveau métier. Mes instructeurs me faisaient confiance et se comportaient très amicalement à mon égard ; mes collègues moniteurs devinrent à la longue des amis. Seule la durée du trajet quotidien pour aller et revenir du bureau, ternissait un peu ma satisfaction. Mais j'avais alors trente ans !

Dans le courant de l'année, les élèves visitaient quelques services PTT, pour leur donner un aperçu de la diversité des tâches confiées alors à cette grande administration. Nous allions régulièrement à Orléans, mais également à Rouen et à Chalons sur Marne, sans oublier les établissements situés à Paris, tels que le centre de Chèques postaux ou celui de la Caisse Nationale d'Épargne et d'autres encore. Lorsque nous nous rendions en province, toujours par le train, la visite durait la journée et les stagiaires la considéraient avant tout comme un moment de détente. Je contactais quelques jours avant la cantine du lieu de la visite, pour demander un repas amélioré, qui nous permettait de déjeuner tous ensemble à midi. Au fur et à mesure de ces déplacements, l'ambiance du cours devenait plus amicale et favorisait grandement son bon déroulement.

Durant les périodes d'absence des élèves, pour les stages ou les vacances, la Direction ne nous laissait pas chômer et nous allions souvent remplacer des moniteurs sur d'autres cours. Ces petits séjours de quelques jours nous permettaient de mieux connaître nos collègues et d'examiner leurs habitudes de travail, pour éventuellement en tirer quelque bénéfique personnel. En l'absence de remplacement, nous restions au centre pour mettre à jour les nombreux fascicules de l'Instruction Générale qui constituaient notre bible, ou pour préparer nos prochaines séries d'exercices pratiques.

Dès mon arrivée dans ce service en 1964, je ne mis pas longtemps à comprendre que si la situation de moniteur ne manquait pas d'attrait, celle d'instructeur l'emportait de beaucoup sur la première. En outre, le responsable de l'enseignement à la Direction, estimait que l'emploi de moniteur constituait une étape vers celui d'instructeur. Il encourageait donc les jeunes moniteurs dont j'étais, à préparer et à présenter le concours d'instructeur, dès l'obtention des conditions d'ancienneté requises. D'ailleurs, ceux qui ne souhaitaient pas suivre la voie ainsi tracée, regagnaient rapidement leur bureau d'origine.

Pour bien comprendre la situation, il convient de rappeler qu'à l'époque, le cadre A des fonctionnaires des PTT, se divisait grossièrement en trois parties :

- au sommet, les Corps des Inspecteurs généraux, des Ingénieurs généraux et Ingénieurs et des Administrateurs,

- ensuite le Corps des « Personnels administratifs supérieurs des Services extérieurs » comprenant comme grade le plus bas, celui d'Inspecteur Principal Adjoint divisé en deux spécialités, enseignement (INPAE) et services administratifs (INPAD), puis par voie d'avancement, Inspecteur principal, Directeur départemental adjoint, Directeur départemental, Directeur régional.
- enfin, le Corps des Chefs de Division, Inspecteurs centraux et Inspecteurs, auquel j'appartenais pour le moment.

Dès 1963, j'avais décidé de préparer le concours d'accès au grade supérieur et donc de m'inscrire immédiatement au cours de préparation par correspondance organisé par l'Administration. Le concours d'entrée à l'Ecole Nationale Supérieure des PTT (ENSPTT) permettant de devenir administrateur que je convoitais, m'était barré du fait de la présence dans celui-ci, d'épreuves de maths et physiques de haut niveau, me le rendant inaccessible ; (quelques années après il y eut pour l'ENSPTT deux concours, l'un scientifique, l'autre littéraire, et les classés non reçus au dernier nommé, devenaient d'office INPAD ; mais c'était trop tard pour moi). Par la force des choses, il ne me restait donc que le concours d'accès au grade d'Inspecteur principal adjoint comprenant les deux spécialités, mentionnées ci-dessus. Devais-je en choisir une et m'y tenir, ou préparer les deux pour augmenter mes chances de réussite? Le problème méritait réflexion, car les épreuves différaient sensiblement.

La spécialité « services administratifs » demandait une longue préparation au vu des épreuves imposées :

- composition française (4 heures),
- résumé ou synthèse de textes (3 heures),
- rapport ou étude (3 heures),
- droit privé et législation sociale (2 heures),
- droit public et législation financière (3 heures),
- exposé ou questions (2 heures).

Par contre, le nombre de places offertes variait chaque année entre 100 et 120, ce qui laissait de l'espoir à celui qui se donnait à fond.

La spécialité « enseignement » m'inquiétait, car si les épreuves écrites en nombre réduit, mais éliminatoires, correspondaient sensiblement à celles de l'autre spécialité :

- composition française (4 heures),
- rédaction professionnelle (3 heures),

celles d'aptitude à l'enseignement laissait à mon goût place à trop d'impondérables, tels qu'une mauvaise prestation à la leçon, ou un trou de mémoire soudain lors des épreuves, toutes orales.

En effet, elles comprenaient à l'oral :

- une leçon de 30 minutes choisie au moment de l'épreuve par le jury, parmi trois sujets sélectionnés (et donc préparés) librement par le candidat,
- un résumé verbal d'un texte présenté sous la forme d'une leçon de 10 à 15 minutes, après une préparation d'une heure un quart,

- des épreuves orales et pratiques comprenant 2 interrogations professionnelles sur la réglementation et les méthodes d'exploitation, d'un quart d'heure chacune environ, après une préparation de même durée.

En outre le nombre de places réduit, entre 10 et 15 chaque année, ne faisait qu'accentuer le risque. Par contre, j'étais déjà dans la place et je bénéficiais en principe, d'un certain avantage.

Jouant la sécurité, je décidai de présenter la spécialité « services administratifs » qui demandait un long effort, mais offrait des chances raisonnables de succès, tout en me réservant la possibilité de concourir à l'autre. Il s'agissait là du dernier concours de ma carrière ; les promotions ultérieures s'effectuant ensuite au mérite et à l'ancienneté, j'avais tout intérêt à fournir un dernier effort. Enfin, l'émulation, encouragée par la hiérarchie, existait entre les jeunes moniteurs, tous désireux de réussir à ce concours et accessoirement, de ne pas perdre la face devant les collègues.

Dès la fin 1965, je repris donc mes études. Mon service en « mixte » me laissait beaucoup moins de loisirs que précédemment, mais comme je devais attendre 1968 pour me présenter, je pus m'organiser au mieux, pour me ménager suffisamment de temps de libre. Je mettais à profit le trajet entre la maison et le bureau pour étudier mes cours et j'attendais le samedi après midi et le dimanche pour exécuter les séries d'exercices écrits que j'envoyais chaque mois à la correction. Comme pour la préparation du concours d'INE, ma femme me facilita grandement la tâche en acceptant de bonne grâce tous les sacrifices que je lui imposais dans l'emploi de notre temps libre, elle travaillait à l'époque, et également en me réconfortant pendant les inévitables périodes de doute. Sans son aide matérielle et morale, je n'aurais certainement pas réussi.

A partir de 1967, comme je l'ai dit, je remplaçais mes instructeurs lors de leurs courtes absences et je dispensais les leçons en plus des travaux pratiques. Je m'habituais donc doucement à l'idée que je pouvais présenter les deux spécialités. La préparation de la seconde, bien moins lourde, se résumait à choisir avec soin trois leçons, parmi celles les plus valorisantes et les plus faciles à exposer. Il convenait ensuite de les « peaufiner » afin de pouvoir répondre à toutes les questions du jury susceptibles d'être posées à son sujet et à les répéter inlassablement, pour parler sans bafouiller une demi heure, tout en donnant l'impression qu'elle n'avait pas été apprise par cœur. Mes instructeurs devinrent mes conseillers et entraîneurs, me signalant les écueils à éviter et surveillant mes progrès.

Fin 1967, je m'inscrivis donc aux deux concours. Les épreuves de celui d'INPAD débutaient le mercredi 10 janvier 1968 et duraient trois jours. L'écrit d'INPAE avait lieu le lundi 29 janvier ; les candidats admissibles étant ultérieurement convoqués pour participer aux tests d'aptitude à l'enseignement.

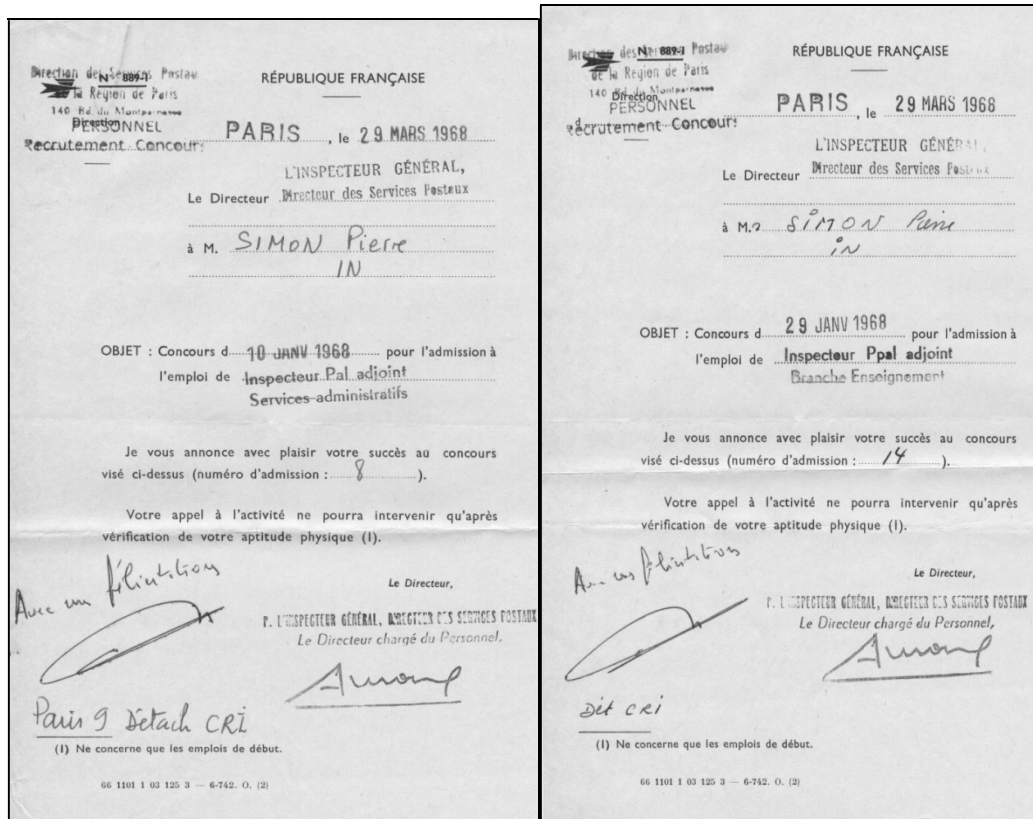
Aujourd'hui mardi 9 janvier, j'ai pris un jour de congé. Ce matin j'ai préparé ma convocation, ma pièce d'identité, mes stylos, règle, crayon gomme, etc. afin de ne pas rencontrer de mauvaise surprise à l'entrée de la salle des concours, ou pendant les épreuves. J'ai mangé sans excès à midi et maintenant je prends à pied le chemin de la Dhuisse, pour m'oxygéner. Une bonne marche de deux ou trois heures, ne peut que me décontracter et me vider l'esprit. Il fait froid et sombre en ce jour d'hiver ; quelques flocons de neige volètent dans le ciel. Bien couvert, j'avance les mains dans les poches et songe à tous les efforts consentis depuis mon entrée dans les PTT, pour en arriver là. Je ne rougis pas de mon parcours professionnel, mais j'aimerais tellement réussir ce dernier concours. Je me suis

préparé de mon mieux ; maintenant les dés sont jetés et il ne me reste qu'à espérer traiter des sujets récemment révisés.

Du mercredi 10 au vendredi 12 janvier 1968 inclus, je subis donc dans la salle des concours de Paris RP, les épreuves toutes écrites, de la spécialité « Services administratifs ». Après trois jours d'efforts, j'étais épuisé mais assez satisfait de moi. Il ne me restait plus qu'à attendre les résultats. Immédiatement, je me consacrai à la spécialité enseignement et le lundi 29 janvier, je me retrouvais dans la même salle à Paris RP pour l'écrit. S'agissant d'une composition française et d'une rédaction professionnelle, épreuves toujours difficiles à apprécier, je ne savais pas trop en sortant si j'avais traité convenablement les sujets proposés. Je n'étais pas mécontent de moi.

Par note du 21 février, l'Administration m'informait de mon admissibilité aux épreuves d'aptitude à l'enseignement. Nous restions 28 en lice pour 15 places dans ma spécialité. Je redoublai d'efforts et le mardi 19 mars en matinée, j'exécutai ma leçon devant le jury. Ma prestation ne fut pas bonne, je le sentis et le vis sur les visages des examinateurs. Je sortis très inquiet. Néanmoins contrairement à mes craintes, je ne fus pas éliminé et subis ensuite l'épreuve de résumé verbal de texte, le jeudi 21 mars en matinée. Enfin le lendemain, j'affrontais les questions orales. J'avais alors terminé mon parcours et j'attendais avec impatience les résultats des deux concours, peu optimiste sur l'issue du second.

Bien entendu, les résultats sortirent simultanément quelques jours après. Notre joie fut immense d'apprendre par note du 29 mars, mes deux succès : 14^e sur 15 à celui d'INPAE (pas terrible, ma leçon ratée « plombait » le résultat), mais par contre, 8^e sur 120 à celui d'INPAD (le travail accompli pendant trois ans payait). A ma grande satisfaction, j'avais atteint mon objectif ultime de carrière. Il ne me restait plus qu'une décision à prendre : vers quelle spécialité allais-je me diriger? Je choisis sans hésitation INPAE, m'ouvrant ainsi la porte à onze ans d'enseignement professionnel.



Inspecteur principal adjoint enseignement (INPAE), Inspecteur principal (INP)

Moins d'un mois après la notification des résultats, le 23 avril, je commençais avec les autres lauréats de la spécialité enseignement, un stage de formation pédagogique de sept semaines au centre d'Arcueil, animé par deux anciens : Waguet et Soisson, spécialisés dans le domaine de la formation des formateurs. Simultanément ou presque, le 16 mai, j'étais nommé Inspecteur Principal adjoint spécialité « Enseignement », et titularisé dans le grade.

Ci-dessous : la promotion 1968 d'INPAE, en formation pédagogique à Arcueil.



Ce cours essentiellement axé sur la pédagogie appliquée aux adultes, comprenait également de nombreuses conférences sur l'organisation des grands services de l'Administration, (DGP, DGT, BC), l'informatique de gestion (encore balbutiante à l'époque), la comptabilité, la gestion du personnel, les questions sociales et la visite de services. En matière de pédagogie, nous suivions des cours consacrés à la psychologie, à la méthodologie, à l'expression orale, au travail de groupe, à l'enseignement programmé, etc. Bien entendu nous faisons beaucoup d'exercices pratiques d'application (préparation des cours et des exercices pratiques, exposés, leçons, animations de groupe, grilles de correction de compositions écrites et j'en passe). Le temps s'écoulait agréablement, dans une ambiance plaisante de travail et de camaraderie.

Le vendredi 17 mai en début de soirée après le travail, je devais prendre le train pour Paulhan à la gare de Paris PLM. J'allais rejoindre Berthe, qui m'avait devancé de quelques jours pour assister à la communion de notre neveu Joël et rentrer ensemble à Paris le lundi matin suivant. Depuis quelques jours déjà, les étudiants manifestaient dans les universités parisiennes et le climat social se dégradait, mais tout à mon nouveau grade, je n'y prenais pas garde. En arrivant à la Gare de Lyon vers 19 h 30, je remarquai immédiatement la pagaille qui y régnait. Pas de toute une grève surprise venait de se déclencher.

Après une longue attente, un train fut annoncé pour Montpellier un peu après 22 heures. Il entra en gare quelques minutes avant l'heure prévue, se remplit, devint rapidement bondé, puis nous attendîmes impatiemment son départ ; en vain. Une heure après, il stationnait toujours à quai. Comprenant que la situation devenait sérieuse, je descendis à la recherche de renseignements et rencontrai un cheminot qui m'annonça une grève illimitée. Il m'affirma que le train pour Montpellier ne partirait pas et me conseilla vivement de rentrer à la maison, car la Ligne de l'Est allait suivre le mouvement. Je décidai de l'écouter et retournai à Dampmart par le dernier train à destination de Lagny. Les « évènements » de mai 1968 commençaient.

La grève générale devint effective le lundi suivant 20 mai : plus aucun transport public, stations-services fermant progressivement faute d'approvisionnement en carburant, usines arrêtées, etc. en fait, paralysie totale de l'économie. Ne pouvant plus me rendre au travail de l'autre côté de Paris, je restai seul à la maison, ma femme bloquée chez ses parents à Paulhan. J'avais par chance fait le plein d'essence de la 2 CV quelques jours avant et je gardais précieusement ce petit trésor en cas de besoin urgent. Dans les premiers jours de juin, toujours en pleine grève générale, Berthe réussit à prendre un car affrété spécialement de Montpellier pour rejoindre Paris. Elle partait le soir, pour arriver le lendemain matin à Paris Place d'Italie en matinée, sans autre précision quant à l'horaire exact et l'endroit d'arrêt du car. Pour aller la chercher, j'utilisai la 2 CV, me félicitant de posséder un réservoir presque plein. Je partis donc le matin de bonne heure pour ne pas la faire attendre.

Je garai ma voiture Avenue de Choisy que je connaissais bien et rejoignis à pied la Place d'Italie. Une foule immense l'occupait en totalité, car de nombreux bus y arrivaient continuellement, déversant un peu partout, une foule de voyageurs venant de province, attendus par des parents ou des amis. Je commençais à me demander si j'allais retrouver Berthe dans toute cette pagaille. Il restait une station-service non encore « à sec », devant laquelle de nombreuses voitures stationnaient, attendant leur tour. Je pouvais voir leurs conducteurs les pousser à la main, pour économiser quelques gouttes du précieux carburant, provoquant ainsi des embouteillages supplémentaires.

J'attends depuis plus de deux heures, courant d'un bus à l'autre, car ceux-ci ne portent aucune indication d'origine. Ce sont tous des cars privés, affrétés à la hâte pour remplacer les trains. Ils s'arrêtent où ils peuvent et la place d'Italie est grande. Il fait chaud. Je ne désespère pas, mais je me demande comment Berthe ferait pour rejoindre Dampmart, si nous ne nous retrouvions pas. Soudain, je lève la tête au passage d'un bus et la vois à l'intérieur, debout dans le couloir, me faisant de grands signes. Maintenant plus de problème, je me contente de suivre le car des yeux jusqu'à son arrêt, pour ne pas le perdre de vue. Près de notre voiture, au moment de repartir, une femme s'approche portant une valise, et nous demande si nous allons par hasard à Villiers sur Marne. Nous y passons pour rentrer à la maison et l'invitons à monter dans la voiture. Elle est très heureuse, car elle craignait de faire au moins une partie du trajet à pied, son bagage à la main.

Finally, the agreements of Matignon brought an end to the general strike and I resumed work on Monday 10 June. We were able to live « in direct », an episode capital of our contemporary history, the effects of which are still felt today. The training stage was obviously prolonged and ended on 28 June. On the order of the hierarchy, I found Paris 13, but this time in the quality of instructor.

Outre les « événements de mai », cette année 1968 fut pour nous fertile sur le plan familial. En juin, mon père prit sa retraite de receveur des PTT et quitta Dampmart pour s'établir à Villeneuve le Comte, 23 Avenue du pont de Couilly, où mes parents avaient aménagé une maison de village. Ma mère aurait préféré rester à Dampmart qu'elle appréciait à cause de sa proximité de Lagny et de ses commerces ; mais la maison de Villeneuve attendait. En octobre, nous quittâmes Berthe et moi, nos deux pièces de la Rue Emile Blanchet pour le Clos Richard, plus précisément le 14 Rue Daniel Leduc. Nous y avons fait construire un pavillon dans lequel nous demeurâmes jusqu'en 1994, date de notre départ à la retraite pour Paulhan. Nous y étions très bien, dans un bâtiment exposé plein sud, séparé de la route par un jardin d'agrément et prolongé derrière d'un potager, le tout sur 652 m², dans un quartier alors très calme. Nous y vécûmes une période heureuse de notre vie.

A Paris 13, je fis équipe avec Louis Van Berten, ancien moniteur comme moi et mon aîné de cinq ans. En accord avec lui, je choisis la partie services financiers et exploitation télécom, lui laissant les services postaux et à la comptabilité qu'il affectionnait.

En août, après notre mois de congé et un ou deux cours de préposés, nous fûmes affectés sur un cours d'Inspecteurs élèves externes. A cette époque, peu d'étudiants munis d'une licence en droit choisissaient d'entrer dans les PTT, préférant se diriger vers le privé aux perspectives de carrière alors plus avantageuses. Le concours d'INE externe vraiment délaissé, n'attirait que quelques dizaines de candidats. L'Administration ne voulant pas se couper de ce recrutement, avait ouvert temporairement la sélection aux étudiants non encore titulaires de la licence. Elle les embauchait immédiatement dès leur réussite au concours, et ils terminaient leurs études universitaires à ses frais. Bien évidemment, l'obtention de leur licence dans les délais, conditionnait leur titularisation dans le grade d'Inspecteur.

Ces jeunes gens, garçons et filles, futurs fonctionnaires des PTT, recevaient dès leur embauche, une formation professionnelle qu'ils suivaient de concert avec leurs études universitaires. Dans la pratique, ce système présentant de gros inconvénients, fut abandonné assez rapidement. En effet, les élèves ne se préoccupaient que de la préparation de leur licence, sachant que de leur réussite universitaire dépendait leur titularisation. Ils négligeaient donc de fait, la formation professionnelle simultanée que leur imposait l'Administration.

Leur emploi du temps tout entier conçu en fonction de leurs cours et travaux pratiques en fac, ne nous facilitait pas la tâche et surtout, mettait en évidence le caractère accessoire de la préparation à leur futur métier de postier que nous devions mener à bien, presque contre leur gré. Pendant un peu plus de deux ans, nous nous efforçâmes de les intéresser aux subtilités de la réglementation, sans grand succès, il faut bien le reconnaître. Ils accomplissaient le minimum d'efforts chez nous, réservant leur énergie pour la fac, sans compter au début quelques fortes têtes, trouvant certainement amusant d'afficher publiquement leur désintérêt pour notre enseignement.

Un jour que j'officialiais en salle de cours, je vis au fond de la classe, un élève lisant un journal sans se soucier le moins du monde de moi. Sachant qu'une remarque en public ne pouvait que fragiliser ma position vis-à-vis de ses camarades informés de la provocation, j'attendis la fin du cours et l'invitai sans autre commentaire, à m'accompagner dans mon bureau. Surpris il s'exécuta. Lorsque nous fûmes seuls, je lui demandai si l'enseignement professionnel que je dispensais l'intéressait. Avec une certaine assurance il me répondit non. Sans un mot, je lui tendis alors une feuille de papier vierge, un crayon et l'invitai à rédiger immédiatement sa démission. Devant sa stupéfaction, je lui dis qu'il ne pourrait jamais accomplir pendant quarante ans un métier qui ne l'intéressait déjà pas à l'heure actuelle et qu'il devait en tirer les conséquences en démissionnant. Là il comprit. Il m'expliqua que ses parents ne disposaient pas des ressources financières nécessaires pour lui payer ses études, qu'il avait besoin de son emploi actuel pour vivre et que désormais son attitude serait irréprochable. Nous en restâmes là. Il tint parole et peut-être grâce à lui, l'ambiance en classe s'améliora ensuite nettement.

Nous formions une équipe enseignante soudée. Notre moniteur, un jeune inspecteur nommé Simonet, compétent et sympathique, s'était rapidement intégré et donnait toute satisfaction. Pourtant aucun de nous n'était vraiment heureux, car si nous obtenions désormais de nos stagiaires une collaboration suffisante, leur intérêt pour le métier laissait selon nous, toujours à désirer. Avec le temps ils durent vraisemblablement changer d'attitude, car deux d'entre eux au moins, devinrent plus tard administrateurs. Ce fut le cas notamment de Lassourelle, garçon charmant dont je me souviens encore bien.

Le quotidien apportait occasionnellement de l'imprévu, parfois tragique. L'après-midi nous commençons le cours à 14 heures, mais dès 13 h 30, certains élèves s'installaient dans la salle de classe pour travailler. Un jour entrant dans celle-ci avant l'heure pour y chercher un document, je vis une jeune fille effondrée en pleurs sur sa table, consolée par une de ses camarades. Je m'approchai d'elle et lui demandai la raison de ses sanglots. Après un moment de silence gêné, elle me confia à voix basse qu'elle venait de se faire violer. Surpris, je lui demandai des précisions. Elle habitait une chambre d'étudiant dans le quartier et ce midi là, elle avait laissé sa porte ouverte en attendant l'arrivée de son ami. Malheureusement pour elle, une brute entra avant lui.

Ce cas n'avait pas été prévu dans notre formation d'instructeur, mais une réaction rapide s'imposait. J'appelai donc immédiatement le commissariat, me présentai et expliquai l'affaire à mon correspondant, en précisant l'état de prostration de la victime. La police fit diligence. Quelques minutes après, deux inspecteurs, dont un féminin, arrivèrent, me posèrent quelques questions et emmenèrent la jeune fille pour une visite médicale et un interrogatoire. Je prévins évidemment la Direction de cet incident rarissime. L'élève revint après une semaine de congé de maladie, mais n'éprouva pas le besoin de me fournir d'explications complémentaires sur sa tragique aventure et son dénouement.

Comme ce cours ne se déroulait pas en continu et qu'il s'interrompait parfois plusieurs mois, la Direction nous confiait d'autres tâches. C'est ainsi qu'à partir du 2 janvier 1970, je remplaçai jusqu'en juin, mon ancien instructeur du cours 17, Roussilhe, sur un cours d'INE fonctionnant au centre Amelot depuis le 18 novembre. Je quittai donc momentanément Van Berten, pour faire équipe avec Barbecot INP, un grand ancien. Je retrouvai avec satisfaction des élèves issus du concours interne, évidemment plus motivés que les miens et parmi eux un garçon, Disarbois, appartenant auparavant à l'équipe administrative chargée de notre gestion (PL 51) et qui devint quelques mois après moniteur.

Par ailleurs, nous allions dans les lycées et collèges de la banlieue parisienne, présenter les carrières offertes par les PTT, aux élèves en âge de chercher un métier. La séance se déroulait ainsi : un exposé sur l'administration des PTT et ses métiers tant techniques qu'administratifs, la projection d'un film pour illustrer le sujet et les réponses aux questions. En fin de séance, les élèves qui le souhaitaient recevaient une documentation. Nous nous déplaçons toujours à trois, l'instructeur chargé de la conférence et des réponses aux questions, l'opérateur cinéma notre ami Miette de la Section techniques audiovisuelles de Paris 114 et un chauffeur. Si Miette et le chauffeur participaient à toutes les séances, nous y allions, nous, à tour de rôle. Ainsi entre 1969 et 1971, je fus désigné une douzaine de fois. Ces petits déplacements dans la proche banlieue, du collège d'Esblly à celui des Mureaux, constituaient pour moi un dérivatif agréable.

Le cours d'inspecteurs élèves externes se termina en novembre 1970 et n'eut pas de successeur. Sur ordre de la Direction, notre équipe quitta Paris 13 pour rejoindre Paris 114, centre spécialisé dans les techniques audiovisuelles. Nous devions préparer un cours accéléré portant sur une nouvelle méthode de manipulation des fonds. Il fallait mettre en place une formation de type enseignement programmé, illustrée par un support audiovisuel utilisable par tous, sans aide d'un instructeur et destiné à être employé directement au sein des bureaux de poste.

Durant quelques mois, à partir des directives reçues et avec l'aide d'un spécialiste de l'audiovisuel, Miette, nous réalisâmes un projet qui reçut finalement l'aval de la Direction. A titre de rodage, nous le testâmes ensuite sur des agents préalablement désignés sur le plan régional, pour superviser sa mise en place effective dans les bureaux. Une bonne dizaine de cours de l'espèce se déroulèrent donc à Paris 114 sous notre autorité, avant sa généralisation.

Ci-dessous : l'équipe enseignante du centre de formation professionnelle de Paris 114.



Je savais depuis longtemps déjà, que Louis Van Berten souhaitait obtenir sa mutation. Sa femme souffrant d'asthme chronique, le médecin lui avait vivement conseillé de quitter la région parisienne trop humide et de s'installer dans une contrée plus sèche. Il avait donc établi des fiches de vœux pour quelques centres d'instruction du sud de la France, après sa nomination en qualité d'INPAE. Au printemps 1971, il apprit son affectation au CRI de Marseille à compter du 1^{er} juillet. J'allais perdre un bon copain et un excellent collègue, mais ainsi va la vie.

Après les congés, je continuai donc seul avec Simonet les sessions de manipulation des fonds, puis toujours avec le même, des cours de préposés d'une semaine, en utilisant un support d'enseignement programmé, récemment testé par nous à titre d'essai. C'est lors d'un cours de ce dernier type, que j'eus l'occasion de mettre en pratique un conseil reçu de Baute, un instructeur chevronné, quelques mois auparavant.

Je me préparais à distribuer un questionnaire destiné à un contrôle noté de connaissances, quand trois ou quatre stagiaires déjà repérés, refusèrent de se soumettre à cette interrogation. Je fus surpris de cette opposition si clairement affichée et compris immédiatement que le reste de la classe attendait curieux mais partagé, la suite des événements. Mon autorité aussi nettement contestée, je me devais de réagir. Je me souvins alors ce que m'avait dit Baute : « devant un refus public d'obéissance, tu expliques aux élèves qu'il te revient d'appliquer les ordres reçus de la hiérarchie et qu'en cas de non-exécution de ceux-ci, tu te trouves dans l'obligation de dresser la liste des rebelles que tu adresseras à la Direction, avec comme conséquence, au mieux la mise à pied, ou plus certainement la révocation des coupables. Tu ajoutes, et c'est le plus important, que tu vas sortir de la classe cinq minutes pour leur laisser le temps de se mettre d'accord et qu'en rentrant, tu noteras les noms de ceux persistant dans leur refus ». Je racontai ma petite histoire à l'ensemble de la classe, et la quittai inquiet des suites de cette affaire. Je décidai de rester derrière la porte et d'écouter. J'entendis une discussion animée ; je compris alors que le processus psychologique décrit par Baute s'enclenchait ; il suffisait d'attendre. Les meneurs voulaient évidemment entraîner tous les stagiaires pour se couvrir, mais hors de ma présence, les opposants à cette rébellion se manifestèrent et la réflexion aidant, refusèrent de les suivre, les laissant s'exposer seuls aux sanctions. Quand je rentrai quelques minutes plus tard, l'ensemble de la classe accepta l'interrogation. Grâce à ce conseil judicieux, j'avais vaincu sans peine. On dit souvent

que les recettes n'existent pas en pédagogie ; certes, mais ces astuces nées de l'expérience des anciens, devraient être transmises systématiquement aux débutants pour leur faciliter la tâche.

Depuis quelques années déjà, l'Administration cherchait parmi les fonctionnaires du cadre A, des volontaires pour des missions d'assistance technique dans les pays sous-développés (maintenant on les qualifie « en voie de développement, ou émergents », sans malheureusement rien changer à la réalité des choses). Pour ce faire, elle avait mis en place un fichier des postulants au niveau national afin de lui faciliter la tâche. Il suffisait de s'inscrire, ce que j'avais fait quelques semaines après ma nomination d'INPAE. Depuis longtemps déjà, j'étais tenté par une expérience outre-mer. Je voulais me sortir du régime métro boulot dodo, éviter les longues heures passées dans les transports en commun. L'occasion se présentait, nous n'avions pas d'enfant, ma femme approuvait pleinement ma démarche, pourquoi ne pas la saisir ?

Ces déplacements pouvaient être selon le cas de courte ou moyenne durée, huit jours à quelques mois, ou beaucoup plus longs, un an et plus. Il s'agissait de missions d'études ou d'ingénierie, de consultation ou d'enseignement. Les personnels envoyés en coopération technique, étaient momentanément détachés de leur administration d'origine et affectés soit au ministère français de la Coopération ou à celui des Affaires Etrangères, directement, ou via l'Union Postale Universelle (UPU) ou l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), institutions spécialisées des Nations Unies. Je penchais pour un détachement à l'UPU ou à l'UIT, plus valorisant selon moi et surtout mieux rémunéré.

Périodiquement, nous recevions des notes de PL 51 proposant un ou plusieurs postes en Afrique ou ailleurs. J'avais remarqué celle du 5 septembre 1968, par laquelle l'Union Postale Universelle recherchait un INPAE, en vue de son détachement pour un an renouvelable, à l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications du Mali. J'avais hésité, mais cette offre arrivait alors trop tôt, car nous allions déménager deux mois plus tard dans notre pavillon neuf du Clos Richard. Je n'y avais donc pas donné suite. Aussi, quand début 1971 un poste identique et pour le même pays fut à nouveau proposé par l'UPU, je fis acte de candidature.

Pour une affectation dans un pays francophone, le Bureau International de l'UPU à Berne chargé du recrutement et de la gestion des experts, consultait les administrations postales de tous les pays de langue française. La nôtre, la plus importante, proposait en général au moins deux fonctionnaires et envoyait au Bureau International leurs dossiers de candidature. Il ne restait plus qu'à attendre la décision de ce dernier.

Cette année-là, nous partîmes en vacances en juillet, sans connaître la réponse du Bureau International. En arrivant à Paulhan après une semaine passée dans le Quercy, ma belle-mère inquiète, m'informa que je devais me rendre immédiatement au bureau de poste local, qui avait reçu du ministère des PTT un appel téléphonique urgent me concernant. Là, le receveur en émoi, me précisa qu'il provenait du Service des Affaires Internationales et que son correspondant s'impatientant, l'avait déjà rappelé à deux reprises. Je compris immédiatement : j'allais apprendre très certainement que ma candidature avait été acceptée, car dans le cas contraire, ils auraient attendu mon retour de congés. Mon interlocuteur que je connaissais, m'apprit effectivement ma sélection et mon engagement pour un an, renouvelable une fois. Il me demanda de le rappeler le lendemain matin sans faute, pour lui fournir ma réponse définitive. J'acceptai donc.

De retour à Paris après les vacances, mon correspondant au ministère me précisa qu'il me faudrait attendre vraisemblablement deux ou trois mois, pour recevoir l'ordre de mise en route provenant directement du Bureau International, mon nouvel employeur pendant la durée de mon détachement. Il me communiqua le nom de l'expert français déjà en poste là-bas, qui serait à même de me renseigner sur les conditions de vie et de travail dans ce pays. Il s'agissait de Jean Demange, un INPAE plus ancien que moi dans ce grade et que je connaissais de vue. Je lui écrivis donc. Il me répondit très amicalement en me transmettant une liste des objets ménagers et des vêtements introuvables ou très chers à Bamako, qu'il fallait mieux prendre avec soi. Il en était ainsi du filtre à eau rendu indispensable par la très médiocre qualité de l'eau distribuée par le réseau urbain de la ville, qui buait telle quelle, garantissant l'apparition en quelques semaines de troubles intestinaux graves.

Ma femme et moi allâmes donc à Paris faire nos emplettes dans une boutique spécialisée en équipements et vêtements tropicaux appelée D.A.C, sise Avenue de la République, pas très loin de la gare de l'Est. Nous y achetâmes le filtre à eau, ses cartouches de remplacement et ses accessoires, une lampe à gaz, un ventilateur, des vêtements légers, des chaussures, et toutes les petites choses introuvables là-bas, dont nous aurions besoin pour un séjour d'un an minimum. Parallèlement, nous commençons à préparer au mieux notre futur changement de vie.

S'agissant de notre pavillon, à notre grand soulagement, il n'allait pas rester inoccupé. Mon frère André, marié avec un enfant, alors professeur de maths au lycée professionnel d'Étel en Bretagne, avait obtenu en septembre un poste à Thorigny sur Marne et cherchait un logement. Nous avons donc décidé de lui laisser le nôtre dès notre départ, ce qui arrangeait tout le monde. En attendant, il habitait avec sa femme et sa petite fille Catherine, à Villeneuve le Comte. Toujours en matière d'habitat, Demange nous annonça début novembre, qu'il nous avait trouvé un logement meublé libre à notre arrivée, nous soulageant ainsi d'un énorme souci.

A la même époque nous commençâmes les vaccinations obligatoires pour habiter dans ce pays d'Afrique tropicale aux conditions sanitaires incertaines très exposées. Tout d'abord nous devons nous prémunir contre la fièvre jaune, maladie mortelle. En 1971 dans la région parisienne, seul l'Institut Pasteur de Paris était habilité à procéder à cette vaccination, qui nécessitait deux injections à une dizaine de jours d'intervalle. Puis on nous protégea contre la poliomyélite, le tétanos, le choléra, la méningite et on nous expliqua comment nous devons éviter le paludisme, maladie invalidante, très répandue au Mali. A cette occasion, nous reçûmes pour la première fois de notre vie, notre carnet international de vaccination.

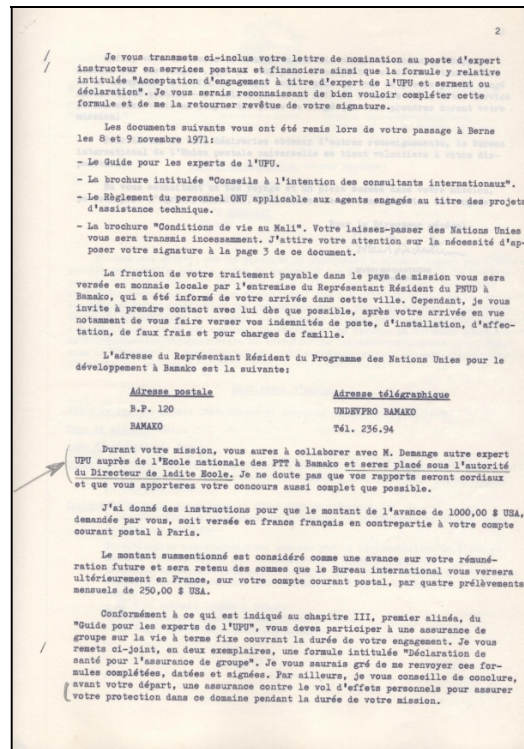
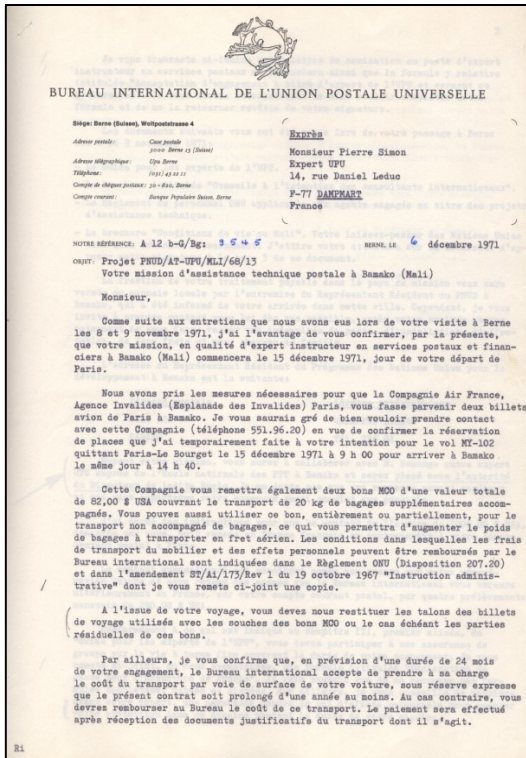
Grâce à la fiche de description de poste et conditions d'emploi, je savais que l'UPU rémunérait ses experts selon les règles applicables aux fonctionnaires internationaux des Nations Unies, c'est-à-dire, par rapport à nous agents français des PTT, confortablement. Avant de partir, mon traitement s'élevait à environ 2.400 francs par mois. Au Mali, j'allai encaisser un peu plus de 7.800 francs. En contrepartie comme je devais le découvrir sur place, nous travaillions dans un environnement local difficile et sous la pression constante de l'UPU. Ce « détail financier » avait pesé dans notre acceptation, car venant de faire construire, nous avions vraiment besoin d'argent. A cette occasion, je constatai avec étonnement que nos émoluments calculés en dollars US, une première pour moi, étaient obligatoirement répartis en trois parts inégales versées sur des comptes différents : la plus importante en monnaie du pays d'accueil, le Mali pour ce qui me concerne, la seconde en monnaie du pays d'origine, francs français et la troisième en devise forte, franc suisse en l'occurrence. J'allai donc utiliser trois comptes courants pour recevoir mon traitement : mon CCP à Paris, un compte à la

Banque de Développement du Mali, succursale de Bamako et le dernier à la Banque Populaire Suisse à Berne.

Fin octobre, j'avais été invité à rejoindre pour 48 heures le Bureau international de l'UPU à Berne, afin de recevoir de vive voix les directives nécessaires à la bonne exécution de ma mission. Les 8 et 9 novembre 1971, je découvris ce petit monde où se côtoyaient des postiers originaires de très nombreux pays du monde, devenus fonctionnaires internationaux, parlant tous parfaitement le français alors langue de travail de l'UPU. Mon patron sur le plan de ma gestion administrative était un Suédois nommé Sven Backström et celui chargé de contrôler mon travail ; un Français du grade d'Administrateur dans notre pays, appelé Cicéron. Ce dernier m'expliqua en substance que je devais obéir en toutes choses au Directeur de l'Ecole, sans jamais perdre de vue ma qualité de fonctionnaire de l'UPU. En clair cela signifiait que je ne devais exécuter que des tâches postales, à l'exclusion notamment de celles relevant du service des télécommunications dépendant de l'UIT. A moi de me débrouiller, pour faire comprendre cela à mon employeur local.

Le 9 vers midi à l'issue de mon « briefing », et à ma grande stupeur, mes interlocuteurs me demandèrent de rejoindre immédiatement Bamako, un billet d'avion ayant été retenu pour moi au départ de Zurich, via Paris. Bien évidemment je n'avais pas envisagé une telle éventualité et tous mes plans s'en trouvaient bouleversés. Je refusai poliment d'exécuter cet ordre quitte à perdre le bénéfice de ma nomination, leur expliquant que n'ayant pas été prévenu de cette issue dans ma lettre de convocation à Berne, il me fallait un délai pour régler mon déménagement et mes affaires en suspend en France. Ils acceptèrent mes arguments et décidèrent finalement que je rejoindrai Bamako le 15 décembre.

Dès lors tout alla très vite. Nous partîmes quelques jours à Paulhan dire au revoir à mes beaux-parents et expédiâmes une semaine avant par avion, nos bagages dans trois grandes cantines métalliques. Le 15 décembre au matin, jour anniversaire de mes 37 ans, mon frère Robert nous déposait à l'aéroport du Bourget d'où nous allions nous envoler vers Bamako. Le Bureau International nous avait retenu deux places sur le vol MY 102 (Air Mali), quittant Le Bourget à 9 h pour arriver à Bamako le même jour à 14 h 40, après une escale à Casablanca. J'avais déjà voyagé une fois par avion pendant mon service militaire en Algérie, sur la traversée Marseille Philippeville, mais Berthe découvrait ce mode de transport moderne.



Ci-dessus : Partie de la lettre de mission reçue du Bureau international de l'UPU à Berne.

Séjour au Mali

Nous quittâmes Le Bourget et notre pays par un temps couvert et froid. Quelques heures plus tard, notre avion amorçait sa descente vers Bamako (1) inondé de soleil. Par le hublot nous examinâmes intéressés la savane brune à perte de vue, stupéfaits d'apercevoir ça et là, très près de l'aéroport, des groupes de cases au toit de paille. Dès lors, notre enthousiasme chuta. Où allions nous mettre les pieds ?

(1) Selon la légende, Bamako tire son nom de deux mots Bambara : « bamba » et « ko » qui signifient caïman et rivière. Bamako fut donc à l'origine, le village installé au bord de la rivière aux caïmans.

Heureusement, après les formalités de police, Jean Demange originaire des Vosges, Colette sa femme, Marcel Boudet conseiller technique auprès du Directeur Général de l'OPT et le Directeur malien de l'Ecole National des Postes et Télécommunications du Mali (ENPT) Henri Coulibaly, nous attendaient. L'accueil fut chaleureux et notre moral se redressa. Après un rendez-vous pris pour le lendemain avec le Directeur de l'ENPT, Jean Demange nous conduisit à notre nouveau domicile pour y déposer nos bagages. Ensuite il nous promena en voiture visiter la ville, avant de nous inviter à dîner chez lui. Cette première journée fut très chargée. Nous habitons désormais en Afrique noire, nous allions vivre une expérience passionnante, découvrir un pays neuf, une culture différente. En un mot, nous étions heureux.

Les coopérants anciens dans le métier, disaient qu'un nouvel arrivant passe toujours par trois phases successives : celle plus ou moins longue d'enthousiasme à l'arrivée, grâce à l'attrait de la découverte et de la nouveauté, puis une seconde de dépression qui peut durer plusieurs mois, face aux difficultés insoupçonnées telles que, les coutumes et la nourriture différentes, la chaleur éprouvante, la lutte contre les blattes, les moustiques et enfin une troisième de stabilisation, après avoir fait la part des choses et admis que le paradis sur terre n'existe pas. Malheureusement, certains ne dépassaient pas le deuxième stade et le séjour devenait alors pour eux très pénible. Malgré des problèmes de santé, nous avons vécu les trois phases et gardons un souvenir attendri de ce pays.

Lors de notre séjour, Bamako capitale du Mali, comptait moins de 200.000 habitants. Son centre édifié dans la première moitié du siècle, gardait un caractère colonial affirmé, avec ses maisons typiques, ses grandes avenues bordées de flamboyants magnifiques pendant leur floraison, offrant en toutes saisons une fraîcheur bien agréable. Le grand fleuve Niger coule majestueux, séparant la ville de sa banlieue sud, déjà en expansion à cette époque.

Le Mali, Etat sans accès à la mer, couvre une superficie de 1.204.000 km² et comptait en 1971 environ 4.800.000 habitants. Il se situe entièrement dans la zone tropicale de l'hémisphère nord. Du point de vue climatique, il se divise en deux zones distinctes : au sud la « soudanaise » zone de savane englobant Bamako, au nord la « sahélienne » plutôt désertique, aux écarts de température importants entre le jour et la nuit. On y distingue trois saisons principales, d'une durée variable suivant la latitude :

- la saison des pluies ou hivernage, de juin à septembre- octobre (plus longue au fur et à mesure qu'on descend vers l'équateur),
- la saison fraîche et sèche, d'octobre- novembre à février,
- la saison chaude et sèche de mars à juin.

Enfin l'harmattan, alizé venant du désert, à l'origine des vents de sable, souffle dès la fin de l'hivernage, contribuant puissamment à la désertification du pays, au moins dans sa partie nord. A notre arrivée fin 1971, le pays subissait depuis deux ou trois ans une sécheresse catastrophique pour la population démunie de ce pays.

Celle-ci très inégalement répartie sur le territoire, vivait surtout en brousse, dans des villages aux habitations traditionnelles, les cases, de cent à six cents âmes. En 1971, l'exode rural attirait déjà dans la capitale et les quelques grandes villes du pays, les paysans pauvres et leur famille, incapables de subvenir à leurs besoins. La presque totalité de la population est de confession musulmane, mais il existait alors environ 20.000 chrétiens, notamment parmi les Bambaras et quelques animistes. Nous allions donc vivre un an, deux peut-être, dans cet environnement totalement étranger pour nous.

Nous emménagions dans une maison individuelle en bon état située à Badalabougou (signifiant « village près du fleuve » dans la langue locale), rendue libre par le retour en France d'un coopérant et que nous louions 70.000 francs maliens par mois (700 francs français). Cette localité de la banlieue sud de Bamako, est séparée de la ville elle-même, par le fleuve Niger. J'allais donc le traverser chaque jour pour me rendre à l'ENPT, sur un pont moderne long de huit cents mètres, édifié juste avant l'indépendance du Mali. Pour le travail, je devais adopter la tenue vestimentaire classique du coopérant européen, à savoir chemisette, pantalon de toile long et chaussures de ville. Le short, rappelant aux Maliens l'époque coloniale, ne pouvait être porté qu'à la maison.

Le lendemain de notre arrivée, accompagné de Jean Demange, je me rendis à l'ENPT située au centre-ville, pour me présenter officiellement au Directeur de l'Ecole Henri Coulibaly, un Bambara de confession chrétienne. Après une rencontre avec le personnel enseignant et une visite des locaux, le Directeur me précisa mes attributions, telles qu'elles étaient prévues par le Bureau International de l'UPU. J'allais devoir former un homologue qui se substituerait à moi après mon départ, tout en enseignant de concert avec Jean, sur les cours de contrôleurs et d'agents d'exploitation. Enfin, toujours avec ce dernier, nous devions rédiger les manuels de formation professionnelle, dans les disciplines que nous enseignions. Dans l'immédiat, les élèves bénéficiant des congés de fin d'année, je disposais donc d'une quinzaine de jours pour m'installer et me préparer.

Pour plus de clarté dans l'exposé, je ne suivrai pas l'ordre chronologique des événements, mais je les regrouperai en deux parties, l'une consacrée à ma vie professionnelle, l'autre à notre existence si différente que celle que nous avons connue depuis notre mariage, vieux de treize ans.

Vie professionnelle

Le Mali pays indépendant depuis 1960, était une ancienne colonie française portant alors le nom de Soudan français. Il avait hérité de cette époque, une organisation du Service des Postes et Télécommunications identique à celle de l'ancienne métropole et l'avait conservée. Je ne fus donc pas dépaysé car tout concordait, la réglementation et même les grades des agents locaux analogues aux nôtres. Toutefois contrairement à la France, le Service des Postes et Télécommunications fonctionnait dans le cadre juridique d'un Office des Postes et Télécommunications (OPT), établissement public à caractère industriel et commercial, dirigé et animé par un Directeur Général, nommé alors Mamadou Sow.



Photo ci-dessus : ENPT du Mali à Bamako, Cours de contrôleurs stagiaires juillet 1972. La personne à ma droite, est mon homologue Tiécoro Touré. Je suis chargé de sa formation d'enseignant.

Près de quatre ans après son ouverture, l'ENPT fonctionnait toujours provisoirement dans des locaux appartenant à l'Ecole Nationale des Ingénieurs. Chaque année le Directeur de ladite école attribuait à l'ENPT, les surfaces strictement indispensables à son fonctionnement : quatre salles de cours installées dans des dortoirs désaffectés ne fermant pas à clé et trois petites pièces à usage de bureau. A mon arrivée, l'effectif de l'école comptait onze

nationaux : le Directeur, un Directeur des études son adjoint, sept instructeurs et moniteurs, une dactylo, un planton, auxquels s'ajoutaient deux experts UPU français Demange et moi, plus pour les télécom, un expert UIT canadien anglais et deux Français de la coopération technique bilatérale, Corneau et Ludovic de Lys. Cet effectif s'avérait insuffisant eu égard aux tâches assignées à l'ENPT, à savoir l'organisation des cours de formation professionnelle et celle des cours de préparation aux divers concours internes. Par ailleurs, il existait à Djikoronni dans la banlieue de Bamako, un bâtiment vétuste situé sur un très grand terrain appartenant à l'école, qui abritait les cours techniques de télécommunications, lieu de travail de l'expert UIT. C'est à cet endroit d'ailleurs, que furent construits quelques années plus tard, les locaux définitifs de l'ENPT.

Contrairement aux centres de formation français ouverts toute l'année, l'ENPT appliquait le régime « Education nationale » : grandes vacances d'été, de fin d'année et fêtes chrétiennes. En outre, le pays étant majoritairement de confession musulmane, elle y ajoutait les jours fériés spécifiques à cette religion. Finalement, nous avons beaucoup d'interruptions pendant cette année scolaire raccourcie. Nous, les experts UPU, nous ne chômons pas pour autant, car nous utilisons ce temps de libre pour concevoir et rédiger les manuels de cours.

Nous intervenions Demange et moi, dans le cadre du projet PNUD/UPU/ Mali .68/013. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), fournissait les fonds nécessaires à l'opération et le Bureau International de l'UPU en assurait la direction et le suivi. Il recrutait les experts nécessaires et devait par leur intermédiaire, atteindre l'objectif fixé dans le temps imparti. Il exerçait de ce fait sur nous un contrôle permanent et parfois tatillon. Nous devons lui rendre compte tous les trois mois par écrit, de nos activités passées et projets immédiats. Pour terminer cette présentation sommaire, j'ajoute que nous dépendions également sur le plan administratif du Représentant Résident des Nations Unies au Mali installé à Bamako, sorte d'ambassadeur de l'ONU auprès du gouvernement local. Pour ce qui nous concerne, il intervenait dès que nous demandions une aide en personnel ou commandions du matériel payé par le PNUD. Ainsi nous ne manquions pas de chefs : le Directeur de l'École et à travers lui le Directeur Général de l'OPT, le Représentant Résident des Nations Unies et Le Bureau International de l'UPU. Cette organisation complexe, mais a la réflexion inévitable, compliquait notre tâche, et nous devons surtout faire attention à ne froisser la susceptibilité de personne.

Notre priorité consistait à rédiger et à réaliser des manuels d'enseignement professionnels proprement maliens, c'est-à-dire adaptés aux spécificités du pays. Nous en avons huit à notre charge : 3 sur le service postal, 4 sur les services financiers et 1 sur la comptabilité des bureaux de poste, soit plus de 900 pages à rédiger. Les tomes relatifs aux télécommunications, relevaient de l'expert UIT. Le manque de formateurs amenait le Directeur de l'école, notre patron local, à nous confier en outre, 20 heures d'enseignement par semaine sur les cours de Contrôleur ou d'Agents d'Exploitation.

Mon arrivée le 15 décembre quelques jours avant les vacances de fin d'année, me donna un répit que je mis à profit pour me familiariser avec mon nouvel environnement. Je me présentai notamment au Directeur Général de l'Office, dont dépendait l'ENPT et fit à cette occasion la connaissance de son conseiller technique, Marcel Boudet. Celui-ci alors Directeur Départemental Adjoint des PTT dans l'Administration française, breton d'origine, était un coopérant très expérimenté, travaillant en Afrique depuis la fin des années trente. Il avait connu le « temps des colonies », la transition vers l'indépendance, puis l'indépendance. Responsable de service durant la colonisation, il conseillait maintenant les dirigeants locaux dont il connaissait parfaitement la mentalité, le mode de vie, les qualités et les défauts.

J'appris beaucoup de lui dans la manière d'aborder les problèmes avec eux, pour obtenir quelques chances de réussite dans mes démarches professionnelles. Comme je le raconterai plus tard, il fut également pour ma femme et moi, un conseiller précieux en matière de rapports avec les autochtones et un guide remarquable, avec lequel nous visitâmes quelques endroits typiques du Mali.

Grâce à Jean Demange, je connaissais mes futures attributions et j'avais pris avec moi mes cours de contrôleur et d'agent d'exploitation. Il me suffisait de les adapter légèrement pour tenir compte des spécificités locales. Jean assurant la réglementation relative aux services postaux, je continuai donc comme à Paris, d'enseigner celle concernant services financiers. Je commençai mon travail à la rentrée de janvier, sur un cours de contrôleurs et un d'agents d'exploitation, tous deux mixtes. Nous travaillions le matin de 8 heures à 12 heures et l'après-midi de 15 heures à 17 heures.

Contrairement à l'organisation française qui réservait à l'instructeur le cours théorique et au moniteur les travaux pratiques, j'accomplissais la vacation en totalité, enchaînant les travaux pratiques après la théorie. Je devais en outre former mon homologue, un agent d'exploitation nommé Tiécoro Touré, garçon sympathique mais réservé à mon égard au moins durant les premiers mois, sachant que mon avis final sur ses compétences influencerait sur son avenir professionnel. En effet, son grade ne lui permettait pas de prétendre à l'emploi d'instructeur et seule une appréciation très favorable de ma part, pouvait lui donner une chance d'y accéder à titre exceptionnel et provisoire. Les élèves prenaient beaucoup de notes, car ils ne disposaient pas comme leurs collègues français de manuels d'enseignement professionnels, supports indispensables à la mémorisation. Pour leur faciliter la tâche, toutes les opérations à effectuer au guichet du bureau de poste étaient illustrées par ce que nous appelions des « collages ». Ainsi pour l'émission d'un mandat, l'élève disposait d'une formule de mandat remplie avec les mentions réglementaires d'émission, d'un extrait du registre et de l'état d'émission, du récépissé servi à remettre au client et de ses modalités de prise en comptabilité au niveau de la sous caisse.

Malgré l'absence de salle d'exercices pratiques, j'organisais le plus souvent possible dans la salle de cours, secondé par Tiécoro, un bureau de poste fictif où les agents jouaient successivement le rôle de guichetier et de client. Il fallait un peu d'imagination, mais les élèves appréciaient, car cela rompait agréablement avec les cours théoriques, nécessairement austères mais indispensables. Un jour, peu de temps après ma prise de service, je fus à l'origine d'un petit incident me prouvant que je vivais dans un autre monde.

Il est cinq heures de l'après-midi, les élèves quittent la salle de classe, je range mes documents étalés sur le bureau. Tiécoro Touré mon homologue, fait je ne sais quoi dans la partie sombre de la pièce à une dizaine de mètres de moi. Je suis prêt et je m'approche pour lui serrer la main avant de partir. Il est à genoux sur le tas de sacs la tête baissée et au moment même où je pose la main sur son épaule, je m'aperçois qu'il prie. Trop tard ; je m'excuse et il admet ma méprise, moi qui ne connais encore rien aux usages locaux.

Dès le premier jour, je constatai une différence profonde de comportement entre mes nouveaux élèves maliens et leurs collègues français. Les premiers, très disciplinés, écoutaient religieusement la parole du maître et la retranscrivaient immédiatement sur leur cahier sans aucun commentaire. Je devais systématiquement provoquer les questions pour les faire participer et m'assurer qu'ils comprenaient, tout le contraire des Français, généralement enclins à saisir la première occasion pour se défouler. Ayant vu à l'œuvre mes confrères enseignants maliens, je savais que les cours magistraux demeuraient la règle dans ce pays et

que les méthodes interactives restaient encore à cette époque du domaine du futur. Ajouté à cela l'absence de support imprimé à donner aux élèves en complément du cours, je comprenais aisément leur ardeur à prendre par écrit le maximum d'informations.

Ils apprenaient consciencieusement leurs leçons et s'ils commettaient des erreurs dans les interrogations orales ou écrites, celles-ci provenaient moins d'une mémorisation défaillante, que d'une mauvaise compréhension, aggravée par le fait qu'ils n'osaient pas me poser de questions. A force de patience, je parvins à les mettre assez en confiance pour modifier leur attitude presque craintive et les inciter à demander si nécessaire, les éclaircissements indispensables au moment opportun. Dans les deux cours sur lesquels j'intervenais, les élèves garçons et filles, semblaient m'accepter et je n'éprouvais pas de difficultés particulières à m'imposer. Il me restait donc à maintenir le plus longtemps possible cette situation favorable et à me consacrer en priorité à la réalisation des manuels d'enseignement, tâche sur laquelle nous serions finalement jugés.

Nous avons décidé Jean et moi de travailler de concert, plutôt que de se partager l'ouvrage. Partant du principe qu'il y a plus d'idées dans deux têtes que dans une, notre production n'en serait que meilleure. Comme les locaux de l'école ne nous le permettaient pas, nous nous réunissions alternativement chez lui et chez moi, dès que nous disposions d'un moment de libre. Nous commençâmes par le fascicule consacré aux colis postaux, selon nous le plus simple et le plus rapide à rédiger. Nous le commençâmes fin janvier 1972, pour le terminer mi-juin, soit 115 pages (quand le manuscrit fut dactylographié), en près de cinq mois. Nous perdions beaucoup trop de temps à mon goût sur des problèmes de présentation non essentiels, qui ralentissaient terriblement notre action. Mais je ne voulais pas brusquer Jean, mon ancien dont j'étais l'obligé et qui ne partageait pas mon avis. Je commençais à m'inquiéter, craignant de ne pas atteindre notre objectif avant janvier 1974, date de fin du projet PNUD/UPU/Mali 68/013.

Parallèlement à cette tâche, nous allions souvent à la Direction générale de l'OPT pour récupérer les imprimés dont nous avons besoin, emprunter de la documentation lorsqu'elle existait et nous renseigner sur les particularités d'organisation liées à la faiblesse des moyens locaux. Il existait au sein de la Direction générale, un bureau d'Etudes et de Prospectives censé préparer l'avenir, mais que Jean semblait négliger. Un jour que je lui posai la question, il me répondit : « vas les voir si tu veux, moi j'ai renoncé. »

Ce matin-là, vers onze heures, je me présente dans le service. Il tient dans une pièce sombre, sommairement meublée et occupée par trois personnes. La première à l'entrée, la dactylo, puisque j'aperçois sur la table de travail devant elle une machine à écrire, s'active à envelopper des petits tas de noix de cola dans des morceaux de feuilles de bananier. Un peu plus loin un homme assis devant son bureau parfaitement rangé lit l'Essor, alors le seul quotidien du pays. Enfin, l'autre agent rédige avec application une note, quelques documents ouverts devant lui. Mon arrivée bouleverse un peu cette belle quiétude et le dernier nommé se lève pour m'accueillir. C'est le chef de service, un inspecteur. Très gentiment, il me présente son adjoint contrôleur, le lecteur de journal et sa dactylo aux noix de cola. Je reste de marbre devant ce tableau inhabituel pour moi et commence à lui exposer notre situation. Il la connaît parfaitement, souhaite nous rendre service, mais à l'issue d'un examen rapide, je constate qu'il ne dispose d'aucun moyen réel pour nous aider. Après quelques banalités je prends congé, perplexe et comprenant maintenant la réaction de Jean.

Je n'étais pas réellement étonné de l'absence de moyens, générale à l'OPT, mais surtout surpris par le fait que seul le chef travaillait et qu'il semblait s'accommoder parfaitement de

cette situation. J'allai donc rendre visite à Marcel Boudet mon compatriote, pour obtenir une explication rationnelle à ce mystère. Je pris ce jour-là ma première leçon de sociologie malienne et vraisemblablement africaine. Il m'expliqua qu'à l'OPT, comme dans les autres administrations locales, deux organisations sociales cohabitaient tant bien que mal, générant parfois des situations aberrantes, comme celle que je venais de vivre. La première découlait du système administratif hérité des Français, avec ses grades et les relations hiérarchiques qui en résultent, la seconde inhérente à la société traditionnelle malienne divisée depuis la nuit des temps en castes, elles aussi subordonnées les unes aux autres. L'affaire devenait donc simple : l'inspecteur appartenant à la caste des esclaves la plus basse, n'obtenait pas de ses collaborateurs mieux situés dans l'échelle sociale coutumière, l'obéissance qu'il était en droit d'attendre d'eux dans le travail. Tout cela bien sûr ne s'étalait pas au grand jour et se réglait sans bruit, mais au détriment du service et finalement, de l'intérêt général du pays.

Cette situation existait évidemment durant la colonisation, mais la France y avait trouvé une parade efficace : dans chaque groupe de colonies, AOF et AEF, le Service des Postes et télécommunications dépendait du Gouverneur Général et les fonctionnaires de maîtrise autochtones étaient affectés en fonction des besoins du service et non pas selon leur origine. Il suffisait donc, par exemple, d'envoyer systématiquement les cadres du Sénégal travailler au Soudan français et vice versa, pour résoudre ce problème. En effet, l'inspecteur sénégalais issu d'une basse caste en poste à Bamako, se gardait bien de se vanter de son origine et obtenait ainsi plus facilement de ses subordonnés, l'obéissance due à sa fonction. Marcel Boudet qui avait bien connu cette époque, expliquait en partie par ce phénomène, la baisse d'efficacité constatée depuis l'indépendance dans toutes les administrations des pays africains francophones, pour ne parler que de ceux qu'il connaissait.

Dans le même contexte, les hauts fonctionnaires de l'OPT restaient étroitement dépendants de leur famille, de leur caste et de leur ethnie. J'en eu la preuve trois ou quatre jours après mon arrivée, lors de l'audience que j'avais obtenue auprès du Directeur Général de l'OPT, afin de me présenter à lui.

J'arrive au secrétariat quelques minutes avant l'heure fixée et m'annonce à la secrétaire. Celle-ci m'invite à m'asseoir sur le banc installé à l'extérieur, près du bureau du DG. Je ne suis pas le seul, cinq ou six Maliens attendent déjà, dont une femme avec son enfant. Je suis surpris, relevant d'instinct une anomalie, sans pour autant percer la réalité des choses, habitué que je suis aux usages stricts de l'Administration française des PTT. Les audiences durent plus ou moins longtemps et quand mon tour arrive, il reste encore du monde derrière moi.

Comme à mon habitude, j'allai demander à Boudet de bien vouloir m'expliquer. Selon la coutume, l'individu appartient à sa famille et à son ethnie me dit-il et il doit dès qu'il le peut, assistance aux siens. Il ne s'agissait pas à l'époque d'un grand principe d'autant plus affirmé qu'il ne se concrétisait pas, mais d'une réalité quotidienne dont je fus le témoin pendant toute la durée de mon séjour. Cette attitude hautement louable dont nous devrions bien prendre exemple, générait malheureusement de graves abus. Le DG qui aidait ses frères au sens large du terme, non pas sur ses fonds propres mais avec ceux de l'Office, contribuait ainsi à affaiblir celui-ci. Il accordait par exemple de nombreux bons d'essence, prélevés sur le stock de carburant réservé aux véhicules de l'entreprise. En outre, le temps qu'il perdait en palabres à ces occasions, il ne le consacrait pas à diriger son Office, qui en aurait eu pourtant grand besoin. Bien entendu ces petites combines existaient dans toutes les administrations de l'Etat, et vraisemblablement à tous les niveaux.

C'est ainsi que dans un pays africain, l'Européen non averti s'expose à tirer des conclusions erronées à partir de ce qu'il voit, alors que la réalité de la situation lui échappe au moins partiellement. Il en est ainsi des missions d'évaluation en provenance directe des pays développés, qui très souvent ne prennent en compte qu'une partie du problème, faute de pouvoir apprécier correctement l'ensemble des facteurs constitutifs de celui-ci. Les discours prononcés par les responsables africains, gouvernementaux ou autres, en sont un bon exemple. Parfaitement structurés, clairs et prononcés avec conviction, ils proposent des solutions qui n'aboutissent la plupart du temps à rien, car ils répondent seulement aux attentes des bailleurs de fonds occidentaux, alors que leurs auteurs les savent inapplicables dans le contexte psychologique local. Ainsi va la coopération, vaste marché de dupes où tout le monde perd, excepté quelques fripouilles et parasites dans chaque camp. Au Mali, pays pourtant qualifié de sérieux par rapport à ses voisins ravagés par la corruption et les guerres civiles, seules les élites locales s'enrichissent, laissant leurs malheureux compatriotes vivre dans la pauvreté absolue. Il suffit d'ailleurs d'étudier la situation économique actuelle de ces pays devenus indépendants en 1960, pour constater que tous les fonds versés depuis plus de quarante ans par les nations développées à ces derniers, l'ont été en pure perte, ou presque.



Ci-dessus : l'équipe enseignante « poste et services financiers » de l'ENPT.

Quelque temps après mon arrivée, Jean m'informa de son souhait de rentrer se reposer en France à l'issue de son troisième contrat d'un an, lequel expirait le 31 juillet 1972, puis si possible, de revenir au Mali pour mener le projet à son terme. N'ayant pas quitté Bamako depuis plus de trente mois, il était fatigué physiquement mais surtout psychiquement et aspirait ainsi que sa femme et son jeune fils, à rentrer au pays pour prendre quelques semaines de vacances. Je le comprenais parfaitement, car le climat très difficile à supporter pour nous Européens et les conditions de vie assez spartiates à l'époque, ainsi que les contraintes professionnelles lourdes imposées par l'UPU, minaient à la longue la santé.

Le retour en France tous les ans pendant deux mois, accordé aux coopérants bilatéraux (fonctionnaires français détachés au Mali par l'intermédiaire du ministère de la Coopération, tels que Marcel Boudet) nous était refusé. Nous n'obtenions nos congés, hors du pays d'affectation, qu'en fin de mission uniquement, quelle que soit sa durée, 12, 24, ou 36 mois. Le projet ne devait s'interrompre à aucun prix, surtout pas pour nous permettre de nous reposer à la maison. L'expert souhaitant prendre des congés en France avant de demander le renouvellement de son contrat d'un an, était en fait, considéré comme l'interrompant de sa propre initiative. Le Bureau International le rapatriait et le remplaçait systématiquement par

un autre. Jean pensait, je suppose, échapper à cette logique. Mais dès qu'il eut demandé officiellement son retour au pays pour bénéficier de quelques semaines de repos bien méritées, il perdit sans le savoir immédiatement, toute chance de revenir.

Il nous quitta donc avec sa famille mi-juillet, avec le vague espoir de nous retrouver deux ou trois mois plus tard. Malheureusement pour lui, le Bureau International avait déjà lancé une consultation pour lui choisir un successeur. Il réintégra l'Administration des PTT et fut affecté près de chez lui, au CRI de Strasbourg. A plusieurs reprises durant la suite de notre carrière, nous eûmes l'occasion de nous écrire et de nous téléphoner, mais je ne le revis jamais plus. Il y a deux ans, j'appris son décès par le bulletin de liaison des retraités des PTT. Nous téléphonâmes à sa femme Colette toujours à Strasbourg, pour lui présenter nos condoléances. Jean était un excellent collègue que j'aimais beaucoup.

Les cours à l'ENPT se terminaient dans les tous premiers jours de juillet. Les élèves organisaient chaque année une fête à cette occasion, avec un repas pris entre eux et un bal auquel ils nous invitaient. Tout aussi traditionnellement, ils sollicitaient de leurs professeurs une participation financière, que je leur avais pour ce qui me concerne, remise quelques jours auparavant.

Ce dernier jour de classe, je reviens à 15 heures à l'Ecole, pour ramener à la maison la documentation, dont j'aurais besoin pour la préparation des manuels. A ma surprise dans la salle de cours, deux élèves contrôleurs m'attendent, un garçon et une fille. Ils m'invitent à venir manger avec eux, me disant que toute la classe m'attend dans une maison de la banlieue de Bamako. Stupéfait mais touché par cette gentille attention, je leur explique avec beaucoup de ménagement que j'ai déjeuné il y a moins de deux heures et que je n'ai vraiment pas faim. Ils insistent tellement que je me trouve dans l'obligation d'accepter. Je les prends dans ma voiture et nous rejoignons le reste de la bande.

Là, nouvelle surprise ; il n'y a sur la table qu'un seul couvert, le mien. Ils me demandent de m'asseoir et placent devant moi une bassine métallique contenant un poulet rôti entier accompagné d'un gros tas de frites et d'une bouteille de bière spécialement achetée à mon intention. Connaissant le prix du kilo de pommes de terre à Bamako, je comprends qu'ils ne se moquent pas de moi. Sachant grâce à Marcel Boudet les Maliens très attachés aux règles de l'hospitalité, je comprends également que je ne dois en aucun cas les humilier en refusant. La fille près de moi me sert donc un morceau de poulet et une portion de frites. Je commence à manger avec peine mais l'air serein, flanqué de deux élèves debout à mes côtés, prêts à satisfaire le moindre de mes désirs me semble-t-il. Je termine enfin n'en pouvant plus. Ils font mine de me resservir, car l'usage exige que l'invité ne doive se lever de table que vraiment repu. Je refuse bien poliment. Ils me proposent alors d'emporter le reste à la maison pour le manger avec ma femme, comme le veut la coutume. Je leur suggère de le garder pour eux, en leur disant qu'ils en auront besoin pour se restaurer après le bal. Ils acceptent ma proposition à mon grand soulagement. Maintenant que j'ai mangé, place à la musique et je dois danser avec chacune de mes élèves à tour de rôle ; je ne suis pas très bon danseur, mais elles ne paraissent pas s'en apercevoir. Quelle journée !

Lors de mon retour à la maison en fin d'après-midi, ma femme ria beaucoup de mon aventure, ainsi que Marcel Boudet lorsque je la lui racontai peu de temps après.

Pendant toutes les vacances, je consacrai mon temps à la rédaction des manuels d'enseignement, en commençant par ceux relatifs aux services financiers, ma spécialité. Maintenant seul, je pouvais travailler à ma guise. J'avais adopté le plan suivi dans les manuels français, fruit d'une longue expérience. Je me contentai d'adapter le texte aux spécificités

locales, en ajoutant des compléments aux parties insuffisamment développées à mon avis. Les conditions de travail des postiers maliens la plus part du temps laissés à eux-mêmes, différant totalement de celles de leurs collègues français étroitement encadrés, il convenait selon moi, que ceux-là disposent d'une documentation personnelle plus complète.

Parallèlement je suivais attentivement l'évolution des commandes de matériel de reproduction et de reliure, nécessaires au tirage de 500 exemplaires de chaque fascicule d'enseignement et celles de matériel audiovisuel. Dans le cadre du projet, les fonds correspondants à ces dépenses permirent d'acheter pour l'ENPT un copieur électronique Gestefax, une assembleuse, une relieuse, une bordeuse, un massicot, plus tous les accessoires nécessaires à leur fonctionnement, ainsi qu'un rétroprojecteur Master vu-graph et deux appareils de projection fixe

Les maisons d'import export installées à Bamako, ne disposaient pas sur place de ces matériels. Il leur fallait donc les commander en France, ou à l'étranger via la France. Mon rôle se bornait à demander à la société choisie, les Etablissement Devès et Chaumet à Bamako, les factures proforma correspondantes que j'adressais au Bureau International pour suite à donner. L'acheminement s'effectuait par avion pour le matériel audiovisuel, mais par bateau concernant le reste. Les retards étant nombreux à tous les stades des opérations, commande, transport, dédouanement, livraison, le Bureau International s'impatientait et me harcelait par lettres ou télégrammes. Je devais alors me rendre chez l'importateur local pour connaître l'état d'avancement de la commande en cause, afin de fournir par la même voie, les éléments d'information obtenus. Les commerciaux des Etablissement Devès et Chaumet habitués aux lenteurs africaines, s'étonnaient et riaient de l'impatience du Bureau International, mais pas moi qui en avais « ras la casquette ». Il faut dire à la décharge de celui-ci, que la commande du matériel de reliure enregistrée le 14 septembre 1972, n'était encore pas arrivée à Bamako le 17 février 1973 et nous parvint finalement le 28 du même mois. Il y manquait d'ailleurs toutes les notices de montage et le stand supportant le massicot fut reçu endommagé. Pour dégager ma responsabilité, je dus demander à l'importateur une lettre justificative, que j'envoyai à Berne.

Fin août 1972, avec l'accord de Berthe, je demandai le renouvellement de mon contrat pour une nouvelle année. Le Directeur de l'école content semble-t-il de mes services, donna un avis favorable et mon dossier partit au Bureau International pour accord définitif. Début novembre, je recevais ma nouvelle lettre de mission pour un an supplémentaire.

Un peu après mon arrivée, nous étions convenus avec un haut fonctionnaire de l'OPT, que nous lui remettrions les manuscrits au fur et à mesure de leur réalisation, afin de les faire dactylographier par la secrétaire de son service. Début juillet 1972, je lui confiai comme annoncé, le manuel « colis postaux » réalisé en commun avec Jean Demange. Vers mi-septembre, je terminai le second, celui des « mandats » que j'avais rédigé à la main comme le précédent (à l'époque les ordinateurs de bureau n'existaient pas). A la même époque, ne disposant toujours pas des minutes dactylographiées du premier, je demandai audience à l'OPT pour me renseigner. Mon interlocuteur me remit les 115 pages terminées du volume « colis postaux » en m'expliquant que ce travail avait été rémunéré en heures supplémentaires. La secrétaire chargée initialement de cette tâche manquait du temps nécessaire me dit-il. Je quittai son bureau inquiet pour l'avenir.

Quelques jours plus tard ce que je craignais arriva, mon correspondant de l'OPT me pria de passer le voir pour reprendre mon manuscrit concernant les mandats, car il ne disposait plus de crédits pour payer les heures supplémentaires. Il m'invita à demander au directeur de

l'ENPT l'autorisation d'utiliser sa dactylo, puisque finalement je dépendais de cet établissement. Je repris donc mon manuscrit et allai voir Henri Coulibaly. C'était un homme charmant et intelligent avec qui je sympathisais. Il ne se leurrerait pas sur la situation réelle de son service et les capacités des agents placés sous ses ordres. Il me donna immédiatement satisfaction, en me laissant toutefois entendre que je devrai me débrouiller directement avec la secrétaire. Je compris parfaitement qu'en cas de problème, il ne me soutiendrait pas. Etait-elle aussi d'une caste supérieure à la sienne ? Je ne le sus jamais.

J'allai donc exposer mon problème à cette femme, en prenant les précautions d'usage. Je la connaissais ; je la voyais tous les jours assise à son bureau, généralement inoccupée. Plutôt volumineuse et apathique, elle disposait de beaucoup de temps de libre, tapant seulement quelques lettres et documents divers dans la semaine. Ne lui ayant jamais rien demandé jusque-là, nos relations se maintenaient au beau fixe. Mais dès le début de notre entretien, je compris qu'elle ne se sentait absolument pas concernée par cette affaire de manuels d'instruction. Elle me le dit, en me précisant qu'elle ne travaillait que pour M. Coulibaly. Finalement ce dernier lui ayant confirmé que je pouvais l'utiliser, elle changea d'attitude et voulu bien écouter mes directives concernant la présentation des ouvrages. Je lui laissai donc mon manuscrit, très inquiet sur la suite de l'opération.

Le premier jour ouvrable d'octobre, la formation reprit à l'ENPT et le Directeur me confia deux cours de contrôleurs, aidé par Tiécoro Touré, promu provisoirement instructeur, en attendant l'arrivée du nouvel expert UPU. Simultanément, je devais superviser le travail de mon homologue. Le Bureau International recherchait un remplaçant à Jean Demange, prévoyant son arrivée à Bamako courant janvier 1973. En attendant, je supportais seul le poids du projet, me débattant de mon mieux pour atteindre les objectifs fixés.

Chaque jour avant d'entrer en classe, j'allais m'enquérir auprès de la dactylo « maison » de l'état d'avancement du travail de dactylographie que je lui avais confié. J'essayais par ce biais de la stimuler, sans succès je dois dire. Fin décembre, elle me remettait enfin 58 pages dactylographiées contenant beaucoup trop de fautes de frappe grossièrement rectifiées, pour les utiliser comme matrices d'un tirage en 500 exemplaires. Je la soupçonnais de le faire exprès afin de me décourager. Elle eut raison de moi, je ne pouvais pas continuer ainsi. Je me trouvais dans une impasse.

Le Représentant Résident Des Nations Unies avisé, n'ignorait rien de ma situation dans ce domaine et ne s'en étonnait pas. Il m'avait conseillé de demander au Bureau International des crédits pour utiliser et payer directement une dactylo recrutée localement par mes soins. Il me suggéra d'écrire au Bureau International dans ce sens et de lui envoyer une copie de mon courrier, sachant que les gens de Berne ne manqueraient pas de le contacter, pour vérifier le bien-fondé de ma demande. Début janvier 1973, je sollicitai donc du Bureau International des crédits afin d'engager pour une durée limitée, une dactylo chargée de réaliser les minutes dactylographiées. Sur le conseil du Représentant Résident, il accepta fin mars.

Dès lors tout se passa très bien. Je payais en heures supplémentaires une secrétaire du bureau du PNUD, ayant bien voulu accepter de travailler pour moi en dehors de ses heures de service. Il s'agissait de Melle Mireille Sabbague, une jeune Française d'origine libanaise. Elle travaillait vite et bien, contre une rémunération de 400 francs maliens la page acceptée, toutes rectifications éventuelles effectuées dans les règles. A la réception de chaque manuscrit, elle évaluait le temps nécessaire à sa transformation en minutes dactylographiées prêtes à l'impression et nous rendait le travail terminé toujours dans les délais.

Début décembre, je reçus une lettre de Gilbert Dacol, un compatriote INPAE, dont la candidature avait été acceptée par l'UPU. Il me demandait évidemment des renseignements sur la vie locale, professionnelle et privée, mais surtout, il souhaitait que je lui obtienne une habitation pour lui, sa femme et leurs deux enfants. Je ne connaissais pas ce collègue un peu plus jeune et moins ancien que moi dans le grade, en poste à Marseille ; mais sachant pour l'avoir vécu un an plus tôt, l'importance de posséder un logement en arrivant, je m'efforçai de lui donner satisfaction. La chose s'avéra difficile, mais finalement je lui trouvai un appartement de quatre pièces, dans un petit immeuble de deux étages situé au centre-ville. C'est là que je les déposai avec leurs bagages le 28 janvier 1973, jour de leur arrivée à Bamako. Imitant Jean et Colette Demange, nous les avions invités à dîner le soir, avant de les ramener chez eux, fatigués mais apparemment satisfaits.

Dès sa prise de service, Gilbert Dacol occupa la place de Tiécoro Touré comme instructeur sur les cours de contrôleurs. Prévenu des tâches lui incombant, il avait pris dans ses bagages la documentation nécessaire et n'éprouva aucune difficulté à assurer son enseignement. Ayant rapidement sympathisé, notre collaboration s'établit sur des bases de confiance réciproque. Je lui expliquai la situation à l'ENPT, nos relations avec l'OPT et le bureau du PNUD, ainsi que les exigences du Bureau international de l'UPU. Le projet se terminant en janvier 1974, il nous restait tout juste un an pour mener à bien la réalisation des manuels d'enseignement.

A son arrivée, nous n'avions pas encore reçu le matériel de reproduction et de reliure, absolument indispensable. Par ailleurs, trois manuels sur huit étaient rédigés et un seul dactylographié. Il restait à écrire deux fascicules sur le service postal, deux sur les services financiers et celui de comptabilité. Je proposai à Gilbert Dacol de se charger des deux premiers, me réservant les trois autres. Il accepta, estimant comme moi que le temps pressait.

En prévision de l'arrivée du matériel, Henri Coulibaly nous autorisa à l'installer à Djikoroni, dans une pièce disponible du bâtiment appartenant à l'école. Parallèlement nous avions demandé à l'OPT de nous livrer dès que possible, les fournitures nécessaires au tirage en 500 exemplaires des fascicules. Aussi quand le matériel nous fut finalement livré le 28 février, nous pûmes aidés de quelques agents de l'OPT, organiser notre petit service d'imprimerie à notre convenance. Trois mois plus tard, nous réceptionnions les fournitures. Début avril, Mireille Sabbague prenait en charge la réalisation des minutes dactylographiées, servant de matrice à l'appareil de reproduction. Après bien des péripéties, nous pouvions caresser l'espoir d'atteindre notre objectif prioritaire avant la fin du projet.

Début juillet, l'année scolaire terminée, nous pûmes nous consacrer uniquement à la rédaction des manuels, que nous achevâmes fin juillet. Aidés par deux agents de l'OPT définitivement affectés au nouveau service de l'imprimerie, Gilbert et moi passâmes le reste de nos « vacances » à servir les machines. Par lettre du 2 août, j'expédiai avec satisfaction au Bureau International, les deux premiers fascicules de la série, relatifs je m'en souviens encore, aux mandats et aux recouvrements et envois contre remboursement. Nous terminions la totalité de la série dans les derniers jours de septembre.

Ma mission tirait à sa fin. Nous devions quitter le Mali dans la première quinzaine d'octobre. Quant à Gilbert, il reprit début octobre ses cours à l'ENPT pour dix semaines, puis rentra avec sa famille en France quelques jours avant Noël.

Vie privée

S'agissant de notre vie personnelle et de notre installation, notre maison, comme partout dans le pays sauf quelques constructions modernes climatisées, possédait des fenêtres sans vitres, qui étaient systématiquement remplacées par des moustiquaires empêchant les insectes d'entrer, tout en favorisant la circulation de l'air dans les pièces. Rien d'extraordinaire dans cette situation, puisque la température moyenne annuelle à Bamako s'élève à 31° et qu'elle ne descend jamais, au plus frais de la nuit, au-dessous de 17 ° à 18° dans l'agglomération. Durant l'hivernage et la saison fraîche, la température bien que toujours chaude restait supportable et même agréable. Par contre, pendant la période chaude et le début de l'hivernage, c'est-à-dire d'avril à juillet, nous vivions des semaines très pénibles. Dans la maison, la température atteignait parfois 39°. Nous n'avions que la chambre à coucher de climatisée et comme la qualité très médiocre du courant électrique fourni malmenait notre climatiseur, nous devions souvent l'arrêter pour éviter les pannes trop nombreuses.

Ce soir, nous n'en pouvons plus. Le climatiseur est en réparation et nous sommes allongés en sueur sur notre lit. Impossible de dormir et nous hésitons à mouiller nos draps comme le pratiquent certains coopérants. Nous décidons de sortir le lit dans la cour et l'installons en son milieu pour recevoir le maximum d'air. Nous nous couchons, satisfaits de notre idée, malheureusement pas pour longtemps. Sans moustiquaire au-dessus du lit, les insectes nous harcèlent tellement que nous battons finalement en retraite et retrouvons notre chambre surchauffée, mais à l'abri des moustiques et autres blattes.

Notre logement comptait trois chambres dont une que j'utilisais comme bureau, une salle d'eau avec douche et un grand séjour servant de salle à manger et de salon. Nous disposions d'un petit jardinet devant la maison et derrière, d'une cour cimentée plantée d'un arbre de karité et d'un d'acacia, dans laquelle se trouvait un local cuisine ; un autre nous servait de buanderie, flanqué de deux bassins en ciment pour laver le linge. Le tout était entouré d'un mur d'au moins deux mètres de haut. Le mobilier réduit au strict nécessaire, comprenait un buffet, une table et des chaises, un réfrigérateur et une table basse de salon avec ses quatre fauteuils en métal et plastique. Nous ne possédions pas de machine à laver, ni de téléphone, ni de poste de télévision, celle-ci n'existant pas au Mali à cette époque. J'avais immédiatement souscrit une assurance habitation, au bureau local des AGF pour plus de prudence.

Afin de l'aider dans ses tâches ménagères, pénibles sous les tropiques, Berthe confiait parfois les travaux les plus fatigants : lavage du linge, nettoyage de la maison et de la cour, etc, à un jeune malien d'une vingtaine d'années, Adama Doumbia. Il était *boy* dans une famille autochtone voisine qui le nourrissait, le logeait mais ne le payait pratiquement pas. Il venait gagner un peu d'argent chez nous, en échange de quelques heures de travail par semaine. Nous lui donnions en outre, des denrées de première nécessité pour sa famille, telles que du sucre, du riz, des pâtes, etc. Nous aimions bien ce garçon sérieux et travailleur. Il semblait nous apprécier, car ma femme ne le pressait jamais et nous faisons en sorte de le traiter comme il le méritait. Un jour il dit à ma femme : « chez toi c'est bien, y en a pas beaucoup travail, mais y en a beaucoup l'argent ». Le pauvre, ce que nous lui donnions représentait pourtant un salaire modeste. Il aimait beaucoup le football et à l'occasion d'une rencontre internationale, en Coupe d'Afrique des Nations il me semble, je l'avais emmené avec moi au stade de Bamako, soutenir l'équipe du Mali. Quelle joie ce fut pour lui qui n'y allait jamais, ne pouvant pas se payer le billet d'entrée. Lorsque nous quittâmes Bamako, il insista pour venir avec nous et nous ne pûmes jamais lui faire admettre qu'en France, notre

niveau social ne nous permettait pas de l'engager comme domestique. Je ne pense jamais à lui sans nostalgie. Qu'est-il devenu ?

Lorsque nous recevions nos amis, il assistait parfois Berthe à la cuisine. Un jour qu'elle avait besoin d'aide, elle lui demanda de venir, mais comme il ne pouvait pas se libérer, il nous envoya un de ses amis, Kalou, un garçon de son âge sans travail, que nous avions déjà employé.

J'attends les amis invités à déjeuner à la maison et je vais faire un tour à la cuisine. Le repas est prêt et Kalou à table, mange avec beaucoup d'appétit, une part du repas préparé pour les invités. Il y a du « capitaine » (un gros poisson à la chair délicieuse pêché dans le Niger), qu'il ne doit pas voir souvent dans son assiette, si j'en crois son excitation. Ma femme lui a préparé aussi, un petit sac contenant des vivres à emporter. Elle avise sur un plat la peau du capitaine délaissée que nous aurions jetée et lui dit : «

*- tiens Kalou, tu prendras cette peau pour la donner à tes poules ;
- oui Madame, mais je ne la donnerai pas aux poules, je la mettrai dans le riz pour mes petits frères. »*

Cette réponse dite d'un ton neutre, sans la moindre trace d'agressivité, nous figea littéralement. Ainsi nous vivions depuis environ un an au Mali quand cet incident se produisit, nous côtoyions quotidiennement les autochtones et nous n'avions pas encore pris conscience de la misère profonde et désespérée dans laquelle ils vivaient et qui est encore la leur aujourd'hui. Ces quelques mots me marquèrent pour la vie. Maintenant encore, lorsque je vois une personne au restaurant ou ailleurs, repousser une assiette encore en partie pleine, je pense à Kalou et à ses frères. Quel malheur.

Notre séjour ne fut pas de tout repos, bien au contraire. Les ennuis commencèrent immédiatement par un problème de bagage égaré. Sachant que nous allions habiter une maison meublée, nous n'avions emporté que le minimum d'effets et de matériel ménager, le tout contenu dans quatre cantines métalliques. La plus petite nous avait suivis et les trois autres pesant au total 160 kg expédiées en fret aérien, devaient nous rejoindre quelques jours après notre arrivée. Le 17 décembre, nous recevions effectivement les cantines n°1 et 3 ; mais la n°2 manquait. Elle contenait entre autres choses des vêtements, mon dictionnaire et des fournitures de bureau. Malgré une réclamation déposée immédiatement et une lettre expédiée au service du fret UTA de l'aéroport du Bourget, la malle restait introuvable. Début février, nous nous acheminions vers une indemnisation forfaitaire que je refusais, lorsque je reçus une lettre d'une géologue du CNRS, me signalant que notre cantine venait de lui être livrée par erreur à Bellevue près de Paris. Je lui répondis pour la remercier et lui demander de bien vouloir faire acheminer le bagage à Bamako. Le 25 février, plus de deux mois après notre arrivée, nous recevions enfin notre cantine manquante. Elle nous avait fait défaut, car ayant été invités à la réception donnée par le Directeur Général de l'OPT pour la fin d'année 1971, ma femme avait dû en urgence, se confectionner en quelques jours une robe longue et un sac à main assorti, ce vêtement et ses accessoires, étant dans la fameuse cantine.

Simultanément, nous devons affronter un autre problème beaucoup plus important, concernant notre automobile commandée à Paris et à livrable à Bamako. Avant notre départ, Jean Demange nous avait conseillé de faire venir notre voiture de France, car il était difficile et très onéreux d'en acheter une neuve sur place. Quant aux véhicules d'occasion, autant ne pas y penser, les locaux se les réservaient. J'avais donc commandé le 24 novembre 1971 une R6 TL au service Renault Export à Paris. Il se chargeait de me l'acheminer à Bamako via

Rouen, Dakar par voie maritime, puis par le chemin de fer Dakar-Bamako. Je devais la réceptionner mi janvier au plus tard, selon les dires de mon correspondant.

Malheureusement pour nous, la sécheresse terrible que subissait la région, entraîna une réorganisation brutale fin 1971, des moyens de transports, occasionnant de ce fait des retards importants dans les acheminements. La voie ferrée Dakar-Bamako fut ainsi réservée au transport prioritaire des vivres arrivant par bateau à Dakar, à destination du Mali. J'appris plus tard, que notre voiture partie en retard de Paris, se trouvait à quai sur le port de Dakar à ce moment là. Elle fut réembarquée sur un navire relâchant à Abidjan (Côte d'Ivoire), puis chargée sur un train du chemin de fer Abidjan – Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et finalement convoyée par route, de cette ville à Bamako. Il suffit d'imaginer les lenteurs multiples liées aux réservations sur des moyens de transports insuffisants, peu fiables, continuellement surchargés et celles engendrées par le franchissement des frontières, pour comprendre que la chance nous boudait.

Je me renseignais régulièrement sur l'état d'avancement de mon affaire auprès du concessionnaire Renault de Bamako, un Français à qui j'accordais une confiance mal placée. Celui-ci au lieu de m'expliquer la situation que je finis évidemment par apprendre, crut bon de me raconter des histoires pour me faire patienter, à tel point qu'un jour nous faillîmes en venir aux mains. La R6 TL arriva finalement le 21 mars, endommagée lors d'un transbordement me dit-on. Elle fut réparée sur place et enfin mise à ma disposition une semaine plus tard, à l'issue des formalités de dédouanement et d'immatriculation. Nous étions donc restés trois mois et demi sans voiture.

Pendant tout ce temps, je devais aller travailler et ma femme se ravitailler au moins deux fois par semaine en ville. Pour les courses et nos sorties du week-end, nous disposions de taxis. Il en existait deux catégories, les taxis brousse appelés dourou-dourous et ceux de ville. Les premiers, pour la plupart des camionnettes bâchées emportant une bonne dizaine de personnes à la fois, reliaient Bamako à la campagne environnante : les autres de ville, contrairement à l'usage français, transportaient autant de clients qu'ils pouvaient en prendre, au prix de cent francs maliens (1 franc français) la course, quelle que soit sa longueur. C'est ainsi que partant avec un seul client de Badalabougou, par exemple, le chauffeur de taxi se dirigeant vers Bamako, s'arrêtait en chemin à la demande, jusqu'à que son véhicule soit plein.

Contrairement à ce que nous craignons au début, cette promiscuité forcée s'effectuait dans les meilleures conditions possibles. Ma femme qui utilisait très souvent ce moyen de transport, même après la livraison de notre voiture, n'eut jamais, souvent seule européenne dans le véhicule, à subir le moindre geste déplacé de la part d'un des voyageurs maliens auprès desquels elle était assise. Au contraire, ces derniers s'efforçaient souvent de lui laisser le plus de place possible.

Pour ce qui me concerne, je devais accomplir quatre fois par jour le trajet domicile école, long d'environ 4 km, puisque je revenais déjeuner à la maison le midi. Pendant un mois environ, Jean Demange qui habitait la ville sensiblement à mi-distance entre l'ENPT et Badalabougou, vint gentiment me chercher et me ramener. Lui étant redevable, je l'invitais systématiquement à prendre un verre pour se rafraîchir quand il me déposait chez moi. Bavard impénitent, il arrivait fréquemment à midi et demi que Berthe lui rappelle que sa femme l'attendait pour manger. Cette habitude rendue obligatoire par le contexte, réduisait sensiblement la durée de ma petite sieste d'après repas et d'une manière plus générale, compliquait les choses inutilement.

Quand début février l'arrivée de ma voiture s'avéra de plus en plus problématique, je décidai d'utiliser les taxis, ne souhaitant pas abuser plus longtemps de la gentillesse de Jean. Il fut soulagé je suppose. Pour les retours à la maison, mon heure d'arrivée dépendait désormais de la longueur des détours que faisait le taxi, pour déposer les clients habitant plus près que moi de Bamako. Quand j'avais un rendez-vous, je devais partir suffisamment tôt pour ne pas arriver en retard et si le trajet s'effectuait rapidement, il me fallait attendre. La livraison de ma voiture fin mars, mit un terme à cette situation difficile à vivre, très éprouvante nerveusement et que je supportais de plus en plus mal.

Cette période sans moyen de transport personnel, trouva son couronnement dans un accident sans gravité, mais symptomatique de la vie locale.

En cette fin de matinée du 7 mars, nous revenons en voiture d'une visite à l'OPT. J'ai une course à faire dans le quartier et je demande à Jean de m'arrêter. Il se range sur le bord de la rue sans trottoir et j'ouvre la portière. A ce moment précis, un cycliste se faufilant entre un mur et les voitures en stationnement surgit, la heurte et tombe au sol. Il y a immédiatement un attroupement ; l'homme se lève aisément mais en se plaignant, voulant manifestement un dédommagement pécuniaire. Il n'aurait pas dû circuler à cet endroit, mais moi je n'avais pas fait attention en sortant de la voiture. Après quelques minutes, la discussion tournant à l'aigre, Jean me conseille de l'emmener chez mon assureur. Là, nouvelle surprise, celui-ci me précise que mon assurance habitation ne couvre pas ma responsabilité civile à l'extérieur, comme en France. Je suis atterré. Devant mon désarroi, il me rassure et traite directement avec le cycliste. Très rapidement ils tombent d'accord : je paye à la « victime » 10.500 francs maliens (105 francs français) et elle renonce à toute poursuite ultérieure. Pour plus de sûreté, l'assureur lui fait signer une décharge et, dans la foulée, me propose une assurance responsabilité civile couvrant ce genre de risque, que j'accepte évidemment

J'en avais enfin fini avec cette malheureuse affaire. Je pouvais me déplacer à ma guise. En d'autres termes, je disposais désormais de ma pleine liberté d'action.

Fin juillet, alors que je travaillais à la maison sur la préparation des manuels depuis un mois, ma santé se détériora soudainement. Je ne me sentais pas bien, très fatigué, éprouvant presque continuellement des douleurs thoraciques. Le médecin attaché au bureau du PNUD que je consultai, m'hospitalisa au « Point G », l'hôpital de Bamako, le plus important du Mali. Là encore pas de chance, car les médecins militaires coopérants français détachés dans cet établissement et garantissant en réalité son bon fonctionnement, étaient pour la plupart partis en vacances. Celui qui m'examina, un débutant, ne découvrit pas ce dont je souffrais réellement, mais constata qu'il ne s'agissait pas d'un problème cardiaque.

Je viens de passer ma première nuit à l'hôpital, seul dans une chambre. Celle-ci, blanchie à la chaux, contient le minimum de mobilier : un lit, une petite table et une chaise. Au mur je vois le trou réservé au climatiseur enlevé pour réparation m'a-t-on dit. L'infirmière arrive pour me remettre un thermomètre ; à ma stupéfaction, elle porte sur le dos, à la mode africaine, son bébé. Où suis-je tombé ?

Je restai une semaine à l'hôpital, où je découvris une facette cachée de la vie locale. Cet établissement hospitalier, le plus important du pays, nourrissait si mal ses malades, que les familles se substituaient à lui. Dans la cour principale et parfois dans les couloirs, des femmes africaines faisaient la cuisine sur des feux de bois, pour alimenter leurs parents alités.

Berthe m'apportait matin et soir à manger et à boire, parcourant pour cela au moins quatre fois par jour, les 9 ou 10 km séparant le « Point G » de Badalabougou. Un soir un infirmier malien, sans doute débutant, venant prendre ma tension artérielle, serra si fort le brassard autour de mon bras, que je dus lui crier d'arrêter. Durant ce temps, je subis uniquement deux ou trois analyses de sang, éliminant l'éventualité d'une attaque de paludisme. Je citerai une dernière anecdote pour illustrer ce séjour singulier.

Ce matin l'infirmière vient me prélever un peu de sang pour analyse. Elle me fait mal en me piquant ; pas étonnant vu la grosseur de l'aiguille qui a sûrement servi auparavant. Elle part en me précisant que je connaîtrai les résultats en fin d'après-midi. Deux ou trois heures après elle revient avec sa seringue et son flacon, en me disant qu'elle va me prendre un peu de sang. Je suis étonné et je lui rappelle qu'elle est déjà passée vers 8 heures pour la même chose ; elle s'en souvient. A son attitude gênée, je pressens une embrouille ; j'insiste et elle finit par m'avouer qu'au laboratoire, ils ne retrouvent plus mon échantillon de sang. Elle recommence donc, avec la même aiguille.

A ma sortie, le médecin chef un vieux Malien, m'expliqua que je souffrais d'asthénie, que je devais reprendre des forces. Il me prescrivit des médicaments pour y parvenir plus rapidement. Pendant plusieurs mois j'eus de grosses difficultés pour m'endormir et je ne me reposais que quelques heures en fin de nuit. Je partais au travail épuisé et sans ressort. Puis cette fatigue générale s'atténua progressivement et quand nous quittâmes définitivement le Mali, j'allais beaucoup mieux, sans pour autant avoir recouvré une pleine santé. Finalement, je ne sus jamais la cause exacte de ce mal.

Curieusement en 1998, préalablement à une opération relativement importante que je devais subir, le chirurgien, le docteur Bringer de Béziers, demanda quelques poches de mon sang. J'allai donc à l'antenne locale du CTS, où on l'analysa avant de commencer les prélèvements. Depuis 33 ans la médecine a fait de gros progrès, surtout si la comparaison s'effectue entre un laboratoire africain de l'époque équipé sommairement et le matériel moderne des centres français de transfusion sanguine d'aujourd'hui.

Le médecin responsable du centre, une femme, m'appelle dans son bureau et me dit : «

- Nous avons constaté la présence dans votre sang d'anticorps de l'hépatite B. Avez-vous été soigné pour cela ?

- Non, mais je suis vacciné contre cette maladie depuis 5 ans.

Il ne s'agit pas de cela, mais d'anticorps générés par l'affection elle-même et non par le vaccin.

Vous n'avez jamais rien eu ? il y a longtemps, 20 ans ou plus ».

Je lui décrivis alors le mal dont j'avais souffert lors de mon séjour au Mali, et que personne n'avait pu identifier faute d'analyses spécifiques, impossibles à réaliser sur place. Elle me précisa que j'avais peut-être contracté à l'époque une hépatite B passée inaperçue, car parfois cette affection guérit seule avec le temps.

Fin mai 1972, nouvelle alerte concernant ma femme cette fois. Elle avait subi quelques années plus tôt, l'ablation d'un kyste au sein et depuis elle se surveillait. Pensant en avoir découvert un nouveau, elle voulut consulter un médecin. Après quinze mois de séjour et mon aventure de l'année précédente, nous savions à qui nous adresser. Nous disposions d'un généraliste attaché au Bureau du PNUD, un Yougoslave, d'un autre relevant de la Mission française de coopération, que nous pouvions aller voir en notre qualité de Français expatriés et d'une gynécologue Mme Desfontaines, femme d'un médecin anesthésiste en poste au « Point

G ». Berthe opta pour cette dernière. Elle confirma malheureusement les craintes de ma femme et lui conseilla de se faire opérer, afin de ne pas courir de risque inutile.

Elle l'invita à consulter le docteur Mardon, chirurgien militaire attaché à l'hôpital du Val de Grâce et son mari anesthésiste, détaché de l'hôpital Edouard Herriot à Lyon, tous deux en poste au « Point G ». Ils lui proposèrent l'alternative suivante : se faire opérer sur place par le Dr Mardon, avec comme anesthésiste le Dr Desfontaines, ce dernier emportant avec lui le kyste pour analyse (il partait en vacances pour deux mois à Lyon mi-juin), ou rentrer rapidement en France, afin de mettre le maximum de chances de son côté. Après réflexion et compte tenu du diagnostic optimiste de la gynécologue, Berthe opta pour la première solution.

Après les examens préliminaires d'usage, la date de l'intervention chirurgicale fut fixée au 2 juin. Le Dr Mardon nous expliqua qu'il opérerait le matin, avec le Dr Desfontaines comme anesthésiste. Compte tenu de la qualité des soins dispensés, il souhaitait que Berthe quitte l'hôpital le jour même dans l'après-midi. En cas de problème à domicile, il suffirait de l'appeler. Il nous demanda également, à notre grand étonnement, d'apporter une paire de draps pour garnir son lit. Le jour dit, nous montâmes au « Point G » comme convenu. Le Dr Mardon nous attendait.

Je patiente dans la salle d'attente. Berthe est au bloc, je viens de la voir partir somnolente, allongée sur une civière. Soudain, le Dr Mardon entre dans la salle et s'assied près de moi : « je viens bavarder quelques minutes avec vous, car mes assistants n'ont pas stérilisé mes instruments chirurgicaux. ». Je suis consterné, mais lui ne semble pas s'émouvoir. Il a dû en voir bien d'autres durant sa carrière outre-mer. Nous parlons donc pour passer le temps ; je peine à suivre le fil de la conversation, car je me demande ce que devient ma femme. Le temps s'écoule lentement ; finalement, il regarde sa montre, me dit qu'il va y aller et m'assure que tout se passera bien.

Après une heure ou plus, je ne m'en souviens plus, il m'annonce que tout va bien et que je peux aller voir Berthe installée dans la chambre voisine. Elle sommeille encore, surveillée par un infirmier autochtone. Le Dr Mardon me donne une ordonnance pour me procurer en ville auprès de la pharmacie centrale, les antibiotiques nécessaires au traitement à suivre à la maison. Je m'étonne et il m'explique que l'hôpital est en rupture de stock. Il ajoute : « allez chercher ces médicaments, puis remontez, l'infirmier restera à son côté en vous attendant ; vous pourrez la sortir à 16 heures ».

Je me hâte car il est 11 heures passées et je crains que la pharmacie ferme à midi. J'arrive à temps, mais mon interlocuteur me précise que je ne disposerai des remèdes qu'en début d'après-midi. Je remonte donc et trouve ma femme seule dans sa chambre, l'infirmier s'étant envolé après le départ du chirurgien.

A 16 heures nous quittâmes l'hôpital, ma femme, la paire de draps et moi, dans notre voiture sans climatisation, par près de 40° à l'ombre (nous étions en saison chaude). Je dus m'arrêter à la pharmacie centrale, la laissant seule un moment, le temps de prendre les médicaments heureusement disponibles. Berthe arriva à la maison en sueur et épuisée. Elle se mit au lit dans notre chambre, la seule pièce climatisée de l'habitation et y resta quelques jours sans en sortir. Plusieurs fois nous remontâmes au « Point G » pour les pansements, toujours effectués sous la surveillance du Dr Mardon. La convalescence se déroula parfaitement, mais ma femme dut attendre dans l'inquiétude pendant plus de deux mois, les

résultats de l'analyse. Quand la lettre de Lyon les annonçant négatifs arriva enfin, nous fûmes vraiment soulagés. Avant d'en terminer avec ces périodes difficiles, je tiens à rendre hommage aux médecins militaires français, très compétents et dévoués, que nous avons connus à Bamako. J'en avais gardé de mon service militaire un souvenir négatif, mais je ne pensais pas alors, qu'ils soignaient des jeunes gens en pleine santé, de surcroît souvent « tire au flanc ».

Heureusement pour nous, notre séjour ne comporta pas que des moments pénibles. Nos conditions de vie rendues par période assez difficiles par la chaleur et les fréquentes ruptures d'approvisionnement, restaient néanmoins supportables. A notre arrivée, à Badalabougou, nous étions le seul européen du quartier. Puis vint quelques mois plus tard dans la maison contiguë à la nôtre, la famille Nicolas : le père Yves, ingénieur géographe à l'Institut Géographique National (IGN), la mère Marcelle et leurs trois enfants. Nous sympathisâmes très vite et notre isolement, par moment pesant, s'estompa. Les Nicolas trop à l'étroit dans ce logement, le quittèrent assez rapidement pour s'installer dans une villa neuve près du fleuve, toujours à Badalabougou, sans que nos relations amicales en souffrent. Ils furent remplacés par un ingénieur nommé Phoque, seul dans un premier temps, puis après son mariage auquel il nous invita, avec sa femme. Deux ou trois mois avant notre retour en France, M et Mme Phoque déménagèrent aussi, laissant la place à une famille malienne que nous n'avons pratiquement pas connue.

Notre séjour dura pratiquement deux ans et jamais nous eûmes le moindre incident avec les gens du pays, voisins ou non, jeunes ou vieux. A cette époque, la sécurité des Européens ne posait aucun problème, pourvu que leur attitude soit correcte à l'égard des autochtones, ce qui nous semblait la moindre des choses. Puis, les relations Noirs Blancs se détériorèrent au fil des années, essentiellement pour des causes économiques. Les premiers s'appauvrirent sans cesse et supportaient de moins en moins, la différence de train de vie avec les Blancs qui en découlait. J'ai pu constater cette situation personnellement, étant revenu au Mali en avril 1983, dix ans après notre séjour, pour une mission de douze jours.

S'agissant du ravitaillement, nous disposions de deux petits supermarchés en centre-ville : Printania filiale d'une compagnie commerciale française et Jijisémé, magasin d'Etat, dans lequel nous trouvions beaucoup de denrées et d'articles originaires de Chine ou d'Union Soviétique. Cette particularité s'expliquait par le fait qu'à cette époque le Mali, république dite socialiste, entretenait des relations privilégiées avec ces deux pays. Au Printania nous achetions le lait le beurre et le fromage, denrées très chères, car venant de France par avion. A l'époque, un camembert vendu environ 2 francs à Dampmart, atteignait 1200 francs maliens (12 francs français), seules les boîtes de « Vache qui rit » en portions étaient abordables. Au restaurant ou dans les dîners privés, le fromage apparaissait exceptionnellement, remplacé le plus souvent par des fruits. Nous trouvions pratiquement de tout, mais pas toujours, à cause de fréquentes ruptures d'approvisionnement. Nous faisons donc des réserves, les unes faciles à stocker sans problèmes, comme les boîtes de conserve ou le sucre, les autres plus difficiles à préserver des insectes et de la chaleur, comme la farine et les féculents. Au Jijisémé, après chaque arrivage, nous allions fouiller dans les marchandises chinoises pour y découvrir parfois la bonne affaire, vêtements ou objets en laque à des prix ridiculement bas.

Nous nous rendions fréquemment au Grand Marché implanté au centre-ville et occupé uniquement par des commerçants africains. Nous y trouvions des tissus de toutes sortes et de toutes qualités, notamment les fameux pagnes multicolores dont les femmes raffolaient, Africaines et Européennes confondues. Nous pouvions y acheter également des articles de toutes sortes, dans une ambiance bon enfant, avec des vendeurs rieurs et après avoir

marchandé un long moment, comme il se doit en Afrique. Nous rendions visite également au Centre artisanal où des artisans locaux doués et ingénieux, fabriquaient des bijoux et des objets traditionnels en bois, en cuir, en métal ou en ivoire, tels que statuettes, masques, chaussures et sacs en croco, etc., ainsi qu'aux nombreuses marchandes libanaises tenantes boutiques au centre-ville.

Nous nous fournissions en viande au marché local, ouvert très tôt le matin, car les bouchers ne disposaient d'absolument aucun matériel réfrigérant sur place. Les bêtes étant tuées de la nuit, la viande ne risquait rien ; mais ma femme la lavait en rentrant à la maison avant de la placer dans le réfrigérateur, à cause des mouches très nombreuses sur les étals. Nous y trouvions du mouton, du porc et du buffle, genre de bœuf local. Parfois, nous nous rendions à Kati agglomération proche de Bamako, chez un boucher malien chrétien qui vendait la viande de porc en gros. Un jour, grâce à une recette fournie par Marcel Boudet, Berthe parvint à sécher un jambon de Kati dans le réfrigérateur. J'affirme qu'il était excellent et que nous l'avons mangé en entier et avec appétit.

Pour les légumes et les fruits, elle s'approvisionnait également au marché. Les vendeuses assises à même le sol, disposaient leur marchandise devant elles, présentée selon la grosseur des légumes et des fruits, à l'unité ou en petits tas, car elles ne possédaient pas de balance. Berthe achetait par exemple deux tas de tomates, un de patates douces, un de poivrons, puis un ananas et une papaye. La plupart des légumes cultivés en France poussent au Mali. S'agissant des fruits, nous consommions des mangues, des papayes, des ananas, des bananes, mais également des fraises.

Enfin, des vendeuses ambulantes portant leurs marchandises dans une grande cuvette juchée en équilibre sur la tête, offraient leurs services à domicile. A Badalabougou, des femmes de pêcheur venaient ainsi proposer du « capitaine », le délicieux poisson tiré du Niger.

La boisson de base restait l'eau filtrée. Mais comme on ne peut pas se contenter d'amour et d'eau fraîche, il fallait y ajouter du whisky, le seul alcool supportable (à petites doses) par grande chaleur et le thé. Nous buvions du vin exceptionnellement, car celui-ci stocké dans des hangars surchauffés, perdait toutes ses qualités et sa saveur. En ville dans les cafés, nous étions abonnés au Coca Cola, ou à la bière.

Sur le plan des loisirs, le Centre culturel français de Bamako, compensait très largement l'absence de télévision. Nous y trouvions une grande bibliothèque de prêt, capable de satisfaire tous les goûts, de la littérature classique à celle de science-fiction et aux BD. Nous pouvions également lire sur place dans une pièce réservée à cet effet, les quotidiens et les périodiques français, arrivant régulièrement par avion. Il existait aussi des cinémas, dont un en plein air, que nous fréquentions assez rarement. J'allais fréquemment à la Librairie Populaire du Mali, qui recevait régulièrement des livres écrits en français, en provenance des Editions de Moscou. Beaucoup relevaient de la pure propagande, mais d'autres ne manquaient pas d'intérêt pour moi, tels que les romans des écrivains soviétiques de science-fiction. Tous ces ouvrages se vendaient à des prix ridiculement bas pour un Français.

Le cercle de nos relations habituelles limité à Jean Demange, puis Gilbert Dacol, Marcel Boudet et quelques mois plus tard, la famille Nicolas, parfois les Phoques, nous garantissait une vie calme. Curieusement et pour des raisons tenant à la personnalité de certains d'entre eux, nous ne fréquentions pas nos collègues français des Télécommunications, que nous ne retrouvions qu'aux réceptions officielles. Nous dînions régulièrement mais peu souvent, les uns chez les autres, à tour de rôle. Pour nous distraire, nous mangions ma femme et moi

quelquefois à la « Gondole » ou « Aux Trois Caïmans » deux des rares restaurants de la ville, bravant pour l'occasion les règles habituelles d'hygiène en pays tropical, que Berthe respectait scrupuleusement à la maison (par exemple, lavage des légumes à consommer cru au permanganate). Le dimanche après-midi, nous allions nous rafraîchir au « Prado », établissement hôtelier et de loisirs situé à l'extérieur de Bamako, surtout fréquenté par les Européens et les riches Maliens, ou au « Motel », installé lui aussi hors de la ville.

Pendant notre séjour, Marcel Boudet, prit l'habitude de passer régulièrement à la maison nous rendre visite, au moins une ou deux fois par semaine. Tous les soirs, ce célibataire endurci se promenait dans les environs de Bamako avec son boy, Saïdou qu'il traitait comme son fils et terminait souvent son périple par Badalabougou. Traditionnellement nous buvions un whisky et nous conversions de choses et d'autres. Nous avons beaucoup appris grâce à lui sur la vie en Afrique, surtout pendant la période coloniale qu'il regrettait, sur la psychologie des Africains, sur leurs us et coutumes, sur leurs qualités et leurs défauts. Il était intarissable sur ces sujets et pourtant toujours très intéressant, car sachant interrompre ses souvenirs au moment opportun. Nous parlions également de la vie de l'OPT, que sa position éminente lui permettait de connaître en détail et de l'évolution du Mali, pays qu'il aimait beaucoup.

Cet homme intelligent, expérimenté et modéré, avait commencé sa carrière comme radio navigant sur les appareils d'Air Afrique, compagnie créée en 1934. Il volait sur la ligne Alger Tananarive, via El Goléa, Aoulef, Gao, Zinder, Fort Lamy, etc. A cette époque, la fiabilité des avions laissait encore à désirer et après quelques aventures ayant pu mal tourner, Boudet abandonna par prudence Air Afrique, pour rejoindre l'administration coloniale des PTT, dans le service des transmissions coloniales. Il fut affecté au centre radioélectrique de Gao où il séjourna la totalité de la Seconde Guerre mondiale, puis passa d'une colonie à l'autre jusqu'à l'indépendance de celles-ci en 1960, mais toujours dans les limites géographiques de l'ex Afrique Occidentale Française (AOF). Depuis cette date, il occupait un poste éminent de coopérant au Mali. Autant dire que nous disposions avec lui d'une véritable encyclopédie vivante dans ce domaine. Il existait à cette époque quelques Européens installés en Afrique depuis des dizaines d'années, qui nous étonnaient par la profondeur et la diversité de leurs connaissances de ce continent, de ses habitants et par la justesse de leur jugement. Dommage que ces hommes n'aient pas été plus souvent écoutés par les décideurs occidentaux.

De temps à autre, nous étions invités à des réceptions, se déroulant toujours le soir « à la fraîche ». Tout d'abord, celles que donnait l'OPT à l'occasion de fêtes ou de visites de personnages éminents ; plus rarement, celles du Représentant Résident des Nations Unies ; enfin l'ambassadeur de France invitait chaque année à l'occasion de notre fête nationale, tous les Français titulaires d'une carte de résident au Mali et les anciens combattants maliens ayant servi dans l'armée française. Dans tous les cas, la tenue vestimentaire était la même. Les femmes portaient une robe légère, longue ou courte et les hommes un costume de ville léger, de couleur sombre de préférence, avec cravate et chaussures assorties.

Les réceptions de l'OPT auxquelles nous étions conviés avec nos épouses, se déroulaient simplement, dans une ambiance amicale, car nous nous connaissions plus ou moins tous, ce qui facilitait les choses. Il s'agissait de repas pris au Grand Hôtel, le seul établissement de classe à l'époque, ou de méchouis organisés sur la terrasse du bâtiment de la Direction Générale. Le Représentant Résident lui, invitait les experts sans leur conjoint, pour un buffet installé dans les jardins de sa propriété. Le 14 juillet, l'ambassadeur de France recevait ses invités autour de grandes tables disposées dans le magnifique jardin tropical

entourant sa résidence, brillamment illuminé pour la circonstance. Dans les deux derniers cas, l'ambiance était plus guindée et les personnalités restaient généralement entre elles.

Au sujet de ces réceptions, je ne résiste pas au plaisir de citer une anecdote, dont je ne garantis pas l'authenticité, mais qui fit bien rire le petit monde des coopérants français. Le Mali étant à l'époque un pays dit socialiste, ses dirigeants recevaient parfois la visite de délégations soviétiques et chinoises. Un jour à l'occasion d'une réception donnée par le gouvernement malien à des officiels chinois, l'hôte malien portant un toast en l'honneur de ses invités, prononça spontanément les mots « tchin - tchin ». Les Chinois surpris se regardèrent, et finalement, le chef de délégation répondit par « Mali - Mali », ne connaissant évidemment pas cette expression bien de chez nous, utilisée couramment par les Maliens évolués.

Pendant ce séjour, nous eûmes la chance d'accomplir quelques petits voyages à l'intérieur du Mali. Le premier dura quatre jours et nous permit de découvrir le pays Dogon, région magnifique habitée par une ethnie singulière. Le périple d'environ 1.500 km aller-retour, ne pouvait se réaliser qu'en automobile. Marcel Boudet ayant une 504, voiture plus grande et plus confortable que la nôtre, nous proposa de nous emmener. Nous étions quatre : lui, Saïdou son fils adoptif, Berthe et moi. Grand spécialiste des voyages dans la brousse africaine, Marcel Boudet ne laissait rien au hasard. Il disposait notamment dans sa voiture de glacières contenant toutes sortes de boissons, allant de l'eau au whisky, en passant par les jus de fruit. Ainsi, lorsque nous décidions de pique-niquer hors de Bamako, nous commencions toujours par un apéritif bien frais, servi avec des glaçons, quel que soit l'endroit où nous nous trouvions.

Ce voyage se déroula pendant la saison sèche durant laquelle le fleuve Niger n'est plus navigable, ce qui nous permit de retenir des chambres sur un navire de la Compagnie Malienne de Navigation, le « Général Soumaré » à quai à Mopti pour plusieurs mois. Ce bateau fluvial, bien que vétuste, représentait la solution la moins mauvaise pour se loger à peu près correctement. Nous partîmes donc un matin de Bamako en direction de Mopti. Au passage nous visitâmes Ségou, San et quelques autres agglomérations moins importantes, avant d'atteindre notre destination en fin d'après-midi et d'emménager sur le « Général Soumaré » pour y loger et y manger.

Mopti est une curieuse ville, habitée à l'époque par environ 35.000 habitants, bâtie sur trois îlots au confluent du Bani et du Niger qui déterminent trois quartiers distincts, unis par des jetées en terre, la ville étant elle-même reliée à la terre ferme par une digue de 13 km. Mopti, appelée de ce fait la « Venise malienne » constitue un centre commercial important, spécialisé notamment, dans le commerce des poissons séchés. Du pont du navire, nous voyions, à notre grand étonnement, les habitants se baigner, laver leur linge et même les porteurs d'eau puiser le liquide près de sa coque, au mépris total des règles d'hygiène les plus élémentaires. Marcel Boudet qui connaissait tout cela de longue date, ne semblait pas étonné, nous précisant qu'il restait beaucoup à faire pour éduquer cette population habituée depuis des siècles à procéder ainsi. Nous passâmes une journée à visiter la ville et son marché aux poissons séchés très pittoresque, aux odeurs fortes pour ne pas dire plus.

Le lendemain, nous partîmes pour Bandiagara, ancienne capitale des rois de Macina, qui possède un grand intérêt touristique, avec ses fameuses falaises où habitent les Dogons. Dans un paysage aride mais grandiose, les villages dogons s'étalent sur les escarpements au milieu des éboulis ; détail intéressant, les autochtones hissent leurs morts dans les excavations naturelles des falaises et les y laissent. Nous descendîmes la falaise et visitâmes le village de

Koko dans la matinée, sous une chaleur déjà étouffante. Nous devions manger à midi, dans un campement près de Sangha. On appelait « campement » au Mali, un établissement offrant le gîte (oui) et le couvert (pas toujours) dans des conditions très spartiates. Lorsque nous y arrivâmes, nous fûmes accueillis par le responsable, un Français originaire de Corse, vieux colonial, que Marcel Boudet connaissait. Pour bavarder, il vint prendre l'apéritif avec nous.

Nous avons tous très soif ; je commande pour ma part un pastis. La serveuse arrive, dispose les verres, les remplit et y place un unique glaçon dans chacun. Je lui demande de m'en donner un second. Elle regarde le patron qui me dit sous l'œil amusé de Marcel Boudet :

*« - Nous ne servons qu'un glaçon par personne, car sinon nous en manquerions ;
- vous ne le savez pas, mais nous ne disposons pas d'électricité ici, pas même d'un groupe électrogène et le réfrigérateur fonctionne au pétrole ».*

Nous sommes ma femme et moi stupéfaits, nous qui venons d'un pays moderne, nous ne pensions pas que cela fut encore possible.

Au retour nous passâmes par Djenné, admirer la mosquée de style soudanais, célèbre en Afrique.

Quelques mois plus tard, toujours avec Marcel Boudet, son fils adoptif et la 504, Nous passâmes une journée à Sikasso via Bougouni, ville du sud du pays située à environ 340 km de Bamako, en pleine zone de savane. En cours de route, nous vîmes d'énormes termitières tout à fait impressionnantes et nous mangeâmes dans un restaurant typique, tenu par un ami de Boudet, dans une ambiance très dépaysante pour nous.

Enfin début 1973, nous eûmes l'occasion de visiter la boucle de la rivière Baoulé constituée en Parc national, pas très loin à l'ouest de Bamako. Cette fois nous étions avec les Nicolas. Une équipe de l'IGN venant de Paris, procédait alors à des relevés topographiques dans cette région. Elle disposait de véhicules tous terrains et campait sur place, mais de temps à autre, elle venait se détendre à Bamako. C'est dans ce contexte, que les Nicolas et les hommes de cette équipe ayant décidé d'une sortie en commun, nous invitèrent à venir passer avec eux deux jours en brousse. Un matin de bonne heure, nous partîmes donc, une quinzaine de personnes réparties dans trois Land Rover, emportant avec nous les vivres et la boisson nécessaires pour ces deux jours. Nous allions passer la nuit dans le campement du Baoulé tenu par un gardien du Parc, qui pouvait nous héberger tous, mais ne nous nourrissait pas.

Selon les jeunes géographes de l'équipe IGN habitués à la région, nous pourrions avec un peu de chance, apercevoir de près des hippopotames et peut être des rhinocéros ; mais nous ne vîmes que des antilopes, des phacochères et des singes. En fin d'après-midi nous arrivâmes au campement, un bâtiment en dur à toit de tôles, construit en pleine forêt. Nous avions chaud et soif. Nous savions qu'il comportait une douche et nous étions tous impatients de l'utiliser.

Nous avons laissé les quatre femmes, Marcelle Nicolas, ses deux grandes filles et Berthe, se doucher les premières. Elles en sortent finalement bien fraîches, pour nous annoncer qu'il n'y a plus d'eau. Comme la nuit est tombée, le gérant du campement ne peut pas aller réapprovisionner la citerne. Tant pis pour nous, nous nous laverons demain soir en rentrant à la maison.

Nous passâmes une soirée très agréable tous ensemble en pleine brousse, à la lumière d'une lampe tempête, bien loin de la vie moderne. Le lendemain matin, m'étant réveillé le premier, je sortis du bâtiment pour une courte promenade alentour, histoire de voir le paysage et profiter de la fraîcheur matinale.

Je marche tranquillement, attentif à ce qui m'entoure. Je suis un petit chemin qui me mène à un marigot à l'eau trouble et verte. Là, surprise, j'aperçois le gardien du refuge emplissant deux grands seaux de ce liquide peu engageant :

« - bonjour, qu'est-ce que tu vas faire avec cette eau ?
- je remplis la citerne pour la douche, comme tous les matins ».

Ainsi hier soir, les femmes se sont lavées avec cette eau fétide sans le savoir. Jamais je n'aurais imaginé une chose pareille. Mes habitudes bien ancrées d'occidental disposant partout où il va du confort moderne, m'avaient empêché d'appréhender la réalité qui me crevait pourtant les yeux. Quand je pense qu'elles s'étaient même lavé les dents !

A partir du mois d'août 1973, nous commençâmes à nous préoccuper de notre rapatriement prévu début octobre. Nous avons décidé de nous accorder un peu de vacances avant de rentrer, en effectuant une escale de quelques jours à Dakar, puis autant à Las Palmas, îles Canaries. Grâce à Yves Nicolas, qui avait contacté un de ses collègues de Dakar que nous connaissions déjà, ce dernier acceptait de venir nous accueillir à l'aéroport, puis de nous conduire à notre chambre d'hôtel, réservée préalablement dans un bon établissement de la ville. Quant aux Canaries, nous avons seulement demandé une documentation touristique, Berthe parlant suffisamment bien l'espagnol pour se débrouiller sur place.

Parallèlement à mon travail, je commençai à entreprendre les formalités de départ, jamais simples dans un pays ignorant la démocratie. Afin de quitter définitivement le territoire, nous devons impérativement présenter au guichet de police de l'aéroport, une autorisation de sortie délivrée par la Direction Générale des Services de Sécurité. Pour l'obtenir il nous fallait produire au préalable un certain nombre d'attestations telles que : quittance du propriétaire, de l'énergie du Mali (EDF local), de l'OPT, décharge des douanes pour les objets traditionnels emportés, du transitaire chargé d'acheminer nos cantines, etc. Toutes ces formalités demandèrent des délais importants, ne pouvant être réduits que par des petits bakchichs versés au bon endroit de la chaîne et à bon escient.

Je devais également vendre ma voiture, ne voulant pas m'exposer de nouveau à des problèmes de transport générateurs de nombreux ennuis. Début septembre j'avais donc placé sur la vitre arrière de la R6 un panneau à vendre. Quelques jours après, un Malien de mes voisins m'informa qu'un de ses amis était intéressé et qu'il voulait essayer la voiture. Nous prîmes rendez-vous et un soir, l'acheteur, Badiougou Coulibaly agent des douanes, se présenta à la maison accompagné d'un mécanicien. Je leur donnai les clés du véhicule et ils partirent tous les deux le tester. L'essai lui sembla concluant, car mon interlocuteur aborda le prix de vente. Après un bref marchandage, je lui laissai la R6TL pour 910.000 francs maliens. Nous étions contents tous les deux, lui car la voiture achetée à un prix raisonnable pour le Mali et en très bon état, lui ferait de l'usage, moi parce que je rentrais dans mon argent (je l'avais achetée hors taxes).

Etant tombés d'accord, je lui précisai que je ne pourrai la lui remettre que le 30 septembre, date à laquelle nous quittons notre maison de Badalabougou, pour emménager pour quelques jours dans une « case de passage » au centre-ville, appartenant à l'IGN. Il accepta ma proposition, sous réserve d'un nouvel essai au moment de la prise de possession.

Il voulait me payer de suite et malgré mes molles dénégations, (mieux vaut tenir que courir), il me précisa qu'il reviendrait le lendemain avec l'argent.

Nous attendons ma femme et moi notre acheteur, l'apéritif préparé sur la petite table. Il arrive à l'heure dite, un paquet enveloppé dans du papier journal sous le bras. Il s'assied l'ouvre et à notre stupéfaction, étale devant nous un tas de billets de banque représentant la somme due. Comment un simple agent des douanes gagnant 40.000 francs maliens par mois, peut-il déposer devant nous une somme si importante ? L'heure n'étant pas aux considérations philosophiques, je recompte les billets et lui établis un reçu en bonne et due forme qu'il empoche.

Toujours étonné par cette procédure, je profite du moment de détente de l'apéritif, pour lui demander :

*- « et si je ne te donnais pas la voiture le 30 septembre, que ferais-tu ?
- pas de problème, je te connais et je saurais de toute façon te retrouver, tu n'as encore pas quitté le Mali ! ».*

J'avais compris. En sa qualité de douanier, Il disposait des moyens suffisants pour me créer si nécessaire de graves ennuis, les policiers et les douaniers étant redoutables dans les pays sous-développés. Le 30 septembre au soir, il revint avec son copain mécanicien essayer la voiture comme convenu, puis sans discuter partit avec, nous souhaitant gentiment un bon retour en France.

Fin septembre, le Bureau International de l'UPU me proposa officieusement une nouvelle mission cette fois au Brésil, concernant la mise en place d'Ecoles Régionales des PTT. Si j'en acceptais le principe, je recevrais alors officiellement la fiche de description de poste et conditions d'emploi, proposant deux affectations au choix : Sao Paulo dans les terres, ou Récife, port du nord-est du pays, situé dans la zone tropicale. Au préalable, je suivrais un cours de langue portugaise et bénéficierais d'un peu vacances avant de partir. Il s'agissait d'une mission d'envergure, valorisante en cas de réussite, mais prévue pour durer 4 ou 5 ans. Nous étions Berthe et moi tentés, mais l'état de santé préoccupant de ma belle-mère et le mien propre encore médiocre ne nous incitaient pas à accepter, d'autant plus que seule nous intéressait la ville de Récife au climat difficile. Je répondis finalement négativement, donnant ainsi une nouvelle orientation à notre vie. En effet, que se serait-il passé pendant ce nouveau séjour ? Que m'aurait-on proposé après ? Peut-être une place au Bureau international très convoitée par tous les experts ? Je ne le saurai jamais.

Quoi qu'il en soit le sort en était désormais jeté ; j'allais réintégrer l'administration des PTT et reprendre mon travail d'instructeur à Paris. Les derniers jours passèrent très vite en repas d'adieu, démarches diverses et visites de courtoisie à l'OPT et au PNUD notamment, où je laissais des collègues ou des correspondants sympathiques.

Nous quittâmes Bamako le 5 octobre 1973 à 17 h 30, par le vol UTA à destination de Dakar. Henri Coulibaly, Marcel Boudet, Gilbert Dacol et sa femme, les Nicolas, nous accompagnèrent à l'aéroport. Une page de notre vie se tournait, mais nous n'y pensions pas sur le moment, tout à notre joie de prendre quelques jours de vacances et de revoir nos familles respectives. Notre correspondant nous attendait comme convenu à l'aéroport de Dakar et nous emmena à notre hôtel situé au centre-ville. Le lendemain, pour le remercier de

son obligeance, nous l'invitâmes avec son épouse dans un restaurant charmant du bord de mer, afin de bénéficier sur place des plaisirs de la plage. Sur les quatre jours passés à Dakar, trois furent consacrés à la découvrir notamment le quartier central, ainsi que le bord de mer et un à visiter Gorée, petite île très proche du continent, rendue tristement célèbre par sa situation de port d'embarquement des esclaves pour les Amériques.

Puis nous embarquâmes sur un vol Air France, pour rejoindre Las Palmas, escale sur le trajet aérien Dakar Paris. Au guichet touristique de l'aéroport canarien, Berthe prit les choses en main et nous réserva sans difficultés, une chambre dans l'hôtel résidence Tenesoya, situé au centre-ville. Là nous restâmes cinq jours à visiter l'île, à bénéficier de la plage et, tous les soirs, à pratiquer des séances intensives de « lèche de vitrines », occupation dont mon épouse était sevrée depuis deux ans.

Enfin, vint le jour du retour en France. Nous arrivâmes à Orly toujours sur un vol Air France, par un après-midi brumeux et froid, qui nous glaça à notre descente de l'avion. Mon frère André et mes parents nous attendaient avec deux manteaux. Nous retrouvions le pays, l'aventure se terminait là. J'allais atteindre mes trente-neuf ans.

Ce séjour par moments difficile dans un pays pauvre de l'Afrique Noire, nous fut profitable à tous égards. Financièrement, tout d'abord. Partis sans un sou à cause de l'achat en 1968 de notre pavillon et du terrain allant avec, nous nous trouvions désormais plus à l'aise. Sur le plan professionnel, cette mission enrichit bien sûr mon expérience et me fit prendre conscience de la chance que j'avais de travailler en France dans un service des PTT moderne et à l'époque encore très performant. Mais le profit maximum se situe au niveau humain. Nous qui quittions notre pays pour la première fois, nous avons vécu au Mali des situations inimaginables en France, côtoyé une autre civilisation avec ses coutumes étranges et ses interdits cachés et finalement, perdu un grand nombre de certitudes liées à notre condition d'Européens privilégiés et dominateurs. Les événements vécus modifièrent insensiblement notre attitude vis-à-vis d'autrui et je crois que nous sommes revenus différents, plus compréhensifs peut-être, également conscients de la complexité extrême de toute société humaine et surtout, persuadés des difficultés pratiquement insurmontables qui s'opposent à toute modification rapide des comportements des individus.

Nous avons beaucoup apprécié la gentillesse, je dirais presque innée, des Maliens vis-à-vis des étrangers. Ils n'ont par ailleurs rien à nous envier sur le plan de l'intelligence et du courage, mais insérés malgré eux dans notre économie occidentale, ils ne parviennent pas ou ne veulent pas adopter la mentalité qui la sous-tend. Comme les autres peuples africains, ils paient très chèrement cette inadaptation par une misère profonde, générale, génératrice de corruption et de violence sans fin.

Retour dans les services d'enseignement professionnel

Je disposais pratiquement de deux mois de vacances avant de reprendre mon travail. Comme convenu avec mon frère André, nous retrouvions immédiatement notre pavillon, car il avait emménagé quelques jours auparavant dans une grande maison de village, que sa femme et lui avaient achetée à Villeneuve le Comte. Nous étions tout heureux de retrouver notre logement, nos meubles, notre jardin, nos habitudes et même nos voisins, dans un quartier alors très calme, jouxtant les bois et les champs, le tout à 25 km de Paris.

Par l'intermédiaire de mon frère, nous avons commandé en temps utile chez le concessionnaire Renault de Lagny, une R12 TL qui nous fut livrée à notre arrivée. Nous disposions donc de notre autonomie complète. Ma femme souhaitant naturellement revoir ses parents et notamment sa mère malade, nous partîmes rapidement pour Paulhan. Si mon beau père gardait une forme physique éblouissante pour un homme de 72 ans (il travaillait encore comme un jeune dans son grand jardin maraîcher), l'état de santé de ma belle-mère se détériorait régulièrement et nous trouvâmes une femme affaiblie, à la santé et au moral gravement atteints. Nous passâmes quelques semaines chez eux durant lesquelles Berthe resta le plus possible au chevet de sa mère. Quand nous repartîmes pour Dampmart début décembre, nous ignorions que nous ne la reverrions pas vivante. Elle s'éteignit dans sa maison en février 1974, à l'âge de 72 ans, quelques heures avant notre arrivée.

En deux ans, la France avait changé. Nous découvrîmes ainsi les hyper marchés, notamment celui de Claye Souilly, près de Dampmart. Nous qui arrivions de Bamako, de ses petits points de vente et de ses fréquentes ruptures d'approvisionnement, nous étions émerveillés par cette abondance de victuailles et de marchandises, mais également surpris par les dimensions de l'énorme magasin et de sa galerie marchande, ses lumières tapageuses et la foule qui s'y pressait. La société de consommation avec ses avantages immédiats et ses excès encore cachés, prenait son envol. Depuis une dizaine d'années déjà, un monde nouveau se substituait insensiblement sous nos yeux à celui dans lequel nous vivions depuis notre enfance ; notre absence de deux ans sans revenir au pays, nous permit d'en prendre soudain conscience.

Le 15 décembre 1973, je repris mon travail au centre régional de formation de Paris. M Brunel, alors chef du service, m'affecta à Paris 114. Sa décision ne pouvait que me faire plaisir, car je me trouvais à cinq minutes à pied de la Gare de l'Est. Depuis mon départ deux ans auparavant, ce centre se spécialisait dans les techniques audiovisuelles, assez récentes à l'époque. L'équipe Baute, Négrerie, respectivement DDA et INP, Riguet INC, Miette photographe et cinéaste, assistés de trois agents, s'y consacrait à plein temps. Comme il restait une salle de classe de libre, il manquait une équipe ; j'en constituais donc le premier élément. A mon arrivée, Négrerie secondé par Mme Braconnier et Creugny moniteurs, animait un peu contre son gré un cours de formation initiale d'agent de la Caisse nationale d'Epargne (CNE), dans ladite salle.

Il s'agissait là d'une première, ne manquant pas d'intérêt. Jusqu'alors, le centre de formation professionnelle de la Direction Régionale des Services Postaux de Paris, se consacrait aux seuls agents des bureaux mixtes relevant de son ressort, à l'exclusion des fonctionnaires des centres spécialisés tels que la CNE ou les Chèques postaux, dépendant eux, de la Direction des Services Financiers. Notre réputation ne devait pas être si mauvaise, pour que cette dernière nous demande de l'aide par l'intermédiaire du Service du Personnel de la Direction Générale des Postes. Soucieux de sa réputation justifiée d'homme efficace, M. Brunel avait choisi Négrerie instructeur expérimenté pour diriger ce cours, afin de fournir au service demandeur une formation de qualité. Mais Négrerie tenait absolument à travailler en équipe avec Baute et, également, à continuer ses activités dans le domaine audiovisuel. Il ne voulait vraiment pas animer cette formation CNE naissante, appelée à prendre de l'ampleur. Il me refila donc le bébé dès la fin de la session en cours, avec évidemment l'accord de M. Brunel, qui dut considérer mon expérience professionnelle suffisante pour le remplacer.

Négrerie très satisfait de l'issue de cette affaire, me passa donc les consignes et la documentation spécifique à ce type de formation, ainsi que les noms et n° de téléphone de nos correspondants CNE, en me disant : « à toi de jouer ». Le cours de formation initiale se

divisait en deux parties : l'une consacrée à l'épargne, son rôle dans l'économie, son organisation en France, à la Caisse Nationale d'Epargne (Caisse de la Poste) et à la réglementation applicable dans les bureaux de poste, tant théorique que pratique, l'autre au travail très spécifique de gestion des comptes, accompli par les agents dans les centres régionaux de CNE. Nous étions trois pour assurer ce travail. Je me chargeais de l'enseignement théorique, Marcel Creugny, inspecteur, des travaux pratiques relatifs aux opérations de guichet des bureaux mixtes et Evelyne Braconnier, du travail de gestion intérieur au centre. Là encore pour la première fois, je disposais d'une monitrice du grade de Contrôleur divisionnaire, détachée du centre de CNE de Paris, dont elle connaissait depuis de nombreuses années tous les rouages au niveau de l'exécution. Je profitai d'un peu de temps de libre avant la session suivante, pour me présenter physiquement à mes correspondants CNE du ministère. Je voulais les connaître personnellement, afin d'obtenir plus facilement d'eux les renseignements et la documentation nécessaires au bon fonctionnement de nos cours (la rétention d'information a toujours sévi dans les services et je devais m'en prémunir, en tentant de faire de mes interlocuteurs des copains).

Ainsi, je me retrouvai du jour au lendemain, responsable de la formation CNE. Bien que toujours rattaché administrativement au CRE de Paris et toujours placé sous les ordres de M. Brunel, Je travaillais désormais pour le compte de la Direction des Services Financiers du ministère, de laquelle je recevais les directives via PL 51. Pour la définition du contenu des cours, nous dépendions directement du Bureau C5 de cette Direction, dirigé par un Administrateur Hors Classe, M. Sidois, assisté de ses collaborateurs, DDA, INP et INPAD. Il me communiquait ses objectifs en matière de formation, que je devais traduire en programmes de cours. Je lui soumettais ensuite nos propositions qu'il validait après examen et retouches éventuelles. Dès lors, il ne nous restait plus qu'à instruire les élèves envoyés en formation à Paris 114.

Je débutai donc mon premier cours de la spécialité CNE le lundi 11 mars 1974, assisté d'Evelyne Braconnier et de Marcel Creugny. Il s'agissait en l'occurrence, d'une session de formation initiale qui dura 5 semaines. La majorité des stagiaires venait de Paris, mais nous en avions également de Chalons s/Marne et de Lille. Les élèves, certaines débutantes et les autres ayant déjà appris un peu « sur le tas », découvraient généralement l'importance de l'épargne dans l'économie du pays et le rôle éminent des centres de CNE dans cet ensemble. Globalement elles se sentaient à la fin de la formation, valorisées dans leur emploi, dont elles comprenaient mieux la finalité. Enfin, elles apprenaient à travailler rationnellement et selon les règles.

Le cours se déroula très bien et le dernier jour, nous nous regroupâmes pour la photo souvenir. Celle-ci constituait également une innovation due à une proposition de Miette, qui disposait de tout le matériel photographique nécessaire, et acceptée par nous avec enthousiasme. Pendant les 5 ans que durèrent ces cours CNE, chaque session se termina désormais par la traditionnelle photo de famille. Les élèves appréciaient beaucoup cette initiative qui leur laissait un souvenir de leur passage à Paris. Comme nous ne pouvions pas toujours les leur donner au moment du départ, nous les leur envoyions par courrier quelques jours après leur retour chez elles. Je suis persuadé que cette petite attention contribua à l'établissement dans les cours, d'une ambiance plus amicale.

Ci-dessous : 1975, cours de complément de formation SICAV/EL à Paris 114.



A l'issue de cette session, M. Sidois me demanda de mettre en place une formation concernant l'épargne logement et les SICAV, deux services encore embryonnaires chez nous, que l'Administration souhaitait développer. Il nous laissa un mois pour lui proposer un programme qu'il accepta et le 13 mai 1974, nous commençons toujours à trois devant dix-sept stagiaires originaires de centres de Province, notre premier cours de compléments de formation SICAV-EL, d'une durée de 5 semaines. Pour la première fois, j'enseignais les valeurs mobilières, actions obligations, qui constituent la base des SICAV, avec comme illustration, une visite de la Bourse de Paris de 13 h à 14 h 30, pendant les transactions. Les stagiaires découvraient ainsi un monde nouveau pour elles. Par ailleurs, afin de sensibiliser les agents des centres au travail des guichets des bureaux mixtes dont elles recevaient les pièces comptables et autres documents, nous allions visiter un bureau de poste, en l'occurrence Paris 137, dirigé par un receveur favorable à la formation professionnelle. Le cours se déroula dans de bonnes conditions et les stagiaires parurent satisfaites.

Le 5 juin suivant nous reprenions un cours du même type avec 19 stagiaires toujours féminins, en provenance des centres de Province, mais d'une durée réduite à trois semaines. A l'issue de cette seconde session, le bureau C5 me demanda un rapport sur le contenu du cours, son déroulement et l'accueil des élèves, dans ce type de formation. Celles-ci appréciaient tout particulièrement l'enseignement des valeurs mobilières et le fonctionnement des SICAV, domaine alors pratiquement inconnu dans notre Administration.

Après les vacances et des remplacements de collègues effectués pendant l'été, notre équipe CNE reprit un cours de formation initiale du 9 septembre au 31 octobre inclus. Durant celui-ci, Creugny qui souhaitait rejoindre un autre centre parisien situé plus près de son domicile, obtint satisfaction. Un nouveau moniteur, jeune inspecteur nommé Alphonse Chavagnat, originaire de Bourg en Bresse, vint donc travailler « en doublure » avec lui. Il adopta de bon gré notre façon de travailler et devint très rapidement un des éléments indispensables de notre équipe. A l'issue du cours, Creugny nous quitta.

Nous enchaînâmes ensuite deux formations initiales qui nous menèrent début avril 1975, puis un nouveau cours de compléments de formation SICAV-EL se terminant fin juin. Durant l'été, un instructeur nouvellement nommé dans le grade d'INPAE, Jean Louis Lourtet, vint nous renforcer. Nous nous partageâmes dès lors l'enseignement théorique que j'assurais seul, me réservant les cours juridiques et ceux relatifs aux valeurs mobilières et aux SICAV que j'affectionnais. L'équipe que j'animais, comprenait désormais quatre personnes.

Fin juin, je reçus du bureau C5 une note me demandant d'organiser pour la rentrée deux cours de contrôleurs divisionnaires (CTDIV), selon un programme établi par ses soins. Depuis plus d'un an déjà, des agents d'exécution recevaient chez nous un enseignement professionnel relativement approfondi et travaillaient ensuite dans les centres, sous l'autorité d'agents d'encadrement, les Contrôleurs divisionnaires, formés « sur le tas », ignorant souvent les bases juridiques et réglementaires applicables à leurs activités. Leur autorité en était parfois affaiblie et la hiérarchie voulait mettre un terme à cette situation. Elle avait donc décidé d'obliger les CTDIV nouveaux promus, à suivre un stage de mise à niveau spécifique, long de sept semaines.

Le programme retenu visait deux objectifs :

*Donner aux CTDIV une formation professionnelle de base solide et les sensibiliser sur l'importance de leur place dans le Centre CNE.

*Faciliter leur insertion dans leur nouveau poste de travail, en leur fournissant les moyens de s'y comporter honorablement dès leur prise de service.

Pour ce faire, l'enseignement dispensé portait sur l'organisation de l'administration des PTT, sa place dans l'économie nationale, les principales institutions financières en France, l'épargne, les différents réseaux de placement offerts au public et la concurrence qui en découlait. Les élèves étudiaient également la caisse d'épargne postale (CNE), les notions de droit privé ou commercial relatives aux personnes physiques et morales, aux incapacités, aux valeurs mobilières, aux SICAV, etc. Elles devaient connaître également l'organisation générale de l'exploitation, des bureaux mixtes aux centres régionaux de gestion des comptes et évidemment, l'ensemble de la réglementation applicable. Elles recevaient enfin des notions d'informatique, de comptabilité et de gestion du personnel. La charge de travail s'avérant très lourde, quelques visites de services leur permettaient de « décompresser ».

Le premier cours commença le 15 septembre, pour se terminer le 2 novembre ; il comptait 16 stagiaires, toutes nouvellement promues dans le grade. Notre équipe comprenait deux instructeurs, Jean Louis Lourtet et moi, deux moniteurs, Evelyne Braconnier et Alphonse Chavagnat. Nous avions en doublure une jeune monitrice, Georgette Dupuy, destinée à rejoindre le CRE de Paris RP. Le 3 novembre nous entamions dans la foulée la seconde session, avec également 16 stagiaires dont un homme, qui se termina la veille de Noël. Les deux cours se déroulèrent dans d'excellentes conditions, les élèves appréciant semble-t-il la variété et l'intérêt de l'enseignement dispensé, mais également la documentation que nous leur remettions, directement utilisable dans leurs fonctions d'encadrement.

Cette formation répondait à un besoin réel tellement évident, que les Chefs de Centre y envoyèrent ensuite des CT DIV en poste depuis des années. Dès lors les choses se gâtèrent, car certaines d'entre elles estimant connaître parfaitement leur travail, ne souhaitaient pas venir passer sept semaines à Paris, loin de leur famille. Elles arrivaient chez nous souvent à contre cœur, adoptant parfois une attitude négative que nous devions redresser au détriment

de l'ambiance générale du cours. L'extrait de rapport suivant, illustre les problèmes rencontrés.

« ...Toutes les difficultés découlent, à notre avis, du fait que le cours de CTDIV n'étant pas obligatoire, les fonctionnaires appelées à le suivre ne représentent qu'une fraction de l'ensemble du corps. Cette situation entraîne inévitablement de nombreuses inégalités de traitement entre agents, vivement ressenties par certaines stagiaires. Par exemple, les critères d'envoi en formation professionnelle, varient très sensiblement d'un centre de CNE à un autre.

D'une manière générale, les CTDIV appelées au cours de Paris, se sentent désavantagées par rapport à celles qui y échappent, évitant ainsi toutes les perturbations familiales et autres, qu'entraîne cette période de formation hors de la résidence. Inévitablement ce malaise influence négativement le déroulement du cours et ne favorise pas une ambiance sereine. Le mécontentement s'est cristallisé sur le contrôle des connaissances et plus particulièrement sur les interrogations écrites notées.

Il a fallu pour maintenir un minimum de participation des élèves, supprimer la notation. Il convient ici de rappeler que dans notre esprit, cette notation n'a qu'un but : inciter les stagiaires à réviser et donc à consolider les connaissances fraîchement acquises, et non pas les brimer inutilement. Depuis cette suppression, les contrôles non notés nous ont permis de nous rendre compte que globalement, les stagiaires révisent beaucoup moins... »

Ci-dessous : le pot de départ du cours de monitrices des centres de CNE.



En 1975, je participai avec Lourtet à Perros-Guirec, à un stage résidentiel d'une semaine, consacré aux structures et aux aspects commerciaux des Services Postaux et Financiers. A cette époque l'Administration commençait à valoriser auprès de ses agents, cette facette de ses activités récentes ou traditionnelles. Nous étions vingt INPAD venant de toutes les régions de l'Hexagone ; nous logions à l'hôtel de l'Ermitage où nous prenions également tous nos repas ; nous pûmes ainsi faire connaissance et échanger nos expériences dans les meilleures conditions. Nous ne quittions même pas le bâtiment pour assister aux conférences très intéressantes, données par des hauts fonctionnaires du ministère des PTT

En mars 1976 je fus promu Inspecteur Principal, suite à une révision de situation administrative entraînant la suppression du grade d'Inspecteur Principal Adjoint. Cette même année, nous créâmes plusieurs nouvelles formations. La première était destinée aux agents des services de renseignements CNE des centres régionaux, répondant indifféremment à la clientèle au guichet ou par téléphone et qui durait une semaine. La seconde visait à former en 3 semaines des monitrices dans chaque centre, ayant pour tâche d'accompagner les premiers pas des agents débutants sur leur poste de travail et aussi de jouer le rôle de correspondant d'enseignement entre leur centre et nous. C'est à elles que nous envoyions la documentation pédagogique que nous produisions à leur intention. La troisième avec des sessions de durée variable, était réservée à l'instruction des agents des centres de CNE des départements d'outre-mer, jusqu'alors tenus à l'écart de notre action. Nous avons ainsi organisé, à Paris malheureusement pour nous, des cours de cadres et de monitrices issus des DOM. La quatrième traitait de l'information des responsables des services de vérification des dossiers de demande de prêts d'épargne logement, matière encore très inhabituelle aux PTT. Lors de chaque formation, deux cours suffisaient généralement pour couvrir les besoins des centres.

En effet, l'enseignement CNE se caractérisait par le nombre relativement réduit d'agents à former. Les centres régionaux de CNE, au nombre de 18 en France métropolitaine, regroupaient moins de 2.000 agents et les nouveaux arrivants dans ces établissements, se comptaient par année en dizaines de personnes seulement. Ainsi après deux ou trois cours au maximum d'une formation donnée, nous passions à une autre, nous obligeant à assimiler continuellement l'ensemble de la réglementation et à nous tenir informés par l'intermédiaire du ministère, des projets susceptibles de se réaliser dans ce vaste domaine. J'aimais beaucoup ce travail ne laissant aucune place à la routine et mes collègues l'appréciaient également, maintenant entre nous une ambiance de camaraderie féconde. En outre, au fur et à mesure des sessions, nous tissions des liens de plus en plus étroits avec les agents et les cadres des centres. Il n'était pas rare de retrouver par exemple à un cours EL-SICAV, une personne ayant suivi auparavant une formation initiale. M. Sidois de la Direction des Services Financiers au ministère nous faisait confiance et les stagiaires paraissaient nous apprécier. Tout allait pour le mieux.

Nous étions tellement bien intégrés, que je participais en qualité de responsable de notre équipe enseignante, aux réunions annuelles des fonctionnaires de l'Inspection principale chargés des Centres de CNE et des Chefs de centres. Il s'agissait de faire le point avec les hauts fonctionnaires du ministère et les représentants des centres, sur l'état du service, ses atouts et ses faiblesses, les prestations nouvelles à développer, les actions de formation à entreprendre, etc. La dernière réunion à laquelle je pris part, se tint à Trégunc les 26 et 27 septembre 1978. J'étais intégré dans la délégation du ministère dont je connaissais tous les membres, ainsi que bon nombre de représentants des centres de province.

Bien entendu il existait des inters cours, notamment en 1977, où le ministère ne nous confia que six sessions. Dans ces cas-là, nous enseignions très souvent à deux sur des cours de préposés d'une semaine, ce qui entraînait l'éclatement momentané de l'équipe, mais sa reconstitution immédiate dès l'annonce d'une nouvelle formation CNE. Cette même année, nous quittâmes Paris 114 afin de laisser notre salle à la section « techniques audiovisuelles » qui s'étoffait, pour nous installer à Paris 103, rue de Saintonge. Heureusement nous gardions d'excellents rapports avec les collègues de cette section et Miette continua à venir prendre la « photo de famille » à l'issue de chaque cours, comme de coutume.

Début 1978, une nouvelle monitrice, Laure Boussinesq, originaire de Montpeyroux, petit village près de Paulhan, vint nous rejoindre. Participant début 1976 en qualité d'élève (AEX), à un cours de complément de formation SICAV-EL, elle avait retenu notre attention par son sérieux au travail. Devenue entre-temps Contrôleur et désireuse de nous rejoindre, elle s'intégra à notre équipe sans aucune difficulté. Son parcours professionnel ressemble assez au mien. Arrivée chez nous CT à l'âge de 27 ans, elle prépara le concours d'inspecteur et l'obtint dans la foulée. Quand notre équipe éclata fin 1978, elle attendait l'appel au cours d'INE. J'appris trois ou quatre ans plus tard, son succès au concours d'Inspecteur principal, réalisant ainsi en quelques années, un parcours remarquable.

L'équipe enseignante CNE, de gauche à droite : photo de gauche : Alphonse, Laure, moi et Evelyne ; photo de droite : moi, Jean-Louis et Alphonse.



Durant la même année, nous créâmes un cours d'Inspecteur des centres de CNE, puis un autre portant sur la mise en électronique du Plan d'épargne logement. Notre affaire prospérait vraiment.

Pourtant depuis un an ou deux déjà, la situation des services d'enseignement professionnel se fragilisait. Une nouvelle mentalité en vogue au sommet de la hiérarchie, prônait les économies, estimait que nous coûtions trop cher et qu'il fallait dégraisser la bête. Les instructeurs anciens dans le grade, étaient incités officieusement mais fermement, à rejoindre les services d'exploitation s'ils souhaitaient de l'avancement. L'Administration les remplaçait alors par des Inspecteurs aux salaires évidemment inférieurs, mais également à la qualification moindre. Notre propre équipe subissait en outre un second handicap, car notre Direction d'attache, la DRSP, manquant d'enseignants et voulant nous récupérer, avait annoncé à la Direction des Services financiers qu'elle ne pouvait plus nous maintenir à sa disposition. La date de cessation de notre activité CNE n'avait pas été fixée, mais devait arriver à coup sûr très vite.

Ces menaces sur notre avenir nous avaient tous fait réfléchir. Dans le courant de l'été 1978, Jean-Louis Lourtet partit le premier. Originaire du sud-ouest, il obtint Pau en mutation. Il intégrait dans cette ville la Direction départementale des Télécommunications, car à l'époque, les INP des services administratifs de la Poste, passaient sans problème dans l'autre branche et réciproquement. Durant la même période, Alphonse Chavagnat accepta également sa mutation pour la Direction départementale de la Poste de l'Ain et nous quitta au début de l'été.

Pour ce qui me concerne, je souhaitais réellement continuer ces cours qui m'intéressaient tant. Au début de l'année, j'avais donc demandé une audience à M. Sidois pour l'informer de notre situation difficile et de mon désir de poursuivre cette tâche. Je lui avais suggéré de nous prendre administrativement en charge. Théoriquement il suffisait de rattacher l'équipe au Bureau C5 pour résoudre le problème ; j'aurais alors coopté un autre instructeur et trouvé un remplaçant à Chavagnat ; nous pouvions ainsi pérenniser cette formation appréciée par les centres. Pratiquement, cette solution entraînait malheureusement de nombreuses difficultés d'ordre administratif, liées à la période d'incertitude que nous vivions, déjà traversée nous nous en doutions, par les prémices du démantèlement à venir, de l'administration des PTT.

A l'automne, le BEPTOM (Bureau d'Etude des Postes et Télécommunications d'outre-mer), organisme de coopération technique avec les Territoires français d'outre-mer et les pays africains d'expression française, demanda par voie de circulaire un INP ou un DDA, pour tenir le poste de chef du Service des Etudes d'Exploitation dans cet établissement. J'étais évidemment intéressé par les possibilités qu'il offrait, notamment celles de partir en mission outre-mer dans le cadre de ses attributions, mais également, par le fait que les personnels détachés dans cet établissement, bénéficiaient d'un traitement calculé sur l'échelon supérieur à celui acquis et surtout, de primes identiques à celles réservées aux fonctionnaires en poste à l'Administration centrale. Ces dernières représentaient approximativement le double de celles accordées aux agents des Services extérieurs auxquels j'appartenais. Je fis donc acte de candidature, tout en prenant le soin d'en avvertir M. Sidois, qui me laissa entendre à cette occasion, qu'il désespérait de me « récupérer ». J'envoyai donc mon CV par la voie hiérarchique et quelques temps après, je fus convoqué au BEPTOM et reçu par le Directeur général de l'époque, M. Bizet. Celui-ci m'interrogea sur ma carrière, m'exposa quelle serait ma tâche s'il retenait ma candidature, et me libéra en me disant d'attendre sa décision.

La vie réserve parfois des moments étonnants. Le 15 décembre 1978 au matin, jour de mes 44 ans, je recevais un appel téléphonique de PL51 m'avisant que le BEPTOM avait retenu ma candidature ; je devais rejoindre ma nouvelle affectation le 2 janvier 1979 ; une confirmation écrite suivait. J'étais encore sous le choc de cette nouvelle, quand moins d'une heure après, M. Sidois m'appela au téléphone pour m'annoncer qu'il venait enfin d'arracher à sa hiérarchie, le rattachement de notre équipe à ses services. Il était trop tard ; je ne pouvais plus revenir en arrière et malgré mes regrets sincères, je dus renoncer à son offre. Il le comprit parfaitement et ayant perdu ses deux instructeurs, abandonna définitivement son projet. Quelques jours après, un nouvel appel téléphonique de PL51, m'enjoignait de me présenter au Service du Personnel du BEPTOM dès le 26 décembre au matin, pour occuper immédiatement mon nouveau poste.

Ainsi se terminait dans l'indifférence générale, mais pour moi avec beaucoup de tristesse, une aventure pédagogique qui à mon sens méritait beaucoup mieux. En cinq ans nous avons formé en 35 sessions de durée variable plus de 500 stagiaires, abordant tous les aspects de l'épargne à la Poste. Quel dommage ! Notre équipe fut donc officiellement dissoute et les deux monitrices, Evelyne et Laure, réintégrèrent le centre CNE de Paris, quelques jours avant Noël.

Dans les dix jours qui me restaient à vivre au CRE avant de rejoindre le BEPTOM, j'eus le temps d'envoyer un courrier d'adieu à toutes nos correspondantes CNE des centres. Je reçus dans les semaines qui suivirent, des réponses réconfortantes. Nous n'avions pas travaillé en vain ; ces lettres parfois touchantes nous le prouvaient.

Pour la seconde fois en quelques années, ma carrière prenait une nouvelle orientation. Que se serait-il passé si j'avais pu rester à l'enseignement CNE ? Je l'ignorerai toujours. Quoiqu'il en soit, pendant ces cinq ans, je vécus une période très intéressante et très agréable de ma carrière, en ayant constamment le sentiment fort de me rendre utile à mon administration. Les liens amicaux tissés entre les membres de notre groupe et également avec de nombreux agents des centres nous poussaient à nous dépasser. Mais voilà, tout à une fin et malgré beaucoup de nostalgie, j'allais quitter le service d'enseignement PTT dans lequel je travaillais depuis 14 ans, en qualité de moniteur puis d'instructeur, pour retrouver l'exploitation. Les hasards de la carrière ne m'ont pas permis de rester en contact avec mes collègues de l'équipe enseignante CNE. Je les ai tous perdus de vue et je le regrette encore.

Pendant cette période, notre vie privée fut beaucoup plus agréable qu'avant notre départ au Mali. Je disposais de tout mon temps libre, n'ayant plus de concours à préparer. Nos moyens financiers ayant favorablement évolué, Berthe ne travaillait plus. Elle se consacrait à son intérieur, à son jardin d'agrément et à des activités culturelles. Elle suivait des cours d'art floral dans une association de Thorigny et tenait à titre bénévole avec deux autres personnes, la bibliothèque de Dampmart. Pour ce qui me concerne, je cultivais assidûment mon jardin potager, me donnant ainsi à bon compte, une activité physique agréable et utile. J'adhérais également à la même association de Thorigny, Culture et Loisirs, mais dans la section reliure, pour satisfaire mon amour des beaux livres. Afin d'entretenir notre forme, nous pratiquions également tous les deux, le yoga à Lagny, sous la direction de Geneviève Claude, kinésithérapeute de son état, collègue de mon frère Robert. Tous les samedis ou presque, j'allais rendre visite à mes parents à Villeneuve le Comte, car papa commençait alors à souffrir de la maladie de Parkinson.

Chaque année, ayant pris goût aux voyages, nous partions une dizaine de jours à l'étranger ou Outre Mer. Nous eûmes ainsi l'occasion durant cette période, de visiter Rhodes, les Antilles Martinique et Guadeloupe, Madère et le sud du Maroc. En outre, deux fois par an nous allions à Paulhan passer quelques jours avec mon beau père, désormais seul dans sa maison.

Le BEPTOM

Avant de relater le déroulement de ma carrière au BEPTOM, je crois utile de brosser un bref historique de cet établissement assez peu connu, maintenant disparu. Pour bien comprendre son évolution, il faut remonter à la Loi cadre du 23 juin 1956, dite loi Deferre, visant à « associer plus étroitement les populations d'Outre-Mer (alors colonisées) à la gestion de leurs intérêts propres ». Cette loi effectuait elle-même ou habilitait le Gouvernement à promouvoir, par décrets soumis à ratification parlementaire, un ensemble de réformes inspirées par un thème central ; l'accentuation de la personnalité des Territoires. Dans cet ensemble, le service des Postes et Télécommunications outre-mer, constituait un cas particulier, objet du décret n° 56-1229 du 3 décembre 1956, modifié par le décret n°57-481 du 4 avril 1957. En effet, en l'absence d'un réseau spécial de télécommunications dit de souveraineté (commandement et sécurité), c'était le réseau public des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer qui s'y substituait, d'où son importance en matière de défense nationale notamment. Bien évidemment, il servait simultanément les intérêts privés et publics locaux, territoriaux et régionaux. Une formule spéciale s'imposait donc, puisqu'il n'était possible de classer le service des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer, ni parmi les services d'Etat, ni parmi ceux relevant des Territoires.

Elle fut trouvée dans la création d'un Office administratif central installé à Paris et d'Offices locaux à caractère industriel et commercial, à l'échelon des Territoires. Cet Office central, élément primordial du système, avait pour première mission de sauvegarder les intérêts de la République dans son domaine de compétences et de coordonner l'action des Offices locaux. Son Conseil d'administration comprenait autant de représentants territoriaux que de représentants de l'Etat. L'ensemble fonctionna convenablement selon ces règles jusqu'en 1960, date de l'indépendance accordée par la France, à ses colonies africaines. Les Offices locaux appartenant désormais à des pays indépendants, l'organisation retenue devenait caduque et l'Office administratif central perdait toute raison d'exister.

Toutefois, la France voulant conserver son influence dans ses anciennes colonies, le décret n° 61-454 du 3 mai 1961, transforma l'Office central en Bureau d'Etudes des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer (BEPTOM), crée lui aussi sous la forme d'un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il fut chargé, dans le domaine des Postes et Télécommunications, de toutes les missions de coopération avec les pays francophones d'Afrique nouvellement indépendants et avec les Territoires français d'Outre-Mer (TOM). Il recevait ses directives à la fois du ministère de la Coopération, responsable de la définition de la politique générale à tenir dans ce domaine et du ministère des Postes et Télécommunications, conseiller technique et fournisseur des experts nécessaires aux interventions souhaitées. Il était administré par un conseil d'administration de 11 membres représentant les ministères intéressés, ayant comme président lors de sa création, un ancien Secrétaire Général du ministère des Postes et Télécommunications, M. Ivan Cabanne. A la tête du BEPTOM, était placé un Directeur Général issu du ministère des Postes et Télécommunications, M. Bizet à l'époque de mon arrivée.

Depuis 1961, les années passant, le BEPTOM perdit lentement mais régulièrement de son importance. La France possédait alors une deuxième voix à l'ONU attribuée à ses Territoires d'Outre-Mer. Dans le domaine des Postes et Télécommunications, le BEPTOM la représentait es qualité à l'UPU et à l'UIT, agences spécialisées de l'organisation des Nations Unies, ce qui lui donnait beaucoup d'influence auprès des ministères de tutelle. Quant à la suite de pressions internationales constantes la France renonça à cette deuxième voix, en 1974 il me semble, l'établissement perdant son rôle éminent rentra dans le rang. Parallèlement, la DGT puis la DGP, les deux puissantes Directions du ministère des PTT, créèrent leurs propres sociétés d'études, SOFRECOM et SOFREPOST, qui offraient leurs services aux pays sous-développés, y compris ceux d'Afrique qui auparavant traitaient exclusivement avec nous.

Circonstance aggravante, l'emploi de Directeur Général du BEPTOM s'avérait pour des raisons historiques, la chasse gardée des hauts fonctionnaires issus de l'Ecole Nationale des PTT, donc des postiers, qui en tenaient éloignés leurs homologues télécommunicants, issus de l'Ecole Supérieure des Télécommunications. En outre, le Directeur Général du BEPTOM était toujours un haut fonctionnaire de la Poste en fin de carrière, souvent ancien Directeur des Services Postaux, des Services financiers ou de Budget et Comptabilité au ministère des PTT, nommé à cette fonction un peu « voie de garage dorée », pour le récompenser et laisser la place à un plus jeune. L'établissement cumulait ainsi deux autres handicaps : l'opposition feutrée mais déterminée des hauts fonctionnaires de la Direction Générale des Télécommunications écartés arbitrairement du « gâteau », ainsi que celle de nombreux de leurs homologues postiers, n'ayant pas pu accéder à ce poste convoité et qui en gardaient une certaine rancœur.



Enfin, au fur et à mesure des restrictions budgétaires imposées depuis bien longtemps déjà aux administrations de l'Etat, il devenait évident que l'établissement peu défendu pour les raisons évoquées ci-dessus, disparaîtrait un jour ou l'autre. Ce qui advint vers 1995 ou 1996 je ne sais pas exactement, étant alors à la retraite. Je vécus donc pendant 15 ans sa longue agonie ponctuée de courtes rémissions, dues à la personnalité et à l'influence de certains de ses Directeurs Généraux.

Bien entendu, lorsque j'arrivai le lendemain de Noël 1978 au BEPTOM pour prendre mon service, j'ignorais tout de sa situation réelle, de son organisation et de son fonctionnement. L'établissement comptait au total environ quatre-vingts personnes, réparties entre le siège proprement dit, situé Rue Oswaldo Cruz, dans le 16^e arrondissement de Paris, l'Agence des Timbres-poste d'Outre-mer (ATPOM) installée Avenue de La Bourdonnais (7^e) et le Centre International de perfectionnement des Cadres des Postes et Télécommunications (CIPEC PT), implanté à Toulouse. Sa pyramide des grades allant d'Inspecteur Général des PTT a préposé pour un si petit nombre d'agents, s'en trouvait très déséquilibrée et ne manquait pas d'entraîner des conséquences importantes dans son mode de fonctionnement

Le siège que j'intégrais, comprenait 4 services opérationnels: le Service des Etudes d'exploitation, le Service de la Coopération technique, le Service des Timbres-poste et le Service Technique des Achats et Marchés, auxquels s'ajoutaient le Service du Personnel, le Service Financier et l'Agence comptable de l'établissement. Pour les quatre premiers nommés, leurs activités se partageaient entre les pays africains francophones et les TOM, dans des proportions très variables des uns aux autres. Ainsi, celui des Etudes d'Exploitation que je devais diriger, travaillait essentiellement avec les TOM pour le compte du ministre des PTT, conformément au décret n° 66-811 du 27 octobre 1966, transférant au ministre des Postes et télécommunications les attributions dévolues jusqu'alors au ministre chargé des Territoires d'Outre-Mer. Ceux-ci au nombre de quatre, comprenaient deux Offices, Nouvelle Calédonie et Polynésie française, deux Services, Terres Australes et Antarctiques françaises et Wallis et

Futuna. Le Directeur Général du BEPTOM, coordonnait l'action de ce petit monde, chaque territoire dépendant simultanément de l'Etat pour ses communications extérieures et des autorités élues localement pour le reste.

Tout d'abord je découvris que le mot service ne recouvrait pas la même réalité ici qu'à la DRSP. Nous étions trois en tout et pour tout, au Service des Etudes d'Exploitation: le responsable, un adjoint possédant le grade de Chef de division et un agent d'exploitation sténo dactylographe. Autant dire qu'il me fallut immédiatement mettre la main à la pâte et apprendre rapidement à tout connaître de mon domaine d'action. Pas question de me reposer sur le travail de mes collaborateurs.

Autre particularité toute a fait nouvelle pour moi et lourde de conséquences, je travaillais pour partie, sous les ordres directs du Directeur Général, comme je l'ai dit Inspecteur Général des PTT, qui nous recevait mes homologues et moi pratiquement tous les jours pour les besoins du service. Auparavant, jamais je n'avais rencontré en tête à tête, même pour un bref instant, un fonctionnaire d'un grade aussi élevé. A la DRSP par exemple, le Directeur, Inspecteur Général lui aussi, ne côtoyait pas directement les nombreux INP travaillant dans les différentes sections placées sous ses ordres ; une importante hiérarchie intermédiaire l'en éloignait. Le Directeur Général du BEPTOM qui avait précédemment connu cette situation au ministère des PTT, vivait parfois mal son nouvel état et alors, gare aux risques de retombées fâcheuses pour le pauvre INP se trouvant devant lui au mauvais moment.

Cette position inédite, se répercutait dans les relations professionnelles entre les services du BEPTOM et ceux du ministère des PTT, où nos homologues possédaient eux aussi des grades souvent très supérieurs aux nôtres. Cela n'allait d'ailleurs pas sans présenter parfois de réelles difficultés, quand un interlocuteur au grade plus élevé et à l'ego prononcé, n'appréciait pas de travailler à égalité avec un subalterne et le lui faisait sentir. Pendant les douze ans passés au siège de cet établissement, je vécus ces situations de très nombreuses fois. Tant avec le Directeur Général du BEPTOM, qu'avec les hauts fonctionnaires du ministère des PTT ; la seule parade à opposer à ce genre d'attitude, consistait à connaître parfaitement ses dossiers afin de ne présenter aucune prise aux critiques ; la réputation de sérieux venait alors en partie, contrebalancer la situation hiérarchique inférieure. A force de travail, l'habitude naissait et un équilibre précaire s'installait, qu'il convenait de maintenir dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

A mon arrivée le 26 décembre au matin, le Directeur Général qui me reçut, m'annonça que mon adjoint était en congé de maladie depuis une quinzaine de jours et que les dossiers non traités s'amoncelant, il avait sollicité de la DRSP, mon affectation de toute urgence. Voilà pourquoi je me retrouvais devant lui le lendemain de Noël, malgré la traditionnelle trêve de fin d'année. Il me demanda donc de faire de mon mieux pour résorber le retard, en commençant par ce qui me semblait le plus facile. Il me conseilla de rechercher pour chaque affaire, les dossiers précédents sur le même sujet, afin de m'en inspirer. Il n'ignorait pas en effet, que ce poste très spécifique exigeait un minimum d'expérience acquise « sur le tas », pour commencer à dominer la situation.

Je me souviens bien de ce jour-là que j'ai passé dans l'inquiétude, ne sachant pas trop par quoi commencer et me demandant avec regret, sous le regard inquiet du dactylo, ce que je faisais dans cette galère. A l'examen des dossiers en instance, je constatai rapidement que je me trouvais dans l'incapacité de les traiter seul. L'unique personne pouvant m'aider, mon

adjoint André Le Moing que je ne connaissais pas encore, était tenu éloigné du service par un accident cardiaque assez sérieux, entraînant encore au moins deux à trois semaines de repos, durant lesquels je resterais seul. Je décidai, comme mon dactylo me le suggéra, de l'appeler chez lui, de me présenter et de lui demander son aide. André Le Moing, de cinq ans mon aîné, était un fonctionnaire compétent et très consciencieux, que j'ai beaucoup apprécié pendant la durée de mon séjour au BEPTOM. Il accepta gentiment de m'aider de son mieux, compte tenu des circonstances. Chaque matin, nous communiquions par téléphone et grâce à lui, je fis assez rapidement, un tri entre les affaires urgentes et celles pouvant attendre son retour. Parmi les premières, il me permit d'établir une priorité et m'indiqua pour chacune d'elles les dossiers à consulter et la réglementation à appliquer. Quotidiennement donc, je l'appelais, lui énumérais les affaires reçues et je les classais selon les critères retenus. Ensuite, après de laborieuses recherches dans les armoires bourrées de dossiers, j'extrayais celui qui convenait et je me plongeais dedans. Je devais ensuite consulter le ou les fascicules de réglementation ad hoc. Pendant les trois semaines que dura encore son congé de maladie, je pus ainsi tant bien que mal, faire face au plus urgent.

Dès sa reprise d'activité et pendant de longues semaines, il me fit découvrir l'étendue des tâches imparties au service. Globalement, elles concernaient essentiellement les Territoires d'Outre-Mer (TOM) et épisodiquement, les Etats africains francophones. Elles se répartissaient comme suit :

- traitement des affaires d'exploitation en matière de poste, services financiers et télécommunications dans les TOM; préparation des arrêtés des taxes postales et de télécommunications, rédaction des conventions avec les transporteurs aériens, mise en place des services nouveaux tels que Postchèques, Postéclair, etc ;

- gestion des fréquences radioélectriques dans les TOM ;

- participation pour le compte des TOM aux réunions interministérielles touchant notamment aux radiocommunications ;

- études spécifiques, sur demande des Offices des Etats africains francophones : rédaction de textes réglementaires, instructions générales, guides officiels, etc.

Enfin, le Chef de Service des Etudes d'exploitation était le collaborateur direct du Directeur Général (DG), pour l'exercice de la tutelle que le BEPTOM exerçait sur les Offices et Services des TOM. A ce titre, je préparais donc personnellement tous les courriers et documents nécessaires, à soumettre à la signature du DG. C'est ainsi que je rédigeai sous son autorité, les nouveaux statuts des Offices de Nouvelle Calédonie et Polynésie française. Ce ne fut pas une mince affaire. Pour les autres attributions, je rendais compte à son adjoint direct, à mon arrivée M. Marcel Guillerm Administrateur Hors classe.

Pendant la durée de ma présence au BEPTOM, je travaillai successivement sous l'autorité de quatre Directeurs Généraux. Tout d'abord M. Bizet, ancien Directeur des Services Financiers au ministère, homme distant mais compréhensif, qui partit deux ans après mon arrivée. Puis en 1981, vint M. Guy Delmas, ancien Directeur des Services Postaux au ministère. J'appréciais beaucoup ce méridional allant toujours à l'essentiel et ne faisant jamais sentir sa supériorité hiérarchique écrasante, tant que le travail demandé était correctement accompli. Début 1986, il nous quitta pour diriger SOMEPOST, puis quelques semaines après, pour occuper le poste de Directeur adjoint du cabinet du nouveau ministre de l'époque. Il mourut subitement le lundi de Pâques de la même année d'une crise cardiaque, laissant le souvenir d'un homme sympathique, intelligent et actif. Il fut remplacé par M. Bernard Loing,

universitaire, ancien Directeur de cabinet du précédent ministre des PTT, personnage imbu de lui-même. Il ne resta que quelques mois à la tête de l'établissement, laissant la place à M. Gabriel Legouet, ancien Directeur de Budget et Comptabilité au ministère des PTT. Ce dernier qui fut mon patron jusqu'à mon départ à la retraite, était un homme affable et ouvert, avec lequel je me sentais à l'aise et travaillais en confiance.

Bien évidemment, nous nous partagions le travail Le Moing et moi, mais devant le DG, je devais pouvoir répondre à toute question relevant des attributions de mon service. Il me fallut une bonne année, pour posséder cette capacité. André Le Moing assurait seul ou presque, la gestion des fréquences radioélectriques assignées aux différents services de l'Etat implantés dans les TOM et la préparation des arrêtés de taxes postales et de télécommunications. Dans les deux cas, Il s'agissait de travaux complexes, demandant beaucoup de minutie et d'attention, dans lesquels il excellait. Mes relations avec André Le Moing furent toujours excellentes, bien que nous n'ayons, chose inhabituelle dans notre milieu, jamais cessé de nous vouvoyer. Il habitait dans la vallée de Chevreuse et empruntait comme moi les transports en commun, surchargés sur cette liaison. Pour lui éviter le stress qu'il supportait mal en tant que cardiaque, nous étions convenus que le matin il laisserait passer « l'heure de pointe » pour voyager plus tranquillement. Il arrivait donc chaque jour au travail avec une demi-heure de retard. Il m'en savait vraisemblablement gré, car pendant les dix ans de notre collaboration, je n'eus qu'à me féliciter de cet arrangement.



En ce qui me concerne, j'occupais une partie de mon temps à analyser des dossiers ou à préparer des documents pour le compte du DG, à rédiger des projets de lettres à lui soumettre. Pour le reste, je traitais les affaires de mon ressort pour lesquelles je disposais d'une délégation de signature. Dans les deux cas, je peux dire que j'ai passé en dix ans, d'innombrables heures à consulter les textes législatifs et réglementaires, à analyser puis à résumer en une ou deux pages des dossiers volumineux, à préparer des projets de toutes natures, à les modifier maintes et maintes fois, le tout dans des domaines très différents les uns des autres.

Le dactylo, un jeune agent d'exploitation à la frappe rapide et sûre, ne manquait pas de travail non plus. Lorsqu'il tapait les arrêtés de taxes comportant toujours une quarantaine de pages, il ne devait commettre absolument aucune erreur de frappe. A mon arrivée en 1978, il disposait d'une simple machine à écrire électrique et s'il omettait un paragraphe ou simplement un mot, il devait recommencer à partir de l'erreur, une ou plusieurs pages si nécessaire. Les arrêtés de taxes étant soumis à la signature du ministre des PTT, il était alors hors de question de lui présenter un document rectifié, ne serait-ce que sur un seul chiffre. Le Cabinet du Ministre refoulait d'ailleurs impitoyablement, tout projet d'arrêté ne lui convenant

pas. Quand je quittai l'échelon central en 1990 pour aller en Polynésie française, le poste de dactylographie tenu alors par une jeune fille, possédait un ordinateur de bureau, allégeant dès lors considérablement la tâche de sa titulaire.

Mon emploi m'obligeait souvent à participer à des réunions de travail au ministère des PTT, les unes internes à notre administration, les autres interministérielles. S'agissant des secondes, je collaborais essentiellement à celles relatives aux radiocommunications. Dans ce domaine vital pour la Nation, les différents utilisateurs nationaux, PTT répartis en plusieurs services dont le BEPTOM, Forces Armées, Télédiffusion de France, CNES, Intérieur, etc., se réunissaient périodiquement Avenue de Ségur, au sein du Comité de Coordination des Télécommunications, organisme dépendant du Premier Ministre et présidé par un Ingénieur Général des Télécommunications. Sans entrer dans les détails, je dirai que ce Comité coordonnait l'activité d'un certain nombre de Commissions permanentes, toutes consacrées à la répartition et à la gestion des fréquences radioélectriques, tant sur le plan intérieur qu'international. Dans ces assemblées, je représentais les TOM au sein de la DGT. Heureusement pour moi, les problèmes spécifiques à ces derniers, tenaient bien peu de place dans ces réunions et j'avais tout mon temps pour m'y préparer.

J'appris à cette occasion beaucoup de choses très intéressantes, inconnues du commun des mortels. Je fis ainsi la connaissance du Règlement des Radiocommunications (le RR), recueil mise à jour des différents traités internationaux dans ce domaine, divisant le globe en trois zones géographiques et organisant dans chacune d'elles, la répartition des fréquences radioélectriques utilisables entre les différents services mondiaux (aéronautique, maritime, spatial ...) et tous les Etats de la planète. La caractéristique des TOM et les particularités qui en découlent, proviennent du fait qu'ils se situent en Région 3, Asie Pacifique, alors que la France métropolitaine dépend de la Région 1, Europe, Afrique.

Le spectre des fréquences radioélectriques n'étant pas inépuisable, il fallait parfois pour permettre l'extension de certains services ou la création de nouveaux, modifier la répartition existante entre administrations. J'assistais alors, à des discussions longues et difficiles, presque de marchands de tapis, chacun essayant tout en conservant ses acquis, d'obtenir un maximum de fréquences nouvelles. Sur le plan national, les débats se passaient comme je l'ai dit au ministère des PTT 20 Avenue de Ségur, dans une grande salle du rez-de-chaussée, entre les seuls chefs de délégations ministérielles, tous Ingénieurs Généraux des Télécommunications issus de Polytechnique et de Sup Télécom. Nous les collaborateurs présents à ces réunions, nous écoutions la plupart du temps et ne parlions que si nous y étions expressément invités, toujours pour préciser des points très spécifiques. Je constatai quelques mois plus tard à Genève, que cette situation étonnante pour un non initié, se reproduisait à l'identique au plan international.

André Le Moing assistait régulièrement au nom du BEPTOM, aux travaux de la Commission d'assignation des fréquences, la CAF, où chaque administration notifiait aux autres les modifications en plus ou en moins, intervenant dans son propre « portefeuille » de fréquences. Tous les participants militaires ou civils se connaissaient et se retrouvaient toujours avec plaisir. Il apprenait ainsi par leur intermédiaire, des nouvelles intéressantes touchant ce petit monde très secret, telles que les dernières techniques en matière de radar, ou l'état d'avancement du nouveau modèle d'Ariane. J'eus l'occasion moi aussi, de me faire au fil des ans, un certain nombre d'amis de mon niveau hiérarchique, au sein de toutes les délégations présentes.

Dans le domaine des fréquences comme dans le reste, je dois ici réserver une place particulière au territoire des Terres Australes et Antarctiques Françaises composé de quatre districts, Saint Paul et Amsterdam, Crozet, Kerguelen et Terre Adélie, tous situés dans l'hémisphère sud. Il présentait un cas particulier, puisque son administration centrale dirigée par un Administrateur supérieur, siégeait alors à Paris. Ces terres dépourvues d'habitants permanents, abritent des missions scientifiques et leur logistique. Les personnels en cause effectuaient alors un séjour variant entre 12 et 14 mois, avant d'être relevés par voie maritime à partir de la Réunion. Mon service intervenait en matière d'arrêtés de taxes postales et de télécommunication ; je participais également en qualité de membre titulaire, à la commission administrative conduisant la politique du Territoire en matière d'émission de timbres-poste, dont les recettes constituaient une part appréciable de ses ressources.

Dès mon arrivée, je fis rapidement la connaissance de mes collègues chefs des autres services, à l'époque pour la plupart INP. Durant mon séjour de dix ans au siège de l'établissement, certains d'entre eux partirent, mais il en existait d'inamovibles, tels que Claude Rouzaud au Service des Timbres-poste, Dupont au Service Technique Achats et Marchés, Robert Ghintran au Service Financier et Andurand à celui du personnel, les trois derniers quittant le BEPTOM pour prendre leur retraite. En juillet 1990, quand je partis pour la Polynésie française, l'établissement dirigé par M. Gabriel Legouet, avait pour adjoint Maurice Sainte Cluque Ingénieur en chef des Télécommunications ; il comprenait Francis Graillon Administrateur à la Coopération technique, André LeMoing qui me remplaçait à l'Exploitation, Alfred Trioux au Service Technique, Nicole Bernard au Service du Personnel et Monique Arino au Service financier. L'Agent comptable issu de l'administration des Finances était Gilbert Baffreau. Entre temps, j'avais sympathisé avec René Eldin qui fut pour un temps, chef du Service de la Coopération technique, avant de partir à la retraite. Hormis les relations professionnelles quotidiennes, nous nous retrouvions assez fréquemment dans la salle de réception, pour des « pots » officiels lors de la visite à Paris de hauts fonctionnaires africains par exemple, ou officieux pour fêter des promotions ou des anniversaires. Malgré quelques tensions épisodiques inévitables dans un petit monde clos, l'ambiance générale restait toujours agréable et par périodes, franchement amicale. Nous partions déjeuner à la cantine en groupe, notamment avec Ghintran, qui refusait comme moi et quelques autres, de déjeuner avec un sandwich le midi.

Nous commençons le travail à 08 h 45 et le terminions à 17 h 30, avec une pause à midi pour déjeuner. En qualité de Chef de service, il m'arrivait assez souvent de quitter le bureau plus tard le soir. Le restaurant administratif PTT que nous fréquentions, se trouvait rue Boissière, toujours dans le XVI^e arrondissement, au rez-de-chaussée d'un immeuble PTT abritant des services du ministère relevant de la DGP. Nous utilisions le bus ou le métro pour nous y rendre et revenions à pied pour nous détendre, en traversant les jardins du Trocadéro. Nous retrouvions là-bas certains de nos collègues de cette Direction, avec lesquels nous entretenions des relations de travail. Nous réglions ainsi au moment du café, bon nombre d'affaires plus ou moins délicates à traiter par écrit, tant il est vrai que les contacts directs et amicaux facilitent grandement la compréhension mutuelle. Dans les cas importants, j'allais les rejoindre dans leur bureau après déjeuner, pour trouver un terrain d'entente, ou convenir d'une démarche commune.

Après une difficile période d'adaptation d'environ un an, je commençais à apprécier mon nouvel emploi. Les responsabilités ne manquaient pas, mais la relative autonomie dont je bénéficiais, me plaisait beaucoup. Il me suffisait d'accomplir correctement le travail demandé, pour le mener à ma guise. Par contre, il resta toujours un point noir : le trajet à effectuer chaque jour entre mon domicile et mon lieu de travail. Là j'y perdais beaucoup, par rapport à

mon emploi précédent. Habitant Dampmart, j'arrivais Gare de l'Est. Je devais ensuite rejoindre, par le métro (station Ranelagh), la rue Oswaldo Cruz située de l'autre côté de Paris, soit une grosse demi-heure de trajet avec un changement à Bonne Nouvelle. Il me fallait au minimum une heure et demie pour me trouver à pied d'œuvre, soit au bas mot, trois heures par jour. Je quittais mon domicile à 7 h 10, pour arriver vers 8 h 40 au bureau. Le soir, si je pouvais partir à 17 h 30, j'arrivais chez moi vers 19 h 05 dans le meilleur des cas. Je souffris beaucoup de cette situation, qui ne me laissait aucun temps de libre dans la semaine et qui entraînait des fatigues supplémentaires. Je ne citerai que pour mémoire les périodes de grèves des transports urbains qui me compliquaient terriblement la tâche et les jours de verglas m'obligeant à descendre à pied à la gare de Lagny, le bus local non équipé de pneus neige, ne pouvant pas monter la côte de Dampmart. Pendant dix ans j'effectuai quotidiennement ce trajet, continuellement tributaire des horaires des trains et des bus.

Heureusement pour moi, j'eus l'occasion d'accomplir quelques missions à l'étranger et Outre-Mer, qui coupèrent agréablement ma vie de banlieusard. La première se déroula à Niamey capitale du Niger, pour participer à la Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (CAPTEAO). Celle-ci regroupait les pays issus de l'ex AOF et se déroulait en principe tous les ans dans l'un d'eux. J'accompagnais le DG adjoint, Marcel Guillerme, qui représentait le DG empêché, pour un déplacement d'une semaine, du 4 au 10 mars 1979. Le BEPTOM étant invité en qualité d'organisme de coopération technique ; nous assistions aux débats et propositions nos services, notamment en matière de formation des cadres locaux, soit sur place par l'envoi d'experts, soit au CIPEC à Toulouse.

Ces conférences permettaient aux Africains des différents pays francophones de se retrouver, de partager leurs expériences, leurs problèmes, de rechercher ensemble des solutions communes et parfois de les mettre en œuvre. Tous les participants se connaissant pour la plupart et parlant parfaitement le français, l'ambiance était immédiatement détendue. Les réceptions offertes par le pays hôte à cette occasion, donnaient lieu le verre à la main, à de nombreux échanges entre nous ; nos collègues africains nous informaient de leurs projets et nous leur proposions l'aide de notre établissement s'ils le souhaitaient. Je rencontrai là avec plaisir des fonctionnaires maliens que j'avais côtoyés à Bamako quelques années plus tôt et fis la connaissance de beaucoup d'autres, issus des différentes administrations représentées.

Nous n'étions pas malheureux ; nous disposions d'une voiture de fonction avec chauffeur, que nous utilisions pour nous rendre de notre hôtel au centre de conférence et en dehors des heures de travail, pour aller visiter Niamey et ses environs. Je retrouvai avec satisfaction les marchés et boutiques africains si colorés, le fleuve Niger majestueux et ses couchers de soleil incomparables. Je serais bien resté quelques jours de plus, mais il fallait rentrer. Je rapportai à Dampmart un porte document en lézard, cadeau de l'administration des PTT du Niger à chaque participant et quelques bijoux locaux, que j'avais achetés à Berthe.

La seconde mission dura quatre semaines et se déroula à Genève du 4 novembre au 1^{er} décembre 1979, à l'occasion de la Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications (CAMR). Celle-ci avait lieu périodiquement, tous les cinq ans environ, sur l'initiative de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), organisme spécialisé de l'Organisation des Nations Unies. Elle rassemblait tous les pays du monde, dans le but de dégager un accord général portant sur la répartition des fréquences radioélectriques et leurs

conditions d'utilisation, en fonction de l'état d'avancement des techniques. Elle se tenait cette année-là à Genève, ville siège de l'UIT, du 30 septembre au 30 novembre.

La délégation française dirigée par M. Pierre Dumas ancien ministre, comprenait un certain nombre de hauts fonctionnaires chargés des télécommunications dans toutes les administrations et services de l'Etat intéressés, notamment les PTT, spécialistes dans les domaines concernés : spatial, aéronautique, terrestre, maritime, etc. Eux seuls prenaient la parole en commission ou en conférence plénière, mais Ils étaient assistés de collaborateurs, dont j'étais, chargés de les aider dans leurs travaux. En qualité de représentant des TOM, j'avais intégré le groupe PTT-DGT au sein de la délégation. Comme cette réunion internationale durait deux mois, il existait une rotation parmi le personnel de celle-ci, en fonction de la nature des problèmes examinés. C'est ainsi que je fus désigné pour servir durant le mois de novembre.

Notre délégation était installée dans l'hôtel Campanile route de la planche brûlée à Ferney-Voltaire (Ain), agglomération française distante de quelques km de Genève. Durant ces deux mois, l'établissement fut exclusivement occupé par nous. Nous y couchions tous et y prenions nos petits déjeuners et dîners ; parfois même le déjeuner. Nous pouvions en outre y travailler le soir ou le matin entre nous, à l'abri des regards indiscrets. Enfin, nous trouvions dans cet arrangement un avantage pécuniaire indéniable, car bien que percevant les indemnités de déplacement calculées pour un séjour en Suisse, nous logions en France et payions de ce fait bien moins cher.

Chaque matin et chaque soir, les voitures de la délégation nous transportaient entre l'hôtel Campanile et le siège de l'UIT place des Nations à Genève. En arrivant nous allions relever notre boîte aux lettres personnelle, dans laquelle nous trouvions le programme de la journée et des documents de travail émanant du siège de l'Organisation, ou des délégations étrangères. Nous nous retrouvions ensuite pour connaître notre affectation, afin de nous mettre à la disposition de notre patron du jour. J'assistais souvent avec d'autres, l'Inspecteur général représentant notre pays à la Commission de Rédaction. Sans entrer dans les détails, je dirai qu'à cette époque, il existait trois langues officielles faisant foi: le français, l'anglais et l'espagnol. Le traité final rédigé simultanément dans ces trois langues, devait évidemment avoir exactement la même signification dans chacune d'entre elles, nuances comprises. Inutile de préciser que nous ne manquions pas de travail et que les discussions animées sur le sens d'un mot ou d'une expression, nous retardaient très souvent dans notre planning.

Ci-dessous : photo de gauche, ma secrétaire Véronique Marrec. Photo de droite : une petite réception à l'occasion de la visite d'une personnalité africaine.



Le midi, nous allions déjeuner au restaurant de l'UIT ou à celui du Palais des Nations Unies, pour ce dernier, le « top » en matière de restaurant d'entreprise. Nous mangions entre nous et faisons ainsi plus ample connaissance. J'eus ainsi l'occasion de sympathiser avec Jean Tassin, INP de la DTRE (Direction des Télécommunications des Réseaux Extérieurs), qui vivait à Gouvernes, petit village près de Lagny. Bien qu'habitant l'un près de l'autre, nous ne nous étions jamais rencontrés. Nous gardâmes par la suite des liens d'amitié qui existent encore aujourd'hui.

Pendant la durée de cette mission, ma femme rejoignit son père à Paulhan, qui vivait seul dans sa maison. Il était évidemment très heureux d'avoir pour quelques semaines, sa plus jeune fille sous son toit. J'eus l'occasion d'aller les retrouver un week-end, en prenant le train Talgo qui reliait alors Genève à Barcelone, via Avignon et Montpellier. Mais il me fallut repartir le dimanche soir, pour assurer mon service le lundi matin.

Cette mission, me permit de constater sans surprise, que dans le domaine des radiocommunications comme ailleurs, la loi du plus fort l'emporte pratiquement toujours. Les pays occidentaux disposant d'éminents spécialistes et de moyens techniques considérables, imposaient leur volonté à ceux du reste du monde, tant dans les commissions préparant le traité, qu'en assemblées plénières chargées de l'entériner. Je ne citerai qu'un exemple relatif à l'orbite géostationnaire, très recherchée pour placer des satellites de télécommunications. La règle était alors : premier arrivé, premier servi ; elle ne pouvait que favoriser les pays techniquement les plus avancés.

En 1980, je fus à nouveau désigné pour participer à la CAPTEAO, cette année-là à Dakar, du 14 au 19 avril. Je partis seul, mes chefs ayant certainement pensé que je pouvais maintenant me débrouiller sans l'aide de personne. Pour la première fois, j'avais volé sur Airbus entre Paris et Dakar et retrouvai à nouveau avec plaisir, l'Afrique noire et son ambiance si particulière. Je logeais à l'Hôtel Indépendance, grand immeuble moderne, situé au cœur de Dakar et je disposais d'une voiture avec chauffeur pour me déplacer. Le séjour fut très agréable et, dans le cadre de nos travaux, j'eus l'occasion de visiter Rufisque, une localité proche de Dakar, siège de l'école nationale des PTT sénégalaise.

A l'époque déjà, la ville n'était plus très sûre la nuit tombée, et je me souviens d'une anecdote significative à ce sujet. Un soir, je devais me rendre à une réception donnée dans un restaurant relativement proche de mon hôtel. Le chauffeur vint me prendre vers 19 heures pour m'y mener. En arrivant à destination, je lui précisai que je reviendrai à pied et qu'il pouvait rentrer chez lui. Il me répondit : «non je viendrai t'attendre vers minuit et te ramènerai, car si tu reviens seul, tu te feras attaquer. Les Européens ne doivent pas circuler seuls à pied la nuit ».

En 1981 et 1982, je ne sortis pas professionnellement de France et c'est avec satisfaction que j'appris en mars 1983, ma désignation pour me rendre à Bamako, en mission d'appui à une convention entre le BEPTOM et l'OPT du Mali, concernant l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications locale. J'étais évidemment le mieux placé pour la mener à bien, ayant travaillé dans cet établissement dix ans plus tôt en qualité d'expert UPU. Je devais évaluer le niveau de l'enseignement dispensé dans cette école et établir l'inventaire de ses besoins en personnel et en matériel. J'étais très heureux et impatient de savoir comment l'ENPT avait évolué depuis 1973 date de mon retour au pays et surtout, de revoir mes anciens élèves.

Nous décidâmes Berthe et moi de partir ensemble. Elle voulait comme moi retrouver un pays attachant où nous avons vécu durant deux ans de mauvais moments, certes, mais également beaucoup de bons et auquel nous pensons encore avec une certaine nostalgie. Nous y séjournâmes installés au Grand Hôtel, du 11 au 22 avril, durée de ma mission. Pendant mes heures de travail, Berthe retrouva avec émotion, les marchés, magasins et boutiques qu'elle fréquentait dix ans plus tôt. Quant à moi, j'entamai immédiatement mon travail.

L'ENPT fonctionnait maintenant à Djikoroni banlieue de Bamako, ayant quitté quelques années plus tôt les locaux provisoires de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs dans lesquels j'avais travaillé. Bien installée sur un vaste terrain, dans des bâtiments modernes et fonctionnels, elle disposait de salles de classe coquettes et en nombre suffisant. Par contre les équipements ne suivaient pas et les cours étaient dispensés à peu près comme « de mon temps », faute d'équipements pédagogiques modernes. En arrivant je retrouvai avec plaisir des anciens collègues maliens enseignants. Ils se sentaient à l'aise dans ce nouvel ensemble, mais se plaignaient du manque de moyens auxquels ils étaient continuellement confrontés, en matière de duplication de documents notamment. Comme l'UPU avait doté dix ans plus tôt l'école d'un ensemble complet de reproduction et de reliure, je m'étonnais de cette situation. Sans le leur rappeler, j'entrepris donc seul des recherches discrètes et constatai que sur l'ensemble des matériels livrés à l'époque, il ne restait que le massicot, peut-être trop lourd à transporter. Le reste avait disparu, vraisemblablement vendu. Je n'en fus pas réellement étonné.

On touche là une des plaies de ces pays sous-développés. Le personnel étant mal payé et souvent avec beaucoup de retard, la hiérarchie dans la même situation ne peut pas se faire réellement obéir. Il faut vivre et la discipline en vigueur toute théorique, permet la disparition aisée de petits équipements, revendus en fraude pour survivre. Je me suis souvenu que lors de mon séjour au Mali, l'UIT avait offert aux services techniques des télécommunications maliennes, des kits de réparations présentés dans des malles, comprenant le petit matériel nécessaire aux dépannages chez les particuliers : pinces de toutes sortes, appareils de mesure électrique, etc. Quelques mois après il n'en restait aucun de complet ; le contenu des malles « fondait » à vue d'œil. Un collègue coopérant technique télécom, m'expliqua alors que je pouvais retrouver les outils disparus au marché. Je ne sais pas si de telles pratiques perdurent, mais comme rien n'a vraiment changé dans ce type de pays, je crains bien que oui. J'établis donc un bilan objectif et exhaustif de la situation de l'établissement, me réservant le soin de le commenter à ma hiérarchie à mon retour de mission.

J'eus par contre, beaucoup de satisfactions sur le plan personnel. Mes anciens élèves des cours de contrôleurs affectés pour la plupart à Bamako, décidèrent de fêter mon passage parmi eux. Ils m'invitèrent donc à dîner, seul, sans ma femme. Le soir fixé, une ancienne élève en grand boubou vint me chercher à l'hôtel. Pour nous transporter à Djikoroni elle avait réquisitionné les services d'un de ses amis, propriétaire d'une voiture, qui nous servit de chauffeur. Comme ils étaient tous hommes et femmes, musulmans et moi chrétien, ils avaient eu la délicatesse de m'acheter une bouteille de vin, qu'on aperçoit sur le cliché ci-dessous. Auparavant, nous avons pris la traditionnelle photo de famille. Je fus véritablement très touché de ces marques d'amitié spontanées auxquelles je ne m'attendais pas et qui prouvent le grand cœur de ce peuple si attachant.



Parallèlement, le Directeur Général de l'OPT organisa en mon honneur, un dîner restreint au Grand Hôtel, comprenant cette fois ma femme, avec notamment, Henri Coulibaly le Directeur de l'ENPT, mon sympathique ancien patron. A ce sujet, nous avons bien ri Berthe et moi. Le Directeur de l'hôtel, un Européen qui nous ignorait superbement depuis notre arrivée, nous découvrit subitement à cette occasion et devint dès lors charmant et attentionné jusqu'à la fin de notre séjour. Chaque soir dans cet établissement de qualité, quelques jeunes prostituées du pays attendaient au bar qu'un résident eseuilé veuille bien faire appel à leurs services. Evidemment elles repéraient aisément les hommes accompagnés. Pourtant un soir que nous allions nous coucher, nous entendîmes frapper à la porte de notre chambre. Surpris, je demandai : « qui est là ? » et une voie féminine me répondit gentiment : « c'est l'amour qui passe », expression poétique, qui change avec les interpellations habituelles en usage chez nous.

En arrivant au Mali, nous savions que Marcel Boudet vivait sa retraite à Bamako. Il habitait une jolie maison lui appartenant dans la banlieue de la ville, où il hébergeait Saïdou, sa femme Fanta et leurs deux petites filles. Dans un premier temps il avait adopté l'aînée des enfants, Marcelle, puis la seconde, dont j'ai oublié le prénom, qui lui vouait un véritable amour. Tout ce petit monde cohabitait sous la direction, mais aux frais de mon collègue. Bien entendu, nous étions allés lui rendre visite et nous avons apprécié sa propriété. Il en était satisfait, mais se plaignait des difficultés de la vie quotidienne, rendue difficile par les coupures fréquentes d'eau et d'électricité. Lors de notre passage, l'eau ne coulait au robinet que quelques heures la nuit. Imaginez les conséquences, surtout sous les tropiques.

Nous avons décidé d'aller un jour déjeuner ensemble dans un restaurant perdu en brousse près de Koulikoro, mais renommé, car tenu par un Européen cuisinier compétent que nous connaissions de notre premier séjour.

Il est midi et nous nous installons gaiement au restaurant autour d'une table, Marcel Boudet, Seydou, Fanta, les deux enfants, Berthe et moi. Nous allons manger notamment un civet de phacochère. A une table voisine, déjeunent une dizaine de Maliens, des notables de Bamako, hauts fonctionnaires et policiers pour certains d'entre eux, nous a dit le restaurateur. Ils parlent fort et boivent sec pour des musulmans. A la fin du repas Seydou se lève et nous photographie. Un des Malien éméché qui nous regardait depuis un moment, commence alors à dire à haute voix que les Noirs demeurent en toute occasion les boys des Blancs, etc. Il s'enflamme tout seul, malgré les tentatives de ses voisins pour le calmer. Notre situation devient délicate ; que devons-nous faire ? Dans un pays dépourvu de tradition démocratique, on se retrouve en prison pour bien peu de choses. Marcel Boudet se tait car il connaît ce genre de risque ; je l'imite. Le restaurateur se garde bien de sortir de sa cuisine malgré les éclats de voix, craignant s'il intervenait, pour la pérennité de son établissement. Seydou s'est rassis sans mot dire ; nous attendons, muets et inquiets ; seul l'énergumène gesticule et menace. Puis finalement, après pour nous un très long moment, ses compagnons parviennent progressivement à le calmer et partent tous peu de temps après. Avant de quitter la salle, l'un d'entre eux vient discrètement à notre table et s'excuse en leurs noms. Nous le remercions, mais la fin du repas est gâchée.

Cet incident caractérise bien ces pays sous-développés, où la liberté individuelle et même la vie d'un citoyen, dépendent de peu de choses, parfois seulement de l'humeur belliqueuse ou avinée d'un homme influent. Il suffit de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment, pour s'exposer gravement. Berthe effrayée par cet épisode inattendu, me déclara que cette expérience lui suffisait et qu'elle ne reviendrait plus jamais habiter en Afrique.

A l'aéroport de Bamako Sénou, lors de notre départ pour Paris, nous vécûmes encore une péripétie typique de ce genre de pays. Nous étions partis du Grand Hôtel accompagnés par un employé de l'établissement, chargé de nous assister durant les formalités d'embarquement. Pour ce faire il nous demanda après l'enregistrement de nos bagages, nos passeports, nos cartes d'embarquement, un billet de 5.000 francs maliens (50 FF) et partit avec le tout vers la zone d'accès aux avions. Berthe s'inquiétait d'avoir donné son passeport, mais notre homme revint tranquillement quelque temps après, nous invitant à le suivre. Nous traversâmes alors sereins, les barrières de police et de douane devant leurs files d'attente respectives, sans nous y arrêter, pour arriver en quelques instants dans la salle d'embarquement où il nous rendit nos documents. Voilà à quoi avait servi le billet de 5.000 FM, vraisemblablement partagé entre notre intermédiaire et ses correspondants de la police et de la douane. Nous retrouvâmes Paris avec satisfaction.

Directeur Départemental Adjoint (DDA)

Le 2 mai 1983, j'étais nommé Directeur Départemental Adjoint, à compter du 29 mars. A moins de douze ans de la retraite, il me restait avant d'y parvenir, à conquérir si possible le grade de Directeur Départemental difficile à obtenir, mais pécuniairement intéressant.

Cette année-là, je fis à l'automne une nouvelle mission et pas n'importe laquelle ; j'allais en Polynésie française pour la première fois de ma vie, à Papeete, île de Tahiti. La Polynésie, c'est le rêve de beaucoup de Français : son climat enchanteur, ses lagons turquoises, ses cocotiers, ses belles vahinées et j'en passe. Je ne faisais pas exception à la règle. Je travaillais beaucoup depuis quatre ans, pour le compte de l'OPT de Polynésie française que je représentais au nom du BEPTOM, auprès de certaines instances du ministère des PTT et de sociétés de transport notamment. Je connaissais le statut politique du Territoire et celui administratif de l'Office, les noms des îles et des agglomérations de l'archipel polynésien, les compagnies aériennes et maritimes qui les desservaient, les noms du Directeur de l'OPT et de ses principaux collaborateurs avec lesquels je parlais souvent, ainsi que bien d'autres choses encore ; mais voilà, tout cela à 20.000 km de distance, sur les cartes géographiques ou par téléphone. Il y avait de quoi se sentir frustré.

Aussi quand M. Delmas me désigna pour participer sur place pendant deux semaines, à l'élaboration du 3^{ème} Plan quinquennal 1986-1990 de l'OPT de Polynésie française, je sautai de joie, d'autant qu'à l'époque je n'imaginai pas y revenir un jour. Pour cette raison, nous avions décidé Berthe et moi d'y aller ensemble, incités également par le fait que mon copain André Yorke alors en poste à l'OPT de Nouvelle Calédonie, nous avait invités à venir chez lui passer quelques jours. Nous faisons donc d'une pierre deux coups : visiter ces deux territoires français si lointains, voir André et aussi ma petite cousine Françoise Deprez et son mari Paul, vivant également à Nouméa. Nous partions vers l'est, Los Angeles et Papeete, pour revenir par l'ouest, via Nouméa où nous ferions escale, puis Sydney, Djakarta, Singapour, Barhein.

Nous nous préparions à effectuer un tour du monde en classe touristique, compte tenu du fait que ma femme payait évidemment son voyage. Toutefois dans mes nombreuses attributions, se trouvaient l'établissement et le renouvellement des contrats de transport de la poste aérienne, passés entre les OPT et la compagnie aérienne UTA, assurant alors les liaisons entre la métropole et les territoires français du Pacifique sud. Je connaissais bien les responsables de « fret et poste » UTA, notamment Robert Raynier des Affaires générales, avec lesquels j'entretenais des relations amicales. Comme il m'avait un jour proposé de me surclasser si l'occasion se présentait pour moi de m'y rendre, je le lui rappelai. Sans aucun problème, il nous obtint pour nous deux sans supplément de prix, la classe Galaxie sur l'ensemble du trajet aller-retour, hormis le premier tronçon Paris Los Angeles effectué sur vol Air France. Nous avons pu ainsi profiter de fauteuils beaucoup plus confortables pour un si long voyage et également de repas fins, incluant à l'époque, le caviar et le foie gras. Les boissons n'étaient pas mal non plus, avec apéritifs divers, champagne et grands vins à volonté. La fin de l'âge d'or du voyage aérien ! Les temps ont bien changé depuis...

Nous partîmes donc le dimanche 30 octobre 1983, décollant de Roissy à 17 h, pour arriver à Papeete, via Los Angeles, le lendemain matin, à 5 h 25. Je rappelle à toutes fins utiles, qu'il existe entre la métropole et la Polynésie française, un décalage horaire de 11 ou 12 heures, selon l'époque de l'année. Le voyage avait duré escale comprise, plus de 23 heures.

A l'aéroport de Faaa, deux fonctionnaires de l'OPT nous attendaient : Chavez et Royer. A cinq heures du matin, l'accueil d'un groupe de musiciens tahitiens et la remise par une

charmante vahinée d'une fleur de tiaré à chaque arrivant, nous surpris agréablement. Nos hôtes nous conduisirent au domicile du Directeur de l'Office, François Audibert, pour nous installer provisoirement dans la chambre de passage. Après une toilette bienvenue, nous prenions le petit déjeuner avec le Directeur et sa femme sur la terrasse de leur résidence, sous un ciel bleu, face à un jardin magnifique planté d'arbres et d'arbustes tropicaux. Ce lundi 31 octobre, situé entre un dimanche et la Toussaint, était chômé. Afin d'absorber le mieux possible les effets du décalage horaire, il ne fallait pas dormir avant le soir. Aussi, sans nous laisser le temps de nous reposer, le Directeur et sa femme nous promenèrent sur la côte ouest jusqu'à la presqu'île, avec un arrêt pour déjeuner à l'auberge du Pari. Au retour dans l'après-midi, après une courte sieste, nous parâmes dîner chez Royer. En rentrant dans notre chambre vers 23 heures, nous étions « mûrs ».

Nous passâmes le jour de la Toussaint invités par M. et Mme Audibert dans leur résidence secondaire située en bord de lagon, à Papara. La journée se déroula très agréablement à se baigner dans une eau délicieusement tiède et à paresser à l'abri du soleil. Le soir, nous nous installâmes au Complexe de sports et loisirs de l'OPT situé à Pirae, dans un des quatre bungalows bord de mer entièrement équipés. Nous devions y rester les quinze jours de la mission, dans des conditions d'hébergement parfaites. Nous disposions désormais de toute notre liberté d'action.

Le lendemain matin je commençais mon travail. Celui-ci consistait à récolter toutes les informations relatives aux différents projets de l'ensemble des services pour la durée du Plan, d'établir des fiches (techniques et financières) pour chacun d'eux, de les regrouper et de les organiser chronologiquement selon la volonté du Directeur, de les lui soumettre et enfin, de les organiser en un tout cohérent. Il ne me restait plus ensuite qu'à rédiger le document et à le présenter de la manière la plus attrayante possible ; cette dernière étape n'intervenait qu'après mon retour à Paris. Je visitai donc tous les services et leur dirigeant à tour de rôle et participai à de nombreuses réunions préparatoires. La Polynésie française étant un territoire d'outre-mer, disposait déjà à l'époque d'une certaine autonomie interne. Le Directeur de l'OPT devait donc informer les autorités locales. Nous allâmes tous les deux présenter le projet de Plan et demander un accord de principe, à Gaston Flosse homme politique local, alors vice-président de l'Assemblée territoriale. Mes deux semaines furent donc très occupées, mais très agréables à vivre, car je découvrais sur place une réalité bien plus belle que celle imaginée de Paris. Chaque soir au bungalow, même après les dîners auxquels nous étions conviés, je passais avant de me coucher le temps nécessaire pour mettre à jour mes notes et préparer les visites et réunions du lendemain. Je devais comme il se doit, accomplir mon travail du mieux possible.

J'avais trouvé à l'OPT sous la direction de François Audibert, une équipe dirigeante efficace et sympathique, composée pour partie de fonctionnaires métropolitains détachés et de locaux d'un excellent niveau professionnel. Tout ce petit monde « tirait dans le même sens » et fournissait à la population un service de qualité. François Audibert bien que faisant confiance à ses collaborateurs, n'en négligeait pas pour autant les détails. Ainsi j'avais remarqué que le jour de la Toussaint, il avait fait un détour par le bureau de poste de Papara fermé ce jour-là, pour nous conduire à sa résidence secondaire. Là, il s'était arrêté quelques instants devant le bâtiment et en avait fait le tour. En remontant dans la voiture il me dit : « ils n'ont pas encore remplacé le carreau cassé, je vais le leur rappeler demain matin ». Je retins cette anecdote significative de la personnalité de cet homme chaleureux, mais ferme et attentif.

Sur le plan personnel, outre la ville de Papeete, son port et ses boutiques, nous visitâmes pendant deux jours Bora Bora, dénommée à juste titre « la perle du Pacifique » et pour une journée, Mooréa, dite « l'île sœur », car située à 17 km seulement de Tahiti. Ces très courts séjours dans les îles furent pour nous magiques et tout à fait conformes à nos espoirs. Nous étions conquis par les paysages véritablement enchanteurs selon moi, le climat agréablement chaud tempéré par la proximité de la mer et la vie locale si exotique pour nous.

Lorsque ma mission terminée, nous décollâmes de l'aéroport de Tahiti Faaa, le lundi 14 octobre au matin en direction de Nouméa, je quittais l'île avec la ferme intention de remuer ciel et terre pour y revenir travailler un jour. Il me fallut sept ans pour y parvenir.

Partis le lundi matin de Faaa à 7 h 10, nous arrivâmes à l'aéroport de Nouméa Tontouta le mardi à 12 h 40. Bien que les deux territoires soient seulement distants d'environ 4.600 km, nous avons traversé la ligne de changement de date, ce qui explique cette apparente anomalie. A Tontouta Maïté, la femme d'André Yorke nous attendait. Elle nous ramena à Nouméa distante d'environ 50 km et nous installa chez eux ; nous étions en vacances. Après un tour de ville l'après-midi, nous dînâmes tous ensemble avec Françoise et Paul. Nous restâmes six jours en Nouvelle Calédonie, choyés par nos amis, le temps de visiter grâce à eux, la ville et quelques endroits remarquables de l'île. Nous eûmes également le loisir de retrouver la famille Deprez : Jeanine la veuve de non cousin germain Désiré mort à Nouméa, leur fille Françoise et son mari Paul, ainsi que son frère Philippe marié à une fille du pays. Ces retrouvailles se réalisèrent à deux ou trois reprises je ne m'en souviens plus exactement, autour d'une bonne table, nos amis Yorke invités pour l'occasion.

Notre séjour à Nouméa fut très court, mais assez long pour remarquer les tensions raciales existant entre les autochtones Canaques et les autres ethnies, dont l'européenne. J'avais ressenti ce climat lors de ma visite à l'OPT, où André avait voulu m'amener pour me présenter, bien que n'étant pas en mission. Contrairement à Papeete, mes collègues, européens compris, dont je connaissais pourtant certains par téléphone, me réservèrent un accueil pour le moins « frais » ; j'en fus étonné. Ne venant pas en déplacement officiel, je ne représentais peut être pas pour eux d'intérêt immédiat. Malgré la beauté des paysages de ce territoire et son climat meilleur que celui de Tahiti, je n'avais aucune envie d'y vivre.

Le lundi 21 octobre, nous rentrions à Paris, via Sydney, Djakarta, Singapour et Bahrein, très satisfaits de notre voyage, pour assister quelques jours après au mariage de mon filleul Philippe, le fils de ma sœur

En septembre de l'année suivante, j'effectuai un déplacement d'une semaine à N' Djamena, Tchad. Il s'agissait d'une mission d'évaluation des besoins de l'OPT local en matière de poste et services financiers. Ce pays dirigé alors par Hissène Habré, émergeait d'une guerre civile désastreuse pour sa population et son économie, laissant entre beaucoup d'autres choses, le service public des postes et télécommunications exsangue. Je devais pour ma part évaluer matériellement et financièrement, les besoins indispensables au redémarrage des bureaux de poste, pour les services de base, courrier et mandats.

Lorsqu'un fonctionnaire du BEPTOM partait en mission, le Service du Personnel de l'établissement commandait les billets d'avion et s'enquêrait des obligations imposées aux citoyens français arrivant dans le pays en cause : formalités de police et sanitaires notamment. Habituellement, en Afrique francophone le passeport sans visa suffisait pour les courts séjours. Malheureusement pour moi, quelques jours avant mon départ à la suite de divergences d'ordre politique, le Tchad avait rétabli unilatéralement les visas pour les ressortissants français entrant sur son territoire. Pourtant nos soldats, sur place depuis août

1983, y stationnaient toujours pour protéger le régime en place. L'information n'avait certainement pas circulé normalement, car quand je partis le 24 septembre 1984, personne au BEPTOM n'avait eu connaissance de cette affaire et je ne possédais pas de visa sur mon passeport.

Après un voyage sans histoire sur un vol UTA, j'arrivai à l'aéroport de N'Djamena. En débarquant, j'aperçus des légionnaires français équipés de batteries de missiles sol-air, installés près des pistes et des bâtiments de service. Les militaires français étaient bien là. Le Directeur Général de l'OPT, M. D'Abzac m'attendait sur le tarmac et nous nous dirigeâmes ensemble vers le service d'immigration. Là je tendis mon passeport et le préposé après l'avoir examiné, m'indiqua que je n'étais pas en règle. Surprise de ma part. Croyant à une erreur je regardai mon accompagnateur qui me confirma la chose : je ne possédais pas de visa sur mon passeport. Que devais-je faire ? Le DG débattit avec le policier qui finalement me laissa passer, tout en conservant mon passeport. J'étais très inquiet, connaissant par ouï-dire les suites fâcheuses pouvant découler d'une telle situation. De plus au moment de récupérer ma valise, je fus interpellé bruyamment par un homme en boubou blanc à l'allure menaçante, m'accusant d'être en situation irrégulière. L'incident ne dura pas grâce à la présence à mes côtés du DG. Celui-ci parla quelques minutes avec l'individu qui s'éloigna, puis me rassura en m'expliquant que le lendemain, il enverrait son chauffeur chercher mon passeport à la Sûreté.

Bien évidemment, j'avais réservé de Paris une chambre dans l'un des deux hôtels recevant les Européens. A la réception de celui choisi dont j'oublié le nom, le préposé m'indiqua qu'il ne trouvait aucune trace de ma réservation et que l'hôtel étant complet, je devais me rendre dans l'autre établissement nommé « La Tchadienne » au confort plus spartiate. Le chauffeur du DG m'y emmena donc. Là on me donna une chambre peu accueillante que j'acceptai faute de mieux ; je m'y installai et voulus prendre une douche réparatrice. Nouvelle déconvenue, l'eau n'arrivait ni à la douche ni au lavabo. Je retournai donc à la réception et après de longues explications, j'obtins enfin satisfaction et changeai pour une chambre digne de ce nom. La mission ne débutait pas sous les meilleurs auspices.

Le lendemain matin en arrivant au siège de l'OPT, je rappelai au DG sa promesse d'envoyer son chauffeur récupérer mon passeport. Il s'exécuta de bonne grâce et nous commençâmes le travail. Pas pour longtemps, car le chauffeur revint sans le document, m'expliquant que je devais aller le retirer en personne, immédiatement, selon le vœu du fonctionnaire du Service de l'Immigration. Cette fois-ci le DG ne m'accompagna pas et je me rendis seul au bâtiment de la sûreté. A l'entrée et dans les couloirs de celui-ci, flânaient des hommes en civil armés de kalachnikov ou de pistolets automatiques tenus à la main, donnant ainsi un air très inquiétant à ce lieu. Je demandai mon chemin et parvins au service concerné. Je fus reçu par son chef tenant en main mon passeport. Il m'expliqua que j'avais enfreint les lois de son pays et que la situation irrégulière dans laquelle je me trouvais, relevait de ma négligence et donc de ma seule responsabilité. Connaissant un peu la psychologie de ces peuples africains, je savais que je ne devais en aucun cas m'énerver sous peine de graves ennuis, mais palabrer aussi longtemps qu'il le fallait, pour amener mon interlocuteur à plus de compréhension. Je lui expliquai notamment que je venais aider l'OPT à reprendre ses activités, lui exhibai mon ordre de mission, lui démontrai ma bonne foi, etc. Après un laps de temps qui me parut très long, il se radoucit et finalement se contenta de me faire écrire et signer une déposition justifiant ma présence sur le territoire. Après avoir payé la taxe réglementaire il m'accorda le visa, annota en conséquence mon passeport et me le rendit.

A ce moment-là, j'eus l'idée de lui demander si ce visa valait autorisation de quitter le pays. Non me répondit-il : « vous devez obtenir l'accord du service d'émigration, c'est le bâtiment en face, allez les voir ». Je m'y dirigeai donc. Là, je me retrouvai face à face avec le civil qui m'avait pris à partie lors de mon arrivée à l'aéroport. Quand je lui formulai ma demande d'obtention d'une autorisation de sortie, il recommença sa litanie de reproches. Mais possédant maintenant mon visa d'entrée, il ne pouvait plus grand-chose contre moi. J'attendis donc calmement la fin de sa diatribe et obtins finalement satisfaction, non sans avoir payé une nouvelle taxe. A mon grand soulagement, j'étais désormais en règle avec les autorités tchadiennes.

Ma semaine de mission se déroula dès lors normalement, avec des interlocuteurs soucieux d'obtenir un maximum d'aide de la France. Par contre je ne fis pas de tourisme après le travail, car la situation d'insécurité qui régnait encore dans certains quartiers de N'Djamena, ville endommagée en outre par la récente guerre civile, rendait les déplacements des Européens déconseillés. Lors d'un trajet en voiture pour le travail, j'eus ainsi l'occasion de voir la cathédrale locale assez durement touchée par des obus, alors que la mosquée voisine s'en tirait sans aucun dommage, conséquence de la haine endémique existant entre les populations issues d'anciens esclaves animistes ou chrétiens, n'acceptant pas la domination des Goranes musulmans du nord. Un soir à l'hôtel, lors d'une conversation avant le repas, j'appris que quelques semaines plus tôt, vers la fin des troubles dans la capitale, l'établissement avait reçu la visite de soldats livrés à eux-mêmes, qui avaient rançonné dans leur propre chambre, les quelques Européens de passage s'y trouvant. Devant mon étonnement, mon interlocuteur m'assura que pareille mésaventure ne pouvait plus nous arriver, les militaires ayant été « repris en main ». Je le souhaitais pour notre sécurité.

Le jour de mon départ, le Directeur Général de l'OPT ne m'accompagna pas à l'aéroport, mais mit à ma disposition sa voiture de fonction et son chauffeur. Nous partîmes donc de l'hôtel vers 17 heures, l'avion devant décoller en début de soirée. Je n'étais pas mécontent de quitter ce pays alors politiquement peu sûr. En arrivant à environ cinq cents mètres de l'aérogare, la voiture fut arrêtée par un groupe de soldats tchadiens assez dépenaillés, armés des fameuses kalachnikovs. Le chauffeur leur indiqua qu'il devait me déposer à l'entrée de l'aérogare. Pour toute réponse le chef du détachement m'ordonna de descendre de la voiture avec ma valise et de me tenir debout derrière une longue corde posée sur le sol au travers de la route. Le chauffeur un peu effrayé me salua et reprit sans mot dire la route de N'Djamena.

Je n'étais pas particulièrement visé, car quelques personnes, des Européens pour la plupart, stationnaient déjà derrière la fameuse corde. Notre groupe attendit là en plein soleil pendant une bonne demie heure, constamment grossi par de nouveaux arrivants. A moment donné, le chef du détachement militaire nous donna l'autorisation de rejoindre l'aéroport. A pied, la valise à la main, assoiffés, nous parcourûmes les quelques cinq cents mètres nous séparant de celui-ci. Comme rien ne paraissait justifier une telle attente si près du but, nous conclûmes à une brimade gratuite organisée par les militaires.

Après l'enregistrement des bagages, nous attendîmes un long moment en file indienne le début des formalités de police et de douane, près de quelques civils armés stationnant devant les guichets. Dans cette ambiance lourde, j'avais lié conversation avec le voyageur me précédant. Comme je lui expliquais mes mésaventures, cet homme habitué me sembla-t-il à l'Afrique, me dit qu'en rentrant au Tchad par la route, personne ne lui avait demandé le fameux visa. Muni de son passeport vierge de toute autorisation, il ne paraissait pas s'inquiéter de la suite. Elle vint pourtant, désastreuse pour lui. Lorsqu'il passa, juste devant

moi, au guichet de la police, le préposé constatant l'absence de visa d'entrée et de sortie, lui refusa l'accès de la salle d'embarquement, lui intima l'ordre de récupérer sa valise déjà enregistrée et de retourner à N'Djamena régulariser sa situation. Blême de fureur et peut-être d'inquiétude, il dut s'exécuter et quitta la file, accompagné par un policier. Je passai quant à moi sans problème.

L'appareil d'UTA en provenance de Douala étant en retard, nous dûmes attendre encore plus de deux heures, dans un bâtiment surchauffé, sans climatisation, sans même pouvoir nous rafraîchir, le bar étant fermé. Quand l'avion arriva enfin, la loi des « emmerdements maximum » aidant, une valise resta sur le tarmac après chargement du fret de soute. Il fallut redescendre tous les bagages enregistrés à l'escale et inviter individuellement les passagers à se déplacer pour reconnaître leur bien. Finalement s'agissant d'une erreur de comptage d'un préposé, nous pûmes enfin embarquer. Il était près de minuit quand j'escaladai la passerelle de l'avion. Jamais de ma vie je ne fus si heureux de quitter un pays étranger et de retrouver la parcelle de France que constituait cette nuit-là l'appareil d'UTA. J'étais tellement soulagé de me sortir de ce guépier sans encombre et si assoiffé également, que j'allai immédiatement pour fêter l'évènement, demander à l'hôtesse un verre de whisky soda qu'elle m'accorda gentiment.

Pendant trois ans, de 1985 à 1987 inclus, je ne sortis pas de France. Le nombre de missions outre-mer diminuait sensiblement faute de crédits. En mars 1988 pourtant, je fus désigné pour participer au Comité des experts de l'Union Africaine des Postes et Télécommunications se tenant cette année-là à Abidjan (Côte d'Ivoire). Il s'agissait d'une conférence regroupant périodiquement les ministres concernés de tous les pays africains francophones, précédée d'une réunion d'experts des différentes nations en cause, chargée de préparer cette dixième session du conseil des ministres.

Cette fois-ci je partais avec René Eldin, Directeur départemental, depuis peu chef du Service de la Coopération Technique au BEPTOM. René connaissait bien l'Afrique pour y avoir travaillé une partie de sa carrière ; il venait passer dans notre établissement les deux ou trois ans le séparant de la retraite. Je me faisais une joie de partir avec lui, qui connaissait très bien la Côte d'Ivoire et sa capitale. A Abidjan, nos chambres étaient retenues à l'hôtel Tiamia établissement moderne du quartier des affaires en plein cœur du « Plateau », près de la tour Postel 2001 abritant la conférence. Nous retrouvâmes là quelques collègues du ministère français des PTT, avec lesquels nous fîmes équipe pendant notre séjour d'une semaine.

Comme à l'habitude dans de telles circonstances, les coopérants techniques français en poste dans le pays, nous aidaient beaucoup dans notre tâche, par leur connaissance des hommes et du contexte local, nous évitant ainsi les malentendus les plus fréquents. Ils nous servaient également de guide, lorsqu'après le travail nous souhaitions faire un peu de tourisme. L'un d'entre eux membre d'un aéroclub et titulaire du brevet de pilote, nous proposa sous réserve de participer aux frais, de nous emmener survoler la brousse à l'ouest d'Abidjan vers Sassandra, où vivaient encore quelques éléphants. René et moi acceptâmes cette offre et un après-midi, nous nous envolâmes tous les trois comme des grands de l'aéroport international d'Abidjan, dans un petit coucou de quatre places. La promenade fut bien agréable et nous pûmes apercevoir fugitivement, un éléphant dans la brousse. En rentrant, la tour de contrôle donna la priorité d'atterrissage à un vol long-courrier et, en attente à quelques centaines de mètres d'altitude, nous vîmes un DC 10 d'Air Afrique, glisser

majestueusement pas très loin sous notre appareil et se poser en douceur. Quelques instants après, nous atterrissions à notre tour.

Le même coopérant dont j'ai malheureusement oublié le nom, nous proposa d'aller un midi, manger un « poulet bicyclette » dans un restaurant de la banlieue de la capitale. Un poulet bicyclette ? Eh bien nous dit-il, il s'agit de poulets élevés sur place en quasi liberté, maigres et courant si vite qu'il fallait disaient-on en plaisantant, un vélo pour les attraper. Préparé à la mode locale avec des épices, il était excellent. Notre semaine se déroula donc en réunions de travail en commissions, ou en séances plénières, rédaction de projets de textes à soumettre à l'agrément des ministres, comptes rendus pour notre DG, etc, mais également en moments de détente bien agréables ; rien à voir avec ma précédente mission au Tchad.

Depuis la transformation fin 1985 de l'Office des Postes et Télécommunications de la Polynésie française, précédemment établissement public d'état en établissement territorial, l'emploi anarchique des appareils radio émetteurs-récepteurs de toutes natures et de toutes puissances, préoccupait les autorités de l'Etat. Sur ce territoire vaste comme l'Europe, composé d'environ 120 îles grandes ou petites isolées les unes des autres, les habitants utilisaient par nécessité mais sans retenue, du matériel importé des USA, non conforme à la réglementation française applicable en la matière, causant ainsi de nombreux brouillages aux émissions publiques et de sécurité, aéronautiques et maritimes notamment. A plusieurs reprises, le Haut-Commissaire de la République représentant l'Etat dans le territoire, n'ayant pas les moyens humains et techniques de rétablir l'ordre dans ce domaine, avait sollicité officiellement l'aide du BEPTOM.

La solution du problème à la fois technique et juridique, nécessitait une étude sur place, à laquelle notre Directeur Général ne s'était pas encore résolu. Il convenait évidemment d'aller interroger les différentes parties en cause pour évaluer l'ampleur des besoins, tenter de trouver un équilibre satisfaisant entre des exigences contradictoires et finaliser le tout, en proposant une solution autant que possible simple et peu onéreuse. La première mesure à prendre, consistait à contrôler efficacement l'importation des matériels de télécommunications de toute nature. Pour ce faire, il fallait créer au sein du Haut-Commissariat à Papeete, une petite cellule spécialisée de deux ou trois personnes. Je me voyais bien la diriger. Pour forcer le destin, je « poussais à la roue » dans toute la mesure de mes moyens. Fin 1988, sous la pression du ministère des DOM-TOM notamment, le DG décida d'envoyer à Papeete une mission d'évaluation des besoins en la matière.

C'est pourquoi du 14 janvier au 2 février 1989, j'effectuais mon second déplacement en Polynésie française, accompagné cette fois d'un magistrat (Bonan), détaché auprès de la Mission de la Réglementation Générale (MRG) du ministère des PTT et d'un Inspecteur Principal spécialiste des radiocommunications (Leguern), de la Direction des Télécommunications des Réseaux Extérieurs (DTRE). Comme en 1983, Berthe m'accompagna en payant son voyage, que nous effectuâmes tous deux en classe Galaxy, grâce à mon copain Raynier d'UTA qui nous surclassa à nouveau. En 1989, cette compagnie aérienne assurait seule la liaison complète Paris Papeete via San Francisco sur DC10. Nous partîmes donc tous les quatre de Roissy, le dimanche 15 janvier à 19 h 45, par le vol UT 501.

Sur le plan professionnel, cette mission ne s'annonçait pas simple. Jusqu'à la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du Territoire de la Polynésie Française, l'Office des Postes et Télécommunications local était placé sous la tutelle de l'Etat. Il assurait donc le contrôle de l'importation et de l'utilisation des matériels de télécommunications, radiocommunications comprises, relevant des communications extérieures à la Polynésie

Française. Mais à compter de cette date l'Office étant désormais soumis à l'autorité du Territoire, le Haut-Commissaire ne voulait pas, comme je l'ai signalé plus haut, lui laisser cette attribution sensible relevant de sa compétence. Il souhaitait donc disposer en propre, des moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien cette mission. Cette exigence parfaitement fondée sur le plan des principes, ne plaisait pas aux autorités territoriales dépossédées, mais surtout, se heurtait aux réticences du ministère des PTT qui voyait avant tout dans cette affaire, un poste de dépenses supplémentaires. Mon rôle consistait essentiellement à justifier auprès de notre ministère, le bien-fondé de la position du Haut-Commissaire.

En ma qualité de représentant du Directeur Général du BEPTOM dont j'avais reçu les directives, je dirigeais notre petite équipe. Je décidais des démarches à entreprendre à Papeete auprès des différents services locaux d'Etat ou territoriaux, pour obtenir le maximum de renseignements fiables et utilisais en conséquence, les compétences spécifiques de mes deux accompagnateurs. Je devais également rédiger le rapport de fin de mission. Grâce à la gentillesse de mes collègues de l'OPT, j'avais préalablement retenu pour nous trois bungalows dans le Complexe de sport et de loisirs de Pirae, que nous connaissions déjà Berthe et moi. Ils m'avaient également annoncé à cette occasion, qu'ils m'affecteraient une 504 berline pour nos déplacements, pendant toute la durée de la mission. Ils ne pouvaient pas faire mieux pour nous faciliter la tâche et je les en remerciai chaleureusement.

Nous fûmes accueillis à l'aéroport, le dimanche 15 janvier au matin, par trois fonctionnaires de l'OPT et deux du Haut-Commissariat, preuve que la mission était attendue. Après notre installation au complexe sportif, nous occupâmes le reste de la journée à effectuer le tout de l'île, en nous arrêtant au Musée Gauguin pour le visiter et déjeuner. Le lendemain matin, nous commençons notre enquête par une réunion de travail d'une journée avec les dirigeants de l'OPT. Le lendemain matin nous rencontrons les représentants du Haut-Commissaire. Pendant deux semaines à un rythme soutenu, nous avons consulté tous les organismes d'Etat, territoriaux ou privés concernés par ce problème, notamment les Affaires maritimes, qui se heurtaient à de grosses difficultés en matière de radiocommunications, dans ce pays où la pêche artisanale est très développée.

En quittant le territoire le 2 février, nous disposions de tous les éléments nécessaires pour établir un rapport solide. Nous n'oublîâmes pas pour autant de visiter le territoire. Le dimanche suivant notre arrivée fut consacrée à la visite de Moorea avec nos deux compagnons et le dernier week end nous mena, Berthe et moi seulement, à Rangiroa. Ne sachant pas si nous reviendrions à Tahiti, nous avons décidé de découvrir un atoll des Tuamotou ; nous nous étions installés pour deux jours chez Glorine, pension de famille tenue par un couple sympathique de Polynésiens, M. et Mme To'i.

De retour à Paris, j'établis mon rapport. Bien entendu avec l'accord de toutes les parties concernées, il concluait à la nécessité d'installer une antenne des PTT relevant du BEPTOM, au sein des services du Haut-Commissaire. Celle-ci seconderait le Représentant de l'Etat, pour l'ensemble du domaine des Postes et télécommunications relevant des communications extérieures au territoire. Son personnel se composerait de trois personnes : un chef de service d'un grade suffisamment élevé pour s'imposer auprès de ses différents interlocuteurs, un spécialiste en radiocommunications, chargé des examens techniques des appareils radioélectriques entrant sur le territoire et une secrétaire. Je saisis l'occasion auprès de mon Directeur Général, pour poser immédiatement ma candidature au poste de responsable de ladite antenne. Connaissant très bien de par mes fonctions de chef des Etudes d'exploitation,

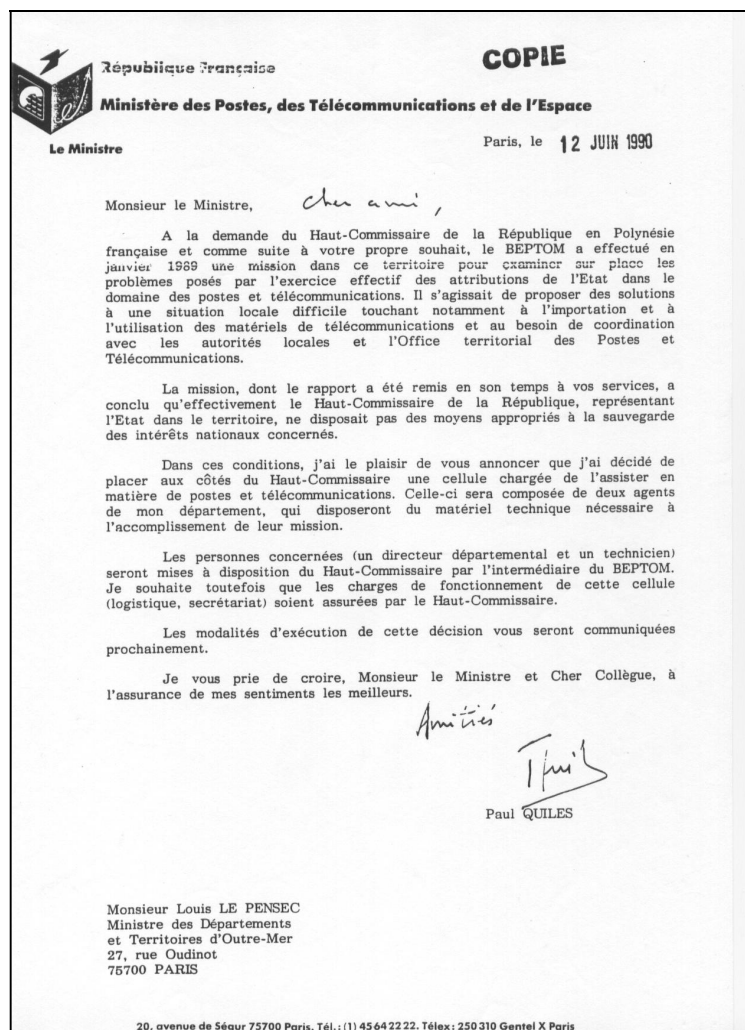
le contexte général dans lequel elle allait évoluer et les différents acteurs concernés, j'étais évidemment très avantage.

La création de cette antenne pour laquelle toutes les parties concernées avaient donné leur accord, nécessita quand même quinze mois de tractations entre le ministère des PTT et celui des DOM- TOM et devint effective fin juillet 1990. Avec l'appui décisif de mon Directeur Général, le ministère des PTT accepta ma candidature. Après sept ans d'attente, j'allais donc réaliser mon vœu de 1983 et travailler à Tahiti. Pendant toute cette période d'expectative, je continuais bien évidemment mes activités habituelles de chef du Service des Etudes d'exploitation, tout en me préparant à mes futures fonctions.

Le 26 avril, j'étais reconnu apte à servir outre-mer, par le Conseil supérieur de santé de la Place de Paris. Il ne me restait plus qu'à recevoir le feu vert du ministère des PTT pour partir. Un mois après, le BEPTOM lançait une consultation pour le recrutement du technicien spécialiste en radiocommunications, devant m'accompagner. Nous eûmes une bonne trentaine de candidatures, parmi lesquelles nous en sélectionnâmes cinq pour un entretien. Le Directeur général me laissa la possibilité de décider seul, et mon choix porta sur Michel Cresp, âgé d'un peu moins de quarante ans, technicien supérieur à la DRT de Marseille. Michel était un spécialiste en matière de recherche de brouillages radioélectriques et son concours me fut précieux. Sérieux, travailleur et affable, nous nous entendîmes toujours très bien.

Directeur Départemental (DD)

Entre temps, j'apprenais mon inscription au tableau d'avancement principal de 1989, pour l'accès au grade de Directeur Départemental. Je recevais un mois après ma nomination dans ce grade, à l'indice brut terminal 1015, à compter du 1^{er} janvier 1990. J'exultais ; à cinquante-cinq ans et quelques jours, j'avais atteint le but que je m'étais fixé. Deux ans avant, par lettre du 10 mars 1988 émanant de la Chancellerie de l'Ordre national du Mérite, j'avais été nommé Chevalier de cet ordre, au titre du ministère de la Coopération. Je ne pouvais pas espérer mieux.



Sur le plan personnel, ces dix ans passés au BEPTOM furent marqués par le décès de mon père, le lundi de Pentecôte 1988, dans ses quatre-vingt quatrième années. Atteint de la maladie de Parkinson, aggravée par un diabète déjà ancien interdisant la prise des médicaments spécifiques à cette affection, il perdit progressivement à partir de quatre-vingts ans environ ses facultés mentales, à tel point que dans les derniers mois de sa vie, nous ne retrouvions plus rien en lui, de l'homme si actif et ouvert que nous connaissions. Durant cette dernière période, il vécut dans son univers intérieur, insensible ou presque à ceux qui l'entouraient. Ma mère passa près de lui des années difficiles, à le soigner avec beaucoup de dévouement et de constance. Il repose dans le cimetière de Villeneuve le Comte.

A Dampmart, Berthe continuait de participer à la vie de la cité, en tenant en qualité de bénévole avec M. Leroy et Mme Béchu, la bibliothèque municipale. Parallèlement et pendant quelques années, elle enseigna à titre gracieux également, l'art floral dans les locaux de la mairie.

Quant à moi, ne pouvant plus pratiquer le yoga à cause de mes horaires de travail, je cherchais une activité me permettant en plus de mes travaux de jardinage, de me dépenser physiquement, pour compenser les longues heures passées assis à un bureau. Le hasard voulut qu'un cours de jiu jitsu ouvrit dans une salle du gymnase de Dampmart, situé à moins de cent mètres de la maison. Je débutais donc à cinquante ans, l'apprentissage d'une des nombreuses

variantes appelée wa-jutsu, de cet art martial. J'étais le plus vieux du petit groupe d'adultes qui pratiquaient sous la direction de Dominique Scezsny, ceinture noire, jeune professeur de maths dans le civil et collègue de mon frère André. Depuis longtemps je souhaitais découvrir ce genre d'activité et je ne fus pas déçu. Au moment de partir pour Tahiti en juillet 1990, j'étais ceinture marron et commençais la préparation à l'examen donnant accès à la ceinture noire.

Enfin, presque chaque année, nous partions en vacances à l'étranger ou outre-mer, comme nous en avons pris l'habitude depuis notre retour du Mali. De plus, nous allions passer quelques jours au printemps, puis en été, chez mon beau père, vivant seul à Paulhan depuis le décès de ma belle-mère. Berthe retrouvait toujours son père, ses frères et sœur restés au pays et son village natal, avec beaucoup d'émotion.

La Polynésie Française

Le 28 juillet 1990, nous embarquions Berthe et moi à Roissy, sur le vol UT 501 à destination de Papeete. J'avais en poche ma lettre de mission émanant du Directeur général du BEPTOM, fixant mes conditions d'emploi et le cadre réglementaire dans lequel j'allais travailler.

Cette mission constituait un des éléments de la Convention du 4 juillet 1990 entre le ministère des PTT et le BEPTOM, relative à la mise en place d'une cellule PTT auprès du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française. La lettre de mission mentionnait ma qualité de responsable de cette cellule, et la liste des attributions confiées à celle-ci. Elle fixait la durée minimum de mon séjour à trois ans sur place suivis de six mois de congé administratif, l'étendue de ma couverture sociale et mon régime fiscal. Elle détaillait également ma rémunération analogue à celle de France, mais affectée d'un coefficient de majoration de 1,84, augmentée des primes et de l'indemnité réglementaire d'éloignement. Au total, nous disposions hors primes et indemnité d'éloignement, d'un revenu mensuel conséquent. Enfin, elle m'affectait une voiture de service, petite il est vrai, puisqu'il s'agissait d'une R5. Rien n'avait été oublié, je connaissais mes objectifs et les moyens dont je disposais pour les atteindre ; il me restait à en faire le meilleur usage.

Il était convenu que le technicien, Michel Cresp, ne me rejoindrait qu'un mois plus tard, afin de me permettre de préparer son arrivée dans les meilleures conditions possibles. En effet, contrairement à notre attente, le Haut-Commissariat m'avait annoncé quelques jours avant mon départ de métropole, qu'il ne disposait d'aucun logement de fonction de libre pour nous. Nous devions donc nous débrouiller seuls pour trouver une habitation. Une fois encore, je dus recourir à la gentillesse de mes collègues de l'OPT qui, afin de m'éviter un séjour onéreux à l'hôtel, mirent à ma disposition un appartement de passage (l'Office en possédait quelques-uns), pour une quinzaine de jours. Ma femme et moi, allions donc disposer du temps nécessaire pour rechercher nous-mêmes un logement, une villa de préférence.

En arrivant à l'aéroport de Tahiti Faaa à 5 heures du matin, deux collègues de l'OPT, Gérard Lefay et Pierre Guézou nous attendaient, ainsi qu'un représentant du Haut-Commissariat, un Attaché d'Administration centrale Principal nommé Jaeger. Ce dernier nous quitta rapidement après m'avoir fixé un rendez-vous pour le lendemain matin, nous laissant en compagnie de mes deux collègues, qui nous installèrent dans notre logement provisoire, rue Wallis. Mes deux précédentes missions dans le territoire, bien que courtes, nous avaient familiarisés un peu avec la vie locale. Nous n'eûmes donc aucune peine à nous y adapter rapidement ; il le fallait, car notre séjour dura finalement quatre ans.

Activité professionnelle

Pour plus de clarté dans ma narration, je traiterai successivement de mon activité professionnelle, puis de notre vie privée, comme je l'ai déjà fait pour le séjour au Mali. Avant de commencer la première partie, il me semble utile de rappeler l'organisation juridique de ce territoire d'Outre-Mer et d'évoquer en quelques mots son peuplement humain

Durant nos quatre ans de présence à Papeete, de juillet 1990 à juillet 1994, la Polynésie Française bénéficiait du statut d'autonomie organisé par la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984, modifiée par la loi n° 90-912 du 12 juillet 1990. Dans le cadre de celui-ci, l'Etat conservait des compétences importantes mais limitées. C'était l'Etat « Gendarme » avec ses missions traditionnelles de police, justice, sécurité, défense, relations extérieures et monnaie. Mais c'était aussi l'Etat « Providence », avec ses fonctions sociales de solidarité, d'entraide et de redistribution. Toutes les autres attributions relevaient de droit du Territoire.

Ainsi en Polynésie française, coexistaient deux autorités et donc deux administrations. L'une relevait de l'Etat au sein de laquelle je travaillais, placée sous la tutelle du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française ; l'autre dépendait du Territoire, dirigée en dernier ressort via ses ministres, par le Président du Gouvernement territorial, Gaston Flosse. Au sein de cette dernière, l'Office des Postes et Télécommunications, établissement public territorial, jouait un rôle économique éminent. Il était alors animé par un Directeur Général métropolitain, René Loridan, recevant ses ordres du Ministre territorial chargé de ce secteur d'activité.

Cette organisation, satisfaisante sur le plan des principes, conduisait dans la réalité à des abus dispendieux pour les finances territoriales, sans aucun rapport avec les services rendus. Afin d'administrer un territoire d'environ 200 000 habitants, le Gouvernement territorial s'organisait comme celui de la métropole. Ainsi par exemple, le ministre chargé des PTT qui aurait pu se contenter d'utiliser les services du personnel dirigeant de l'OPT parfaitement compétent, comme c'était d'ailleurs le cas avant 1984, disposait d'un directeur de cabinet, des conseillers allant avec, en y ajoutant évidemment, le personnel et l'équipement de secrétariat ad hoc, sans compter les voitures de fonction avec chauffeur. Quand il se rendait à Paris pour rencontrer son homologue métropolitain, il voyageait bien entendu en 1^{ère} classe, parfois seul ou accompagné selon le cas. Tout cela multiplié par le nombre de ministères, alourdissait considérablement les charges de fonctionnement du Gouvernement territorial, sans apporter une efficacité supplémentaire quelconque à son action.

Par ailleurs, les membres du Gouvernement territorial et notamment son Président, très jaloux de leurs compétences, ne manquaient généralement pas une occasion d'en revendiquer de nouvelles, alors même qu'ils ne parvenaient pas à maîtriser la gestion de celles leur étant déjà confiées. Ils créaient ainsi avec les services de l'Etat, une atmosphère de défiance pénible à supporter, générant de nombreuses difficultés relationnelles et des problèmes administratifs et humains plus ou moins délicats à régler. En agissant ainsi, ils ne respectaient pas l'esprit de la loi organisant un transfert de compétences progressif, échelonné dans le temps. Il s'agissait dans l'esprit du législateur, d'offrir aux dirigeants polynésiens une sorte d'apprentissage « sur le tas » de la démocratie, sans risque politique, économique et social pour la population. Malheureusement, la patience n'étant pas la qualité la plus répandue dans ce bas monde, cette idée raisonnable fit long feu.

A l'évidence, ce statut d'autonomie ne pouvait pas fonctionner harmonieusement dans ces conditions. Aussi, les sujets de friction ne manquaient jamais entre le Haut-Commissaire et le Président du Territoire. Ils se livraient à une véritable petite guerre, avec des périodes

d'accalmie et des moments de fièvre, que les citoyens avisés pouvaient suivre en filigrane, dans la presse écrite ou télévisée locale. A cela s'ajoutait l'action du parti indépendantiste d'Oscar Temaru, troisième compère dans ce jeu affligeant, dont souffraient grandement les Polynésiens «d'en bas ».

Pour terminer cette brève évocation, je dois rappeler que la population du territoire n'est pas homogène. Elle se compose, aujourd'hui encore, des Polynésiens de souche ou presque (Maohi), au caractère affable et aux mœurs douces en l'absence d'alcool, des métis, Polynésiens-blancs ou Polynésiens-chinois appelés « Demis », au caractère difficile de ceux qui vivent écartelés entre deux cultures, des descendants d'émigrés chinois du 19^e siècle et enfin des Blancs européens, appelés également « Popaa Farani », pour la plupart de nationalité française. Apparemment tout ce petit monde vivait et vit encore à ce jour en bonne intelligence, ce qui n'est déjà pas si mal.

En fait, la réalité ethnique locale est plus complexe. On peut dire schématiquement que les descendants des Chinois dominent largement le commerce local et que les Blancs prospèrent dans les professions libérales et dans la fonction publique d'Etat. Les « Demis » jouent un rôle très important dans la vie du Territoire. Ils occupent la plupart des postes électifs de conseillers territoriaux et de ministres, puisque ces derniers sont, de droit, choisis parmi les membres de l'Assemblée territoriale. Le Président du Gouvernement territorial est lui-même un « demi », Gaston Flosse pendant de longues années, et maintenant Oscar Temaru. Ceux-ci constituent également, une bonne partie de la classe moyenne. Très attachés au territoire où ils sont nés, le connaissant bien, parlant à la fois le français et le tahitien, dominant avec plus ou moins de bonheur leur double culture, ils s'opposent généralement aux métropolitains qu'ils considèrent comme des intrus, et méconnaissent souvent les aspirations des Polynésiens de souche, cantonnés pour la plupart dans des emplois subalternes, ou au chômage.

Je transcris ci-après pour plus d'information, un avis sur les « Demis », que je partage entièrement : *« L'invasion du Territoire par d'autres civilisations et le brassage rapide de cette population pluriethnique, ont modelé au cours des trente dernières années, une société nouvelle dans laquelle prédomine la caste des « Demis ». Même minoritaires, ceux-ci détiennent les rênes du pouvoir. Ils ont façonné avec la complicité de l'Etat, une société parasitaire où règnent la corruption, le laxisme et les inégalités (...) Il y a eu une évolution avec l'arrivée du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) et des métropolitains, et les « Demis » considèrent d'un mauvais œil ces métropolitains qui peuvent remettre en cause leur pouvoir. Aussi, s'appuyant sur les Maohi « ignorants », les « Demis » ont dressé les Polynésiens contre les Popaa et les « Chinois », menaçant les privilèges de la caste, d'où l'existence d'un racisme latent »* (M. Anihi 1989).

Cet environnement humain particulier, explique en partie la vie politique compliquée de ce territoire, où se mêlent ambitions personnelles, intérêts économiques et rivalités ethniques, ces dernières n'étant jamais affichées mais toujours présentes.

Je dois également pour terminer la description de mon environnement professionnel, brosser un tableau succinct du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française. Cet organisme pouvait se comparer à une préfecture importante.

Selon le statut d'autonomie en vigueur à l'époque et dans les conditions fixées par celui-ci, le Haut-Commissaire de la République en tant que délégué du Gouvernement, avait la charge des intérêts nationaux, du respect des lois, de l'ordre public, du contrôle administratif. En outre, il veillait à l'exercice régulier de leurs compétences par les autorités

du Territoire. Il promulguait les lois et les décrets dans le Territoire. Il avait donc des compétences très étendues, et sous ses ordres, tous les services de l'Etat, civils et militaires. La présence à l'époque du Centre d'Expérimentation du Pacifique, chargé des expériences nucléaires à Mururoa, renforçait encore son importance.

Concrètement, à l'exception de quelques modifications dues à la finalité de la mission, le Haut-commissariat était constitué d'une structure tricéphale, à l'instar des organigrammes de préfecture. A sa tête un Haut-Commissaire, assisté d'un Directeur de cabinet et d'un Secrétaire général qui disposent, le premier de différents services de cabinet, spécialisés notamment dans les domaines de police, de protocole ou de relations publiques, le second de quatre directions chargées d'examiner les dossiers au fond et dont le travail oscille entre contrôle, tutelle, assistance technique, gestion et finalement application du droit dans le cadre des lois qui le définissent. La cellule PTT que je dirigeais, relevait directement de l'autorité du Secrétaire général et bénéficiait donc d'une autonomie totale, par rapport aux quatre directions susnommées.

S'agissant des directions dépendant du Secrétaire général, nous touchons là, à mon sens, une faiblesse de l'administration préfectorale. En effet, comment des fonctionnaires en nombre réduit, peuvent-ils exercer simultanément et surtout convenablement, leurs attributions de contrôle, tutelle, assistance technique, gestion et application du droit dans le cadre des lois qui le définissent ? Peuvent-ils examiner au fond dans de bonnes conditions, des dossiers très variés, touchant à toutes les activités économiques, sociales et autres des collectivités territoriales, des entreprises industrielles et commerciales des secteurs privé et public, du monde associatif et j'en passe ? Malgré la qualité professionnelle des personnels concernés, les directions ne disposaient pas des moyens humains nécessaires pour mener à bien leur mission. Cette situation amenait parfois les services à trancher des situations qu'ils ne maîtrisaient pas, se fiant faute de mieux, aux arguments avancés par les parties en cause, sans pouvoir en apprécier le bienfondé. Je prendrai comme exemple parmi d'autres, l'importation des matériels de télécommunications. Avant la création de la Cellule, les autorisations d'importation d'appareils de l'espèce étaient délivrées par des agents d'une de ces directions, n'ayant malgré tout leur sérieux, aucune compétence technique et réglementaire dans ce domaine précis. Ils se bornaient donc à effectuer des vérifications formelles et superficielles, faisant sourire les professionnels et, évidemment, dépourvues de toute efficacité réelle.

Enfin, le personnel du Haut-Commissariat comprenait de nombreux métropolitains, presque tous fonctionnaires de l'Etat, effectuant des séjours de 3 ans sur le Territoire et occupant les emplois supérieurs et moyens. Les autres postes de travail de niveau moyen ou subalterne, revenaient à des locaux fonctionnaires ou sous contrat.

Les missions de la Cellule PTT étaient nombreuses, variées et relevaient toutes des compétences de l'Etat. Elles se répartissaient comme suit :

1- Attributions liées à l'exploitation du service des Postes et Télécommunications.

- suivi des activités de l'Office des Postes et télécommunications du Territoire, dans le cadre de la participation de l'Etat à son conseil d'administration ;
- contribution aux décisions, en coordination avec les parties intéressées, en matière de fixation des tarifs et des quotes-parts dans les régimes international et préférentiel pour la poste et les services financiers et des taxes de perception pour les télécommunications.

2 - Attributions de réglementation générale.

- importation du matériel de télécommunications « fil »,
- examen des appareils radioélectriques avant importation,
- surveillance du spectre radioélectrique, identification et localisation des émissions non autorisées,
- gestion administrative du spectre des fréquences radioélectriques et de ses utilisateurs locaux,
- contrôle des installations radioélectriques à bord des navires,
- examens pour l'obtention du certificat de radiotélégraphiste et de radiotéléphoniste de radioamateur,
- gestion des radioamateurs et des cibistes ;
- servitudes radioélectriques,
- rédaction de documents divers à l'usage des importateurs et des utilisateurs,
- suivi des procédures pénales.

J'exerçais ces attributions sous l'autorité du Haut-commissaire et en son nom, par le biais des délégations de signature notamment. La cellule PTT était un service du Haut-Commissariat comme les autres, et à ce titre, rien ne nous différenciait de la situation de nos collègues des Directions classiques. Simultanément, je dépendais toujours du Directeur Général du BEPTOM. Je le tenais informé par un rapport mensuel du déroulement des travaux de la cellule, dont il portait la responsabilité vis-à-vis du ministère des PTT, et recevais de lui les directives de portée générale touchant au service des Postes et Télécommunications. Le Directeur général étant le représentant de l'Etat au Conseil d'administration de l'OPT, j'assurais pour son compte l'étude de tous les documents préparatoires, soumis pour approbation aux membres de ce conseil, qui se réunissait en principe deux fois par an.

Je ne manquais donc pas de travail purement administratif et, pour ce qui concerne le secteur des télécommunications, j'allais devoir redresser sur le terrain une situation difficile, caractérisée par une insuffisance chronique de contrôles administratifs réels, générant continuellement de nombreux abus.

A pied d'œuvre le lundi 30 juillet, je devais régler un certain nombre de problèmes urgents. La semaine qui commençait fut donc consacrée aux visites protocolaires, à mon installation dans les locaux réservés à la Cellule et à mes démarches privées. Je réceptionnai nos effets et objets personnels arrivés par avion de Dampmart, achetai sur place une voiture particulière, une R5 TL (la mésaventure du Mali m'avait servi de leçon), et recherchai une maison. Le 6 août, la chance nous souriant, nous en trouvions une. Elle était située à Punaauia, PK 15,8 côté montagne, sur la côte ouest face à la magnifique île de Moorea, à cinquante mètres de la mer et d'une plage privée, et à laquelle nous avons officiellement accès en notre qualité de locataires. Elle nous convenait et nous acceptâmes les conditions de la propriétaire. Le lendemain nous signions un contrat d'un an renouvelable, pour un loyer mensuel de 120.000 francs CFP. Cette même semaine, je recevais également ma voiture de

fonction, une R5. En quinze jours nous étions donc à peu près installés, et j'allais pouvoir me consacrer pleinement à mon travail.

Tout d'abord, je devais organiser mon service. Les locaux mis à ma disposition, trois pièces, dont deux à l'étage et une au rez-de-chaussée, se situaient dans le bâtiment de la MAFIC, (Mission d'Aide Financière et de Coopération Régionale), une des quatre directions du Haut-commissariat. Je dus immédiatement m'opposer au directeur de cette Mission, Jaeger déjà nommé, qui prétendait placer la Cellule PTT sous son autorité. Je ne pouvais pas accepter cette exigence pour une double raison : son incompétence dans le domaine concerné et également, son grade inférieur au mien. Je dus menacer de porter cette affaire à la connaissance de ma hiérarchie à Paris, pour que le Secrétaire Général accepte enfin de me placer sous son autorité directe, comme cela avait été initialement prévu. Bien entendu, mes rapports avec Jaeger en souffrirent ; mais quelque temps après il quitta ce service, pour occuper par intérim et pour quelques semaines seulement avant de retourner en métropole, le poste de directeur de cabinet du Haut-Commissaire. Il fut remplacé par un garçon sympathique, Eric Morvan, avec qui j'entretins d'excellentes relations.

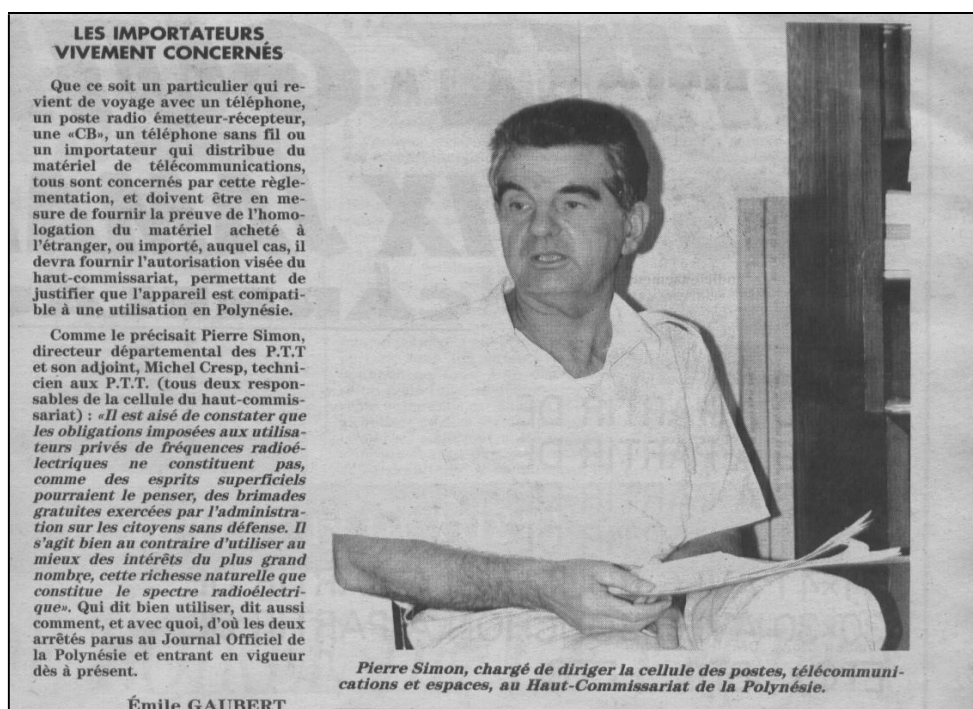
Le Secrétaire général m'avait affecté une secrétaire recrutée localement en CDD, Lisa Horley. Cette jeune femme polynésienne, connaissait très bien son métier et dominait aisément l'équipement informatique mis à la disposition de la cellule. Durant nos quatre ans de collaboration, et bien que parfois « fiu » elle me donna toute satisfaction. J'eus d'ailleurs le plaisir de lire quelques mois après mon retour en métropole, une de ses lettres m'annonçant sa titularisation ; je n'y étais pas totalement étranger et elle le méritait bien. Parallèlement, j'utilisais rapidement les crédits mis à ma disposition pour meubler et équiper convenablement nos locaux. Je disposais d'un fax, pour communiquer avec Paris, dans des conditions optimales. En effet, le décalage horaire de 11 ou 12 heures selon la saison, entre la Métropole et la Polynésie Française, nous facilitait la tâche. J'envoyais mes messages au BEPTOM en fin d'après-midi avant de cesser le travail, et le lendemain matin à la prise de service, les réponses m'attendaient.



Ci-dessus : Lisa, Michel et moi.

Pour contrôler les postes émetteurs-récepteurs radio, j'allais recevoir les appareils de mesures radioélectriques très coûteux nécessaires à la bonne exécution de cette tâche confiée au technicien Michel Cresp. En prévision de leur arrivée prochaine, je lui avais affecté la salle du rez-de-chaussée, dont les fenêtres étaient protégées par de solides grilles et la porte blindée. Il allait disposer là d'un local suffisamment vaste pour y effectuer aisément et à l'abri des curieux, toutes les mesures et essais nécessaires.

Parallèlement je continuais mes visites aux différents services de l'Etat, avec lesquels j'allais devoir travailler : ceux du Haut-Commissariat, tels que le service de presse, le bureau d'études chargé de l'analyse des informations de toute nature, le cabinet civil, le cabinet militaire, et les services extérieurs de l'Etat, douanes, police, affaires maritimes, etc. Je citerai à part France Câbles et Radio (FCR), filiale de France Télécom, chargée des liaisons extérieures au Territoire et donc en relations étroites avec l'OPT et le Haut-commissariat. Son directeur Jean Szilagy, en but comme moi à l'hostilité sourde des autorités territoriales, devint rapidement un allié sur le plan professionnel et un camarade fidèle. S'agissant de l'OPT, je connaissais déjà personnellement son Directeur Général, René Loridan, et ses proches collaborateurs.



Michel Cresp arriva à Papeete le vendredi 31 août à 6 heures du matin, avec sa femme Christine et leurs trois enfants. Toujours grâce à l'amabilité de mes collègues de l'OPT, il bénéficia d'un bungalow au complexe sportif et de loisirs, et put ainsi prendre le temps de trouver un logement à sa convenance. Dans les jours qui suivirent, je l'accompagnais dans certaines de ses démarches. Michel avait à son arrivée, 39 ans. De taille moyenne, mince et brun, très sympathique, il était joli garçon. Je connaissais son excellente réputation professionnelle sur le papier, mais il fallait le juger à l'épreuve des faits. La suite des événements prouva qu'elle n'était pas surfaite.

Comme je savais d'une part que mes attributions professionnelles me demanderaient beaucoup de temps et que d'autre part j'ignorais tout ou presque de son travail très spécialisé, je décidai de lui faire confiance. Je lui fixai donc précisément le cadre de ses compétences propres, lui laissant le soin de les exercer comme il l'entendait. Il lui suffisait de me tenir

régulièrement informé de l'évolution de son travail, des affaires qu'il traitait et des difficultés qu'il pouvait rencontrer. Pour le reste, il ne prenait aucune décision sans mon accord préalable. Comme il était sérieux et intelligent, il joua pleinement le jeu, et je n'eus qu'à me louer de sa collaboration. En outre nos bureaux étant contigus, nous n'avions que quelques pas à faire pour nous concerter. Cette excellente entente entre nous malgré la différence d'âge et de grade, constitua à mon sens, la clé de notre réussite et contribua à établir à l'extérieur, la réputation de sérieux de la Cellule. D'ailleurs, dans le contexte local très délicat pour l'action des agents de l'Etat, les désaccords internes nous étaient interdits, sauf à échouer lamentablement et à devenir la risée de tous nos correspondants territoriaux.

En effet durant mes quatre ans de séjour, nos relations avec le ministre local chargé des Postes et télécommunications furent très difficiles, avec des moments de fièvre et des périodes d'accalmie. Mes collègues métropolitains de la direction de l'Office, et en premier lieu le Directeur Général, bien que favorables à l'existence de la cellule PTT du Haut-Commissariat, se gardaient bien officiellement de nous aider et même de nous soutenir en quoi que ce soit, par crainte de mesures de rétorsion à leur encontre. La seule mais très redoutée, était le non renouvellement de leur détachement, entraînant un retour non désiré en métropole, car bon nombre d'entre eux avaient épousé des Polynésiennes et les autres appréciaient les avantages pécuniaires liés à leur présence sur le Territoire. Dans tous les cas de figure, ils s'alignaient donc exactement sur les positions de leur ministre. Sur le plan personnel et en privé, nous nous entendions bien et entretenions avec la majorité d'entre eux d'excellentes relations ; mais ils n'allaient pas au-delà, de peur de se compromettre. Je les comprenais et je ne pouvais qu'accepter cette situation.

Pour illustrer ces difficultés relationnelles avec le Gouvernement territorial, je citerai le point de presse du 18 octobre 1990 relatif à l'installation de la cellule PTT, que les services du Haut-Commissaire avaient décidé d'organiser afin de la faire connaître au public. Je devais présenter à la presse écrite et audiovisuelle les activités de mon service. Je m'y employai de mon mieux et le Chargé de presse du Haut-Commissariat qui m'avait présenté, se déclara satisfait de ma prestation. Le lendemain, dans les deux quotidiens locaux, une pleine page résumait le contenu de mon intervention. Les autorités territoriales qui refusaient systématiquement tout renforcement des capacités de l'Etat, sortirent quelques phrases de leur contexte et engagèrent une polémique visant à discréditer notre action future. Le Haut-Commissaire dut intervenir en personne, pour y mettre un terme.

Dans mes notes écrites le 31 décembre 1990, je relève ce paragraphe :

« Dans l'ensemble, ces cinq premiers mois se sont bien passés, malgré d'assez grosses difficultés relationnelles avec l'OPT et surtout le ministre territorial Boris Léontieff.

Le travail est intéressant et la coopération de Michel Cresp efficace, celle des « locaux » beaucoup moins.

En résumé, la situation est plutôt bonne sur le plan professionnel. »

Je parvenais malgré tout à me tenir au courant du fonctionnement général de l'OPT, car quelques mois après mon arrivée, le mess de garnison situé Avenue Bruat où je déjeunais à midi ferma, et je pris l'habitude d'aller prendre ce repas au restaurant administratif de l'OPT, auquel j'avais accès. Là, je retrouvais chaque jour mon collègue Patrick Delanne, Directeur des Affaires administratives et financières à l'OPT, et à ce titre, bien informé. Nous avons sympathisé et nous nous rendions mutuellement service. Aussi, malgré la réserve

amicale qu'il affichait à mon égard, je parvenais à la longue à obtenir de nombreuses informations sensées ne pas venir aux oreilles du Haut-Commissariat. En outre, mes obligations professionnelles m'imposaient régulièrement des rencontres avec le Directeur général René Loridan et ses collaborateurs directs, les deux directeurs généraux adjoints, Donald Chavez pour la Poste et Alphonse Teriierooiterai pour les Télécommunications, Pierre Guézou Directeur technique des télécommunications, puis son remplaçant Jacques Sallefranque, Bernard Moissiard Directeur commercial télécom, Gérard Lefay directeur de cabinet du DG et j'en passe de nombreux autres. Je pouvais donc à ces occasions glaner des informations précieuses.

Pour les affaires délicates demandant des études approfondies, ou l'accord préalable de ma hiérarchie parisienne, je disposais des différents services spécialisés du BEPTOM, et si nécessaire à travers lui, de ceux du ministère des PTT. J'étais donc en relation permanente avec la « maison mère », par courrier, fax et, si nécessaire, par téléphone. Comme je l'ai dit précédemment, le fax s'avérait particulièrement pratique et je l'utilisais régulièrement.

En outre, le Directeur Général du BEPTOM assistait aux deux réunions annuelles du Conseil d'administration de l'Office, en sa qualité de représentant du Ministre métropolitain chargé des Postes et Télécommunications. Tous les six mois il passait donc une semaine à Papeete et pouvait ainsi s'assurer de visu de la situation locale et des difficultés que la cellule rencontrait dans certains domaines. Je l'accompagnais systématiquement dans ses audiences auprès des autorités de l'Etat quelles qu'elles soient, mais il rencontrait seul celles du Territoire pour ne pas les fâcher semble-t-il, imitant en cela le Secrétaire général du Haut-Commissariat, également membre du Conseil d'administration de l'Office. Je n'appréciais pas du tout cette attitude, pensant aujourd'hui encore, que ces fonctionnaires faisaient par faiblesse de caractère, le jeu des autorités territoriales qui cherchaient sans cesse et dans tous les domaines, à miner l'administration d'Etat pour mieux s'affranchir de ses règlements, pourtant indispensables au bon fonctionnement d'une démocratie.

Environ deux mois après mon arrivée, nous disposions de la plupart de nos moyens d'action, hormis quelques appareils de contrôle secondaires, et pouvions désormais travailler efficacement.

Une partie non négligeable des activités de la cellule ne présentait pas de difficultés particulières, car n'influant pas directement sur nos rapports toujours délicats avec les services territoriaux. Je citerai notamment :

- le suivi des activités de l'OPT, où il me suffisait d'obtenir de celui-ci les documents nécessaires,
- la fixation en accord avec lui des tarifs postaux et de télécommunications et des quotes-parts relatifs aux communications extérieures, où je me bornais à m'assurer que les projets d'arrêtés à signer par le ministre métropolitain des PTT répondaient aux obligations formelles imposées par ce dernier,
- la gestion locale du spectre des fréquences radioélectriques, régie par des traités internationaux s'imposant à tous et ne souffrant aucune discussion.

Dans tous les domaines cités ci-dessus et dans quelques autres secondaires, les tâches qui en découlaient, bien exécutées, n'entraînaient aucune difficulté ou contestation.

Pour le reste, notamment l'importation des matériels de télécommunication et de radiocommunications, la gestion et la surveillance des radioamateurs, des cibistes, et des réseaux radioélectriques privés terrestres et maritimes, nous touchions directement aux intérêts territoriaux privés ou publics, et les sujets de friction ne manquaient pas. Chaque jour

nous apportait son lot de difficultés touchant indifféremment un ou plusieurs des domaines énumérés ci-dessus, mais par souci de clarté je les traiterai successivement, en commençant par les radioamateurs.

Le service radioamateur, relevait à cette époque des compétences de l'Etat. Jusqu'à la transformation de l'OPT en établissement public territorial en 1984, il était placé sous la tutelle dudit OPT. A partir de cette date, il releva de la compétence du Haut-Commissaire. Mais ce dernier ne possédant pas de personnel qualifié en la matière, les radioamateurs ne disposaient plus d'interlocuteur réel. Ainsi, les examens d'aptitudes préalables à l'obtention d'une licence n'étaient plus assurés, au grand mécontentement des candidats potentiels.

Mon premier travail en septembre 1990, fut de reprendre à l'OPT les dossiers des radioamateurs en cours de validité et de contacter M. Wiesnieski, alors président de l'association locale de radioamateurs (CORA), pour connaître ses revendications. Celui-ci se félicita que l'Etat se préoccupe enfin d'eux et me demanda tout d'abord, de prévoir dans les meilleurs délais un examen d'aptitude pour les nombreux candidats en attente. Nous décidâmes de créer à partir d'octobre, un cours de préparation, dispensé par des radioamateurs chevronnés de son association et de clôturer celui-ci en juin par l'examen officiel, dont nous assurerions Michel et moi comme il se doit, l'organisation, la surveillance, la correction et la publication officielle des résultats.

L'examen comportait plusieurs niveaux, notamment ceux de radio téléphoniste pour les liaisons en phonie plus ou moins limitées par la distance, et de radio télégraphiste pour les liaisons en graphie, permettant d'atteindre dans de bonnes conditions de propagation, les endroits les plus éloignés de la planète. La licence octroyée à chaque radioamateur, l'identifiait à travers un indicatif indiquant notamment le territoire de délivrance de l'autorisation et la qualification de l'intéressé. Ainsi, la Polynésie française était FO ; le chiffre 3 caractérisait les radiotéléphonistes, le 4 les radiotélégraphistes, et le 5 consacrait les radiotélégraphistes ayant une ancienneté minimale de trois ou cinq ans je ne me souviens plus. Bien entendu, tout le monde aspirait au FO5, le top en la matière.

Chaque catégorie de licences liée à son niveau de compétences, était sanctionnée par des tests spécifiques, le tout prévu dans un arrêté ministériel. Il nous fallait donc préparer les épreuves des examens correspondants. Pour éviter cette tâche superflue, une demande à Paris auprès du service des télécommunications compétent, nous permit d'obtenir une série de sujets conformes aux exigences de l'arrêté. S'agissant de l'épreuve de morse imposée à la catégorie 4, je pris contact avec le commandement du Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique implanté au camp d'Arue, qui mit à notre disposition pour une matinée par an, sa salle de formation morse totalement équipée.

L'examen eut lieu à la date prévue et bien que nous n'ayons pas fait de cadeau, une bonne quinzaine de candidats furent admis et obtinrent quelques jours après la licence tant désirée. A partir de cette opération, nos relations avec les radioamateurs s'établirent au beau fixe et le demeurèrent pendant toute la durée de mon séjour. Chaque année en mai, nous organisons un examen et le reste du temps, Lisa veillait à ce que les licences soient renouvelées régulièrement et les demandes raisonnables, telles que l'attribution d'indicatifs spéciaux liés à des manifestations, systématiquement et rapidement satisfaites.

Toujours dans ce domaine, nous recevions très fréquemment des radioamateurs étrangers, Américains et Japonais notamment en vacances sur le territoire, qui nous demandaient de leur établir pour la durée de leur séjour à Tahiti, une licence temporaire, leur permettant d'émettre localement. Cette disposition prévue par les accords internationaux,

générait un travail parfois pénible, essentiellement avec les Américains. Ceux-ci voyageant généralement sur leur bateau de plaisance, avaient pris l'habitude quelques jours avant leur arrivée à Papeete, de transmettre leur demande par radio pour gagner du temps. Imaginez moi demander dans un anglais incertain, l'identité du demandeur, indispensable pour établir la licence et entendre une voix nasillarde cracher en quelques secondes son nom, son prénom, le nom et l'indicatif radio de son bateau et son numéro de licence radioamateur, le tout avec un accent épouvantable, et par liaison radio de qualité souvent médiocre. Il me fallait pratiquement toujours, leur demander d'épeler lentement tous ces renseignements, sans pour autant être assuré de leur exactitude. De plus, certains de ces Américains quand ils venaient chercher leur autorisation d'émettre dans les bureaux de la cellule, donnaient l'impression de se comporter en terrain conquis, ce qui nous irritait beaucoup Lisa, Michel et moi. Les radioamateurs japonais étaient, quant à eux, beaucoup plus courtois avec nous.

Le téléphone portable n'existait encore qu'à l'état de projet, quand je quittai le territoire en août 1994. Aussi beaucoup de particuliers utilisaient alors la CB de manière intensive, pour communiquer vers l'intérieur ou l'extérieur du Territoire. A cette époque, la CB (citizen band, ou bande des citoyens), permettait à tout un chacun d'utiliser pour ses besoins personnels et en toute légalité, un appareil de l'espèce, contre paiement d'une redevance annuelle d'un montant modeste. En contrepartie, l'émetteur-récepteur CB, répondait à des spécifications techniques précises, notamment un nombre de canaux réduit et une portée limitée à quelques kilomètres.

Bien entendu, la tentation était forte de « gonfler » l'appareil pour lui permettre de réaliser des liaisons pouvant atteindre plusieurs centaines de kilomètres. Techniquement il n'y avait rien de plus facile et les importateurs et vendeurs de ce type de matériels, le proposaient discrètement aux acheteurs intéressés. Ainsi, lors de notre prise en charge des radioamateurs, ceux-ci nous signalèrent l'action néfaste de certains de ces cibistes équipés de postes puissants, se comportant comme eux, sans posséder les qualifications indispensables et en utilisant indûment des fréquences radio attribuées à d'autres services. Il en résultait parfois des brouillages affectant les liaisons radio commerciales, terrestres ou maritimes, régulièrement autorisées, elles. De plus et surtout, les radioamateurs n'acceptaient pas que des gens n'ayant pas subi d'examen d'aptitude et ne payant pas de licence, disposent des mêmes facilités qu'eux. Je devais donc mettre un terme à ces agissements répréhensibles.

L'occasion m'en fut donnée par la réception à la cellule, de plaintes en brouillage de postes de télévision, déposées par des particuliers mécontents. La première instruite en décembre 1990, concernait plusieurs téléspectateurs de Paea. Michel dépêché sur place, constata que près des habitations des plaignants, s'élevait dans une propriété privée, une grande antenne du type de celles utilisées par les radioamateurs, mais appartenant à une personne ne possédant pas cette qualité. Renseignements pris, l'intéressé, M. José Diaz, un métropolitain titulaire d'une licence CB, disposait d'un poste émetteur récepteur de grande puissance, qu'il utilisait au gré de sa fantaisie, de préférence le soir après son travail. Quelques mesures radioélectriques faites sur place par Michel, confirmèrent la responsabilité de cet homme dans ces perturbations. Ce dernier présent lors du contrôle, prit très mal les remarques verbales de Michel qui n'insista pas et rentra au bureau, où il m'informa de la situation.

Cette affaire reflétait bien la situation existante. Les personnes désireuses de devenir radioamateurs et ne pouvant pas y parvenir en l'absence d'examen d'aptitude organisés par l'Administration, achetaient des postes de ce type avec la complaisance des commerçants spécialisés et les utilisaient en toute illégalité. Simultanément, ils demandaient une licence

CB, croyant ou feignant de croire qu'ils étaient alors en règle. Nous en connaissions déjà une bonne dizaine dans ce cas dans Papeete et sa banlieue.

Pour en finir avec ces errements, je devais faire un exemple dans l'affaire Diaz. L'action d'émettre sans autorisation administrative tombait sous le coup de la loi et le contrevenant s'exposait à une peine de prison avec sursis ou non, assortie d'une lourde amende. Je disposais donc de tous les atouts pour mener à bien ma tentative d'intimidation. J'écrivis donc à Diaz une lettre très officielle, détaillant les peines qu'il encourait et le convoquant à mon bureau. J'ajoutai qu'à défaut de sa présence le jour dit, je me trouverais dans l'obligation de lancer immédiatement les poursuites pénales à son encontre.

Bien entendu il vint tout penaud, essayant de me convaincre de sa bonne foi et s'excusant auprès de Michel pour ses propos ayant, dit-il, dépassé sa pensée. Il n'était pas du tout dans mon intention de le sanctionner, mais de l'obliger à préparer l'examen de radioamateur s'il voulait continuer d'utiliser son poste émetteur récepteur. Je lui laissais donc le choix entre préparer l'examen d'aptitude de radioamateur avant de reprendre ses émissions, ou les arrêter définitivement sous peine de poursuites, effectives cette fois. C'était un brave homme d'une quarantaine d'années, inconscient de la nature répréhensible de ses agissements, et désireux de se sortir au mieux du guêpier dans lequel il se trouvait. Il accepta donc ma proposition. Je lui communiquai le nom du président du CORA, en l'invitant à le contacter. J'ajoutai que désormais j'aurai un œil sur lui et que le premier manquement serait sanctionné. Il promit et repartit soulagé. Il tint finalement parole et obtint son certificat de radio téléphoniste, lors du premier examen.

A travers lui je visais tous ses semblables et notamment un habitant de Papeete, passionné de liaisons radio longues distances, mais dépourvu de tout diplôme radioamateur. D'un niveau social élevé, il pensait que sa situation professionnelle éminente le dispensait de demander une licence. Il constituait ainsi un mauvais exemple pour ses collègues cibistes plus modestes, tentés par cette dérive ; José Diaz m'avait d'ailleurs cité son nom en guise d'excuse.

Je convoquai cet homme, lui expliquai que ses agissements ne pouvaient pas être tolérés plus longtemps et qu'il risquait des poursuites pénales. Pour régulariser sa situation, il lui suffisait de réussir à l'examen radio téléphoniste amateur, épreuve largement à sa portée. Face à ma détermination, il m'avoua que craignant d'échouer à l'examen de radioamateur, il n'avait jamais osé s'y présenter. Je réussis à le convaincre et le mis en rapport avec le président du CORA. Il prépara l'examen sérieusement et, malgré ses appréhensions, il obtint dès sa première tentative, la qualification de radiotéléphoniste amateur. Il réalisait ainsi son vieux rêve : rejoindre la communauté des radioamateurs et s'adonner à sa passion en toute légalité. Comme il aspirait à l'indicatif FO5 dès que possible, il lui restait à réussir l'examen de radiotélégraphiste, c'est-à-dire à apprendre le morse. Il y parvint deux ans après et passa FO4, antichambre de FO5. Avec lui dans notre camp, les derniers récalcitrants s'inclinèrent et la situation se normalisa. Pour parfaire le climat d'entente qui régnait désormais entre nous, je décidai de satisfaire une demande récente du président du Cora, portant sur la réglementation applicable au service radioamateur. Il souhaitait que je regroupe dans un petit fascicule remis aux candidats radioamateurs, un bref historique de ce service et l'ensemble des règles internationales et nationales le régissant, pour souligner son importance au plan mondial. Je m'exécutai donc avec plaisir et ne le regrettai pas.

Les autres cibistes, les plus nombreux, usaient de leurs appareils selon les règles prescrites et ne nous posaient généralement pas de problèmes, hormis lors du blocus par les

indépendantistes du port de Papeete en 1992. A cette occasion, certains cibistes déjà connus des services de gendarmerie, utilisèrent leurs postes pour assurer des liaisons au bénéfice des manifestants. Le Haut-Commissaire n'apprécia pas du tout et je dus quelque temps après, résilier les licences établies au nom de ces personnes identifiées par les gendarmes.

Pour en finir avec cette partie de mon récit, j'évoquerai un épisode assez étonnant, cité à l'époque dans la presse locale. Préalablement je rappellerai que les bandes de fréquences attribuées aux radioamateurs métropolitains et polynésiens ne coïncidaient pas totalement, et que notamment, quelques fréquences utilisées à Tahiti, étaient réservées en métropole à des usages différents. Un jour, le président du CORA me signala que ses adhérents écoutaient depuis quelque temps déjà, des émissions non autorisées sur leurs fréquences. Il s'agissait de bruits divers comme on peut en entendre dans une maison habitée, située vraisemblablement en ville, faisant immédiatement penser à une écoute illégale de ses occupants. L'affaire resta en l'état un mois ou deux, jusqu'à ce qu'un article d'un journal local la publie.

Le niveau de méfiance entre les autorités de l'Etat et celles du Territoire était tel, qu'immédiatement des accusations d'espionnage émanant de ces dernières naquirent. Le Haut-commissaire ne pouvant pas rester sans réagir, me demanda d'ouvrir une enquête. Pratiquement, il fallait localiser l'émission par radiogoniométrie, pour pouvoir en identifier les auteurs. Michel, spécialiste en la matière, ne disposait pas de tout le matériel nécessaire, et nous dûmes demander l'aide du service local de Télédiffusion de France (TDF), qui mit à notre disposition son camion gonio, un technicien et le chauffeur allant avec. L'émission très faible, ne facilitait pas la tâche de Michel et de son collègue de TDF ; le camion se promena donc dans les rues, pendant plusieurs heures, avant que nos hommes finissent par localiser un immeuble d'une quinzaine d'appartements, situé dans Papeete même. Mais lequel d'entre eux était concerné ? Il ne restait à Michel qu'une solution : couper successivement le courant dans chaque logement, jusqu'à ce que l'émission cesse, apportant ainsi la preuve recherchée. Il identifia donc l'appartement en cause.

Quand Michel sonna, une jeune femme vint lui ouvrir. Il présenta sa carte officielle et lui expliqua la situation. Manifestement elle ne comprenait pas et semblait à l'évidence étrangère à l'affaire. Elle le laissa donc chercher l'émetteur qui devait nécessairement se trouver dans l'appartement. Il le découvrit, dissimulé dans une prise électrique multiple. Il s'agissait d'un équipement de surveillance, composé d'un émetteur de faible portée intégré à une prise multiple aménagée, vendu en France avec son petit récepteur portable. Cette femme vivait avec un caporal-chef de la Légion Etrangère travaillant à Mururoa, et de ce fait, souvent absent de son domicile. Le reste était simple à deviner : jaloux, il surveillait ainsi sa compagne à son insu lors de ses jours de repos passés à Papeete. Il lui suffisait de se tenir au bas de l'immeuble dans sa voiture et d'écouter à l'aide de son petit récepteur ce qu'elle disait.

Le Haut-commissaire informé et soulagé, me demanda d'avertir la Sécurité militaire, pour que l'incident soit traité en interne par l'Armée. Les autorités territoriales ayant été avisées, un article vague et édulcoré parut dans la presse locale, mettant fin à cette affaire finalement très banale.

Si en moins de deux ans, le problème CB/radioamateurs avait été réglé au mieux de nos possibilités et de l'intérêt général, celui relatif à l'importation et à l'usage des appareils de télécommunications « fils et radio », s'avéra beaucoup plus délicat à traiter, car notre intervention contrariait les nombreuses habitudes, mauvaises mais lucratives, prises par tous les acteurs de ce domaine d'activité, des importateurs jusqu'aux utilisateurs inclus.

Les appareils « fils » sont ceux que l'on connecte directement au réseau public de télécommunications, par l'intermédiaire d'une prise téléphonique. Leurs caractéristiques techniques doivent correspondre exactement à celles des centraux téléphoniques automatiques, appelés à les mettre en rapports entre eux. La compatibilité de ces matériels français et américains n'existant pas toujours, le fait de brancher un terminal américain, tel qu'un fax, un répondeur, ou même un simple poste téléphonique, pouvait perturber le fonctionnement des autocommutateurs polynésiens et entraîner des incidents de fonctionnement. En effet, la totalité du réseau de télécommunication de l'OPT était alors constitué par du matériel français, l'Administration des PTT ayant alors le monopole sur l'ensemble du territoire national.

Pour éviter ces éventuels dysfonctionnements, l'Administration ne tolérait le branchement sur son réseau de télécommunications, en France métropolitaine comme dans les départements et territoires d'Outre-mer, que des seuls appareils agréés, c'est-à-dire ayant reçu une certification prouvant leur compatibilité, qu'elle délivrait elle-même par l'intermédiaire du CNET.

Cette situation entraînait des difficultés notables en Polynésie française, à cause de la proximité et surtout de la puissance du marché nord-américain, qui inondait ce petit territoire français de ses produits. En outre, beaucoup de Polynésiens se rendaient à San Francisco ou Los Angeles pour affaires ou pour les vacances et achetaient les derniers gadgets en vogue aux USA. La tentation était forte pour eux, de rapporter dans leurs valises des appareils de télécommunications souvent plus récents, et toujours beaucoup moins chers que les nôtres.

Depuis longtemps déjà, l'OPT se plaignait de cette situation et souhaitait que l'Etat à travers la cellule PTT du Haut-Commissariat, mette un terme à cette anomalie. Nous disposions à cet effet de la liste constamment tenue à jour des terminaux de télécommunications agréés par la Direction Générale des Télécommunications. Il nous suffisait donc à chaque demande d'importation de matériels de l'espèce de la consulter et selon le cas, d'accepter ou non. L'accord se concrétisait par une autorisation écrite signée de ma main, au nom du Haut-Commissaire évidemment, exigée par le Service des douanes, pour la mise à la consommation des appareils en cause.

Si les particuliers sans défense ne pouvaient que s'incliner devant un éventuel refus d'importation, il n'en était pas de même pour certaines personnes physiques ou morales (importateurs, industriels, commerçants, etc), qui faisaient intervenir en leur faveur des personnalités locales influentes, afin de peser sur ma décision. Là encore, je me trouvais devant deux attitudes : respecter scrupuleusement la réglementation et déplaire aux forts, ou leur céder et n'accabler finalement que les faibles. J'optai pour la première solution, sachant qu'en cas de refus de ma part, les requérants disposaient de la possibilité de s'adresser au Haut-Commissaire lui-même, qui sous la pression, accordait parfois des dérogations, par l'intermédiaire de son Directeur de Cabinet.

Ma situation s'avérait donc relativement confortable. Je n'accordais exclusivement que l'importation de matériels agréés. Si devant un refus de ma part, un importateur récalcitrant hurlait, je l'envoyais chez le Directeur de cabinet qui se débrouillait avec lui. Si ce dernier décidait d'accorder la dérogation, Lisa lui préparait une autorisation qu'il signait lui-même, en contravention avec la réglementation. A ce jeu-là, je ne pouvais pas me faire un ami du Directeur de cabinet, lequel endossait personnellement des responsabilités qu'il aurait aimé me voir assumer. Il ne se gênait pas pour critiquer, mais jamais devant moi, mon attitude selon lui rigide, pour ne pas dire bornée. Mais j'avais été nommé à la tête de la cellule pour

faire respecter la réglementation et, malgré quelques inconvénients dus à la mauvaise volonté quasi permanente du Directeur de cabinet à mon égard, je ne m'en souciais pas, ayant d'une part la conscience tranquille, et d'autre part, possédant en matière de carrière mon bâton de maréchal.

Lors de mes quatre ans au Haut-Commissariat, je pus constater maintes fois, que le représentant de l'Etat est soumis à des pressions aussi nombreuses que variées, en provenance du pouvoir central, des hommes politiques locaux, ainsi que des milieux d'affaires et assimilés. Recevant ses ordres du gouvernement central, il ne peut qu'obéir à ses injonctions et prêter une oreille attentive à ses demandes et à celles de ses alliés politiques sur place, au détriment de l'équité et parfois même de la légalité. En outre, des situations économiques locales difficiles, peuvent l'inciter à s'affranchir exceptionnellement de certaines des règles qu'il est pourtant chargé de faire respecter. En la matière je ne porterai pas de jugement de valeur, ce serait trop facile. Mais je dirai seulement que ce genre d'actes, même s'ils sont parfois fondés, sapent profondément la confiance des citoyens de base dans l'impartialité de l'Etat. Bien que peu informés dans ce domaine, ils perçoivent douloureusement le traitement privilégié que nos dirigeants, élus du peuple, réservent souvent aux puissants. Ils se détournent alors de la politique, ouvrant ainsi encore un peu plus la porte, aux abus de toutes sortes.

J'eus l'occasion à plusieurs reprises, de subir les foudres de personnalités en place, mécontentes d'essuyer un refus de ma part. A titre d'exemple, je citerai une anecdote significative parmi d'autres.

J'ai sous les yeux une demande écrite d'importation pour un fax, un répondeur et un poste téléphonique. Je m'interroge, car elle émane d'une coopérative d'approvisionnement située dans une subdivision administrative hors de Tahiti, qui d'habitude commande par dizaines d'unités. Il y a là une anomalie, mais je ne vois pas laquelle. Parallèlement à la lettre de refus que tape Lisa et qu'elle enverra ce soir revêtue de ma signature, je téléphone au directeur de la coopérative pour l'en aviser. Il est mécontent, mais sans plus. Environ une heure après, je reçois un appel téléphonique de l'Administrateur chef de la Subdivision dont dépend ladite coopérative (un sous-préfet en quelque sorte), qui se met à hurler en disant que je ne dois pas refuser cette demande d'importation, que je suis un fonctionnaire obtus ne comprenant rien à rien et j'en passe. Moi je comprends par contre, qu'il fait au téléphone son « cinéma », pour impressionner le réclamant vraisemblablement près de lui. Sûr de mon droit je refuse poliment mais fermement et lui indique qu'il peut toujours s'adresser au Directeur de Cabinet pour obtenir une éventuelle dérogation. Il raccroche fou de rage. Moi je n'ai plus qu'à attendre la suite.

Le Chef de Subdivision dut convaincre le Directeur de Cabinet d'établir une dérogation, car la suite vint quelques jours après, sous la forme d'une nouvelle lettre de la coopérative sollicitant cette fois l'achat de 75 appareils, 25 de chaque sorte. Je comprenais maintenant, que la première demande reçue constituait un test.

A la réception du courrier, je prends mon téléphone et appelle le Directeur de Cabinet pour lui indiquer que je faisais établir une autorisation d'importation concernant 75 appareils, à signer de sa main.

- *Mais, dit-il, il s'agissait à l'origine de 3 appareils, pourquoi 75 maintenant ?*
- *Parce que cette coopérative achète toujours plusieurs dizaines d'unités et que la première demande portant sur 3, n'était vraisemblablement qu'un leurre.*
- *Ils m'ont donc trompé ! Je ne peux plus refuser maintenant !*

- *Eh oui ! (je pensais : tu aurais mieux fait de me demander mon avis avant d'accepter).*

-
Un autre jour, j'eus une discussion orageuse avec un commerçant importateur, tenant boutique à Papeete. Il prétendait importer des terminaux non homologués et me menaçait de me traîner en justice en cas de refus de ma part, sous le prétexte qu'il en faisait venir avant l'installation de la cellule PTT. Il déposa donc sa demande écrite, me mettant au défi de la rejeter, puis il partit. Comme à l'habitude, après avoir vérifié une nouvelle fois le bien fondé de ma position, je signai la lettre de refus et la lui envoyai immédiatement. Il vint dans mon bureau le lendemain, hurlant et agitant frénétiquement la feuille de papier, me menaçant d'aller voir sur l'heure le Haut-commissaire en personne, pour lui dire tout le bien qu'il pensait de moi, et l'aviser d'un dépôt de plainte contre l'Etat. Ce qu'il fit. Une demi-heure après, je recevais un appel téléphonique du Directeur de Cabinet furieux lui aussi, me reprochant notamment d'avoir expédié la réponse négative trop rapidement. Compte tenu de la qualité du requérant, j'aurais dû selon lui, la différer de plusieurs semaines. Curieuse attitude que de repousser à une date ultérieure, une décision découlant de l'application d'un texte s'imposant à tous, sous le prétexte de calmer une personne influente !

Finalement cet homme ne porta jamais plainte, car il ne pouvait pas présenter au tribunal le début d'une raison valable. Ensuite, quand il venait assez régulièrement déposer une demande d'importation, pour du matériel pourtant homologué, il avait compris la leçon ; il s'arrangeait pour la remettre à Lisa, afin de m'éviter dans toute la mesure du possible.

Il existait alors à Papeete deux catégories d'importateurs professionnels de matériels de télécommunications « fils » et radio. Les uns tels que la filiale locale de Thomson, composés de techniciens compétents, fournisseurs des grandes entreprises et des administrations, respectaient scrupuleusement la réglementation en vigueur, et ne nous posaient jamais aucun problème. Les autres au nombre de cinq ou six, étaient des commerçants avant tout, soucieux de gagner le maximum d'argent, sans trop se préoccuper de la manière d'y parvenir. Ils possédaient en la matière des connaissances techniques lacunaires et disposaient pour la plupart d'un équipement technique sommaire. Seule pour eux, la vente comptait. Habités depuis des années au laxisme de l'Administration leur permettant d'agir à leur guise, ils supportaient très mal les nouvelles règles que la Cellule PTT leur imposait. Je dois admettre qu'avant notre arrivée, ils vivaient réellement l'âge d'or de leur commerce.

En effet le marché local était très porteur ; de très nombreux Polynésiens achetaient des matériels de transmission « fils » et surtout radio. Cette situation s'expliquait aisément, car les habitants de ce territoire composé d'environ cent vingt îles réparties sur une superficie grande comme l'Europe, en avaient parfois un besoin vital, malgré le réseau public de télécommunications étendu, moderne et efficace, mais cher. C'était le cas notamment des habitants de l'archipel des Tuamotu, souvent installés en petit nombre sur des atolls très isolés, pour lesquels l'émetteur récepteur radio constituait le seul lien permanent avec le monde moderne. Ces utilisateurs constituaient une proie facile pour nos commerçants, n'achetant que du matériel américain pas cher, mais non conforme aux exigences des réglementations internationale et nationale applicables dans cette région du monde.



Notre premier travail fut donc de freiner leur ardeur et de n'accepter l'importation en nombre, que de postes émetteurs récepteurs ne perturbant en aucune façon le trafic radio local. Cette tâche revenait à Michel qui testait l'appareil à l'essai (bandes de fréquences autorisées, puissance, etc.). Il disposait à cet effet, comme je l'ai mentionné plus haut, du matériel de contrôle technique moderne nécessaire pour la mener à bien. Si les résultats s'avéraient conformes, pas de problème, sinon nous exigeons des importateurs les modifications nécessaires sur chaque appareil à venir avant leur vente au public, ou nous en refusons tout simplement l'importation.

Nos commerçants importateurs n'appréciaient pas cette nouvelle procédure. Ils devaient tout d'abord faire venir des USA un seul appareil pour essai, avant éventuellement d'en importer une série. De plus et surtout, ils devaient procéder le cas échéant, à des modifications techniques, mineures certes, de certains matériels avant mise à la vente. Pour le dernier cas, Michel qui se déplaçait souvent chez ces commerçants, s'aperçut rapidement que certains d'entre eux ne possédaient pas le matériel nécessaire, et parfois même, les connaissances, pour mener à bien les mises à niveau exigées. Je décidai donc sur les conseils de Michel, d'appliquer sur le territoire le système en vigueur en métropole dit des « installateurs admis ».

Ce fut un nouveau coup dur pour nos amis, mais le dernier. Avant de donner mon agrément, Michel visita chaque atelier pour expertiser le matériel de test et de réparation disponible et éventuellement, inviter les demandeurs à acheter les outils et appareils manquants, dont il fournissait la liste et les caractéristiques. Finalement, après avoir satisfait à nos exigences, les commerçants en cause, devinrent eux aussi, des installateurs admis, au bénéfice essentiellement des acheteurs, qui ne se virent plus proposer tout et n'importe quoi. Malgré cette normalisation administrative, nous dûmes toujours surveiller leurs activités commerciales, car malgré leur engagement vis à vis de l'Administration, ils n'acceptaient pas réellement les contraintes imposées par l'intérêt général et cherchaient très souvent à contourner la réglementation nationale et internationale.

Dans nos attributions, figurait le contrôle des installations de radiocommunications des navires de commerce de pêche et de plaisance battant pavillon français. Leur équipement en la matière, dépendait de leur catégorie de navigation ; plus ils s'éloignaient des côtes, plus ce dernier devenait complexe et puissant. Ce contrôle effectué au port par Michel avant la

délivrance de la licence d'exploitation du navire en cause, portait sur l'existence des appareils exigés et sur leur bon état de fonctionnement. Dans l'ensemble nous n'eûmes pas de gros problèmes dans ce domaine, excepté le cas particulier des balises de détresse.

Ces engins se subdivisaient en deux catégories : les balises « avion » et celles par satellites. Les premières émettaient sur la fréquence de détresse aéronautique, qui permettait aux secours aériens en recherche sur zone de naufrage, de repérer plus facilement le navire en perdition. D'un prix d'achat abordable, elles présentaient l'inconvénient d'une faible portée d'émission, d'où leur fiabilité restreinte. Cet inconvénient n'existait plus avec l'utilisation des balises de détresse par satellite, comprenant un émetteur capable d'atteindre les satellites des réseaux internationaux de surveillance maritimes qui déclenchaient rapidement l'alerte par l'intermédiaire des stations terrestres spécialisées. Elles étaient en outre dotées d'un émetteur supplémentaire, travaillant sur la fréquence de détresse aéronautique, permettant d'affiner les recherches. Les chances de survie devenaient donc bien meilleures avec ces dernières. Malheureusement leur prix d'achat élevé, dissuadait beaucoup de propriétaires de navires de pêche et de plaisance, non astreint à ce type d'équipement.

Les Polynésiens pouvaient acheter aux USA des balises de détresse par satellite bien moins chères, mais ils ne le savaient pas toujours, réservées à un usage national. En effet ces équipements étaient conçus pour fonctionner avec les satellites américains chargés de surveiller les zones maritimes relevant de leur juridiction. Aussi, il n'existait pas la moindre chance qu'une balise d'origine américaine embarquée sur un navire français en difficulté dans les Tuamotou par exemple (hémisphère sud), puisse atteindre le satellite survolant les côtes de Californie (hémisphère nord). Or certains importateurs du territoire peu délicats, proposaient à la vente ce type de matériel à des clients ignorants, qui croyaient dès lors posséder en mer l'assurance tous risques. Quelques semaines après notre arrivée, je découvris stupéfait cette situation et y mis un terme en refusant l'importation des balise de l'espèce.

A titre d'exemple, je citerai le cas de ce magistrat français en poste en Polynésie française, qui souhaitait utiliser son navire de plaisance pour effectuer un voyage d'agrément assez long, devait réglementairement, l'équiper d'une balise de détresse par satellite. Devant le coût élevé de la dépense, il chercha à obtenir une dérogation que je ne pouvais pas lui accorder. Il n'apprécia pas du tout et me le fit savoir. Pourtant, bien m'en prit, car un bon mois après, j'appris qu'il avait fait naufrage et que grâce à sa balise, il avait pu être secouru par un navire de commerce croisant non loin et alerté par les services de veille. Notre homme y perdit son bateau qui coula. De retour à Papeete, il ne jugea pourtant pas utile de venir nous informer de sa mésaventure.

Pour en finir avec ma vie professionnelle, je citerai l'épisode « call me back » qui me permit de fréquenter pour quelques mois à la fin de mon séjour, les magistrats de Tahiti. Avant d'évoquer cette affaire, je dois rappeler que l'Office des Postes et Télécommunications disposait d'un réseau de télécommunications moderne et performant qu'il exploitait sous le régime du monopole. En partie de ce fait, mais surtout à cause de la structure originale de son réseau utilisant un satellite « domestique » (Polysat) pour établir ses liaisons entre Tahiti et les autres archipels polynésiens, puis un autre pour ses relations internationales, le prix des services qu'il offrait au public, notamment les communications téléphoniques, était très élevé malgré la qualité de ses prestations. Les habitants du Territoire s'en plaignaient. Aussi à cette époque où la mondialisation prenait son essor, des tentatives naquirent pour contourner ce monopole et offrir aux entreprises commerciales locales notamment, des tarifs plus attractifs.

Ces initiatives en contravention avec les textes législatifs en vigueur relatifs au monopole de l'Etat en matière de télécommunications en Polynésie française, vinrent évidemment de sociétés implantées aux Etats-Unis, avec la complicité de personnes morales habitant Papeete. Le principe en était simple et les conséquences financières très dommageables pour l'OPT et partant pour les finances du Territoire. Sans entrer dans le détail des plans d'acheminement des communications entre pays étrangers et de la rémunération des opérateurs intervenants sous la forme de quote-part, pourtant indispensables à connaître pour bien comprendre le système, je rappellerai la règle tarifaire de base de l'époque. Pour un abonné donné, celui-ci ne payait que les communications qu'il envoyait, à la condition que son correspondant décroche. Tout appel aboutissant à une non réponse était comme les communications d'arrivée, gratuit. Le système imaginé reposait astucieusement sur principe pour le mettre à mal



L'abonné polynésien à ce service pirate désirant téléphoner à l'étranger, procédait de la manière suivante. Ayant préalablement signé auprès d'une antenne locale d'une société « call me back » domiciliée aux Etats-Unis, un contrat d'abonnement à ce service, celle-ci lui attribuait un numéro d'appel américain dépendant de son serveur, différent par définition de celui délivré par l'OPT. Dès lors tout devenait simple. Lorsque l'abonné voulait obtenir une communication « call me back », il composait son numéro de téléphone américain et raccrochait à l'issue de la première sonnerie. Le serveur étranger le rappelait immédiatement sur son numéro de téléphone polynésien, pour lui permettre d'appeler normalement son correspondant situé dans n'importe quelle partie du monde. S'agissant dès lors pour l'OPT d'une communication dite d'arrivée, celui-ci subissait donc pour chaque communication de l'espèce, un manque à gagner très dommageable pour ses finances.

Le Haut-Commissaire en accord avec le BEPTOM, décida de porter plainte contre les officines locales proposant ce service. Une enquête fut ouverte par la Gendarmerie et un adjudant de cette arme vint un jour dans mon bureau prendre ma déposition. Je fus ensuite convoqué chez le magistrat instructeur, très intéressé par cette affaire si différente de celles qu'il traitait habituellement. Je le revis à de nombreuses reprises et il pensait comme moi, que dans le cadre de la législation alors en vigueur, nous allions faire cesser ce trafic.

Lorsque je quittai définitivement le territoire, la plainte était encore dans sa phase d'instruction ; mais comme entre temps la déréglementation des télécommunications internationales avançait à grands pas, bousculant notamment les monopoles, notre position devenait beaucoup plus délicate à défendre et l'affaire fut vraisemblablement classée sans suite quelques mois après.

Si mon travail me causa parfois de gros soucis, j'eus par contre d'agréables compensations ; je veux parler des nombreuses manifestations auxquelles j'étais invité es qualité, accompagné la plupart du temps de ma femme. Je citerai les séminaires, réunions professionnelles et assimilés, qui se terminaient toujours autour d'un repas ou d'un buffet, dans les plus grands hôtels de Papeete, notamment le luxueux Beachcomber Park Royal au bord du lagon, ou à la Résidence magnifique elle aussi, du Haut-Commissaire. S'y ajoutaient les visites effectuées par avion, d'équipements de télécommunications installés dans les îles, accompagnées traditionnellement d'une réception par les autorités locales, suivie ou précédée d'une promenade découverte des lieux.

Nous sommes invités ma femme et moi par le Directeur Général de l'OPT, à visiter les stations terriennes du réseau de télécommunications Polysat, installées à Rangiroa et Tikehau, atolls de l'archipel des Tuamotu. Nous embarquons ce matin à l'aéroport de Faaa, sur un avion Fokker d'Air Tahiti, affrété pour l'occasion par la société Alcatel Telspace constructeur de ces équipements. Nous retrouvons à l'aérogare le Directeur général, ses principaux collaborateurs, le directeur local de France Cables et radio, tous accompagnés de leurs épouses, ainsi que des représentants parisiens d'Alcatel en mission sur le Territoire. Après un vol sans histoire, nous atterrissons à Rangiroa et visitons dans la foulée les installations ultra modernes de la station terrienne, puis nous nous dirigeons tous vers l'hôtel Kia Ora situé au bord de l'eau. Là un bon repas nous attend, précédé d'un bain dans les eaux turquoise du lagon et suivi d'une promenade en mer sur un bateau à fond de mer pour admirer les coraux et les poissons multicolores qui les habitent. Au milieu de l'après-midi, nous reprenons l'avion pour rejoindre Tikehau, atoll très peu peuplé, voisin de Rangiroa. L'aérogare locale se résume en un petit bâtiment abritant les installations radio et météo. Pour visiter la station terrienne assez éloignée de l'aérodrome, le maire qui nous accueille a demandé l'assistante de quelques-uns de ses administrés. Ils sont là, nous attendant dans leurs pick up. Nous nous répartissons à la diable dans les véhicules et partons. Après la visite, ils nous ramènent dans le même équipage près de l'avion qui nous attend, non sans nous avoir offert au préalable des noix de coco pour nous désaltérer. Ils nous quittent avec tristesse, nous qui retournons vers la « civilisation » et eux qui restent dans leur solitude, malgré le cadre enchanteur dans lequel ils vivent.



Vie privée

Dans le domaine de notre vie privée, Berthe eut la douleur de perdre son père en février 1991, à l'âge de 89 ans. La distance et la périodicité des vols entre Papeete et Paris, ne lui permirent pas d'assister à ses obsèques, qui eurent lieu 48 heures après son décès. Hormis ce malheur, le séjour de quatre ans en Polynésie Française se déroula dans les meilleures conditions possibles, bien loin des difficultés rencontrées vingt ans auparavant au Mali.

Comme je l'ai dit précédemment, nous habitons Punaauia, PK 15,8 côté montagne. A cet endroit la plaine côtière est très étroite, de l'ordre de cinq cents mètres environ. La route dite de ceinture (celle qui fait le tour de l'île) la sépare en deux parties, d'où la dénomination « côté mer » pour les maisons construites entre la plage et la route et « côté montagne » pour les autres, car il n'y a ni nom, ni numéro de rue hors de la ville de Papeete. La détermination du lieu repose donc sur le PK (point kilométrique), c'est-à-dire la distance entre le centre de Papeete et la maison, calculée sur la base de la route de ceinture, et la situation du bâtiment par rapport à la dite route.

Notre villa était implantée sur un terrain arboré de 1000 m² environ, jouxtant la route. Notre qualité de locataire nous ouvrait l'accès à la plage privée au bord du lagon, située à moins de cent mètres de chez nous et à laquelle nous accédions, la route traversée, par un joli petit chemin de terre bordé de pandanus et d'hibiscus. Toute médaille ayant son revers, nous subissions les nuisances d'une circulation automobile soutenue, dès six heures du matin jusqu'à vingt heures environ.

La maison très claire et aérée, comprenait trois chambres, un salon, une cuisine, deux salles de bain et une terrasse couverte où nous prenions fréquemment nos repas, le tout de plain-pied, au milieu d'une végétation tropicale bien agréable à regarder. Nous bénéficions des fruits savoureux d'un grand manguier, d'un arbre à pain, d'un cocotier et d'un pamplemoussier. Poussaient également un citronnier vert, des papayers et des petits bananiers. Des arbustes décoratifs, bougainvillées, pandanus, hibiscus, etc, complétaient heureusement cet ensemble très agréable, mis en valeur par les soins constants et attentifs de Berthe. Nous apprécions la maison dotée d'un climatiseur dans une chambre, équipée et meublée convenablement. Par contre, son toit défectueux nous causait parfois quelques soucis lors des fortes averses, car la propriétaire ne voulant pas engager une grosse dépense pour le réparer correctement, nous devions placer quelques bassines aux endroits faibles...

Pour le ravitaillement, nous disposions d'un petit centre commercial nommé « Tamanu » distant de moins d'un kilomètre de chez nous. Nous y trouvions un petit supermarché tenu par un « Chinois » proposant beaucoup de denrées alimentaires ou autres, venant des Etats-Unis et de Chine, nous assurant un dépaysement à peu de frais ! Il y avait également, outre une boutique de tissus, un cabinet médical, une pharmacie, un vétérinaire et un coiffeur. Souvent devant l'entrée du super marché, nous passions devant quelques Tahitiens assis à même le sol, buvant des cannettes de bière les uns après les autres ; c'est la coutume locale, car les cafés n'existent pratiquement pas en dehors de Papeete.

Nous allions également faire nos courses au grand supermarché « Carrefour » de la côte ouest, situé à la sortie de Papeete, sur le territoire de la commune de Punaauia. Pour le poisson, que nous consommions très fréquemment, nous nous déplaçons au marché de Pirae, de l'autre côté de Papeete, car nous y trouvions une marée d'une fraîcheur incomparable. Pour la conserver, nous mettions nos achats dans notre glacière, placée à demeure dans notre voiture. Il nous arrivait d'acheter des plats préparés chez un « Chinois » de Punaauia dont nous apprécions la cuisine, et parfois dans les roulottes installées chaque soir sur le port de Papeete. Véritable institution locale très prisée de tous ; elles s'installent chaque jour sur les quais à la tombée de la nuit et connaissent jusqu'à 3 ou 4 quatre heures du matin une animation soutenue. On y propose les cuisines les plus variées, que l'on peut déguster sur des bancs disposés près de chaque roulotte, dans une ambiance unique et très pittoresque.

Bien entendu, nous fréquentions également d'autres établissements, tel le fameux et très beau marché couvert de Papeete, envahi par une foule colorée et des touristes émerveillés, l'appareil photo à la main. Enfin, pendant deux ans environ, nous eûmes accès au magasin d'intendance militaire d'Arué, où nous trouvions tous les produits français, à des prix bien inférieurs à ceux pratiqués dans le commerce local.

S'agissant des distractions, il n'en manquait pas en Polynésie française. Il y avait tout d'abord la mer avec les baignades dans le lagon, la pêche, la navigation de plaisance pour ceux qui le souhaitaient. L'île de Tahiti elle-même mérite une visite approfondie, avec ses curiosités naturelles telles la Pointe Vénus, le Trou du souffleur, la cascade de Faatautia, la grotte de Maraa, son jardin botanique Harrison W. Smith et ses musées, « Paul Gauguin », « Tahiti et ses îles », « La perle noire ». Nous pouvions également visiter les îles et atolls magnifiques de ce territoire, étendu sur une superficie égale à celle de l'Europe. Ainsi, l'île superbe de Moorea, située à une quinzaine de kilomètres de celle de Tahiti, recevait-elle la visite le week-end, de très nombreuses personnes vivant dans la zone urbaine de Papeete. Celles-ci utilisaient le ferry reliant les deux îles et passaient ainsi un moment de détente fort agréable, dans un cadre enchanteur. A Papeete, le cinéma et également les nombreux restaurants, proposant notamment une cuisine chinoise de qualité, constituaient un dérivatif plaisant. Le seul aspect négatif de cette vie si agréable, résidait dans le coût élevé de ces plaisirs.

Quelques semaines après mon arrivée, j'adhérai à l'association des Officiers de réserve de Polynésie Française. Celle-ci regroupait essentiellement des métropolitains habitant le Territoire, soit à titre définitif, soit comme moi pour relativement peu de temps. Par ce biais, je fis la connaissance de personnes habituées à la mentalité locale et je pus ainsi bénéficier de leur expérience, toujours utile quand on découvre un pays. Nous nous réunissions plusieurs fois l'an, souvent autour d'un bon repas servi au mess du Taaone, ou à Iorana Villa. J'avais sympathisé avec un ancien Lieutenant-colonel d'active, dégagé des cadres encore jeune, nommé Arribaud, établi à Papeete. Il y tenait une agence immobilière et nous nous rencontrions souvent dans les premiers mois de mon arrivée, à midi au mess de garnison situé

avenue Bruat. Il faisait bien rire les quelques habitués de notre table, en nous racontant presque quotidiennement ses démêlés avec son personnel polynésien féminin et sa clientèle locale.

J'appris de mes nouveaux compagnons, que les officiers de réserve disposaient s'ils en faisaient la demande, d'un accès permanent à Iorana villa, établissement de détente du Centre d'Expérimentation du Pacifique, lieu de passage et de repos des cadres civils et militaires affectés sur l'atoll de Mururoa, alors siège des essais nucléaires français. Pendant les campagnes de tirs, de nombreux ingénieurs et techniciens métropolitains venaient renforcer le personnel en place. Iorana Villa constituait pour ces personnels, le lieu de transit obligé entre l'atoll et Paris. Ils l'utilisaient alors au mieux de ses équipements. Le reste du temps, cette base de loisirs fonctionnait au ralenti, essentiellement avec les officiers d'active affectés dans les différentes unités militaires stationnées sur le territoire, quelques ingénieurs et techniciens de passage et les officiers de réserve de la place pour faire nombre. Afin de bénéficier des services offerts à Iorana Villa, nous disposions d'une carte d'accès personnelle avec photo, renouvelée chaque année ; il était impossible sauf à être en règle et connu du gardien, d'y pénétrer sans elle. Seules les personnes étrangères au centre invitées par un titulaire de carte, pouvaient venir y boire un verre au bar, ou y prendre un repas.

Cette résidence de loisirs était installée à Punaauia, dans des bâtiments de style polynésien bordant le lagon, face à l'île de Moorea qui découpe sur l'horizon sa magnifique silhouette dentelée souvent couronnée parfois de nuages blancs. Outre une cinquantaine de bungalows destinés à loger pour quelques jours les personnes en transit entre Paris et Mururoa, la base de loisirs disposait d'un vaste bar et d'une grande salle de restaurant ouverte sur le lagon et sur sa plage privée, ainsi que d'une cuisine, des communs, des salles de lecture et de jeux et une petite base nautique. Le tout constituait un vaste et agréable ensemble de détente, disséminé sur un terrain planté de nombreux cocotiers et autres arbres et arbustes tropicaux à la végétation luxuriante.

Très fréquemment et pour le moins à l'occasion des nombreuses fêtes du calendrier, l'établissement organisait des repas de gala ouverts à tous les membres et agrémentés de spectacles, le plus souvent donnés par des groupes de danse folklorique tahitienne. Le reste du temps, le bar, le restaurant et les services de plage fonctionnaient tous les jours sans interruption. Outre l'excellente qualité des prestations offertes, celle du restaurant notamment, les prix pratiqués s'établissaient à un niveau nettement inférieur à ceux de l'hôtellerie et de la restauration locale. Les adhérents de cet établissement et leurs familles, tous expatriés ou assimilés, constituaient donc un groupe privilégié.

Dans ce contexte, nous avons organisé nos loisirs au mieux de nos intérêts, en retenant comme base, les prestations offertes par Iorana Villa. Très régulièrement nous y prenions nos repas du dimanche à midi et parfois du samedi midi ou du samedi soir. Pour cela il me suffisait de téléphoner dans la semaine précédente, afin de réserver le nombre de couverts souhaité. Il nous arrivait également en fin d'après-midi après le travail, de venir ma femme et moi prendre un rafraîchissement au bar, en admirant le coucher de soleil sur Moorea, moment toujours splendide, mais éphémère. Bien entendu, nous participions à tous les repas de fête, notamment le réveillon de la Saint Sylvestre, Pâques, le 14 juillet et Noël.

Ce vendredi 31 décembre 1993, constitue pour nous notre dernier réveillon avant notre retour en métropole ; ce sera notre quatrième à Iorana Villa, loin de nos familles. Nous partagerons ce moment de fête avec nos jeunes voisins et amis, Hubert et Gloria Schadt. Nous

nous connaissons bien. Nos maisons sont contiguës, nous nous rendons service quand il le faut et nous nous retrouvons tous les soirs à la plage depuis des mois. Le mari travaille à la police de l'air et des frontières à l'aéroport de Faaa et la femme élève sa petite fille, confiée ce soir à une amie. Devant l'entrée du complexe hôtelier, stationne une énorme limousine américaine, qui nous transporte comme tous les autres participants, jusqu'à l'entrée de la salle de restaurant. Il s'agit d'un petit clin d'œil amical du gérant, qui savoure notre surprise en nous accueillant.

Comme les années précédentes, le menu et les vins annoncés ne nous décevrons pas. Après le repas, nous danserons, puis en fin de nuit nous dégusterons la traditionnelle soupe à l'oignon. Nous nous installons à notre table, bien décidés à terminer joyeusement l'année 1993.

Pendant notre séjour de quatre ans, nous n'avons pas manqué de tester les principaux restaurants de la place, « La crémaillère », la « Petite auberge » et d'autres encore, soit à titre professionnel, lors de déjeuners de travail ou de réception données par l'OPT, France Cables et radio, ou les fabricants de matériels de télécommunications, soit à titre privé, pour changer un peu de Iorana Villa. Nous avons particulièrement apprécié la cuisine de l'hôtel Tahiti Beachcomber Park Royal à Faaa, servie lors des réceptions en buffet parmi les cocotiers, sur sa plage privée située elle aussi en face de Moorea. A titre privé, nous fréquentions l'hôtel Sofitel Maeva Beach à Punaauia, qui chaque dimanche dans son parc, organisait un maa Tahiti excellent, haut en couleur avec, devant les convives intéressés, l'emplissage et la découverte du four traditionnel, le découpage et la répartition des mets, en présence du « Grand prêtre », ses assistants, des danseuses et danseurs folkloriques.

Il y avait également des restaurants chinois de qualité, à l'époque le « Mandarin » et le « Dragon d'or » pour ne citer qu'eux, proposaient des mets exquis dans un cadre raffiné et exotique. Je citerai aussi le « Capitaine Bligh », restaurant de spécialités locales, situé près du lagonarium à Punaauia. Nous partions souvent le dimanche nous promener dans les « districts », c'est-à-dire dans les parties de l'île éloignées de Papeete, et parfois, allions déjeuner à « l'auberge du Pari » à Teahupoo dans la presqu'île et surtout, au restaurant du petit hôtel Te Hanuana de Pueu très calme et idéalement placé au bord du lagon. Contrairement à Bamako où les distractions étaient rares, nous avions l'embarras du choix à Punaauia.

Sur le plan des activités sportives, en partant de Dampmart j'avais dû abandonner le Wa jutsu, alors que ceinture marron, je préparais l'examen d'accès à la noire. En arrivant à Punaauia, sachant que cette spécialité n'existait pas sur le territoire, je cherchai une activité similaire et trouvai au centre commercial Tamanu, donc près de la maison, un club d'aïkido. Je m'y inscrivis et commençai les cours en janvier 1991, sous l'autorité d'un homme charmant, André Pithon, ceinture noire 3^{ème} dan. Nous nous retrouvions deux fois par semaine le soir avant dîner, une petite dizaine d'adultes (Polynésiens et Popaa), pour une séance d'une heure et demie. Après chacune d'elle, je rapportais à la maison mon kimono entièrement trempé ; non pas que nous travaillions comme des fous, bien au contraire, mais la température ambiante était telle que le moindre effort entraînait la transpiration. Etant de loin le plus âgé de tous, le professeur et mes collègues veillaient à ne pas trop me bousculer, sage précaution que j'appréciais. Conquis par la gentillesse de notre professeur, par l'ambiance amicale régnant dans notre groupe et aussi par ce sport subtil, je le pratiquai jusqu'à notre retour en métropole.

Pendant notre séjour, nous eûmes le plaisir de recevoir à la maison, des membres de nos deux familles. Ces visites s'échelonnèrent sur trois ans, de 1991 à 1993. Dans l'ordre chronologique, tout d'abord de fin juillet à mi-septembre 1991, Philippe mon filleul et sa femme Hélène, pour un mois, puis ma sœur Geneviève et son mari Emile pour trois bonnes semaines. En 1992, de la mi-juillet à fin octobre, pour des séjours de trois semaines au moins entrecoupés de quelques jours de repos bien mérités pour ma femme, nous accueillîmes successivement Jo le frère de Berthe et son épouse Jeannette, puis André mon frère et son fils Nicolas alors adolescent, puis avec un décalage de quinze jours, sa fille Christine ; enfin Blaise un autre frère de Berthe et sa femme Andrée. En 1993, Anne notre filleule, la fille cadette de mon frère Robert, vint passer un mois de la mi-juillet à la mi-août.

Nous étions très heureux de ces visites, mais Berthe assurait presque seule le supplément de travail induit, malgré l'extrême bonne volonté de nos invités. Dans la semaine, outre ses tâches ménagères accrues, elle endossait le rôle de guide sur les sites intéressants de l'île ; je ne pouvais la soulager un peu que pendant le week-end. Nous avons mis sur pied un programme des visites et sorties qui nous semblaient les plus intéressantes et nous le reprenions pour les nouveaux arrivants. Ainsi, nous commençons par un tour de l'île de Tahiti avec un repas au bord du lagon à Pueu, puis visite du musée Gauguin et du jardin botanique, du musée de Tahiti et des îles. Nous choissions un samedi pour passer la journée à Moorea en utilisant le ferry de façon à disposer de notre voiture. Nous réservions un dimanche midi au Sofitel Maeva Beach, pour assister à la confection d'un « maa Tahiti », que nous dégustions ensuite en regardant des danses folkloriques. Bien évidemment nous allions à Iorana Villa pour déjeuner et assister à des spectacles et enfin, nous leur faisons découvrir Papeete de fond en comble, y compris la vie nocturne du port avec ses fameuses roulottes.

Nous avons conseillé à nos visiteurs de profiter de leur séjour chez nous pour découvrir un atoll. Aussi, nous leur proposons de leur organiser un voyage de quatre ou cinq jours à Rangiroa, dans une pension de famille que nous connaissions bien, celle de Glorine To'i. Ils y partaient sans nous et en revenaient invariablement enchantés. En 1993, nous y accompagnâmes quelques jours Anne, qui était alors trop jeune pour y aller seule.

De longue date, nous avons décidé de profiter de notre séjour à Tahiti pour connaître un peu mieux la Polynésie Française et si possible, découvrir quelques pays de la zone Pacifique. Notre souhait fut facilité par une disposition administrative accordant aux agents de l'Etat en service sur le Territoire, deux semaines par an de « permission d'absence exceptionnelle » à l'intérieur ou hors de celui-ci, en plus de leurs congés officiels.

Lors de notre premier voyage en Polynésie Française en 1984, nous avons visité Bora Bora et durant le second Rangiroa ; il nous restait encore beaucoup d'îles et atolls à découvrir. Notre premier déplacement de quatre jours nous permit fin mars 1991, de découvrir Huahine, une des Iles sous le vent. Nous avons choisi le Relais Mahana, hôtel restaurant de qualité, tenu par un couple de métropolitains qui hébergeaient ses hôtes dans de très jolis bungalows implantés à quelques mètres du lagon. Pour un séjour si court, nous prîmes Air Tahiti. Un représentant de l'hôtel nous attendait à l'arrivée de notre avion et nous conduisit à destination. Les quatre jours passèrent comme un éclair, entre la visite de l'île et de ses curiosités en voiture de location, les baignades et le farniente au bord du lagon.

Depuis longtemps, j'étais intéressé par l'île de Pâques, possession chilienne, et ses statues géantes, les Moais ; j'avais lu quelques livres à leur sujet et j'espérais pouvoir un jour les toucher. De Tahiti, l'île était uniquement desservie par deux vols hebdomadaires de la

compagnie chilienne LanChile, qui assurait la ligne Santiago du Chili - Sydney via Papeete. L'idée nous vint de profiter de cette opportunité pour visiter à la fois le Chili continental et l'île de Pâques. Fin 1991, je me renseignai donc dans une agence de voyage de la place, Teremoana tours, qui en fonction de nos vœux, nous proposa un voyage en trois thèmes : la découverte de la capitale Santiago du Chili avec une escapade de trois jours à Valparaíso et Vina del Mar, un circuit guidé dans le désert d'Atacama au nord du pays, puis un arrêt de trois jours à l'île de Pâques au retour. Nous avons choisi à Santiago comme base arrière, un hôtel de très bon niveau, le Plaza San Francisco, de la chaîne internationale Kepinski. Nous utilisions évidemment les services de la LanChile pour le vol intérieur.

Je sollicitai donc du Haut-Commissaire une permission exceptionnelle d'absence de quinze jours du 30 novembre au 14 décembre, l'été dans l'hémisphère sud. Le samedi 30 novembre à 21 h 30, nous décollions de Faaa, à destination de Santiago du Chili où un correspondant local de notre agence nous attendait. Entre Papeete et Santiago il y a environ 7.900 km et nous fûmes très surpris de constater que l'appareil qui nous transportait était un vieux Boeing 707, appareil remplacé depuis longtemps sur les grandes distances, par des Boeing 747, des DC10 et plus récemment des Airbus A 340. Quoiqu'il en soit, le voyage se déroula sans incident et à l'aéroport de Santiago nous étions attendus par deux personnes, une guide parlant français et un chauffeur, chargés de nous mener à l'hôtel.

Durant le trajet assez long, nous regardions silencieusement le paysage et nos deux accompagnateurs parlaient librement en espagnol entre eux, ignorant que ma femme comprend et lit cette langue. Nous pûmes ainsi apprendre qu'ils nous proposeraient beaucoup de visites à Santiago même, et des excursions dans les environs. Ils comptaient sur notre méconnaissance de l'espagnol pour faire un maximum d'argent avec nous. Ils furent évidemment déçus car seules les sorties hors de la capitale nous intéressaient. Pour la découverte de Santiago, nous pouvions grâce à Berthe, nous débrouiller nous-mêmes avec les bus, les taxis et même à pied dans le centre-ville.

C'est ainsi qu'avec nos deux anges gardiens, tous quatre dans une voiture particulière, nous passâmes, via le site religieux de Sainte Thérèse des Andes, une journée bien agréable à la station balnéaire El Corazon, à 7 km au nord de Los Andes et à 87 de Santiago, puis un autre jour tout aussi plaisant, dans l'hacienda Los Lingues, établissement agricole typique de cette région. Il nous restait trois jours pour flâner dans la capitale, que nous employâmes au mieux par nos propres moyens.

Puis nous prîmes l'avion pour rejoindre le désert d'Atacama dans le nord du Chili, et nous atterrîmes en fin d'après-midi à l'aéroport de Calama. Là notre guide Antonio Comis nous attendait. Il parlait parfaitement français et à notre grande satisfaction, nous étions ses seuls clients. Il nous guida vers un minibus destiné à devenir pour cinq jours notre moyen de transport. Le circuit était organisé de telle sorte que nous mangions au restaurant le midi et faisons étape le soir dans un hôtel. Nous pûmes ainsi découvrir une région très sauvage, très belle mais très pauvre peuplée d'Indiens, bien différente de celle de Santiago. Nous visitâmes successivement la mine de cuivre à ciel ouvert de Chuquicamata, la plus grande du monde, puis le désert d'Atacama proprement dit : Chiu Chiu et son église San Francisco la plus vieille du pays, la vallée de la Lune, désert de pierres très impressionnant, San Pedro de Atacama, « capitale » locale et son musée, le site archéologique de Toconao, le salar d'Atacama, grand plateau désertique parsemé d'étendues d'eau salée plus ou moins grandes, de couleurs différentes en fonction de la nature géologique du terrain. Au retour à Calama, nous eûmes la chance d'assister à une fête traditionnelle indienne n'ayant rien de touristique, en l'honneur de la déesse Terre. Au total, nous vécûmes cinq jours exceptionnels en compagnie d'un guide

très érudit, universitaire de son état, prenant la casquette de guide pendant les vacances pour arrondir ses fins de mois...

Après une halte à Santiago dans le même hôtel, nous partions trois jours pour découvrir Valparaiso et flâner à Vina del Mar, ville touristique et station balnéaire de la capitale. Nous avions souhaité Berthe et moi, visiter Valparaiso ce port pour nous mythique, car dans notre adolescence, sans encore nous connaître, nous écoutions tous deux l'émission radiophonique de Stéphane Pizella « Les nuits du bout du Monde » consacrée à des récits d'aventuriers qui faisaient alors rêver les adolescents. Valparaiso nous apparut comme un port délaissé, une cité triste et pauvre ayant conservé des immeubles imposants, derniers vestiges de sa splendeur passée. Nous logions dans la ville voisine Vina del Mar, à l'hôtel O'Higgins, établissement moins international que celui de Santiago, où nous pûmes goûter à la cuisine locale. Ma femme fit du shopping et nous eûmes malgré cela, le temps de nous promener longuement au bord de mer et apercevoir de loin, une bande de phoques se prélassant sur un îlot au large.

Nous volons à bord d'un vieux Boeing 707 vers l'île de Pâques, dernière étape de notre périple. Ce matin assis dans l'avion à une place près d'un hublot, j'ai remarqué avec un peu d'étonnement, trois mécaniciens examinant encore le réacteur extérieur droit de notre appareil, à quelques minutes seulement de l'heure de départ. Puis nous avons finalement décollé avec une bonne demi-heure de retard. Maintenant j'aperçois au loin l'île de Pâques et je m'étonne de l'altitude encore élevée de notre avion. Inexplicablement, nous survolons l'île alors que nous aurions pu y atterrir directement comme à l'aller, faisons une large boucle sur la mer et entamons enfin la descente. Selon moi, nous nous présentons vite sur la piste et l'appareil s'arrête vraiment à son extrémité, puis coupe immédiatement ses moteurs ; l'appareil ne reviendra pas vers l'aérogare par le taxi way comme d'habitude. Une légère fumée s'élève du réacteur réparé ce matin, une voiture de pompiers arrive en trombe et s'arrête près de l'aile droite, un pompier en tenue ignifugée en sort, lance en batterie. Rien de grave pour nous, mais nous descendons de l'avion en bout de piste ; manifestement il était temps d'arriver.

A l'aérogare, notre hôtesse de la pension, Maria Goretti, nous attendait. Quelques minutes après, nous découvriions notre lieu d'hébergement, un ensemble d'une dizaine de bungalows au confort spartiate, installés sur une colline avec vue sur la mer. Le temps médiocre à notre arrivé, le resta durant les trois jours de notre séjour, s'harmonisant parfaitement avec la nourriture qui nous fut servie.

Mais nous étions là pour découvrir l'île de Pâques, célèbre dans le monde entier pour ses fameux Moais, que je désirais tant examiner de près. Nous profitâmes au mieux de ces trois jours consacrés à parcourir cette île étrange, dépourvue de forêts et battue par les vents. En Land Rover et avec un guide compétent, nous visitâmes l'essentiel des gisements de Moais et des sites de vestiges archéologiques, puis Anakena, l'unique plage de l'île où on peut trouver des cocotiers et enfin Orongo, d'où on a une vue exceptionnelle sur le cratère du volcan Rano Kano et les îlots Motu Nui, Motu Iti et Motu Kao Kao, lieux de la légende de l'homme oiseau. Il nous restait qu'à visiter la seule petite agglomération de l'île, Hanga Hoa ; où nous achetâmes comme il se doit quelques souvenirs.

Notre court séjour terminé, nous nous présentons en début d'après-midi à l'aéroport pour embarquer à destination de Papeete. Là, surprise, il y a un monde fou et à l'évidence nous ne monterons pas tous dans le Boeing 707 qui stationne un peu à l'écart de la piste

d'envol. Nous apprenons rapidement qu'il s'agit de notre appareil au réacteur en panne, immobilisé à cet endroit depuis son atterrissage sur l'île. Un nouveau 707 doit arriver dans quelques minutes en provenance de Santiago; il apporte les pièces nécessaires à la remise en état du premier, débarquera ses passagers et prendra à son bord en priorité, les personnes en transit qui attendent depuis trois jours. Les autres partiront dans quelques heures ou le lendemain, dès que l'appareil en panne sera réparé. A l'enregistrement, nous constatons avec satisfaction que nous sommes du premier vol.

Le Boeing 707 arrive à l'heure dite et quelque temps après, nous nous préparons à embarquer. Là, nouvelle surprise, des mécaniciens examinent le nez de notre nouvel appareil ; il y a paraît-il des problèmes avec son radar de bord. Nous retournons dans la salle de départ et nous attendons. Le temps passe et comme l'heure du dîner arrive, les hôtesses nous invitent à monter à bord et nous servent le classique plateau repas. Finalement, nous décollons en fin de soirée avec un peu d'inquiétude, malgré les paroles rassurantes du commandant de bord que ma femme me traduit.

Notre avion arriva sans encombre à Papeete en fin de nuit, et j'avoue que nous avons quitté sans aucun regret la compagnie Lan Chile et ses 707 à bout de souffle.

Durant le mois de juin 1992, j'effectuai accompagné de Berthe, une mission de deux semaines à Paris auprès du BEPTOM et du ministère des PTT, où je rendis compte de mes activités, de la situation locale et reçus des directives complémentaires. J'obtins à cette occasion quinze jours de détente pour visiter nos familles dans la Région Parisienne et à Paulhan. Le 29 juin, je reprenais mon service au Haut-Commissariat.

Pour Pâques 1993, nous profitâmes d'un week-end de quatre jours, Vendredi Saint chômé, pour visiter Raiatea, une des îles sous le vent, l'île sacrée selon les Polynésiens. Nous avons retenu en pension complète, un bungalow à « Raiatea village », petit complexe touristique situé au bord du lagon et tenu par un couple tahitien fort sympathique, mais pour le moins décontracté. De ces journées de détente, je me souviens d'un déjeuner pris au bord du lagon, dans un endroit désert que nous avons atteint en pirogue et qui dans sa beauté originelle, ressemblait pour moi à l'idée que je me fais du Paradis.

L'autre découverte fut celle d'une plantation de vanilliers installée à Tahaa, un peu particulière car créée et gérée par un Allemand, ancien légionnaire marié à une Tahitienne. Habituellement en Polynésie Française, les vanilliers qui sont des lianes, se cultivent sur des arbustes poussant à l'état sauvage qu'ils utilisent comme support, d'où une impression de confusion pour le visiteur d'une plantation traditionnelle. Là, en bon Germain respectueux de l'ordre, notre homme avait planté très régulièrement une bonne centaine de poteaux en ciment, sur lesquels couraient les vanilliers. Il était très fier de son installation originale qui d'après lui, produisait autant à taille égale que celles de ses collègues locaux. Après nous avoir expliqué la culture et la récolte de la vanille, il accepta de nous retracer sa vie, qui nous intéressa tout autant, sinon plus. Comment un Allemand d'environ soixante-dix ans à l'époque, avait-il pu décider de finir sa vie en Polynésie Française dans la peau d'un producteur de vanille ? Enrôlé très jeune au début de la Seconde Guerre mondiale dans les parachutistes, il avait participé avec une de ces unités, à la campagne de Russie et à la retraite qui avait ramené l'armée allemande jusqu'à Berlin en 1945. Fait prisonnier par les troupes anglo-américaines, il s'était engagé dans la Légion Etrangère, et bien sûr, expédié illico en Indochine dans un bataillon de parachutistes. IL y fit plusieurs séjours jusqu'en 1954, puis combattit ensuite en Algérie, toujours dans la même arme. Il termina sa carrière au 5è REI installé à Mururoa. Démobilisé, il décida de rester sur le Territoire et par l'intermédiaire de sa

compagne tahitienne, put s'établir à Tahaa. De cette odyssee hors du commun, restaient sur un des murs de son salon un casque de parachutiste allemand de la 2^e Guerre Mondiale, un béret vert de parachutiste de la Légion, un képi blanc, ses décorations allemandes et françaises et quelques armes blanches.

En août de la même année, Anne notre nièce âgée alors de 18 ans, vint passer un mois à la maison, et nous lui fîmes découvrir l'atoll de Rangiroa. Nous avions réservé un bungalow dans la pension de famille « chez Glorine » installée tout au bord du lagon, que nous connaissions déjà pour y être venus en 1989. Anne eut ainsi un aperçu de la vie des habitants de ces lieux retirés et pendant une semaine, profita au mieux des plaisirs aquatiques, dans une eau limpide et chaude. Elle assista au rituel quotidien organisé vers 11 heures du matin par Glorine, qui consistait à attirer près d'elle des petits requins de moins d'un mètre, en leur jetant les entrailles des poissons qu'elle allait cuisiner. Ces squales impressionnants même petits, s'aventuraient jusqu'à la berge, dans moins de cinquante centimètres d'eau au grand plaisir des badauds. Bien entendu, elle visita avec nous le fameux Lagon bleu.

A la même époque, le Haut-Commissaire de la République décida d'offrir à l'ensemble des personnels en fonction dans ses services, la possibilité de visiter les sites du Centre d'expérimentations du Pacifique à Mururoa. Très intéressé je m'inscrivis et le 16 septembre, un premier groupe d'une vingtaine de personnes dont j'étais, embarquait le matin de bonne heure dans la caravelle militaire assurant la liaison quotidienne Papeete – Mururoa-Papeete. A cette époque le Centre fonctionnait au ralenti, les essais nucléaires ayant été suspendus. Le personnel de la base disposait donc de tout le temps nécessaire pour nous présenter le site, nous expliquer son importance et son rôle. Après le déjeuner gracieusement offert, nos guides nous menèrent à un endroit de l'atoll éloigné de la base. Ils voulaient nous montrer un puits rebouché évidemment, au fond duquel une bombe nucléaire avait explosé deux ou trois ans auparavant. La photo de groupe prise à cette occasion par nos accompagnateurs sur la dalle de ciment recouvrant le puits, se voulait je suppose, la preuve de l'absence de risques encourus par les personnels chargés d'effectuer les essais.

Toujours la même année, je bénéficiai d'une semaine de permission que nous mêmes à profit pour aller visiter Hawaï, cinquantième Etat américain. Les îles Hawaï constituent un archipel situé dans l'hémisphère nord, composé de 8 îles principales et distant d'environ 5.000 km de Tahiti. Elles bénéficient d'un climat tropical. Nous sommes allés dans l'île d'Oahu la plus peuplée, qui abrite la capitale Honolulu et Pearl Harbor. Cet archipel, comme celui de Polynésie Française était à l'origine peuplé de Maoris et je trouvais intéressant de voir comment ce peuple, le même que celui que nous côtoyions à Tahiti, vivait la culture anglo-saxonne si différente de la nôtre.

Nous avons utilisé comme d'habitude une agence de voyage de Papeete qui nous organisa un séjour d'une semaine à Honolulu, dans un hôtel de la chaîne Outrigger, l'Outrigger West situé en centre-ville, dans la zone touristique de Waikiki. Nous partîmes de Papeete le vendredi 1^{er} octobre à 23 h 55, sur un vol Hawaïan Air Line. En arrivant le matin de bonne heure dans l'énorme aéroport international d'Honolulu, nous nous heurtâmes immédiatement à la barrière de la langue. Personne ne parlait français et je dus utiliser mes maigres connaissances en anglais, pour passer les différents contrôles, déjà sévères à cette époque. Puis je m'expliquai tant bien que mal avec un chauffeur de taxi qui nous mena à destination. A la réception de ce grand hôtel international, aucun employé ne comprenait le français ; à moi de me débrouiller. Il en fut d'ailleurs ainsi toute la semaine, tant dans commerces que dans les restaurants. Les citoyens de la première puissance mondiale doivent, peut être, juger inutile d'apprendre une autre langue que la leur.

Malgré cela, nous passâmes une semaine agréable dans une île très peuplée, très urbanisée, très animée, tournée résolument vers le tourisme, mais quand même bien jolie. Le mode de vie américain nous surprit à certains égards, notamment le fait que les magasins, d'alimentation et les autres d'ailleurs, étaient ouverts tôt le matin et très tard le soir, souvent après 23 heures. Nous avons ainsi pris l'habitude d'acheter notre bouteille d'eau minérale vers 22 h 30, immédiatement avant de rentrer à l'hôtel. Les restaurants aussi nous ont marqués. Souvent nous allions déjeuner ou dîner dans un de ces établissements installés Waikiki Shopping Plaza, lieu proche de notre hôtel, où nous n'avions que l'embarras du choix : japonais, chinois, coréens, polynésiens, mexicains, etc. Les restaurants coréens nous plaisaient bien.

Bien évidemment nous visitâmes l'USS Arizona Memorial construit dans la baie de Pearl Harbor, sur le cuirassé Arizona même, coulé lors de l'attaque surprise des Japonais le 7 décembre 1941. Ce fut très impressionnant, car les Américains gardent un souvenir vivace de cet épisode douloureux de leur histoire et le font savoir aux nombreux touristes qui s'y pressent, Japonais compris. L'USS Bowfin Submarine Museum situé tout à côté, nous permit de visiter un sous-marin américain de la Seconde Guerre mondiale et de découvrir le quotidien de son équipage. Le musée de l'armée nous intéressa également, car il traite notamment du sort particulier qui avait été réservé pendant la guerre aux nombreux Américains d'origine japonaise, habitant l'île depuis de nombreuses années, mais suspectés a priori, d'éventuelle collusion avec leur pays d'origine.

Le tour d'Oahu en car, nous permit de nous rendre compte que les Maoris étaient pour la plupart cantonnés en dehors de la capitale et tenaient généralement les emplois subalternes. Nos concitoyens tahitiens n'ont rien à leur envier, bien au contraire. Evidemment, nous profitâmes des nombreuses offres touristiques pour visiter la ville avec « Waikiki trolley », découvrir China Town, et à l'extérieur de l'agglomération, Paradise Parc dans un cadre luxuriant et Byodo-in Temple japonais situé dans une jolie vallée. Sous l'impulsion de Berthe, nous fîmes dans les intervalles de temps disponibles, du lèche vitrines, notamment dans les énormes Royal Hawaiian Shopping Center et Ala Moana Center.

Quand nous reprîmes l'avion une semaine plus tard, nous avons encore beaucoup de choses à voir, et nous serions bien restés quelques jours de plus. Mais il fallait rentrer ;

Comme beaucoup de résidents en Polynésie Française, nous envisagions de visiter la côte ouest des Etats-Unis, notamment la zone du triangle Los Angeles - San Francisco - Las Vegas avant de rentrer au pays. Nous avons décidé de profiter de notre voyage de retour, pour y faire un stop d'une dizaine de jours. Les événements ne le permirent pas. En effet, notre maison de Paulhan était en cours d'achèvement et l'architecte souhaitait notre présence pour les finitions. Nous-mêmes qui correspondions avec lui par fax, aspirions à la découvrir le plus tôt possible. Nous décidâmes donc de rentrer directement.

Pour compenser, nous allâmes découvrir début juillet 1994 les Iles Cook, plus précisément l'île de Rarotonga, centre administratif de ce Territoire, avec sa capitale et port Avarua, située à environ 1.200 km de Papeete, que l'on rejoint par un vol d'Air New Zélande. L'archipel occupe une grande superficie dans l'Océan Pacifique sud, à la même latitude que la Polynésie Française. Il se compose comme elle d'îles hautes volcaniques, ou basses coralliennes. Le climat, la végétation et les paysages sensiblement les mêmes de ces contrées, ne risquaient pas de nous dépayser, d'autant plus que les 25.000 à 30.000 habitants de ces îles sont des Polynésiens, culturellement et linguistiquement apparentés aux Maoris que nous connaissions.

Les Iles Cook géographiquement proches de la Nouvelle Zélande, étaient depuis 1888 un protectorat britannique, elles furent ensuite annexées à celle-ci en 1901, pour finalement devenir en 1965, territoire autonome de cet Etat. Seules les questions de défense et les Affaires Etrangères, relèvent de la responsabilité du gouvernement néo-zélandais.

Notre agence de voyage attirée nous organisa un séjour d'une semaine au Rarotongan Resort hotel, établissement de grand confort installé comme il se doit au bord du lagon. On y parlait beaucoup anglais, la langue officielle du pays, mais les réceptionnistes tous Maoris, comprenaient parfaitement le français. L'hôtel abritait comme il se doit, une très grande majorité de touristes néozélandais et quelques Français de Papeete, venus comme nous s'y reposer.

Notre séjour se déroula dans le calme à profiter des plaisirs de l'eau et de l'excellente cuisine de cet établissement. Contrairement à Hawaï, le temps ne nous manqua pas pour visiter l'île très petite. Nous pouvions rejoindre Avarua, moins de dix mille habitants, la seule ville de Rarotonga, grâce à des navettes partant de notre hôtel. Nous fûmes surpris par son aspect général très rural et le calme qui y régnait : pratiquement pas d'immeubles à étages, très peu de circulation automobile, peu de passants dans les rues ; rien à voir avec Papeete qui par comparaison, paraît vivre intensément. L'artisanat ne manquait pas d'intérêt, notamment les nombreux objets importés de Papouasie Nouvelle Guinée, inconnus à Tahiti. Nous en achetâmes quelques-uns.

A notre retour le 10 juillet, nous entamions le compte à rebours, jusqu'au jour de notre départ définitif du Territoire fixé au samedi 30 juillet au matin. Nous avons évidemment préparé notre retour au pays de longue date. Toutes les formalités indispensables étaient pour les unes terminées et pour les autres en cours d'achèvement. Il nous restait à vivre les trois dernières semaines, partagées entre la joie de retrouver nos familles respectives et la nostalgie, bien réelle, de quitter des paysages enchanteurs où nous avons vécu quatre années agréables et enrichissantes à tous égards.

Nous aurions pu comme certaines de nos connaissances, militaires ou fonctionnaires d'Etat retraités, rester vivre à Tahiti. Cette solution présentait l'avantage non négligeable, de bénéficier d'une pension majorée du fameux coefficient 1,84, dans un Territoire où à l'époque les impôts directs commençaient à peine à voir le jour. Nous connaissions à Iorana Villa, un commandant d'Infanterie de Marine retraité depuis quelques années déjà, qui avait avec sa femme, adopté cette solution leur convenant parfaitement. Ils rentraient en métropole chaque année pendant deux mois environ et passaient le reste du temps à Tahiti, utilisant au maximum les avantages offerts par Iorana Villa, s'organisant ainsi une vie de farniente permanent, dans un cadre magnifique. Répondant un jour à mes interrogations quant à l'avenir politique incertain de la Polynésie Française, il me répondit : « Nous avons toutes nos affaires auxquelles nous tenons dans des cantines, s'il fallait partir un jour, nous serions prêts à dégager en 24 heures ! ». Pour le pousser dans ses retranchements, j'ajoutai qu'en vieillissant les ennuis de santé augmentent malheureusement et que les maladies graves décelées sur place, nécessitent un rapatriement sanitaire en métropole. Que faire alors quand un des conjoints se trouve soudain dans une telle situation lui demandai-je ? Il me rétorqua qu'il ne s'inquiétait pas d'avance et qu'il aviserait si nécessaire, me précisant qu'il possédait une maison en métropole. Pourquoi pas après tout.

Nous n'avions pas quant à nous cette conception de la retraite. Nous faisons, comme je l'ai signalé plus haut, construire une villa à Paulhan sur un terrain que Berthe avait hérité de ses parents et nous pensions que l'existence qui nous attendait là-bas, serait plus intéressante,

plus variée et également plus sûre sur le plan politique et en cas de problèmes de santé. Tant pis pour la majoration.

Le 4 juillet, avant notre départ aux îles Cook, le Haut-Commissaire avait organisé un pot d'adieu en l'honneur de huit de ses collaborateurs dont j'étais, rentrant très prochainement en métropole, pour recevoir, sauf moi qui partait à la retraite, d'autres affectations. Sur la photo, le Haut-Commissaire Michel Jau se trouve au centre (à ma gauche), la Secrétaire Générale Mme Boquet à l'extrême droite et le Directeur de Cabinet M. Rimoux à l'extrême gauche. Les séjours de trois ans sur le Territoire, sauf rares exceptions non renouvelables, entraînaient une rotation accélérée du personnel, pas toujours compatible avec le traitement de certaines affaires délicates demandant une bonne connaissance des usages locaux. Mais au moins, on ne pouvait pas reprocher aux fonctionnaires de l'Etat de s'incruster à Tahiti.

Le 17 juillet, Christian Clary mon remplaçant à la tête de la cellule PTT et sa femme, arrivèrent sur le Territoire. Je disposais de moins de deux semaines pour lui transmettre les consignes. Je ne connaissais pas Clary et ne savais rien de son parcours professionnel. Durant les deux dernières semaines, je lui passai un maximum de consignes, le présentai à nos principaux correspondants, et tentai de le sensibiliser aux difficultés que nous rencontrions, notamment avec nos interlocuteurs territoriaux. Je ne sais pas ce que retint le malheureux de ce flot d'informations, toutes plus importantes les unes que les autres, que je lui déversais pratiquement sans interruption. Heureusement il pouvait s'appuyer sur l'expérience de Michel et de Lisa, pour lui fournir une aide efficace jusqu'à ce qu'il soit en mesure de dominer la situation. Enfin, il disposait de toute la documentation accumulée depuis quatre ans par nos soins, et de tous les dossiers terminés ou en cours, qui pouvaient l'aider dans le traitement des affaires à venir. C'était désormais à lui de s'imposer.

Le 21 juillet au soir, j'organisai mon pot d'adieux à Iorana Villa où ma femme et moi reçûmes une bonne trentaine de personnes avec lesquelles j'avais entretenu des relations amicales, professionnelles ou privées. Le gérant nous avait installé au bord du lagon, avec vue sur Moorea, un buffet froid de qualité, tant pour la nourriture que pour les boissons. Rien ne manquait et nous passâmes quelques heures bien agréables. Je reçus de jolis cadeaux qui me firent plaisir. Nous avons invité un couple de voisins tahitiens que nous apprécions, et qui profitèrent ainsi pour quelques heures, d'un lieu qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de fouler auparavant. Le lendemain soir, nous étions invités Berthe et moi par les radioamateurs du Cora au complet, à un repas d'adieu. Mon collègue Clary convié également, put ainsi faire la connaissance de ces passionnés de radio, toujours très soucieux d'entretenir les meilleures relations possibles avec le représentant de l'Etat. Nous fûmes également invités par mon professeur d'aïkido André Pithon à un apéritif, et qui me remit de surcroît un joli cadeau pour que, me dit-il, je garde un bon souvenir de notre petit groupe.

Le jeudi 28 à midi, après un état des lieux effectué par l'agence immobilière Sylvain, nous quittions non sans un pincement au cœur notre maison de Punaauia, où nous avons vécu tant de bons moments. Nous allions nous installer pour deux nuits, dans un bungalow que nous avons retenu au préalable à Iorana Villa, où nous prenions également nos repas.

Ces deux derniers jours passèrent vite en visites d'adieu, protocolaires et privées. Le samedi matin à 7 h 30, nos bagages enregistrés, le cou chargé de colliers de coquillages, nous embrassions les amis et connaissances qui nous avaient accompagnés à l'aéroport. J'eus la surprise de voir arriver peu de temps avant notre passage dans la zone d'embarquement, un Polynésien accompagné de sa femme et de ses enfants, venir m'offrir un paquet contenant des

coquillages de collection, pour me remercier, me dit-t-il, de ma gentillesse à son égard. Pêcheur professionnel, il avait eu besoin quelques temps auparavant, d'équiper son bateau d'un émetteur récepteur radio. Comme il était un peu fâché avec la langue française, je l'avais aidé dans ses démarches administratives. Je fus ému, car ne lui ayant pas communiqué ma date exacte de départ, il avait pourtant décidé de venir me dire au revoir.



Le retour

Notre Boeing 747 d'Air France (vol AF 071), décolla comme prévu à 8 h 10 par une matinée ensoleillée, qui nous permit, assis bien à l'aise en classe Club, de jeter un dernier regard mélancolique sur l'île de Tahiti et sa voisine Moorea. Pour chasser ce moment pénible, nous demandâmes à l'hôtesse de nous servir un verre de champagne, ce qu'elle fit gentiment. L'avion nous déposa environ vingt heures après à l'aéroport de Roissy, où ma mère, Geneviève ma sœur et Emile son mari, mon frère André, ainsi que Jean Tassin et sa femme Heidi nous attendaient.

Voilà, je tournais à ce moment précis la dernière page de ma longue carrière aux PTT. J'avais encore huit mois de congé administratif à prendre, à l'issue desquels j'obtins ma retraite. Nous allions désormais ma femme et moi vivre à Paulhan, un nouvel épisode de notre vie.

Postface

En août 1994, après plus de quarante-deux ans de carrière aux PTT, je prenais ma retraite. D'un commun accord avec Berthe, nous nous retirions à Paulhan, dans une maison neuve que nous venions de faire construire sur une partie du terrain familial lui revenant, que nous habitons actuellement. J'étais heureux, car j'allais vivre dans une région agréable, selon mes goûts, sans les contraintes professionnelles que j'avais supportées si longtemps. Désormais, je déciderai seul de mon emploi du temps, du moins je le pensais. J'étais nostalgique également ; je ne quittais pas sans regrets une activité appréciée, ayant d'une certaine manière, façonné une grande partie de ma vie. En outre, que je le veuille ou non, j'abordais la dernière étape de mon existence.

De la fin du printemps 1952, date de mon entrée dans les PTT en qualité d'auxiliaire, à avril 1995 année de ma mise à la retraite, les conditions de vie évoluèrent si rapidement selon moi, que sans nous en apercevoir réellement, nous étions passés progressivement, tant sur les plans professionnel que privé, technique que psychologique, d'un monde dans un autre.

L'administration des Postes Télégraphes et Téléphones que j'intégrais il y a maintenant un peu plus de cinquante ans, constituait alors un service public efficace et sûr, indispensable à la vie de la nation. Si les Télécommunications, le téléphone essentiellement, faute d'investissements suffisants, mécontentait pour quelques années encore les usagers, (voir le « 22 à Asnières » sketch de Fernand Raynaud), celui de la Poste donnait alors toute satisfaction ; environ 98 à 99 % des lettres déposées le soir dans un bureau de poste quelconque de la métropole, arrivaient à leurs destinataires le lendemain matin dans n'importe quelle localité de l'hexagone. La régularité et la qualité du service rendu constituaient notre point fort. Celui-ci dépendait d'un certain nombre d'éléments, pour la plupart disparus de nos jours. Je n'en citerai ici que deux : la rigueur dans le travail et les possibilités de promotion interne.

A la Libération, pour redresser économiquement notre pays, le pouvoir politique avait nationalisé certains secteurs industriels jugés vitaux pour la Nation et facilité le développement de services publics forts. Dans les années cinquante et suivantes, l'administration des PTT joua un rôle important dans cet ensemble, en favorisant les échanges commerciaux notamment. Elle participa donc puissamment à cet effort national finalement couronné de succès. Nous vivions alors, le début de ce qu'on nomma ensuite les « trente glorieuses ». Par ailleurs à cette époque, la notion de rentabilité financière ne dominait pas encore l'économie et le but essentiel à atteindre consistait encore à assurer la meilleure qualité de service possible, c'est-à-dire pour la Poste, traiter dans les plus brefs délais le trafic qui lui était confié. Dans leur ensemble, les fonctionnaires des PTT convaincus de l'importance de leur tâche, l'exécutaient du mieux possible.

Nous y étions d'ailleurs fermement incités, car l'administration des PTT des années 50 et à un moindre degré 60, traitait ses agents assez rudement. Elle surveillait la bonne exécution du service par le biais de contrôles permanents et approfondis, entraînant systématiquement des sanctions pour les agents fautifs. Nous y étions habitués ; le laxisme et « l'a peu près » dans l'exécution de nos tâches quotidiennes, n'existaient pour ainsi dire pas. La compensation provenait selon moi, que cette même Administration si exigeante, se préoccupait réellement de l'avenir de ses agents. Elle organisait pour ce faire, une véritable et

efficace promotion interne de son personnel. Quel que soit pour un agent donné son bagage scolaire initial, il pouvait s'élever dans la hiérarchie par le biais des concours internes, pour l'accès desquels aucun diplôme n'était exigé. Par contre, leur niveau était celui du concours externe de même grade ; il suffisait donc d'étudier le temps nécessaire, en dehors des heures de service évidemment, pour acquérir les connaissances littéraires et/ou scientifiques indispensables à la réussite.

Cette attitude positive générait «un esprit maison», assurant la cohésion de l'ensemble des agents de cette administration, postiers et télécommunicants confondus. Nos dirigeants, même les plus importants, provenaient du sérail. Tous les fonctionnaires des PTT avaient alors dans leur giberne leur bâton de maréchal. Il leur suffisait de réussir à un ou à plusieurs de ces fameux concours internes, proposés régulièrement et simultanément avec les concours externes de même niveau, pour monter en grade. Il existait même un concours d'accès à l'Ecole Supérieure des PTT, destiné à nos collègues appelés à occuper les plus hauts emplois de notre maison. Ce système généralisé à l'ensemble du personnel récompensait les plus courageux, ceux qui voulaient réussir et qui travaillaient en conséquence. Comme mentionné plus haut, mais j'insiste, quel que soit leur niveau initial de formation générale, ils pouvaient prétendre gravir à force de travail et de volonté, donc selon leur mérite, un ou plusieurs échelons hiérarchiques. Je fus de ceux-là.

Grâce à ce système, ceux qui nous dirigeaient alors connaissaient le métier dans leur chair, pour l'avoir exercé auparavant à des niveaux hiérarchiques subalternes. Ils disposaient ainsi des atouts psychologiques nécessaires pour mener à bien leur tâche dans les meilleures conditions. Certes, déjà à l'époque, des esprits chagrins objectaient que la sclérose nous guettait et qu'il aurait été plus judicieux de choisir nos hauts responsables à l'extérieur des PTT, pour y apporter du sang neuf.

Ce fut chose faite à partir des années 90, avec le succès que l'on sait : des équipes dirigeantes coupées des réalités de l'entreprise, ne connaissant rien à sa culture ni à ses différents métiers, contribuèrent par méconnaissance du milieu et par soumission aveugle à la sacrosainte rentabilité financière, à la dégradation progressive de la notion de Service public. Nous la constatons impuissants depuis des années déjà, avec toutes les conséquences néfastes qui en découlent quotidiennement pour les citoyens. S'agissant de la Poste le résultat est édifiant : en 2004, la durée d'acheminement entre Paris et la Province d'un envoi ordinaire ou recommandé, urgent ou non, peut varier entre un et six ou sept jours, sans que la hiérarchie semble s'en émouvoir. Depuis les années 1950 nous régressons, malgré les progrès techniques indéniables intervenus entre temps. Nous en sommes maintenant à ouvrir des « points poste » dans les supermarchés, tout en fermant les petits bureaux des zones rurales ou dans les banlieues sensibles, le tout présenté évidemment comme un progrès du service public. Je suis atterré par tant de mauvaise foi et d'impéritie. S'agissant des Télécommunications, il suffit de rappeler le montant de son endettement record creusé en quelques années seulement, pour apprécier le « travail » accompli par des dirigeants extérieurs à la maison.

Maintenant, la mondialisation et l'Europe libérale aidant, nous subissons pleinement dans tous les domaines de la vie économique et sociale, le joug de « l'argent roi ». Tout le reste se résume en une question « d'habillage » de la réalité, pour faire avaler la potion au bon peuple. Les médias, télévisés omniprésents dans notre vie, aux mains des élites dirigeantes soucieuses de préserver leurs privilèges, y contribuent puissamment. Notre monde devient une jungle effrayante, où seul l'argent compte.

Ce changement profond de mentalité apparaît même dans le langage courant ; dans ma

jeunesse, on gérait des biens, des commerces, des affaires, etc. On utilisait pour ce faire les ressources disponibles : énergétiques, minérales, agricoles, halieutiques et j'en passe. Par contre on dirigeait les hommes, le personnel, comme nous disions alors. Maintenant on gère tout, y compris ses propres sentiments. On a remplacé dans l'entreprise la « direction du Personnel », par celle des « Ressources humaines » laquelle est placée au même niveau que les autres. Désormais toutes les ressources disponibles subissent le même traitement : on les utilise au mieux des intérêts du moment, puis on jette après usage, y compris les malheureux salariés, sans se préoccuper le moins du monde de leur sort. Triste univers que nous prépare la mondialisation, dans lequel vivront très certainement une minorité de privilégiés dominant la masse énorme des laissés pour compte, exposée sans défense à la tyrannie de l'économie désormais toute puissante.

Cette évolution si regrettable selon moi, a été favorisée par une transformation profonde et continue des mœurs depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci s'avérait pourtant nécessaire dans certains domaines tels que l'égalité entre les sexes, la liberté pour les femmes d'avorter, l'abolition de la peine de mort, la protection sociale et l'accès pour tous à la santé (ces deux derniers domaines étant d'ailleurs gravement remis en cause aujourd'hui) et j'en passe.

Par contre depuis une bonne trentaine d'années, d'autres évolutions psychologiques beaucoup moins souhaitables apparaissent. La mentalité d'assisté touche désormais plus ou moins l'ensemble du corps social ; conjuguée avec le besoin effréné de consommer attisé par la publicité, elle cause des ravages. Le chômage galopant lié au non-respect par beaucoup de nos compatriotes, à commencer par nos dirigeants, de leurs obligations morales ou contractuelles, appauvrissent la population et menacent l'équilibre social du pays. La généralisation de l'égoïsme, de l'inconséquence et de la mauvaise foi, en politique bien sûr, mais également dans la vie privée, atteint en ces matières des sommets inquiétants.

On peut s'interroger sur l'état moral de notre pays, et se demander si l'adage « les peuples ont les gouvernants qu'il méritent » ne convient pas parfaitement à la France contemporaine. En effet, comment les Français ont-ils pu réélire en avril 2002 pour représenter notre pays, un individu qui cumule toutes les tares des pires politiciens et qui, j'en suis certain, sera sévèrement jugé par l'Histoire. Comment s'étonner après cela que notre pays vive actuellement une crise profonde ? Tout cela augure mal de l'avenir immédiat de la nation.

S'ajoutent les menaces pesant sur notre planète à cause de la pollution de la terre et des océans aggravant l'effet de serre, les excès de toutes sortes en matière d'alimentation des humains et des animaux d'élevage altérant et même menaçant notre santé, la généralisation d'expériences hasardeuses en matière de génétique et de clonage, la montée du communautarisme, le terrorisme islamique et les restrictions des libertés individuelles qui en découlent nécessairement, je me demande vraiment quel monde nous préparons à nos descendants.

Rétrospectivement, j'en arrive à penser que malgré des périodes pénibles, la destinée nous a choyés, nous les hommes et les femmes nés dans les années 30. Je crains que nos descendants vivent des temps beaucoup plus durs, et rien dans l'éducation qu'ils reçoivent et dans leur mode de vie actuel, ne les y prépare. Je redoute pour eux une existence difficile et incertaine, dans un monde impitoyable. A cet égard, bien que la retraite soit l'ultime étape de ma vie, je n'envie malheureusement pas les enfants d'aujourd'hui, adultes de demain

Je mesure ma chance d'avoir vécu à une époque où malgré les difficultés de tous

ordres, les règles fondamentales de la vie en société étaient respectées par le plus grand nombre et permettaient des relations communautaires encore harmonieuses et unificatrices. Ce n'était certes pas le paradis, mais nous pouvions alors dès notre adolescence organiser notre existence sur quelques certitudes fondamentales, telle la permanence de la profession choisie à ce moment-là, pierre angulaire de toute vie sociale stable.

Et maintenant...

Le monde de mon enfance a basculé depuis longtemps dans le passé et à un degré moindre, celui dans lequel j'exerçais mon activité professionnelle. Il m'en reste des photos, des vieilles cartes postales, des documents écrits et des souvenirs bien incomplets. Beaucoup de ses acteurs ont disparu. Mon père est mort le lundi de Pentecôte 1988 et ma mère a maintenant 95 ans passés. Heureusement, j'ai encore ma sœur et mes deux frères. Par contre, de trop nombreux camarades d'enfance et anciens collègues de travail nous ont également quittés. La liste des décès de mes amis s'allonge inexorablement, au fur et à mesure que les années s'écoulent. La vie est ainsi faite.

Maintenant que j'en ai terminé avec ce grand retour en arrière sur ma vie, non dépourvu de nostalgie, je l'avoue, il nous reste à vivre le mieux possible, les quelques années que le destin voudra bien nous accorder, ma femme et moi.

Paulhan,

Juillet 2005

